

# Développement durable ?

**DOCTRINES  
PRATIQUES  
ÉVALUATIONS**

Textes réunis  
et présentés  
par Jean-Yves MARTIN

**IRD**  
Éditions

# Développement durable ?

---

DOCTRINES

PRATIQUES

ÉVALUATIONS

---

# Développement durable ?

---

**DOCTRINES**

**PRATIQUES**

**ÉVALUATIONS**

---

Textes réunis et présentés  
par Jean-Yves MARTIN  
avec le concours  
de Guillaume LEROY

**IRD Éditions**  
INSTITUT DE RECHERCHE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Paris, 2002

Préparation éditoriale, coordination, fabrication  
**Corinne Lavagne**

Mise en page  
**Aline Mathieu – Gris Souris**

Maquette de couverture  
Maquette intérieure  
**Aline Mathieu – Gris Souris**

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

**© IRD Éditions, 2002**

**ISBN : 2-7099-1502-2**

# Liste des auteurs

---

**Audrey AKNIN**, économiste,  
C3ED, Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement  
et le développement, UMR IRD-UVSQ (Université de Versailles  
St-Quentin-en-Yvelines).

**Catherine AUBERTIN**, économiste,  
Centre IRD d'Orléans.

**Luc CAMBRÉZY**, géographe,  
UR Environnement Urbain, Centre IRD d'Île-de-France.

**Marie-Christine CORMIER-SALEM**, géographe,  
UR Patrimoines et Territoires, Laboratoire d'ethnobiologie-biogéographie,  
MNHN, Paris.

**Georges COURADE**, géographe,  
UR Nutrition, Alimentation, Sociétés,  
Centre IRD de Ouagadougou, Burkina Faso.

**Dominique COURET**, géographe,  
UR Environnement Urbain, Centre IRD d'Île-de-France.

**Francis DELPEUCH**, nutritionniste,  
UR Nutrition, Alimentation, Sociétés, Centre IRD de Montpellier.

**Jean-Luc DUBOIS**, économiste,  
C3ED, UMR IRD-UVSQ.

**Géraldine FROGER**, économiste,  
C3ED, UMR IRD-UVSQ.

**Vincent GÉRONIMI**, économiste,  
CERED (Centre d'étude et de recherche en économie du développement),  
Université de Paris X-UVSQ.

**Jean-Paul GONZALEZ**, médecin épidémiologiste,  
UR Maladies virales émergentes et systèmes d'information, IRD-ISTD,  
Mahidol University at Salaya, Thaïlande.

**Bernard HOURS**, anthropologue,  
UR Travail et Mondialisation, Centre IRD d'Île-de-France.

**Guillaume LEROY**, économiste,  
DRI, IRD Paris.

**Jean-Paul LESCURE**, botaniste,  
Centre IRD d'Orléans.

**François-Régis MAHIEU**, économiste,  
professeur, C3ED, UMR IRD-UVSQ.

**Jean-Yves MARTIN**, sociologue,  
UR Savoirs et Développement, Centre IRD d'Ile-de-France.

**Philippe MÉRAL**, économiste,  
C3ED, UMR IRD-UVSQ.

**Pascale METZGER**, géographe,  
UR Environnement Urbain, Centre IRD d'Ile-de-France.

**Geneviève MICHON**, agronome,  
UR Dynamiques agro-forestières.

**Michel PICOUËT**, démographe,  
UR Interactions entre population et environnements naturels contraignants,  
Laboratoire population et environnement, IRD-Université de Provence.

**Bernard ROUSSEL**, ethnobiologiste,  
UR Patrimoines et Territoires, Laboratoire d'ethnobiologie-biogéographie,  
MNHN, Paris.

**Frédéric SANDRON**, démographe,  
UR Interactions entre population et environnements naturels contraignants,  
Laboratoire population et environnement, IRD-Université de Provence.

**Patrick SCHEMBRI**, économiste,  
C3ED, UMR IRD-UVSQ.

**Bernard SCHLEMMER**, sociologue,  
UR Savoirs et Développement, Centre IRD d'Ile-de-France.

**Abdelkader SID AHMED**, économiste,  
Centre IRD d'Ile-de-France.

**Pierre VIDAL**, anthropologue,  
UR Maladies virales émergentes et systèmes d'information, IRD-ISTD,  
Mahidol University at Salaya, Thaïlande.

**Roland WAAST**, sociologue,  
UR Savoirs et Développement, Centre IRD d'Ile-de-France.

# Liste des sigles et abréviations

---

ADN	Acide désoxyribonucléique
CIFOR	Center for International Forestry Research
CIRA	Centre international de recherche agricole
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement (WCED en anglais)
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (PRSP en anglais)
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organisation
FMI	Fonds monétaire international
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GEF	Global Environment Fund (Fonds mondial pour l'environnement)
HCR	Haut Commissariat aux réfugiés
IBPGR	Bureau international des ressources phytogénétiques
ICRAF	International Centre for Research in Agroforestry
IFEN	Institut français de l'environnement
IFPRI	International Food Production Policy Research Institute
MAB	Man And Biosphere
NSS	<i>Natures, Sciences, Sociétés</i>
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé (WHO en anglais)
ONG	Organisation non gouvernementale
PAS	Plan d'ajustement structurel
PED	Pays en développement
PIGB	Programme international géosphère biosphère
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement (UNDP en anglais)
PPTE	Pays pauvres et très endettés (HPIC en anglais)
R&D	Recherche et développement
TEK	Traditional Ecological Knowledge
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USAid	US Agency for International Development
WWF	World Wild Fund



# Sommaire

---

<b>SUSTAINABLE DEVELOPMENT? DOCTRINES PRACTICES APPRAISALS</b> .....	11
<b>Introduction</b>	
Time and space of societies <i>Jean-Yves MARTIN</i> .....	13
<b>Abstracts</b> .....	23
<b>Introduction</b>	
Le temps et l'espace des sociétés <i>Jean-Yves MARTIN</i> .....	35
<b>DOCTRINES</b> .....	49
Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable » .....	51
<i>Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI</i>	
La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? .....	73
<i>Jean-Luc DUBOIS, François-Régis MAHIEU</i>	
De Rio à Johannesburg, les avatars de la biodiversité .....	95
<i>Catherine AUBERTIN</i>	
Patrimoines et savoirs naturalistes locaux .....	125
<i>Marie-Christine CORMIER-SALEM, Bernard ROUSSEL</i>	
<b>PRATIQUES</b> .....	143
Espace, environnement et développement. Du bon usage des populations réfugiées : l'accueil des exilés soudanais en Ouganda .....	145
<i>Luc CAMBRÉZY</i>	
La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques .....	161
<i>Pascale METZGER, Dominique COURET, URBI</i>	
Du discours global aux pratiques locales, ou comment les conventions sur l'environnement affectent la gestion de la forêt tropicale .....	183
<i>Geneviève MICHON</i>	

L'impact de la croissance démographique sur le développement : évolution d'une idée .....	205
<i>Michel PICOÛT, Frédéric SANDRON</i>	
<b>ÉVALUATIONS</b> .....	225
Cordon sanitaire pour le Nord et insécurité nutritionnelle pour le Sud : le dilemme alimentaire aujourd'hui .....	227
<i>Georges COURADE, Francis DELPEUCH</i>	
Les émergences du microparasitisme dans le macroparasitisme global : un obstacle au développement durable? .....	243
<i>Pierre VIDAL, Jean-Paul GONZALEZ</i>	
Le défi de la mondialisation : marchandisation ou partage des savoirs? .....	265
<i>Bernard SCHLEMMER, Jean-Yves MARTIN, Abdelkader SID AHMED, Roland WAAST</i>	
Le développement durable, instrument d'intégration globale .....	287
<i>Bernard HOURS</i>	
<b>ANNEXES</b> .....	299
Annexe A	
Activité scientifique et développement durable : une analyse au travers du champ de la foresterie .....	301
<i>Jean-Paul LESCURE</i>	
Annexe B	
Notes bibliométriques sur les thèmes du développement durable .....	319
<i>Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI</i>	
Annexe C	
Remarques critiques sur l'intégration de l'environnement dans l'analyse économique .....	321
<i>Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI</i>	
Annexe D	
La faible prise en compte du développement durable dans les CSLP .....	329
<i>Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI</i>	
<b>RÉSUMÉS</b> .....	331

# Sustainable development?

**DOCTRINES**

**PRACTICES**

**APPRAISALS**

Introduction

Abstracts



## **Introduction**

# Time and space of societies

---

**Jean-Yves MARTIN**

Sociologist

Since the beginning, the path of the human species on planet Earth has been characterised by a long movement of liberation from and mastery of natural conditions, overcoming the constraints of nature, whence the species emerged, and over which it always seeks greater control. This artificialisation movement, that has never broken with the predation of the beginnings, has speeded up during the contemporary period under the impulsion of the dominant—or avant-garde—fractions of humanity, which are inventive and always better equipped to capture resources, to the point of causing major imbalances. The latter affect the physical environment as much as societies and lead to wondering about the viability of this “development” and the reversibility of the negative effects that it has caused to the physical environment, the resources of the planet and the biosphere.

This pathway of liberation is classically described in the form of the three main revolutions in the way of life of humanity: settling, industrialisation and urbanisation. And then there are those who stress that a fourth revolution—that of information and knowledge—is in progress. Prehistorians report that the first human groups in the Palaeolithic lived immersed in nature and depended on it totally. By hunting and gathering, they ate what they could obtain in an uncertain and perilous quest for animal and plant species. The risks and dangers of this wandering were gradually reduced by the invention of tools and the development of techniques for domesticating animals and plants. The appearance of crop and livestock farming made possible the settling that began in the Neolithic. This led to the emerging of new forms of social and

political organisation favouring or involving spatial concentrations. The first settlements with high population densities appeared at the end of the Neolithic (CASTELLS, 1975). The existence of towns, the products of social differentiation and division of labour (WEBER, 1958) that they helped to strengthen, preceded the industrial revolution. However, it was the latter, the result of several centuries of technical and organisational changes in agriculture and industry, that triggered the massive urbanisation phenomenon that is very recent at the scale of human history. Thus, the industrialisation of production, the spread of towns<sup>1</sup> and the development of scientific knowledge and its applications, including new energy sources and remote communications, led to the culmination of the artificialisation movement in the contemporary period. The environmental crisis marks the limits of science and technical progress and calls them into question. Nature, which co-evolved during all these stages and sometimes adapted in a surprising manner, is displaying its resistance to domination and neglect.

These stages punctuating the changes in relations between nature and culture are well known. They have been the subject of numerous analyses with regard to their meaning in the modes of reproduction of human existence. Less frequent mention is perhaps made of the decrease in the duration of the successive stages and hence the continuous acceleration of changes. Attention should also be drawn to the diversity of their evolution in time, the fact that behaviours and ways of life that are characteristic of one period can remain in the subsequent periods and finally that periods defined as different can coexist in the contemporary world. The movement of domination of nature has been neither identical nor simultaneous all over the planet. The Palaeolithic period ended in Asia Minor more than 10,000 years ago but still continued in certain polar and island zones in the nineteenth century, and practically nomadic groups living from hunting and gathering still exist (LÉNA, 1992) whereas others now live in a nearly dematerialised economy. Likewise, whereas it is agreed that the passage from prehistory to history was at the invention of writing—a major

<sup>1</sup> In some regions, and in particular in sub-Saharan Africa the urban phenomenon—later than that of the northern countries—owes its appearance and development to the political, administrative and commercial functions introduced by colonisation more than to industrialisation.

artificialisation phenomenon—it should be noted that societies with no writing still exist, even if they now form part of states, and that Unesco counted near 900 illiterate adults in the world in 2000 (WAGNER, 2000).

The path of humanity and its continuous acceleration are leading today to a situation that calls for questioning and concern. Stress is laid on the enormous loading of the natural system and on the excessive imbalances that mark living conditions and the distribution of wealth in the world. In 1950, the world population was 2.5 thousand millions. In 2000, it was 6 thousand millions and mid-range scenario forecasts give 9.3 thousand millions in 2050 (United Nations, 2001). The developing countries accounted for 80% of this population in 2000 and will probably house 87% in 2050. Nearly a quarter (24.3%) of the world population lived below the poverty threshold<sup>2</sup> in 1998 (World Bank, 2000), with the proportion ranging from 5% in Eastern Europe and Central Asia to 46.3 % in sub-Saharan Africa. Half of the population of the world now lives in towns which, in particular in the southern countries, cannot fully master all urban functions (dwellings, equipment, workplaces, transport systems) (PINSON, 2001). These marked inequalities in living conditions are accompanied by reports of the intensification of various types of pollution, the warming of the atmosphere, the increase in the number and intensity of natural catastrophes, the erosion of biodiversity, the emergence or reappearance of diseases, etc. Scientists propose explanations for the appearance of these imbalances.

Historians describe the ebbs and flows of domination at the international scale and then point to the western expansionism in the last quarter of the second millennium that gradually imposed its mode of production and consumption on the whole world. This originated in the emergence of capitalism and the preponderance of cities excelling in ocean navigation and trade with distant places (Venice, Antwerp, Genoa and Amsterdam), but it was the start of the British and French colonial economies and above all the British conquest of the world, backed by the Industrial Revolution, that were decisive (BRAUDEL, 1979).

<sup>2</sup> The poverty threshold: persons living on less than US\$1.08 per day (1993 purchasing power as the base).

Physicists talk of “forcing”: “The planet Earth is presently submitted to increased forcing due to human activities which is beyond the limits of the natural variability as recorded over at least the last 500 000 years. The nature of the changes thus induced in the Earth's environment, their intensity, both in terms of amplitude and rapidity, are unprecedented in the history of humankind and probably in the whole history of the Earth.” (MÉGIE, 2002).

Finally, economists have long stressed the change in modes of production with the rise of the tertiary sector of the economy in which added-value increasingly tends to concentrate. The financial value of secondary production, and *a fortiori* that of primary production, is steadily losing ground in the western economies (FOURASTIÉ, 1958). This major trend is a serious threat to the countries that are still little industrialised and whose export resources are based essentially on rent from staples. These countries are already among the poorest and the value of their production is decreasing steadily. UNCTAD recently showed concern: “Amongst the least developed countries, the incidence of extreme poverty is highest in those that depend on primary commodity exports for their economic survival and development ... the percentage of people living on less than \$1 a day in non-oil commodity-exporting LDCs has risen from 63% in 1981-1983 to 69% in 1997-1999... In 1999, the average real GDP per capita (adjusted for purchasing power) was lower in non-oil commodity-exporting LDCs than it had been in 1970.” (CNUCED, 2002).

These references highlight three fundamental causes of the environmental, social and economic crisis experienced by the contemporary world: the continued expansion of a production and consumption mode with little economising of natural resources, the forcing to which the physical systems and the resources of the planet are subjected and international economic and financial functioning answering only to the law of the market in the allocation of value and increasing the difference between rich countries and poor countries. However, the global awareness of the dangers to the planet and its inhabitants is on the rise. Its main subjects for concern are also evolving. About thirty years ago, sensitivity increased with regard to the physical and biological environment. This question was at the centre of discussions at the United Nations Conference on the Environment and Development held in Rio de



Janeiro in 1992. This led to the signing of several international conventions favouring environmental questions: the Convention on Biological Diversity (1992), the Convention on Climate Change (1994), the Convention to Combat Desertification (1994) and the Kyoto Protocol (1997). The next conference—in Johannesburg in 2002—is not taking the environment and development as a title but merging the two questions in a new reflection and action approach targeting both movement and temporality for the evolution of the world: sustainable development.

This concept hides a host of meanings that have been the subject of numerous studies over the past twenty years. The intention of the papers assembled in this book is to present several significant approaches that make it possible to question the social and economic realities of this sustainable development: the elaboration of questions, the evolution of concepts, the definition of conventions and policies, the emergence of new stakeholders and global and local contexts. They take into account the evolution of priorities that in the past ten years has brought to light a shift in concerns related to the degradation of the physical environment towards those related to societies and the persons of which they consist. Rather than an ~~environment-resources-societies~~ approach that has above all led to diagnoses concerning climatic and biological deterioration, emphasis is laid on a ~~societies-resources-environment~~ approach that would lead more to political and social diagnoses. This position is based on the current evolution of international relations marked by the antagonistic trend in north-south relations and the weakening of state powers. Special attention has been paid to the impact of local development policies and to the appropriation/instrumentation logic of the discourse underlying sustainable development. This choice explains the use of several disciplines, among which the social sciences are dominant. Anthropology, demography, economics, geography and sociology are thus represented, but specialists in agronomy, epidemiology and nutrition have also made contributions. The procedure consists of re-setting global, developmentalist logic with, theme by theme, the issues and sectorial effects. Recurrent questions run through the thematic analysis and string together, clearly demonstrating the interconnection of the problems of sustainable development.

The strategic question of sustainable development is that of its regulation—both global and local (TUBIANA, 2000). We know that the first attempts at international regulation correspond to the creation of the League of Nations, founded in 1920 to foster peace and the development of co-operation between peoples. We know that it was far from coming up to the hopes placed in it. It should also be mentioned that although President Wilson initiated it, the United States was not a member. On the subject of global measures to combat the greenhouse effect, this should be compared with the continued refusal of a number of countries to ratify the latest attempt, the Kyoto Protocol (1997). This is just an illustration of the complexity of the setting up of these regulations. Whether it concerns the conservation of biodiversity, local rights of access to natural resources, the fair regulation of trade, in particular for agricultural products, the movement of persons ... and viruses or the balancing of market rules, this question of regulation is addressed in over half of the contributions (Aknin *et al.*, Aubertin, Cormier-Salem and Roussel, Michon, Courade and Delpuech, Vidal and Gonzalez, Hours).

The organisation of political, economic and social regulations is all the more difficult because globalisation opens frontiers and enables more and more stakeholders to seize public things, thus weakening the state, especially in poor countries. While the most powerful countries can free themselves of common rules, the least well-endowed countries suffer the appearance of these new non-state or supra-national stakeholders. International development agencies profit from their extraterritoriality to increase their influence in national territories. Furthermore, non-governmental organisations that are sometimes—even frequently in southern countries—expressions of western countries while affirming that they stem from the national civil society, get around and weaken public power in the exercise of its rights (Aknin *et al.*, Dubois and Mahieu, Aubertin, Cormier-Salem and Roussel, Cambrézy, Metzger and Couret, Michon, Hours).

This weakening of the state is perhaps one of the main obstacles to the implementation of sustainable development and especially the fight against poverty. The waves of structural adjustment plans (SAPs) and the procedures for the management of multilateral and bilateral debts (the HIPC Initiative and strategic frameworks

for combating poverty) have not operated in favour of the “social sustainability” of development (Aknin *et al.*, Dubois and Mahieu, Aubertin, Michon, Courade and Delpuech, Schlemmer *et al.*, Hours). In a recent statement, a Brazilian minister pointed out that the Latin American and Caribbean countries have displayed negative indicators for twenty years and that the severe structural adjustment programmes and debt servicing together with volatile capital and the opening of markets to products from the rich countries—with nothing in return—have prevented social and environmental investments in the developing countries.<sup>3</sup>

The social question and the problem of the environment lie at the heart of north-south relations. The situation of the poor, indebted, adjusted countries means that their priorities tend more spontaneously towards the ending of poverty and maximum exploitation of their natural wealth rather than towards environmental protection, even if this wealth does not benefit everybody. This is made all the more true since they are pushed by the demand market dominated by the northern countries, the largest world consumers of these resources. A debate is thus born: development in the south, sustainable development in the north? Can sustainable development with strict protection of the environment and its resources be achieved in the south? Might development in the north be “non-sustainable”? (Aknin *et al.*, Dubois and Mahieu, Aubertin, Metzger and Couret, Courade and Delpuech).

Beyond the question of carbon dioxide emission and the greenhouse effect, numerous initiatives are devoted to the protection and conservation of the environment and its resources. The notions of public goods, common goods and global goods stem from these. Paradoxically, these conservation initiatives have been inspired by the rich countries, with a desire to impose them on the poor countries and recommending the forbidding of the use of areas and of species. It has also taken the form of the imposing from outside of natural parks and protected zones, in particular through action by conservationist organisations, sometimes to the detriment of local populations. The questions of community

<sup>3</sup> Speech by José Carlos Carvalho, Minister of the Environment (Brazil) at the Organisation of American States (Third Meeting of the Inter-American Commission on Sustainable Development, March 2002).

appropriation and management thus emerged, with their succession of misappropriation and political manipulations, in particular with reference to tropical forests, whether as sources of timber or of plants with therapeutic properties. The questions were also asked in terms of heritage, whether natural or referring to knowledge of nature–local knowledge or urban architecture (Aknin *et al.*, Aubertin, Cormier-Salem and Roussel, Cambrézy, Metzger and Courret, Michon, Courade and Delpuech, Lescure).

The term “resources” is one of the most frequent in discussion of sustainable development. The very extensive character of the notion means that *a priori* disparate components can be incorporated by linking them in development problematics. It refers to both the physical and biological elements that are usable in nature, such as areas sought by refugees, accumulable, transmissible intellectual elements formed by knowledge–oral, scholastic, technological and scientific–or elements that can be termed affective and that form a social link, the latter often being the ultimate protection in the face of poverty. The notion of resources is also associated with that of potential (exploited or not), capacity (a major concept in analyses of poverty) and finally access, fairness and sharing (Dubois and Mahieu, Aubertin, Cormier-Salem and Roussel, Cambrézy, Michon, Picouët and Sandron, Courade and Delpuech).

The risk of irreversible erosion or of the exhaustion of resources is often mentioned in discussion of sustainability. Human inventiveness can transform much potential into resources and, for example, improve animal or plant species by breeding them. It is capable of modifying the genes and creating chimeras but it cannot recreate what exists. However, this does not prevent the wish to patent living material and thus place life in the goods category. This mercantile approach is invading the entire resource sphere, including knowledge and its transmission, and regulation by the market alone is tending to become dominant in all human activities. Might sustainable development therefore be at the mercy of the market? (Aknin *et al.*, Aubertin, Courade and Delpuech, Schlemmer *et al.*, Hours).

Other risks are also mentioned. These are related to the vulnerability of the human species in relation to various categories of parasites whose harmfulness can be activated or reactivated by the unprecedented intensification of world trade and the increased

movement of people, animals and goods. They are also related to the imbalances in these exchanges and the extreme industrialisation of the manufacture of foodstuffs (Courade and Delpuech, Vidal and Gonzalez).

Finally, some of the contributions to this book concern representations, with created ideas of reality that can be erroneous. This concerns stereotypes of the link between poverty and the degradation of the rural or urban environment, with poor people being responsible for both their misery and their degraded environment. It is also the case of prejudices concerning the links between population pressure and the state of the environment or sustainable development, that can be questioned as a new ideological construction (Cambrézy, Metzger and Couret, Picouët and Sandron, Hours).

The book is organised in three main sections: Doctrines, Practices and Appraisals. *Doctrines*. Might sustainable development be a religious phenomenon? Does not the new universal doctrine that it may represent call for belief in its worth, its effectiveness and its ability to withstand the test of time? Is it not accompanied by a procession of thurifers (international agencies, NGOs) and fundamentalists (conservationists and liberalists), heretics and profaners (the major “polluters” who use the environment as a foil)? Can it belong to another discourse than a moral one? For this, it is necessary to find the origin of the concepts—sustainable development, social development, biodiversity, local knowledge—and the way in which they are elaborated and transformed and in a way deconstruct them to better rebuild them. *Practices*. For sustainable development not to be reduced to a moral discourse or a representation, it must also be a determination applied in local contexts. Examination of the latter in relation to the situation of refugees, the management of urban environments, the use of forest and the relation between population and environment in arid areas shows the gap between this supposed determination and actual practices. *Appraisals*. Here, transverse themes at the world scale are used rather than doctrines to reshuffle the cards of sustainable development, to question its main global issues and to show the inherent risks in globalised trade, such as nutritional insecurity, emerging virus diseases, the uneven distribution of knowledge and the ideological trap of sustainable development.

Finally, different approaches are presented in the annexes: the degree of coverage of research themes in forestry and questions of sustainable development, the evolution of the share of sustainable development in World Bank publications, a critical look at the economic analysis of environmental questions and the extent to which sustainable development is taken into account in the strategic frameworks for combating poverty.

We can thus ask questions about sustainable development and its many meanings, its realities, its difficulties of implementation and its contradictions in the space and time of societies. Asking questions of sustainable development also means calling it into question.

## References

---

BRAUDEL F., 1979 – *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*. t. 3 - *Le temps du monde*. Paris, Armand Colin, 607 p.

CASTELLS M., 1975 – *La question urbaine*. Paris, François Maspéro, 529 p.

FOURASTIÉ J., 1958 – *Le grand espoir du xx<sup>e</sup> siècle. Progrès technique, progrès économique, progrès social*. Paris, PUF, 249 p.

LÉNA, P., 1992 – Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espace rural en Amazonie brésilienne. In Dureau F., Quesnel A., éd.: *Recompositions sociales en Amérique latine: deuxième partie, bibl., Cahiers des Sciences humaines*, 28 (4): 579-601.

MÉGIE G., 2002 – *La Lettre de PIGB*, février, 13.

PINSON D., 2001 – « Environnement et urbanisation ». In Commission Population et Développement, 34<sup>e</sup> session, Population, Environnement et Développement, New York, 2-6 avril 2001, MES-MAE: 35-42.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement. Un enjeu pour la France*. Rapport au Premier ministre, coll. Rapports officiels, Paris, la Documentation française, 169 p.

United Nations, 2001 – *World Population Prospects. The 2000 Revision*. N.Y., Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 34 p.

UNCTAD, 2002 – *The Least Developed Countries Report 2002: Escaping the Poverty Trap*, UNO.

WAGNER D., 2000 – *Literacy and Adult Education*. EFA 2000 Assessment, Unesco.

WEBER M., 1958 – *The City*. New York, Free Press, 242 p.

World Bank, 2000 – *World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty*. WB.

## **Abstracts**

### **Environment and development: reflections on the concept of “sustainable development”**

**Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI,  
Philippe MÉRAL and Patrick SCHEMBRI**

There is a striking contrast between the political and media consensus on the need for sustainable development and the heated controversy about the concept itself. It is a polysemic term that is extensively and exhaustively employed. To keep the debate open, we should avoid presenting this concept as a new universal principle of good – otherwise there can be no discussion of how it is to be exercised, what it can contribute and what its limitations are. It seems important to deconstruct the concept or re-examine how it emerged historically, to see how the sustainable development discourse arose and how the idea acquired political legitimacy. From an examination of the origin and development of the “sustainable development” concept we can analyse the discourse of the dominant economic discourse and examine some aspects of how the notion is applied in developing countries. In our view, any discussion of sustainable development must address questions of conflicting values, failure to distinguish between different spatial and temporal scales, and the actors and/or social groups taking part in its implementation or excluded from it.

## The social dimension of sustainable development: poverty reduction or social sustainability?

**Jean-Luc DUBOIS and François-Régis MAHIEU**

The social dimension of sustainable development is mostly underestimated. The persistence of poverty and social exclusion during growth, the increase in inequality and vulnerability everywhere, brings back this issue on the scene. Three criteria contribute to social sustainability: access to goods and services, reinforcement of capabilities, and equity within and between generations. If any of these is not respected, social sustainability becomes unrealistic. Current policies do not always consider these criteria and may be the cause of serious social trouble and irreversible situations. Precautionary principles are, therefore, required to ensure social sustainability. They would constrain the design of innovative policies aiming at justice and sharing. Presently, development policies focus mainly on poverty reduction, which is only one side of sustainability. Avoiding the issue of inequality, especially of capabilities, increases the risk of non-sustainable development. However, it is to be hoped that the introduction of participation as a governance tool for the design of public policies would reduce such a risk.



## Avatars of biodiversity from Rio to Johannesburg

**Catherine AUBERTIN**

The Convention on Biological Diversity agreed at the Rio Summit was meant to define the terms for an international system of regulation to protect biodiversity. Although in practice it has endorsed the proliferation of property rights over live forms and left it to private law contracts to optimise the use of local biodiversity knowledge, it has also provided a new cognitive context for addressing general issues concerning relations between humans and their environment (and hence human relations as a whole).

This chapter outlines this history, showing how the concept of biodiversity has changed at each stage in the development of the global environmental problem and highlighting the accompanying changes in the relations between science, power structure and society. Biodiversity was originally a scientific concept, a synthesis of biology and evolution studies encompassing all aspects of the relationship between humans and their environment. With the Convention on Biological Diversity, genetic resources were then turned into tradable commodities and local nature knowledge into sociodiversity. Now, on the eve of the Johannesburg World Summit on Sustainable Development, the biodiversity erosion issue tends to be subsumed in the consensus slogan of eradicating poverty and in the anti-globalisation discourse. The various avatars of biodiversity, which reveal so many visions of the world, allow to trace the changes in the issues at stake in the biodiversity Convention, from the preparations for the Rio summit to the eve of the Johannesburg summit.

## Natural heritage and traditional knowledge

**Marie-Christine CORMIER-SALEM and Bernard ROUSSEL**

There is growing interest in traditional knowledge for its potential value in biodiversity conservation and sustainable management of the environment. Official science was long dismissive of such knowledge; the prevailing technicist approach denigrated local resource management practices and often regarded them as the main cause of environmental degradation. Now, traditional knowledge and practices have been rehabilitated and are sometimes overvalued. Scientists – particularly naturalists, ecologists and agricultural scientists – regard them as a body of new, relevant and precise information on natural environments and biodiversity. Developers and planners see them as a potential source of remedies for current environmental trends, which they consider negative, and of prudent management and sustainable development of resources. The main focus of the current interest in traditional knowledge is on cataloguing, protecting and promoting it: it has become an object to be conserved rather than a management tool.

While this enthusiasm for farmers' knowledge is a recent development, there is in fact an abundant body of earlier studies in this field, with a wide range of objectives and approaches. This chapter reviews those studies that help to explain the origin of the links between local knowledge, sustainable development, environmental management and natural heritage. The authors also consider the issues and strategies that are now tending to raise traditional knowledge to the status of heritage, and describe the consequences.

## Land, environment and development. Making good use of refugees: The settlement of Sudanese refugees in Uganda

**Luc CAMBRÉZY**

Since the Rio Conference, environmental protection has been incorporated in the programme of many international organisations – including the High Commission for Refugees. But surveys in parts of Africa that are receiving refugees show that deforestation by refugee settlers is essentially a political problem, involving asylum conditions, poverty, lack of infrastructure and the weakness of the State in Southern countries.

Since it cannot address the root of these problems and lacks the means for preventive action, humanitarian action is increasingly engaging in costly efforts to rehabilitate vegetation cover after the event, with uncertain and debatable results. At the same time host countries tend to put forward environmental degradation as an argument to justify making more humanitarian aid a condition for fulfilling their duty, under international law, to protect refugees. The political and financial stakes are high and analyses of the real impact of refugees on the environment are biased; this leads these countries to make the environment a bargaining point that has more to do with the market economy than any real awareness of shared responsibilities. In this way environmental problems become dissociated from the political and territorial issues that actually determine the control of, and access to, resources.

## The sustainable city in the South: between Utopia and practice

**Pascal METZGER, Dominique COURET and URBI**

One of the declared objectives of the Rio Summit was to promote “a viable model for human settlements”. What has become of this “viable model” ten years later, with more than half the Earth's population now living in cities? Is there a model of the “sustainable city” taking shape in discourse or in practice? What are the social and economic realities of sustainable development in cities and towns?

The scientific research situation is disappointing in that the environmental problem is still the preserve of the earth and life sciences, for which the city is not an object of study, although there are studies that approach the question of urban environments from various angles. At the practical level, however, the sustainable development concept has generated some real initiatives, with new urban management policies based on formalisation of ideas, procedures and tools. This formalisation is taking place at the international level, with a marked influence from Northern countries. However, the new urban policies and practices in Southern cities are bound both by free-market economic development and by protection of the global environment. On analysis, actions worth promoting for sustainable development prove to be incompatible with a free market economy. Thus it is fair to ask how far the sustainable development concept changes anything on the development front.

## From global discourse to local practice, or how environmental conventions affect tropical forest management

**Geneviève MICHON**

The question of the relationship between global discourse and local environmental practice is an essential one. Ten years on from Rio, it is time to consider what the conventions and declarations of good intent that resulted from that conference have really changed in the field. This chapter examines how the main ideas on conservation and participative management that developed from Rio have been perceived and reappropriated at the local level, where resources are managed on a day to day basis.

The author addresses the question by reviewing the various standards and management instruments directly derived from the concept of “indigenous community”. She focuses on forest environments, which combine numerous natural resource management issues. She analyses several examples of how local practices and discourse have been reorganised around such fashionable concepts as the “tradition” (particularly the “environmental wisdom”) of forest people, “participation”, “governance” and “communitarianism”. She compares the discourse and practice of two kinds of local actors: villagers living from the forest (the practitioners) and forest administrators (those who make local decisions about forest management). Her aim is to show that Rio has served above all as window-dressing for the continued pursuit of power games (power to exclude or include and to decide on access to resources, types of use, sharing of authority over resources and distribution of the benefits of such resource use) in which each interest group reshapes its discourse to try to maintain its position while winning the support new external actors such as donors and national and international NGOs.

## Evolving ideas on the impact of population growth on development

**Michel PICOUËT and Frédéric SANDRON**

Most studies of the relationship between population growth and environment start from a more or less subtle Malthusian position based on two hypotheses: that population growth is bad for the environment, and that it is an exogenous factor unaffected by the environmental situation of the population concerned. Few demographers have examined this issue, yet the problem of future generations' prospects is explicit in the most widespread definition of sustainable development. The authors' observations about the connection between population growth and environment are equally valid for the relationship between population growth and living standards, which is also important since sustainable development has both socio-economic and environmental implications.

This chapter surveys current views of the linkages between population, population growth and sustainable development. It presents a synthesis of a current of social science research, more subtle than the Malthusian and Boserupian theories, which emerged in the 1980s and spread in the 1990s. It addresses the question of demographic transition and the linkages between population growth, economic development and environment, presents a case study from rural Tunisia and comments on demographic projections. The author argues that between demography, economy and environment, population growth is not necessarily to be stigmatised.

## Sanitary cordon for the North, food insecurity for the South: food dilemma today

**Georges COURADE and Francis DELPEUCH**

*Food issues are currently in the spotlight throughout the world. While recent events have made us acutely aware of the dangers of ever-increasing “artificialisation” in the food sector in the West, there are still many people in the world who do not have enough to eat and whose situation shows no immediate promise of improvement. This is the case not only in poor countries but also, to varying degrees, in rich countries. It applies in dry and rainy regions alike, in remote rural areas and major cities, in countries at war and at peace. Despite the remarkable increase in grain yields and availability for solvent consumers in a small number of food surplus countries, hunger is still the same scourge humanity has lived with for millennia. In the North, consumer confidence has been shaken and we are less certain that the food we buy is safe for our health. In the South, despite the advances of the genetic revolution, malnutrition and food insecurity are rife. In view of the complexity of today's food and nutrition problems – with roots in the political and social spheres in town and country – and the uncertainties born of globalisation, development needs to be reconsidered from a fully comprehensive standpoint. This means taking account of agricultural production, public health, social welfare, long-term environmental impacts and, no less important, cultural and culinary diversity.*

## The emergence of microparasitism in the prevailing global macroparasitism: an obstacle to sustainable development?

**Pierre VIDAL and Jean-Paul GONZALEZ**

In the 1960s and '70s, infectious diseases were believed to be nearing extinction thanks to major advances in medicine and public health, vaccination and biotherapy. Then, twenty to twenty-five years ago, they made a violent come-back, with unknown bacteria and viruses causing new serious or fatal diseases. The most striking of the new or spreading viral diseases are hemorrhagic Dengue fever, Ebola fever and AIDS.

Historians have taught us much about the vital impact of infectious diseases on the history and fate of human communities. The authors of this chapter present an outline of the major diseases that have disturbed economic and political development over the past two thousand years and give examples of the human factors that caused or influenced them. Then they review some recently-emerged infectious diseases, highlighting their anthropic causes. They assess the real or potential threat these diseases represent for sustainable development, stressing the close involvement of all life's biodiversity and interwoven elements, including human activity, in the emergence of pathogens affecting humans, animals or plants, on land and in the oceans.

Their provisional conclusion shows that we have real means at our disposal for prevention and defence. But the fight against microparasites must be intensified, unified and conducted wide; pathogens know no frontiers. The issue of the infectious diseases that menace our societies is clearly a crucial one for sustainable development. After all, evolution teaches us that there were microparasites on Earth long before humans and that they will be here as long as our species lasts – and after, if there is an “after”. They are part of our history, and a determining factor in it.



## The challenge of globalisation: knowledge sharing or marketisation?

**Bernard SCHLEMMER, Jean-Yves MARTIN,  
Abdelkader SID AHMED, Roland WAAST**

The only comparative advantage in international economic competition today is knowledge. The question of knowledge is therefore a central issue for development. For some countries the next few years will be decisive: either they will manage to play their part in scientific exchange or they will be eliminated, from trade as well as knowledge exchange. Maintaining scientific capacity depends on an efficient teaching system, and this implies striking a balance between basic education and cutting-edge training. At present this equilibrium has been broken, under pressure from the World Bank particularly, in favour of an increase in numbers of basic education teachers. There has been an identifiable reaction, with schools springing up on the fringe of the public education system; but even when it manages to educate individuals, this spontaneous movement has difficulty keeping them in their home country. Yet with non-scholastic knowledge and access to the scientific mainstream, the countries of the South still have a chance to stay in the race. Their knowledge heritage offers a real possibility of entry in the industrial market. In science, research conditions are changing rapidly and the Southern countries are adapting to varying degrees. But the nub of the problem depends on decisions taken in the North: they will opt either for security and the market-oriented solution or for co-development. It is a race against time.

## Sustainable development as an instrument for global integration

**Bernard HOURS**

This chapter examines the concept of sustainable development from the perspective of historical North-South relations, and development as a Western ideology that has been through several phases of development.

The first part briefly reviews the twin evolutionist concepts of development and underdevelopment in the Rostovian, linear model of progress. In this view, development is regarded as economic first and foremost – the rest is supposed to follow automatically. The USA and USSR, the two great powers of the Cold War, both took this evolutionist view. The second part examines the emergence of struggles to gain local control over development, in the Third-World years of 1970-1990. With theories of domination and unfair trade came the concepts of community development and self-reliant development (the then fashionable Tanzanian model). In this phase, social development had an important place alongside or ahead of the economy. The third part makes an ideological analysis of sustainable development. The emergence of this concept reflected a certain failure of development. It is an instrument of global integration because it calls for regulation and responsibility in resource management and furthers the increasing power of multinational institutions. Humanitarian and “green” intervention, global public goods, the rights market and nature-oriented sustainable development are all part of the integration process. Although sustainable development is also a Utopian formulation that mobilises energies, in essence it is an ideological smokescreen and an instrument of global management.

# Développement durable ?

**DOCTRINES**

**PRATIQUES**

**ÉVALUATIONS**

Introduction



## Introduction

# Le temps et l'espace des sociétés

---

**Jean-Yves MARTIN**

Sociologue

Depuis l'origine, la trajectoire de l'espèce humaine sur la planète Terre se caractérise par un mouvement au long cours d'affranchissement et de maîtrise des conditions naturelles, un dépassement des contraintes de cette Nature dont l'espèce est justement issue, et sur laquelle elle veut exercer toujours plus avant son empire. Ce mouvement d'artificialisation, qui ne s'est jamais disjoint de la prédation des commencements, s'est accéléré dans la période contemporaine sous l'action de fractions dominantes – ou d'avant-garde – de l'humanité, inventives et toujours mieux armées dans la captation des ressources, au point de produire des déséquilibres majeurs. Ces derniers, qui touchent autant l'environnement physique que les sociétés, amènent à s'interroger sur la viabilité de ce « développement » et sur la réversibilité des effets négatifs qu'il a provoqués sur l'environnement physique, les ressources de la planète et la biosphère.

On décrit classiquement cette trajectoire de libération sous la forme des trois grandes révolutions qu'a connues l'humanité dans ses modes de vie : la sédentarisation, l'industrialisation et l'urbanisation. D'autres soulignent qu'une quatrième révolution est à l'œuvre, celle de l'information et de la connaissance. Les préhistoriens rapportent que les premiers groupes humains, au paléolithique, vivaient immergés dans la nature et en dépendaient totalement. Par la chasse et la cueillette, ils se nourrissaient de ce qu'ils pouvaient prélever, dans une quête incertaine et périlleuse, des espèces animales et végétales. Les aléas et les dangers de cette errance ont été progressivement réduits par l'invention d'outils et

l'élaboration de techniques de domestication d'animaux et de végétaux. L'apparition de l'agriculture et de l'élevage a ainsi permis la sédentarisation, amorcée au néolithique. Celle-ci conduira à l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale et politique favorisant ou impliquant des concentrations spatiales. Les premières agglomérations sédentaires et à forte densité de population apparaissent à la fin du néolithique (CASTELLS, 1975). L'existence des villes, produits d'une différenciation sociale et d'une division du travail (WEBER, 1958) qu'elles contribuent à renforcer, précède la révolution industrielle. C'est cependant cette dernière, aboutissement de transformations techniques et organisationnelles de plusieurs siècles dans l'agriculture et l'industrie, qui enclenchera le phénomène – très récent à l'échelle de l'histoire humaine – de l'urbanisation massive. Ainsi, l'industrialisation de la production, l'extension des villes<sup>1</sup>, le développement de la connaissance scientifique et de ses applications, dont l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et les communications à distance, feront culminer le mouvement d'artificialisation dans la période contemporaine. La crise environnementale marque les limites de la science et du progrès technologique, et les remet en cause. La nature, qui a co-évolué pendant toutes ces étapes et s'est parfois adaptée de façon surprenante, manifeste sa résistance à la domination et à l'oubli.

Ces étapes, qui ponctuent les changements de la relation entre nature et culture, sont bien connues. Elles ont fait l'objet de nombreuses analyses quant à leur signification dans les modes de reproduction de l'existence humaine. On évoque peut-être moins souvent la réduction de la durée des étapes successives et donc l'accélération permanente des changements. On doit également souligner la diversité de leur évolution temporelle, le fait que les comportements et les modes de vie caractéristiques d'une période peuvent subsister dans les périodes suivantes, et enfin que des périodes définies comme différentes peuvent coexister dans le monde contemporain. Le mouvement de domination de la nature n'a pas été identique ni simultané sur l'ensemble de la planète.

<sup>1</sup> Dans certaines régions, et en particulier en Afrique subsaharienne, le phénomène urbain – postérieur à celui des pays du Nord – doit son apparition et son développement aux fonctions politiques, administratives et commerciales introduites par la colonisation, plus qu'à l'industrialisation.

Ainsi la période du paléolithique, terminée en Asie mineure il y a plus de 10 000 ans, perdurait encore au XIX<sup>e</sup> siècle dans certaines zones polaires ou insulaires, et aujourd'hui des groupes quasi nomades vivant de la chasse et de la cueillette subsistent encore (LÉNA, 1992), alors que d'autres vivent maintenant dans une économie quasi dématérialisée. De même, alors qu'il est convenu de situer le passage de la préhistoire à l'histoire par l'invention de l'écriture – phénomène majeur d'artificialisation –, il faut noter qu'il existe encore des sociétés sans écriture, même si elles sont maintenant intégrés dans des États, et que l'Unesco dénombrait près de 900 millions d'adultes analphabètes dans le monde en 2000 (WAGNER, 2000).

Le cheminement de l'humanité et l'accélération continue qui le caractérise aboutissent aujourd'hui à une situation qui suscite interrogations et inquiétudes. On met l'accent sur la charge énorme qui pèse sur le dispositif naturel, ainsi que sur les déséquilibres excessifs qui marquent les conditions de vie et la répartition des richesses dans le monde. En 1950, la Terre comptait 2,5 milliards d'habitants. En 2000, elle en comptait 6 milliards, et des projections selon un scénario médian donnent 9,3 milliards en 2050 (United Nations, 2001). Les pays en développement rassemblaient 80 % de cette population en 2000, et en réuniraient 87 % en 2050. En 1998 (World Bank, 2000), c'est près du quart (24,3 %) de la population mondiale qui vivait sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>, cette proportion allant de 5 % en Europe de l'Est et en Asie centrale à 46,3 % en Afrique subsaharienne. La moitié de la population mondiale habite maintenant dans les villes, lesquelles, en particulier dans les pays du Sud, ne peuvent assurer pleinement la maîtrise de toutes les fonctions urbaines (habitat, équipements, lieux de travail, réseaux de transports) (PINSON, 2001). Outre ces fortes inégalités de conditions de vie sont signalés l'intensification des pollutions diverses, le réchauffement de l'atmosphère, l'accroissement en nombre et en intensité des catastrophes naturelles, l'érosion de la biodiversité, l'émergence ou la résurgence de maladies, etc. Les scientifiques proposent des explications à l'apparition de ces déséquilibres.

<sup>2</sup> Seuil de pauvreté : populations vivant avec moins de 1,08 \$ par jour (parité de pouvoir d'achat 1993).

Les historiens, après l'évocation des flux et des reflux des dominations à l'échelle internationale, pointent, dans le dernier quart du deuxième millénaire, l'expansionnisme occidental, qui impose progressivement son mode de production et de consommation au monde entier. Celui-ci trouve son origine dans l'émergence du capitalisme et les prépondérances des villes championnes de la navigation hauturière et du commerce au loin (Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam), mais c'est l'avènement des économies coloniales de l'Angleterre et de la France, et surtout la conquête britannique du monde, appuyée sur la Révolution industrielle, qui seront décisives (BRAUDEL, 1979).

Les physiiciens, quant à eux, parlent de « forçage » : « Nous savons que notre planète est aujourd'hui soumise à des forçages dus aux activités humaines qui sont hors des limites de la variabilité connue, au moins à l'échelle du dernier demi-million d'années. Et que la nature des changements ainsi induits dans l'environnement planétaire, leur intensité, à la fois en amplitude et en rapidité, sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et probablement dans toute l'histoire de la Terre. » (MÉGIE, 2002).

Les économistes enfin soulignent depuis longtemps la transformation des modes de production avec la montée en puissance du secteur tertiaire de l'économie, dans lequel la valeur ajoutée a de plus en plus tendance à se concentrer. La valeur financière de l'appareil de production secondaire, et *a fortiori* primaire, s'affaiblit régulièrement dans les économies occidentales (FOURASTIÉ, 1958). Cette tendance lourde menace gravement les pays encore peu industrialisés et dont les ressources à l'exportation reposent essentiellement sur la rente des produits de base. Ces pays sont déjà parmi les plus pauvres et la valeur de leur production baisse régulièrement. La CNUCED s'en est récemment inquiétée : « C'est dans les pays les moins avancés (PMA) qui dépendent de l'exportation de produits primaires pour leur survie économique et leur développement que l'extrême pauvreté est la plus répandue (...) La proportion d'individus vivant avec moins de 1 dollar par jour dans les PMA exportateurs de produits primaires non pétroliers est passée de 63 % en 1981-1983 à 69 % en 1997-1999 (...) En 1999, le PIB moyen par habitant des PMA exportant des produits non pétroliers était plus faible qu'en 1970, à prix constants. » (CNUCED, 2002).



Ces références mettent en lumière trois causes fondamentales de la crise environnementale, sociale et économique que traverse le monde contemporain : l'expansion continue d'un mode de production et de consommation peu économe des ressources naturelles ; les forçages directement subis par le dispositif physique et les ressources de la planète ; un fonctionnement économique et financier international dont la seule subjugation est celle des lois du marché dans l'attribution de la valeur et qui accroît le différentiel entre pays riches et pays pauvres. Cependant la prise de conscience mondiale des dangers encourus par la planète et ses habitants progresse. Elle évolue aussi quant à ses principaux sujets de préoccupation. Il y a une trentaine d'années la sensibilité a commencé à s'exacerber à propos de l'environnement physique et biologique. Cette question a été au centre des discussions de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro en 1992. Celle-ci a débouché sur la signature de plusieurs conventions internationales qui privilégient les questions environnementales : Convention sur la biodiversité (1992), Convention sur le changement climatique (1994), Convention sur la lutte contre la désertification (1994), Protocole de Kyoto (1997). La prochaine conférence, celle de Johannesburg en 2002, ne reprend pas pour titre l'environnement et le développement, mais elle fusionnera ces deux questions en les globalisant dans la nouvelle démarche de réflexion et d'action qui cible à la fois un mouvement et une temporalité pour l'évolution du monde : le développement durable.

Derrière ce concept se cachent une multitude de sens qui ont fait l'objet de nombreuses études ces vingt dernières années. L'intention des contributions réunies dans cet ouvrage est de faire état de quelques approches significatives permettant de questionner les réalités sociales et économiques de ce développement durable : la construction des questions, l'évolution des concepts, la définition des conventions et des politiques, l'émergence de nouveaux acteurs et les contextes globaux et locaux. Elles prennent en compte l'évolution des priorités qui, depuis dix ans, fait apparaître un déplacement des préoccupations liées à la dégradation de l'environnement physique vers celles qui sont liées aux sociétés et aux individus qui les constituent. Au lieu d'une approche environnement-ressources-sociétés, qui a surtout conduit jusqu'à présent à

des diagnostics concernant les altérations climatiques et biologiques, c'est une approche sociétés-ressources-environnement, qui conduirait davantage à des diagnostics politiques et sociaux, qui est privilégiée. Ce parti pris se fonde sur l'évolution actuelle des rapports internationaux, marquée par la tendance conflictuelle des rapports Nord-Sud et l'affaiblissement des pouvoirs d'État. Une attention particulière a été portée à l'impact des politiques locales de développement, ainsi qu'aux logiques d'appropriation/instrumentalisation du discours qui sous-tend le développement durable. Ce choix explique le recours à plusieurs disciplines parmi lesquelles les sciences sociales sont majoritaires. L'anthropologie, la démographie, l'économie, la géographie et la sociologie sont ainsi représentées, mais des spécialistes de l'agronomie, de l'épidémiologie et de la nutrition ont également apporté leur concours. La démarche suivie est celle d'une remise en perspective d'une logique globale, développementaliste, avec, thème par thème, l'évolution, les enjeux et les effets sectoriels. Des questions récurrentes traversent l'analyse thématique et s'enchaînent, montrant bien par là l'interconnexion des problèmes du développement durable.

La question stratégique du développement durable est celle de sa régulation, aussi bien mondiale que locale (TUBIANA, 2000). On sait que les premières tentatives de régulation internationale correspondent à la création de la Société des Nations, fondée en 1920 pour le maintien de la paix et le développement de la coopération entre les peuples. On sait qu'elle fut loin de répondre aux espoirs qu'elle avait suscités. On doit mentionner aussi que si le président Wilson en fut l'instigateur, les États-Unis n'en firent pas partie. Il faut rapprocher de cela, concernant les mesures mondiales pour lutter contre l'effet de serre, la dernière tentative en date, celle du Protocole de Kyoto (1997), qu'un certain nombre de pays se refusent toujours à ratifier. Ceci n'est qu'une illustration de la complexité de la mise en place de ces régulations. Que ce soit pour la préservation de la biodiversité, les droits locaux d'accès aux ressources naturelles, la régulation équitable des échanges commerciaux, en particulier pour les produits agricoles, la circulation des personnes... et des virus, ou l'équilibration des règles du marché, cette question de la régulation est abordée dans plus de la moitié des contributions à cet ouvrage (Aknin et

*al.*, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Michon, Courade et Delpuech, Vidal et Gonzalez, Hours).

L'organisation de régulations politiques, économiques et sociales est rendue d'autant plus difficile que la mondialisation, en ouvrant les frontières et en permettant à de plus en plus d'acteurs de se saisir de la chose publique, affaiblit les États, et particulièrement dans les pays pauvres. Si les pays les plus puissants peuvent s'affranchir de règles communes, les pays les plus démunis enregistrent l'apparition de ces nouveaux acteurs, non-étatiques ou supra-nationaux. Les agences internationales de développement bénéficient de leur extra-territorialité pour accroître leur influence dans les territoires nationaux. Par ailleurs, des organisations non-gouvernementales, qui sont parfois, et même souvent dans certains pays du Sud, des émanations de pays occidentaux, alors qu'elles affirment procéder de la société civile nationale, exercent une action de contournement – et d'affaiblissement – de la puissance publique dans l'exercice de ses droits. (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Roussel et Cormier-Salem, Cambrézy, Metzger et Couret, Michon, Hours).

Cet affaiblissement des États est peut-être l'une des principales entraves à la mise en œuvre d'un développement durable, et en particulier dans la lutte contre la pauvreté. La vague des plans d'ajustement structurel (PAS) et les modalités de gestion de la dette multilatérale et bilatérale (Initiative PPTE et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté) n'ont pas joué en faveur de la « durabilité sociale » du développement (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Michon, Courade et Delpuech, Schlemmer *et al.*, Hours). On peut citer à ce propos la déclaration récente d'un ministre brésilien : « Depuis vingt ans, les pays latino-américains et des Caraïbes présentent des indicateurs négatifs. Les sévères programmes d'ajustement structurel, le service de la dette, ainsi que la volatilité des capitaux et l'ouverture des marchés aux produits des pays riches – sans réciprocité de leur part – ont empêché les investissements sociaux et environnementaux des pays en développement.<sup>3</sup> »

<sup>3</sup> Discours de José Carlos Carvalho, ministre député de l'Environnement (Brésil), devant l'Organisation des États américains (Troisième rencontre inter-américaine pour le développement durable, mars 2002).

La question sociale et la problématique de l'environnement se situent au cœur des rapports Nord-Sud. La situation des pays pauvres, endettés, ajustés, fait que leurs priorités s'orientent plus spontanément vers la sortie de la pauvreté et l'exploitation maximale de leurs richesses naturelles que vers la protection de l'environnement, même si ces richesses ne profitent pas à tous. Cela est d'autant plus vrai qu'ils y sont poussés par le marché de la demande dominé par les pays du Nord, les plus gros consommateurs mondiaux de ces ressources. Naît ainsi un débat : développement au Sud, développement durable au Nord ? Un développement durable impliquant une stricte protection de l'environnement et des ressources est-il soutenable au Sud ? Le développement du Nord serait-il insoutenable? (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Metzger et Couret, Courade et Delpeuch).

Au-delà de la question de l'émission de gaz carbonique et de l'effet de serre, la protection et la conservation de l'environnement et de ses ressources est pourtant l'objet de nombreuses initiatives. Les notions de biens publics, biens communs, biens globaux en sont issues. Ces démarches de conservation ont paradoxalement été inspirées par les pays riches, avec une volonté d'imposition aux pays pauvres, et préconisant l'interdiction d'utilisation d'espaces et d'espèces. Cela a pris la forme par exemple de parcs naturels et de zones protégées, sous l'action en particulier d'organisations conservacionnistes, parfois au détriment des populations locales. Les questions d'appropriation et de gestion communautaires ont alors émergé, avec leur cortège de détournements et de manipulations politiques, particulièrement à propos des forêts tropicales, que ce soit pour les ressources ligneuses ou pour les plantes à propriétés thérapeutiques. Les questions se sont aussi posées en termes de patrimoine, qu'il soit naturel ou qu'il réfère à des connaissances sur la nature – les savoirs locaux – ou l'architecture urbaine (Aknin *et al.*, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Cambrézy, Metzger et Couret, Michon, Courade et Delpeuch, Lescure).

Le terme de « ressources » est un de ceux qui reviennent le plus souvent lorsque l'on évoque le développement durable. Le caractère très extensif de la notion permet d'intégrer des éléments *a priori*

disparates en les connectant dans une problématique de développement. Elle désigne aussi bien les éléments physiques et biologiques utilisables dans la nature, tels que l'espace que recherchent les réfugiés, les éléments intellectuels accumulables et transmissibles que sont les savoirs – oraux, scolaires, technologiques et scientifiques –, ou encore les éléments que l'on peut qualifier d'affectifs et qui sont constitutifs du lien social, ce dernier tenant souvent lieu d'ultime protection face à la pauvreté. La notion de ressources est également associée à celle de potentialités – exploitées ou non –, de capacités – concept majeur des analyses de la pauvreté –, et enfin d'accès, d'équité et de partage (Dubois et Mahieu, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Cambrézy, Michon, Picouët et Sandron, Courade et Delpeuch).

Le risque d'érosion irréversible ou d'épuisement des ressources est souvent évoqué quand on parle de durabilité. L'inventivité humaine est à même de transformer beaucoup de potentialités en ressources, et d'améliorer par exemple des espèces animales ou végétales en les sélectionnant. Elle est à même aussi d'en modifier les gènes et de créer des chimères, mais elle ne pourra pas recréer l'existant. Cela n'empêche pas cependant de vouloir faire breveter le vivant et de placer ainsi la vie dans la catégorie des marchandises. Cette marchandisation gagne toute la sphère des ressources, y compris les savoirs et leur transmission, et la régulation par le seul marché tend à devenir prépondérante dans l'ensemble des activités humaines. Le développement durable serait-il alors à la merci du marché ? (Aknin *et al.*, Aubertin, Courade et Delpeuch, Schlemmer *et al.*, Hours).

D'autres risques sont également évoqués. Ils sont liés à la vulnérabilité de l'espèce humaine par rapport à différentes catégories de parasites dont la nocivité peut être activée ou réactivée du fait de l'intensification sans précédent des échanges mondiaux et de la circulation élargie des hommes, des animaux et des biens. Ils sont liés aussi aux déséquilibres de ces échanges et à l'industrialisation poussée de la fabrication des aliments (Courade et Delpeuch, Vidal et Gonzalez).

Enfin, certaines contributions de cet ouvrage traitent des représentations, ces idées que l'on se fait de la réalité mais qui peuvent être erronées. Il en va ainsi des stéréotypes concernant la relation

entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement rural ou urbain, les pauvres étant à la fois responsables de leur misère et de leur environnement dégradé. C'est le cas également des préjugés concernant les liens entre pression démographique et état de l'environnement, ou du développement durable, qui peut être questionné comme une nouvelle construction idéologique (Cambrézy, Metzger et Couret, Picouët et Sandron, Hours).

Cet ouvrage est organisé en trois grandes rubriques : doctrines, pratiques, évaluations. *Doctrines* – Le développement durable relèverait-il du phénomène religieux ? La nouvelle doctrine universelle qu'il peut représenter n'appelle-t-elle pas la croyance en sa valeur, son efficacité et sa validité à l'épreuve du temps ? N'est-il pas accompagné d'une procession aussi bien de thuriféraires (agences internationales, ONG) que d'intégristes (conservationnistes ou libéralistes), hérétiques et profanateurs (les grands « pollueurs » qui utilisent l'environnement comme faire-valoir) ? Peut-il relever d'un autre discours que moral ? Il faut pour cela retrouver les origines des concepts – développement durable, développement social, biodiversité, savoirs locaux –, leurs modes d'élaboration et de transformation, et en quelque sorte les déconstruire pour mieux les rebâtir. *Pratiques* – Pour que le développement durable ne se réduise pas à un discours moral ou une représentation, il doit aussi être une volonté, traduite dans les contextes locaux. L'examen de ces derniers au travers de la situation de réfugiés, de la gestion de l'environnement urbain, de l'utilisation de la forêt, et de la relation population-environnement en milieu aride, montre le décalage entre cette volonté supposée et les pratiques concrètes. *Évaluations* – En reprenant, non plus les doctrines, mais des thématiques transversales à l'ensemble mondial, on rebat les cartes du développement durable pour en questionner les grands enjeux globaux et mettre en évidence les risques inhérents aux échanges mondialisés, comme l'insécurité nutritionnelle, les maladies virales émergentes, la diffusion inégale des savoirs, le piège idéologique du développement durable. Enfin, des approches d'un autre type sont présentées dans les annexes : le degré de recouvrement des thématiques de recherche dans le champ de la foresterie et des questions de développement durable ; l'évolution de la part du développement durable dans les publications de la Banque mondiale ; un regard critique sur l'analyse économique

des questions d'environnement ; le degré de prise en compte du développement durable dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

On peut donc s'interroger sur le développement durable, ses multiples sens, ses réalités, ses difficultés de mise en œuvre et ses contradictions dans l'espace et le temps des sociétés. Questionner le développement durable, c'est aussi le remettre en question.

### **Références bibliographiques**

BRAUDEL F., 1979 – *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle.* t. 3 - *Le temps du monde.* Paris, Armand Colin, 607 p.

CASTELLS M., 1975 – *La question urbaine.* Paris, François Maspéro, 529 p.

CNUCED, 2002 – *Rapport sur les pays les moins avancés, 2002 : échapper au piège de la pauvreté.* NU.

FOURASTIÉ J., 1958 – *Le grand espoir du xx<sup>e</sup> siècle. Progrès technique, progrès économique, progrès social.* Paris, PUF, 249 p.

LÉNA, P., 1992 – Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espace rural en Amazonie brésilienne. In Dureau F., Quesnel A., éd. : *Recompositions sociales en Amérique latine : deuxième partie, bibl., Cahiers des Sciences humaines*, 28 (4) : 579-601.

MÉGIE G., 2002 – *La Lettre de PIGB*, février, 13.

PINSON D., 2001 – « Environnement et urbanisation ». In Commission Population et Développement, 34<sup>e</sup> session, Population, Environnement et Développement, New York, 2-6 avril 2001, MES-MAE : 35-42.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement. Un enjeu pour la France.* Rapport au Premier ministre, coll. Rapports officiels, Paris, la Documentation française, 169 p.

United Nations, 2001 – *World Population Prospects. The 2000 Revision.* N.Y., Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 34 p.

WAGNER D., 2000 – *Literacy and Adult Education.* EFA 2000 Assessment, Unesco.

WEBER M., 1958 – *The City.* New York, Free Press, 242 p.

World Bank, 2000 – *World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty.* WB.





# Développement durable ?

**DOCTRINES**

**PRATIQUES**

**ÉVALUATIONS**



# Environnement et développement

## Quelques réflexions autour du concept de « développement durable »

---

**Audrey AKNIN**  
**Vincent GÉRONIMI**  
**Patrick SCHEMBRI**

**Géraldine FROGER**  
**Philippe MÉRAL**  
Économistes

### Introduction

La référence au « développement durable » est désormais incontournable dans les discours qui entendent traiter de l'environnement et du développement. La définition du « développement durable » la plus connue est celle qui figure dans le rapport Brundtland (CMED, 1987 : 47) : « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. » À côté de cette définition « méthodologique » est posée une définition en termes d'objet, déclinée selon les trois dimensions du social, de l'économique et de

Ce travail a été initié à la demande du ministère de la recherche et du comité de direction du Gemdev. Il a été rédigé par les membres du groupe Développement Durable (Gemdev/C3ED) et a été présenté lors du séminaire interne du Gemdev le 5 avril 2002. Les auteurs remercient les membres du Gemdev, en particulier Ph. Hugon, J.J. Gabas, Ph. Cadène, J. Piel, J. Coussy, et I. Bellier, ainsi que P. Jolivet et J.-L. Dubois (C3ED) pour leurs remarques et commentaires. Leur responsabilité n'est évidemment pas engagée par les éventuelles insuffisances de cet article.

l'environnemental<sup>1</sup>. Alors que la première définition est susceptible d'englober toute réflexion sur l'intergénérationnel sous le seul angle de l'environnement, la deuxième précise utilement la multi-dimensionnalité de la notion de développement durable. Cette problématique se doit de susciter analyses et discussions quant à la nature même du développement économique, ainsi qu'aux conditions qui président à sa préservation au cours du temps. La notion de développement durable, pour ne pas rester un slogan vide de sens, commande que soient reconnues et prises en compte les inévitables tensions entre les trois dimensions de l'économique, de l'environnemental et du social.

Force est de constater que le consensus autour du développement durable contraste avec les controverses associées à cette notion<sup>2</sup>. Le terme est polysémique et son usage est multiple. Il nous semble important de revenir sur les origines historiques et institutionnelles de cette notion, ce détour nous permettant par la suite d'analyser certains aspects de sa mise en œuvre dans les pays en développement. Dans le cadre de cet article, nous ne considérons pas que cette notion est un principe universel à respecter car nous voulons garder le débat ouvert. À notre sens, la notion de développement durable ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur les conflits de valeur, l'enchevêtrement d'échelles – qu'elles soient temporelles ou spatiales – ainsi que sur les acteurs et/ou groupes sociaux qui participent à sa mise en œuvre ou qui en sont exclus.

<sup>1</sup> Pour une illustration de la difficulté d'intégration de ces trois dimensions dans les documents d'organismes internationaux comme la Banque mondiale, voir l'annexe B relative aux notes bibliométriques sur les thèmes de développement durable.

<sup>2</sup> Comme le souligne AGGERI (2001 : 1), « d'un côté, les politiques – locales, nationales, internationales, sectorielles ou intégrées –, les stratégies d'entreprises et les programmes scientifiques s'affublent désormais du qualificatif "durable", qui semble être devenu, avec la participation des citoyens au débat public, le nouvel avatar du "politiquement correct". De l'autre, les débats sont vifs dans la sphère académique entre les "partisans" du concept, qui le considèrent comme central dans la mesure où il introduit l'idée d'une équité intergénérationnelle, et les "sceptiques", pour qui il s'agit au mieux d'une coquille vide, au pire d'une rhétorique visant à masquer la permanence des pratiques et des rapports de pouvoir. » D'autres débats portent sur le sens, le contenu et les divers degrés (fort, faible, etc.) de la durabilité (voir FAUCHEUX et NOËL, 1995 ; FAUCHEUX et al., 1996).

## Origines historiques et institutionnelles du « développement durable »

### **Des années 60 au début des années 80 : l'émergence du concept de développement durable**

Jusqu'aux années 60, les questions d'environnement sont reléguées au « second plan ». Les politiques environnementales sont pour l'essentiel sectorielles : elles visent à lutter contre des pollutions localisées dans le temps et dans l'espace, et dont les acteurs sont relativement facilement identifiables (déchets, eau, etc.). L'ensemble des dommages environnementaux à cette époque n'est pas traité (cf. pollutions atmosphériques et agricoles, risques technologiques, etc.). Ce sont l'industrialisation, les effets positifs de la croissance et du progrès tant scientifique que technique qui sont mis au « premier plan ».

C'est au début des années 70 que des changements vont s'opérer, tant dans la prise de conscience que dans les débats relatifs aux questions d'environnement. C'est le début de la médiatisation de grandes catastrophes écologiques occasionnées par des activités économiques (effets de la pollution au mercure apparue dans les années 50 à Minimata qui ont été médiatisés beaucoup plus tard...). Cette « prise de conscience » par les populations des problèmes environnementaux s'inscrit au sein d'inquiétudes de plus en plus prononcées dans les sociétés du Nord vis-à-vis des impacts négatifs de l'industrialisation. Nous pouvons d'ores et déjà noter que si cette prise de conscience environnementale semble « moins importante » que celle qui aura lieu dans les années 80 (nous en verrons les raisons plus loin), elle n'en est pas moins réelle. Les écologistes ont d'ailleurs interpellé la communauté des chercheurs au sujet des limites de la croissance économique. Les débats sur l'épuisement des ressources naturelles ont commencé à faire prendre conscience que les conditions actuelles de la croissance ne pourront se poursuivre de façon indéfinie. Dans leurs écrits, certains

chercheurs (DE JOUVENEL, 1970 ; PASSET, 1979) ont alors contribué à construire la question de l'environnement sous un éclairage qui se veut multidimensionnel (prise en compte simultanée des dimensions économiques, sociales et écologiques).

Cette première vague de réflexions a eu une certaine portée : elle a suscité, dans bon nombre de pays, l'adoption de nouveaux instruments juridiques et l'élaboration de nouvelles structures allant dans le sens d'une prise en compte institutionnelle du champ de l'environnement.<sup>3</sup> Il faut noter que cette institutionnalisation du champ de l'environnement a été également suscitée par la première conférence mondiale sur l'environnement, la Conférence de Stockholm, qui a suivi la publication du rapport Meadows et qui a vu le jour sous la pression des citoyens des pays industrialisés. Ce rapport et cette conférence constituent deux faits marquants dans la compréhension des origines institutionnelles de la notion de développement durable.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972, appelée plus communément la Conférence de Stockholm, est un événement important (participation de 113 pays, premier forum réunissant pays développés, pays en développement et pays communistes...). Elle fait écho au rapport Meadows, qui souligne que l'avenir de la planète et de l'espèce humaine est menacé par le maintien du rythme de croissance économique et démographique. Aux prévisions selon lesquelles notre planète ne serait plus habitable à l'avenir en raison de l'expansion industrielle se sont ajoutés les pronostics néomalthusiens d'une explosion démographique dans les pays en développement. L'idée de la « croissance zéro » est souvent associée au rapport Meadows ; dans ce cadre, la situation de catastrophe peut être évitée grâce à « un état d'équilibre, qui signifie de maintenir un niveau constant de population et de capital ». Cette idée de la « croissance zéro » a été soumise à de vives critiques, également formulées lors de la Conférence de Stockholm. Les organisateurs

<sup>3</sup> Avec par exemple la création en France d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement le 27-01-1971, et la création en 1973 d'un Programme des Nations unies pour l'environnement. Toutefois, d'après une interview réalisée auprès d'une personne de l'Aspen Institute, « le PNUE n'a pas su acquérir au départ le statut opérationnel suffisant pour coordonner les activités environnementales des Nations unies ».

de la conférence ont tenté de définir un cadre consensuel suscitant l'adhésion de l'ensemble des pays participants, mais cet effort est resté vain car l'agenda environnemental des pays industrialisés s'est heurté aux perspectives et aux priorités politiques des pays en développement, pour qui il n'était pas question de réduire les taux de croissance. Après débats et discussions, la Conférence de Stockholm a donné lieu à la Déclaration de Stockholm, qui a entériné vingt-six principes pour l'élaboration de futurs accords multilatéraux, un Plan d'action pour l'environnement humain énumérant cent neuf recommandations autour de l'environnement (évaluation, gestion et mesures institutionnelles)... mais les principes énoncés n'ont pas été intégrés dans la jurisprudence internationale, les cent neuf recommandations n'ont pas été suivies dans les faits... Pour AGGERI (2001 : 8), « les retombées seront très faibles car l'époque n'était probablement pas encore prête pour ce type de débat (les indices sur la dégradation de l'environnement étaient encore très partiels, les appuis institutionnels faibles, les chercheurs mobilisés sur ces questions encore peu nombreux...) ». Par ailleurs, notons que les deux chocs pétroliers ainsi que la manifestation d'une crise économique importante ont conduit pendant une dizaine d'années à un déclin de l'attention publique et politique vis-à-vis des questions environnementales.

Il n'en reste pas moins que certaines idées développées lors de cette conférence seront réaffirmées dans le rapport Brundtland en 1987 (et lors de la Conférence de Rio en 1992). Maurice Strong, le secrétaire général de la Conférence de Stockholm, a d'ailleurs souligné la nécessité d'harmoniser les besoins du présent avec ceux des générations à venir et d'intégrer les considérations environnementales au sein de stratégies de développement. C'est à cette occasion qu'il lance le terme « d'écodéveloppement »<sup>4</sup>. Notons, comme le souligne VIVIEN (2001 : 44) que la notion

<sup>4</sup> Selon SACHS (1980 : 37), « l'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire (...) C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation. » Il justifie la prise en compte de trois dimensions essentielles à ce qu'est un développement des sociétés : la prise en charge équitable des besoins, la prudence écologique ainsi que l'autonomie des décisions (*self-reliance*) et la recherche de modèles endogènes à chaque contexte historique, culturel et écologique.

d'écodéveloppement va être reprise et approfondie lors du symposium PNUE/CNUCED consacré aux modes de développement et à l'utilisation des ressources naturelles qui se tient à Coyoco au Mexique en 1974. En même temps, cette notion va être écartée du vocabulaire onusien et va être peu à peu remplacée par l'expression de *sustainable development*, jugée plus « politiquement correcte » à une époque caractérisée par le retour en force des thèses libérales et par la réaffirmation du primat de la croissance économique et du progrès technique.

C'est l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la conservation (UICN, 1980) au début des années 80 qui est à l'origine de l'expression de développement durable. Présentée comme un « cadre théorique et pratique » à destination des pouvoirs publics, des praticiens du développement, etc., cette stratégie vise à concilier les objectifs du développement des sociétés et de conservation de la nature, lesquels ont trop longtemps été considérés comme antinomiques. Néanmoins, comme le souligne REED (1999 : 29-30) « le défaut majeur de cette Stratégie mondiale pour la conservation, pour autant convaincante qu'elle soit sur le plan de ses fondements éthiques, réside dans son insensibilité aux réalités politiques du partage entre le Nord et le Sud. La supériorité de la stratégie sur le plan éthique et moral a été compromise par sa naïveté politique et les faiblesses de son analyse de la politique économique internationale. En conséquence, si la déclaration s'est imposée par la moralité irrésistible, voire visionnaire, de son argumentation, elle n'a pas suscité l'adhésion de la communauté politique internationale et s'est avérée incapable, à plus forte raison, de s'imposer en tant que référence pragmatique pour les programmes de développement. »

### **À partir des années 80 : la « montée en puissance » du développement durable**

La période qui s'échelonne du milieu des années 80 à 1992 se caractérise par : 1) l'émergence et la reconnaissance institutionnelle de pollutions qualifiées de « globales », parmi lesquelles on peut compter la détérioration de la couche d'ozone stratosphérique ou l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz carbonique; 2) l'accumulation et l'ampleur de divers sinistres dont



certains relèvent de risques technologiques majeurs (Tchernobyl en 1986), alors que d'autres relèvent de catastrophes écologiques ; 3) les risques d'épuisement des ressources naturelles (menaces d'extinction de diverses espèces et envers la biodiversité) et les atteintes environnementales accentuées par les pluies acides...

L'ensemble de ces éléments, relayé par les médias, a touché le grand public. Il est dorénavant questions de problèmes « globaux » d'environnement pour lesquels de « nouvelles formes de gouvernance » doivent être élaborées (FROGER, 2001) ; ces problèmes globaux renvoient aux pollutions diffuses qui ne sont pas clairement identifiées dans le temps et dans l'espace et qui sont le fait d'un grand nombre de pollueurs dont il est très difficile de définir clairement la responsabilité. Ils mettent en jeu l'avenir des générations futures et peuvent avoir des effets irréversibles qui menacent la survie de la planète et de l'espèce humaine.

Cette prise de conscience culmine avec la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui se tient à Rio de Janeiro en juin 1992. Elle fait écho au rapport Brundtland, publié en 1987 à la suite de la création de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) en 1983.

C'est au rapport Brundtland que l'on attribue généralement l'origine du terme de développement durable<sup>5</sup>. Dans un premier temps, il n'a pas retenu l'attention des médias<sup>6</sup>, ni celle de l'opinion publique,

<sup>5</sup> Le développement durable ne saurait se confondre avec une simple croissance quantitative et unidimensionnelle, mesurée par l'augmentation du produit national. Dans l'avant-propos de l'ouvrage de PASSET (1996 [1979] : XI), le développement est défini comme une « croissance complexifiante multidimensionnelle » ; « *croissance complexifiante* car accompagnée d'un double mouvement de diversification et d'intégration permettant au système de croître en se réorganisant, sans perdre sa cohérence (...) *multidimensionnelle* dans la mesure où, par-delà l'économique au sens strict, est prise également en compte la qualité des relations établies entre les hommes au sein de la sphère humaine et avec leur environnement naturel ».

<sup>6</sup> Un recensement de l'occurrence du terme « développement durable » dans *Le Monde* et *Les Échos* depuis 1987 montre que l'utilisation du terme dans ces deux quotidiens ne décolle réellement qu'à partir de la Conférence de Rio en 1992. Le terme apparaît une fois en 1988, 9 en 1990, 19 en 1991, 46 en 1992, 137 en 1999, 119 en 2000 ; résultats d'une recherche menée par AGGERI (2001) sur la base de données Europresse.

même si cette dernière commence à être sensible aux questions environnementales. Il n'intègre pas d'idées véritablement nouvelles mais il présente l'avantage de montrer les impacts négatifs des activités économiques et humaines sur l'environnement tout en adoptant des propositions qui tendent à être modérées pour éviter les réactions de « rejet » suscitées par le rapport Meadows<sup>7</sup>. Les questions d'environnement et de développement sont alors considérées conjointement : d'une part, parce que les processus de développement ne sont pas neutres pour l'environnement (prélèvement de ressources, rejets de polluants, etc.); d'autre part, parce que la qualité de l'environnement peut affecter la capacité de développement (effets de la pollution sur la santé humaine, par exemple). Les stratégies pour la mise en œuvre d'un développement durable sont alors diverses : lutte contre la pauvreté et les inégalités, changement du contenu de la croissance, modification du comportement des acteurs économiques, etc.

La Conférence de Rio (1992) sur l'environnement et le développement, à laquelle ont participé 178 pays, s'est tenue vingt ans après la Conférence de Stockholm. Pour AGGERI (2001 : 16) « Rio a donné naissance à une définition extensive allant bien au-delà des rapports de l'environnement et du développement en englobant les rapports Nord-Sud, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme, l'équité sociale, etc ». Il est intéressant de comparer les deux textes issus de ces deux conférences internationales, comme le font ANTOINE *et al.* (1994 : 50). L'idée du rapprochement des problématiques du développement et de l'environnement présente dans la Déclaration de Stockholm (à la suite du rapport de Founex) est au centre de la Déclaration de Rio. La problématique démographique semble avoir moins d'importance et les références à l'épuisement des ressources renouvelables sont marginales. En revanche, la Déclaration de Rio illustre la montée en puissance de la société civile, des ONG notamment, ainsi que

<sup>7</sup> Dès l'introduction, le rapport prend bien soin de se démarquer du rapport Meadows en expliquant qu'il n'est ni question de sacrifier le développement à la protection, ni l'inverse, bien entendu. Pour la CMED (1987 : 10-11), « le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. »

des représentants du monde des entreprises<sup>8</sup>, alors que la référence à la planification qui figurait dans la Déclaration de Stockholm a disparu.

La Conférence de Rio qui a donné lieu à la Déclaration de Rio a permis la signature de deux conventions internationales – la Convention sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique – et de deux déclarations non contraignantes portant sur les forêts et sur la désertification. L'Agenda 21, compendium des actions à entreprendre en matière d'environnement et de développement, constitue également un ambitieux programme pour faire évoluer les modes de développement et pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Rio et les deux conventions internationales. Un Fonds mondial pour l'environnement (le GEF) a été conçu et une Commission sur le développement durable a été créée au sein des Nations unies. Comme le souligne VIVIEN (2001), les questions abordées ont été multiples (pauvreté, participation des minorités aux processus de décision, aménagement de l'espace, gestion des différentes ressources, équité dans la distribution des richesses...). Néanmoins, en juin 1997, une mission spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies s'est réunie à New York pour évaluer la mise en œuvre des résolutions prises lors de la Conférence de Rio. Le bilan de cette réunion, appelée « Rio + 5 », est mitigé. Depuis quelques années, comme le souligne TUBIANA (2000 : 8), ce sont les chocs financiers qui occupent le « premier plan ». Par ailleurs, les rapports de force entre les pays développés et les pays en développement n'ont pas été véritablement modifiés, et les disparités économiques se sont amplifiées.

Néanmoins, dans les pays développés, le développement durable a trouvé une traduction dans des programmes d'action, des politiques publiques, des politiques locales et des stratégies d'entreprise (AGGERI, 2001). Il nous semble que cette tendance est présente depuis (plus ou) moins longtemps et avec plus (ou moins) de difficultés dans les pays du Sud. Pour notre part, l'idée n'est pas de

<sup>8</sup> Pour la CMED (1987, p. 76), le développement durable ne pourra être atteint que par une « volonté politique ». Cela passe par plusieurs réformes institutionnelles et juridiques : participation plus grande du public, des ONG, des industriels, etc. aux prises de décision ; renforcement des agences internationales (PNUE, Banque mondiale entre autres) ; coopération élargie au niveau international, etc.

considérer le développement durable comme une utopie généreuse, mais de réfléchir au sens que l'on peut lui donner en mettant l'accent sur la nécessité de prendre en considération les diverses temporalités (économique, sociale, écologique, politique...) et les conflits posés par leur articulation. Il convient également d'aborder les problèmes sur plusieurs échelles spatiales (international, national, local, ...) et de mettre l'accent sur l'aspect participatif (plus forte participation des citoyens et prise en considération de la diversité des acteurs et des conflits de valeurs).

## Pour une mise en œuvre du développement durable dans les pays du Sud

Jusqu'au milieu des années 90, la notion de développement durable selon laquelle il faut préserver le développement économique courant sans mettre en péril les conditions écologiques de son maintien est perçue comme trop normative et trop « nordiste »<sup>9</sup>. Dans ce cas, on peut comprendre la méfiance des pays du Sud face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour le développement durable. En effet, quelle légitimité les pays riches ont-ils pour imposer aux moins riches des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources pour le bien commun, ou pour interdire l'utilisation d'espaces et d'espèces qu'ils considéraient comme patrimoine de l'humanité ? AGARWAL et NARAIN (1991) parlent même de colonialisme environnemental. DALY (1997 : 18) résume cette position lorsqu'il écrit : « Il est absurde d'attendre de la part du Sud davantage de sacrifices au nom de la durabilité si des mesures n'ont pas été prises au préalable au Nord. » Cela dit, fonder le développement économique d'un pays comme le Gabon sur la seule exploitation d'une ressource, le

<sup>9</sup> BECKERMAN (1994 : 191) résume l'opinion de l'époque en disant : « La soutenabilité "forte", qui domine toutes les autres considérations, est moralement inacceptable et totalement irréaliste ; et la soutenabilité "faible" qui propose une compensation des pertes en ressources ne propose rien de plus que la maximisation du bien-être économique. » Voir également l'annexe B relative aux remarques critiques de l'intégration de l'environnement dans l'analyse économique.

pétrole, dont on connaît le caractère épuisable, c'est évoquer une problématique en termes de développement écologiquement non durable:

Il faut souligner que dans les années 70 la question de l'environnement, des ressources naturelles, a aussi pris la forme de l'imposition par l'extérieur de parcs naturels, de zones protégées (de qui ?), excluant de ce fait les populations locales de la possibilité de tirer profit de leur environnement. Ce qui a pu impliquer de véritables drames pour des populations dont le mode de vie traditionnel reposait sur l'exploitation de cet environnement. Les tentatives de certains lobbies d'imposer un gel de l'exploitation forestière dans certaines zones ont eu un impact très dommageable pour l'appropriation des préoccupations environnementales<sup>10</sup>.

Pour éviter ces écueils, le thème de l'appropriation et de ses modalités est alors central si l'on veut mettre en pratique la notion de développement durable. Au-delà, c'est la question de la cohérence temporelle qui va nous intéresser, ou plus précisément la prise en compte des inévitables tensions entre les temporalités de l'économique, de l'environnemental et du social.

### **Appropriation et participation : le rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'un développement durable**

Depuis le début des années 90, la relation entre développement et environnement est renversée au profit d'une analyse en termes de contribution des politiques environnementales et de gestion des ressources à la croissance économique ; on parle alors de double dividende. Dans cette optique, la protection de l'environnement et la gestion pérenne des ressources naturelles sont des

<sup>10</sup> Pour une analyse « en creux » des effets destructeurs de la mise en place de réserves naturelles, voir les nombreuses controverses autour de l'ouvrage de TURNBULL (1972). Les exemples de pressions internationales sur la mise en place de « réserves » forestières dans les pays sous ajustement sont multiples. Entre autres, les nombreux débats au Cameroun dans la vague de la dévaluation de 1994 autour de la refonte du Code forestier ont illustré les positions extrêmes de certains lobbies américains.

conditions permettant aux pays pauvres de se développer par le biais d'une autosuffisance alimentaire à long terme, par les entrées de devises liées à l'écotourisme, par les transferts en technologies propres dont ils pourraient bénéficier. Ce point de vue sert de support aux stratégies de protection et de valorisation de la biodiversité dans la plupart des pays à forte biodiversité.

Pour traiter ce problème de libre accès aux ressources, l'approche communautaire est présentée comme une voie alternative à celle, traditionnelle, de patrimoine commun, voire à celle d'appropriation privée. En effet, dès les premières discussions concernant les pertes en biodiversité, certains estiment que la meilleure manière de lutter contre l'absence de droits de propriété sur certaines ressources comme les forêts ou les animaux sauvages est de les considérer comme appartenant à l'humanité tout entière, au même titre que l'air ou les océans<sup>11</sup>. Le danger est alors grand de voir les communautés locales exclues de l'usage de ces ressources.

Lors des débats relatifs à la Convention sur la diversité biologique, c'est l'approche en termes de propriété privée qui est mise en avant. Là aussi, les risques de pillage des ressources sont grands pour les populations qui les utilisent traditionnellement. De plus, les modes traditionnels d'occupation de l'espace ne s'accommodent pas facilement de la propriété privée. La nature appartient, dans de nombreux pays du Sud, aux divinités et/ou aux ancêtres. L'appropriation privée n'a pas toujours de sens dans de telles situations. Enfin, la valorisation marchande de la biodiversité peut aboutir à une déstructuration sociale. L'organisation de filières nouvelles, les reports d'activité qu'elles peuvent générer sont autant de problèmes potentiels majeurs au niveau local. Dans ce type de configuration, la durabilité écologique peut être réalisée au détriment de la dimension sociale du développement durable.

Bien que ce débat ne soit pas clos, notamment au sujet de la biospection, des initiatives de gestion communautaire des ressources par les populations locales ont vu le jour (OSTROM, 1990). Cette approche repose sur le principe que les exploitants seraient susceptibles d'agir collectivement pour gérer les ressources.

<sup>11</sup> C'est ainsi que dans le rapport Brundtland on peut lire au sujet de la protection de la diversité biologique (CMED, 1987 : 193) : « Cette convention, dont l'UICN, par exemple, pourrait rédiger un projet, devrait préciser la notion de diversité des espèces et des gènes comme patrimoine commun. »

La mise en place d'arrangements institutionnels permettrait alors de garantir la viabilité d'une gestion collective et d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus en permettant l'appropriation de la gestion des ressources par les communautés locales. Cette approche est intéressante pour de nombreuses raisons :

- elle ne laisse plus l'exclusivité de la politique environnementale à des États trop souvent dans l'incapacité de mettre en place des politiques foncière, forestière, agricole adéquates et parfois même principaux instigateurs de la déforestation ou de la surexploitation des ressources pour des rentes d'exploitation à très court terme ;
- elle permet de concilier des approches différentes du droit de propriété, de prendre en compte les spécificités socio-culturelles des groupes en question, de considérer la sécurisation foncière comme élément central de la gestion durable des espaces ;
- elle illustre l'intérêt pour des approches participatives et des nouvelles formes de gouvernance.

Les tendances actuelles vont dans le sens d'une application et d'une institutionnalisation de ces principes théoriques. À tel point que la notion de développement durable semble se diffuser d'autant plus rapidement et facilement que l'on passe d'une logique de gestion de l'environnement et des ressources à celle de la détermination collective des priorités en matière de développement en milieu rural.

À nos yeux, les raisons de cette tendance résident dans les nouvelles orientations prônées par les bailleurs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La dimension environnementale n'est pas oubliée, mais elle est dorénavant intégrée à un dispositif de définition par les acteurs locaux des priorités de développement pour leur communauté. Cette action est menée conjointement aux objectifs de décentralisation dans la plupart des domaines relatifs au développement qui sont réalisés à l'heure actuelle<sup>12</sup>.

Il semble qu'il ne soit désormais plus possible de discuter d'environnement et de développement sans intégrer cette dimension

<sup>12</sup> Ainsi, les études menées actuellement à Madagascar par l'UMR C3ED (IRD et université de Versailles St-Quentin en Yvelines) et le C3ED Madagascar (université d'Antananarivo) montrent que les orientations politiques actuelles conduisent à favoriser la détermination des choix publics forestiers par les populations locales, pratiques qui vont bien au-delà de la simple gestion communautaire des ressources forestières.

communautaire. Cela étant, la gestion traditionnelle par les communautés est une pratique déjà identifiée depuis longtemps dans la recherche sur le développement. Ces approches participatives, puisque c'est de cela qu'il s'agit, connaissent un renouveau car elles permettent de légitimer, par le recours à la notion de pratiques ancestrales, les modalités d'une nouvelle gestion publique (environnement, éducation, infrastructures...) qui ne soit ni du tout-marché, ni du tout-État.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages de ces pratiques, notamment parce qu'elles sont appropriées par l'ensemble des acteurs, depuis les bailleurs, satisfaits de ne plus voir leurs initiatives disparaître dans les méandres administratifs, jusqu'aux communautés, trop heureuses de devenir de véritables interlocuteurs. Nous pensons qu'elles doivent être poursuivies dans ce sens.

Toutefois, sur le plan scientifique, nous nous interrogeons sur cette tendance lourde. Déjà, des auteurs commencent à tirer la sonnette d'alarme du « tout-communautaire ». Ainsi PLATTEAU et ABRAHAM (2001 : 198) écrivent : « Les stratégies fondées sur l'idée d'un développement décentralisé ou participatif rencontrent de plus en plus d'écho au sein des organisations internationales (y compris au sein de la Banque mondiale) et des organismes donateurs. L'optimisme qui les sous-tend est en partie fondé sur la croyance que les communautés rurales peuvent constituer un moyen efficace de développement s'il y a, à une échelle suffisamment importante, une véritable délégation des pouvoirs et des responsabilités. (...) Les communautés ne sont pas les organisations sociales idéales que l'on suppose parfois. Elles présentent elles-mêmes des défauts propres à diminuer leur aptitude à résoudre les problèmes précités. »

L'une des questions qui semble en effet pertinente est de savoir jusqu'à quel degré de délégation aux communautés rurales on peut aller. Peut-on tout confier aux communautés rurales ? Quelle en serait la cohérence d'ensemble au niveau national, par exemple ? LOSCH (2000), citant les propos de STIGLITZ (2000), écrit : « Ainsi pour Stiglitz (2000), la définition d'une stratégie de développement revêt – sans équivoque – le statut de bien public et c'est à l'État que revient la tâche de promouvoir et d'accompagner ce processus.



Le rôle de l'État est donc éminent, tant dans sa capacité à organiser le débat démocratique permettant l'élaboration des choix que dans sa fonction de définition de règles de droit permettant leur consolidation ; car si les contrats se substituaient à la loi (ce qui apparaît comme une tendance lourde de la période), ce serait au risque d'une clientélisation accélérée des rapports sociaux et du développement des particularismes communautaires. »

### **Le développement durable : une question de cohérence temporelle**

Depuis le début des années 80, la plupart des pays en développement sont soumis au régime des Plans d'ajustement structurel (PAS). Dès la seconde moitié de la décennie, ces politiques ont fait l'objet de critiques de plus en plus fortes, face au constat simultané d'une réussite à court terme dans la stabilisation mais à un coût social élevé, d'un échec à moyen terme dans le retour à la croissance et des difficultés de mise en œuvre des mesures retenues<sup>13</sup>. Sur la base de ce bilan mitigé se construisent les débats autour de la mise en œuvre de nouvelles politiques. Ces derniers se concentrent rapidement sur trois points focaux : la réduction du coût social de l'ajustement, la redynamisation de l'investissement dans une perspective de croissance à moyen terme et l'implication des acteurs nationaux, voire locaux, dans les programmes. Ces trois axes ont en commun l'horizon de leur questionnement : le passage des préoccupations de court terme à des questions de long terme, domaine d'origine de la pensée du développement.

Poser la question du coût social de l'ajustement, c'est poser la question des conditions de reproduction de la force de travail (santé et éducation). Or, l'horizon temporel pour la reproduction d'une « ressource humaine » est de 20-25 ans.

De la même manière, la relance de l'investissement constitue un défi important, et les premières réponses apportées n'ont pas eu

<sup>13</sup> Voir par exemple Banque mondiale (1988, 1989) ou, pour une vision critique, FONTAINE (1994), TAYLOR (1983) ou VAN WUNBERGEN (1986).

le succès attendu<sup>14</sup> : l'investissement extérieur, l'investissement direct étranger (IDE), n'obéit qu'à ses propres déterminants et n'a pas répondu aux politiques d'attractivité nationales. Face à ce constat, ce sont des questions de long terme qui émergent : comment passer d'un taux d'épargne de 5 % à un taux d'épargne de 15 % ou 20 % ? Nous retrouvons ici la question initiale de LEWIS (1954), et l'on sait que ce passage s'inscrit dans un horizon de long terme (modification de la structure productive de l'économie, changement de spécialisation...).

L'implication des acteurs nationaux, voire locaux, dans les programmes renvoie à la thématique de l'appropriation développée dans la partie précédente, cette thématique constituant un défi majeur pour les politiques de développement. Comment alors concilier conditionnalité et appropriation ? Le paradoxe est patent : il faut s'approprier une politique afin de remplir une conditionnalité, dans la forme moderne des PAS que constituent l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)<sup>15</sup>. La dimension temporelle est première : comment concilier le temps de l'appropriation et de la participation, ce qui suppose la mise en place de nouvelles régulations sociales et politiques, avec le temps de la conditionnalité (de 6 mois à 3 ans) ? Tant que cette question n'est pas abordée, les pays en développement continueront à présenter un décor en carton-pâte permettant d'avoir accès aux financements internationaux. Nous retrouvons ce questionnement dès que nous nous intéressons à l'intégration des considérations environnementales dans le champ de ces politiques.

La préoccupation environnementale a toujours été présente au niveau sectoriel dans les programmes des pays du Sud, notamment pour les programmes d'appui aux secteurs agricoles financés par l'extérieur. De ce point de vue, il convient d'en relativiser la nouveauté. C'est d'abord, comme nous l'avons souligné, par son

<sup>14</sup> La libéralisation des marchés financiers, la fin de la répression financière, l'accroissement des taux d'intérêt réels n'ont pas permis une augmentation significative des taux d'épargne dans les pays en développement ; l'investissement domestique est resté très faible.

<sup>15</sup> L'annexe D relative à la faible prise en compte du développement durable dans les CSLP illustre les difficultés de l'appropriation du développement durable dans les documents de politique économique à moyen et long terme.

inscription dans les agendas des institutions internationales que la dimension environnementale va avoir un impact sur les politiques impulsées par les bailleurs de fonds multilatéraux. La dimension environnementale, par son horizon de long terme, s'inscrit directement dans les problématiques qui ré-émergent à la fin des années 80. À long terme, c'est la question de la « durabilité » qui devient fondamentale. Celle-ci était présente et clairement posée par les fondateurs de l'économie du développement. Toutefois, l'articulation des différentes dimensions du développement demeure problématique.

En contradiction avec la recherche d'appropriation et de participation dans les institutions multilatérales, la dimension environnementale apparaît aussi comme une source de conditionnalité à laquelle il est tentant de répondre de façon purement formelle, à travers le respect d'indicateurs de court terme, ou en reprenant dans des documents officiels le discours en vogue. Finalement, la dimension environnementale dans les politiques de développement en est à ses premiers balbutiements. Sa non-appropriation par les acteurs locaux nous replonge dans le paradoxe de « l'appropriation sous contrainte », qui a déjà fait les preuves de ses limites dans les champs économiques et sociaux. Le rajout de modules « environnement » ou « ressources naturelles » dans les documents stéréotypés rédigés par les gouvernements des pays en développement en réponse aux conditionnalités du Nord reste un pis-aller.

Le véritable enjeu réside alors dans la mise en œuvre d'une approche intégrée des trois dimensions du développement durable, tel qu'il est défini dans le rapport Brundtland. Et cela passe nécessairement par le développement d'une vision de long terme, prospective.

En effet, si l'on considère que le développement durable revêt trois dimensions (économique, écologique et sociale), la démarche analytique qui en résulte exige que l'on tienne compte de ses dimensions multiples, dans une perspective fondamentalement dynamique. La dimension hautement temporelle du développement durable nécessite un traitement explicite des temporalités afférentes à chacune des dimensions considérées. Elle impose aussi la prise en compte des non-linéarités qui interviennent aussi bien dans la prise de décision que dans l'acte issu de ladite décision. La question des non-linéarités évoque la cohérence

temporelle, ou encore l'interaction entre le court terme et le long terme. Elle situe au cœur de la problématique la formation des anticipations, ainsi que la délicate question de l'actualisation : comment mettre en cohérence le temps de la décision et le temps de l'action ? Il paraît ici indispensable de développer une analyse, non plus uniquement par le point d'arrivée (ou d'équilibre), mais également par la trajectoire d'approche (ou d'ajustement), considérant que tout ajustement revêt un coût économique, lequel peut infléchir la décision. Parallèlement à cela, la question du conflit des temporalités devrait faire l'objet d'une analyse spécifique, incorporant en cela une certaine multidimensionnalité (certains emploieraient le terme de complexité) dans le caractère dynamique du développement durable : comment mettre en cohérence le temps de l'économie, le temps de la nature et le temps du social ?

## Conclusion

Même si les tendances observées dans les pays en développement montrent que les discussions sur le sens et le contenu du concept de développement durable sont reléguées à un second plan, au profit d'une réflexion sur ses modalités d'application, elles ne doivent pas occulter les débats relatifs : (1) à la définition du développement durable ; (2) à l'efficacité de politiques de développement durable ; (3) à leur adéquation par rapport aux autres politiques ; autrement dit, à s'assurer de leur cohérence temporelle. À cet égard, nous devons rappeler que la durabilité ne modifie en rien la dimension hautement normative du développement, laquelle relève traditionnellement de l'économie du développement. Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui la question de la norme ne semble s'adresser qu'à la seule durabilité du développement, bien moins au développement en tant que tel. C'est peut-être en cela que le développement durable apparaît comme une problématique pour pays développés.

Par ailleurs, lorsqu'on laisse aux acteurs locaux l'initiative de définir eux-mêmes les critères de développement, le risque est que les dimensions économique et sociale puissent l'emporter sur la dimension écologique, même en présence d'un environnement

dégradé. Tout l'enjeu consiste à montrer empiriquement comment on peut réduire la pauvreté tout en protégeant l'environnement. L'orientation vers un développement durable nécessite des mécanismes de coordination assurant une insertion adéquate des décisions locales à court et moyen terme dans un contexte mondial et à long terme. À cette fin, non seulement de nouveaux leviers – ou encore de nouvelles formes de gouvernance – sont nécessaires, mais également de nouveaux relais permettant une articulation efficace et souple du local au global.

Dans le cadre du Sommet de Johannesburg, il nous semble que le développement durable gagnerait à être abordé comme « un objet de politiques qui se construisent à partir de rapports de force internes et internationaux profonds et complexes qui structurent les échanges de toute nature (politique, sociale, économique, symbolique) entre acteurs inégaux. Ainsi, le caractère global fait que sur la scène internationale, on risque de constater un glissement des politiques (...), à savoir le passage d'une logique d'action interventionniste (privilégiant les techniques de régulation publique) (...) à une logique d'action néo-libérale, faisant croire que la régulation des comportements environnementaux individuels et collectifs procédera de la libre concurrence entre acteurs économiques par nature rationnels » (CONSTANTIN, 2002: 93). Il existe également certaines craintes que, sous les tendances actuelles de globalisation et de déréglementation, la protection environnementale au niveau national ou international puisse ne plus être aux mains des institutions publiques, mais de plus en plus aux mains d'institutions privées professionnelles et de grandes entreprises. La dernière crainte serait que la dimension environnementale soit occultée des débats pour un positionnement plus marqué sur les modalités de résolution des problèmes de pauvreté.

### **Références bibliographiques**

---

AGARWAL A., NARAIN, S., 1991 – *Global Warming in an Unequal World: A case of Environmental Colonialism*. New Delhi, Centre for Science and Environment.

AGGERI F., 2001 – *Développement durable et gouvernement de l'environnement : la formation d'un nouvel espace d'action collective*. Communication au « Séminaire Condor », 13 décembre.

ANTOINE S., BARRÈRE M., VEBRUGGE G., éd., 1994 – *La planète Terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet planète Terre*. Paris, La Documentation française.

Banque mondiale, 1988 – *Adjustment Lending: An Evaluation of Ten years of Experience*. Country Economics Department, Policy Research Series, Washington, D.C.

Banque mondiale, 1989 – *Ajustement structurel en Afrique subsaharienne*. Institut de développement de la Banque mondiale, Washington D.C.

Banque mondiale, 2000 a – *Partenaires dans la transformation du développement : nouvelles perspectives de l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté maîtrisée par les pays*. Washington, D.C.

Banque mondiale, 2000 b – *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté - Rapports d'avancement*. Banque mondiale, Washington, D.C. Document consultable en ligne : <http://www.worldbank.org/psrp/>

BECKERMAN W., 1994 – Sustainable Development: Is it a Useful Concept ? *Environmental Values*, 3 : 191-209.

BELTRATTI A., 1997 – *Models of Economic Growth with Environmental Assets*. Kluwer Academic Publishers, London.

CMED, 1987 – *Notre avenir à tous*. Traduction française Éd. du Fleuve, Montréal, 1989.

CONSTANTIN F., 2002 – Biens communs et relations Nord-Sud. *Cahiers français*, 306 : 93-100.

DALY H., 1997 – « Reconciling Internal and External Policies for Sustainable Development ». In Dragun A., Jakobsson K., eds. : *Sustainability and Global Environmental Policy*, Edward Elgar : 11-32.

DE JOUVENEL B., 1970 – « Le thème de l'environnement ». *Analyse et Prévision*, 10 : 517-533.

FAUCHEUX S., NOËL J.-F., 1995 – *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*. Paris, Armand Colin.

FAUCHEUX S., PEARCE D., PROOPS J., eds, 1996 – *Models of Sustainable Development*. Cheltenham, Edward Elgar, UK-Brookfield, US.

FONTAINE J. M., 1994 – *Mécanismes et politiques de développement économique*. Cujas.

FROGER G., éd., 2001 – *Gouvernance I – gouvernance et développement durable*. Bâle/Genève/Munich, Helbing & Lichtenhahn.

LEWIS A., 1954 – Economic Development with Unlimited Supplies of Labour. *The Manchester School of Economic and Social Studies*, 22 : 139-191.

LOSCH B., 2000 – Éloge de la distinction. S'intéresser aux intrigues pour comprendre les situations africaines. *Économies et Sociétés*, série P, tome XXXIV, 8 : 87-114.

OSTROM E., 1990 – *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*. Cambridge, Cambridge University Press, Massachusetts.

PASSET R., 1979 – *L'économique et le vivant*. Paris, Payot. 2<sup>e</sup> édit. Economica, Paris, 1996.

PERROUX F., 1970 – Les conceptualisations implicitement normatives et les limites de la modélisation en économie. *Économie et sociétés*, 4 : 2255-2307.

PLATTEAU J.-Ph., ABRAHAM A., 2001 – Imperfections des communautés rurales traditionnelles et développement participatif. *Revue d'économie du développement*, 1-2 : 197-231.

REED D., éd., 1999 – *Ajustement structurel, environnement et développement durable*. Paris, l'Harmattan.

SACHS I., 1980 – *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris, Éditions ouvrières, coll. développement et civilisation.

SCHEMBRI P., 2002 – « Endogenous Growth and Sustainable Development: A Critical Assessment ». In Caldwell L., ed. : *Principles of Sustainable Development*, Encyclopedia of Life Support Systems, UNESCO, EOLSS Publishers Limited, Oxford, à paraître.

SCHUBERT K., ZAGAMÉ P., éd., 1998 – *L'environnement : une nouvelle dimension de l'analyse économique*. Paris, Vuibert.

STIGLITZ J., 2000 – Vers un nouveau paradigme du développement. *L'économie politique*, 5 : 6-39.

TAYLOR L., 1983 – *Structuralist Macroeconomics*. New York, Basic Books.

TURNBULL C., 1972 – *Les Iks : survivre par la cruauté, Nord-Ouganda*. Paris, Plon, coll. Terre Humaine, 2<sup>e</sup> éd., 1987.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement. L'enjeu pour la France*. Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.

UICN, 1980 – *Stratégie mondiale de la conservation*. Gland, Suisse, UICN/PNUE/WWF

VAN WIJNBERGEN S., 1986 – Exchange Rate Management and Stabilization Policies in Developing Countries. *Journal of Development Economics*, 23.

VIVIEN F.-D., 2001 – « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps ». In Jollivet M., éd. : *Le développement durable, de l'utopie au concept*. Elsevier ASA : 19-60.





# La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ?

---

**Jean-Luc DUBOIS**

Économiste

**François-Régis MAHIEU**

Économiste

## Introduction

Le concept de développement durable est apparu au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) au début des années 80. Il a été repris et popularisé par le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, qui a servi de référence lors du Sommet mondial de Rio de Janeiro en 1992. De nombreuses institutions s'appuient sur ce concept pour élaborer de nouveaux instruments de mesure et d'analyse ou pour préconiser des interventions visant à faire émerger une économie plus solidaire (LORTHIOIS, 2002).

Dans sa définition originelle, le développement durable demeure assez flou. Son objectif est que « les générations actuelles puissent satisfaire à leurs besoins sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Avec un énoncé aussi simple, la durabilité du développement ne semble trouver sa légitimité que dans la relation intergénérationnelle de satisfaction des besoins. Pourtant, une étude plus approfondie de cette définition permet d'entrevoir les constituants de la durabilité.

En premier lieu, la « satisfaction des besoins » peut être envisagée de manière élargie. Elle comprend alors, outre la consommation de biens et services, l'ensemble des « biens primaires » et droits auxquels aspirent les personnes, qu'il s'agisse de la participation aux décisions de politique, du désir de relations sociales, de la propension à donner, de la vue d'un beau paysage, etc. (RAWLS, 1987). Elle permet d'atteindre un certain niveau de bien-être<sup>1</sup>.

Deuxièmement, la « capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » pose le problème de la transmission, d'une génération à l'autre, des ressources disponibles : les ressources naturelles, les infrastructures, les capitaux de toutes sortes, et, plus généralement, les capacités humaines et sociales. Si les ressources naturelles sont épuisées ou polluées, l'appareil de production abîmé, le système sanitaire et éducatif mis à mal, le tissu social déchiré, etc., en raison de politiques inappropriées – ou de catastrophes –, il est probable qu'il sera difficile de répondre aux besoins futurs d'une manière équivalente à celle d'aujourd'hui. Mais il est difficile d'aller plus loin dans ces affirmations au vu des incertitudes existant sur l'avenir.

Ces deux composantes sont complémentaires. La première met l'accent sur une liste de besoins à satisfaire ; la seconde considère l'accumulation de ressources et de capacités nécessaires à leur satisfaction. Le lien entre la satisfaction des besoins et l'accumulation des ressources est essentiel : il fait apparaître le double problème de l'accessibilité (à des biens et à des services, marchands ou pas) et de la constitution de capacités par accumulation (de capital ou de potentialités diverses), cette dernière ne pouvant avoir lieu que si la condition d'accessibilité est auparavant réalisée.

Une troisième composante a trait au problème de l'équité, notamment entre les générations. En effet, l'attitude des générations actuelles en matière de consommation et d'accumulation, comme de production, conditionne le bien-être des générations à venir et impose d'aborder la question du partage entre générations.

<sup>1</sup> Le même terme de bien-être désigne, en français, le bien-être économique résultant de la consommation de biens et services marchands (correspondant à l'anglais *welfare*) et le bien-être plus général, d'ordre philosophique, qui inclut aussi toutes sortes de biens primaires, droits et valeurs (correspondant à l'anglais *well-being*).

Jusqu'à quel niveau notre génération peut-elle consommer ? Que doit-elle accumuler ou préserver pour ne pas porter préjudice à la génération suivante ? S'il semble légitime de vouloir répondre à de telles interrogations, il demeure difficile de prévoir avec précision les besoins, tant matériels qu'immatériels, des générations à venir. Tout au plus peut-on décider de ne pas les priver de ce qui fonde le bien-être actuel, notamment certains biens et services et les droits universellement reconnus, économiques et sociaux autant que politiques. Ce principe reste insuffisant pour déduire le niveau et la qualité des ressources et capacités qu'il conviendrait de préserver et de transmettre. Il permet néanmoins l'établissement de normes utiles pour guider, en termes de justice et de partage, les politiques publiques.

La définition actuelle du développement durable permet donc de faire ressortir trois critères constitutifs de la durabilité : l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles. Le concept de durabilité du développement implique, sur la base de ces trois critères, une progression régulière avec préservation des acquis en termes de satisfaction des besoins et de constitution des capacités.

Comment ces critères généraux de durabilité peuvent-ils s'appliquer à la dimension sociale du développement durable ?

## La dimension sociale du développement durable

Le développement, par définition, se traduit par des changements structurels qui surviennent au sein d'une réalité socio-économique complexe. Vouloir introduire, dans ce contexte, la durabilité<sup>2</sup> demande d'examiner plus précisément les dimensions à travers lesquelles elle s'exprime.

<sup>2</sup> Les trois termes de « durabilité », « soutenabilité » et « viabilité » du développement sont considérés ici comme équivalents, par souci de simplification. Un examen plus approfondi, basé sur quelques exemples, montrerait toutefois qu'ils recouvrent des réalités légèrement différentes.

## **Quelles dimensions pour la durabilité du développement ?**

Par rapport à une définition de la durabilité strictement environnementale (ou plutôt écologique) (DALY, 1996), on peut considérer qu'il faut envisager plusieurs dimensions pour caractériser la durabilité de manière correcte : sociale, culturelle, politique, éthique, etc. (SACHS, 1999). Cette orientation, reprise par l'Union européenne lors du Sommet de Göteborg (2001), permet d'intégrer l'ensemble des actions actuellement en cours dans un cadre unique de politique publique : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, défense des minorités, commerce équitable, finances solidaires, etc. (Commission européenne, 2001).

Dans les textes fondateurs du développement durable (PASSET, 1979) puis dans les documents officiels d'application qui en définissent les modalités (rapport Brundtland, Agenda 21 de la Conférence de Rio, rapports sur le développement humain durable, déclaration du Conseil européen, etc.), trois dimensions sont présentes : économique, sociale et écologique.

La durabilité économique s'exprime en termes de croissance auto-entretenu. Elle s'appuie sur des principes macro-économiques d'équilibre (équilibre budgétaire, équilibre de la balance des paiements, maîtrise de l'inflation, etc.) ainsi que sur des règles d'investissement (allocations budgétaires et taux d'investissements sectoriels, coefficient de capital, niveau de productivité, ratio consommation/épargne, etc.) qui visent essentiellement à optimiser la croissance et à ne pas engendrer des charges d'endettement excessives qui seraient répercutées sur les générations futures.

La durabilité environnementale met l'accent sur la lutte contre la pollution, la préservation des ressources non renouvelables, les économies d'énergie, et la transmission du capital naturel aux générations futures. Sur cette base ont été élaborés des principes de conduite (durabilité forte et faible, principe de précaution) ainsi que des règles de gestion (règle d'Hartwick pour le remplacement des ressources détruites, protection des ressources non renouvelables, droits de propriété, développement « propre », etc.).

En ce qui concerne les choix économiques et l'utilisation des ressources naturelles, les mécanismes de la durabilité sont largement analysés, permettant aux décideurs et aux praticiens du dévelop-

pement d'envisager différentes alternatives et d'en débattre. En revanche, la dimension sociale n'est abordée qu'à travers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sans référence à la problématique de durabilité. Il existe cependant quelques exceptions qui concernent les dynamiques urbaines (BALLY *et al.*, 2000), le lien entre l'environnement et la pauvreté, et les stratégies de développement humain (DUBOIS *et al.*, 2001). Elles expriment, de fait, l'émergence d'un questionnement nouveau.

La difficulté à définir de façon claire le concept même de durabilité sociale est sans doute la cause d'une telle situation. Il demande, en effet, d'examiner les interactions entre les trois sphères économique, sociale et écologique. Autrement dit, pour élaborer une définition pertinente, il faut non seulement examiner les effets des décisions économiques et écologiques sur la dimension sociale, mais aussi ceux des décisions prises au sein de la sphère sociale même.

Le premier cas inclut les politiques de croissance qui, même lorsqu'elles sont durables en termes économiques, peuvent engendrer des conséquences sociales graves – sous forme de création d'inégalités et d'exclusion sociale, de fragilisation des identités, de destruction de la cohésion sociale – qui empêchent toute poursuite du développement. Il en est de même en ce qui concerne la dimension écologique. Certaines politiques de protection de l'environnement ont pour effet de réduire les revenus ou les opportunités d'emploi quand ceux-ci sont liés à l'exploitation de ressources non renouvelables (coupe du bois, chasse du gibier, recueil du sable, etc.). La durabilité sociale devient, à chaque fois, une fonction des conditions de durabilité instituées par les autres dimensions du développement.

Le second cas comprend les mesures dites de lutte contre la pauvreté (travaux à haute intensité de main-d'œuvre, octroi de micro-crédit, etc.) qui ciblent un groupe social particulier (aide aux réfugiés, actions auprès des femmes, etc.). Elles peuvent être à l'origine de conséquences négatives en accroissant les inégalités ou en augmentant la vulnérabilité des autres groupes. De même, il arrive qu'une décision revalorisant le revenu des plus pauvres déstabilise la hiérarchie sociale et impose une reprise complète de l'échelle des salaires pour tenir compte du statut et de la reconnaissance sociale des autres catégories.

Au vu de la diversité des situations qui caractérisent la dimension sociale du développement, il convient d'agir avec prudence pour repérer les aspects de durabilité sociale dans un contexte socio-économique donné. Ce n'est qu'en se reportant à des séries d'exemples concrets, issus de l'observation de terrain, que les mécanismes correspondants pourront être efficacement analysés et appréhendés.

### **Une dimension sociale présente, mais sous-estimée**

Dans les pays développés, en dépit de la protection sociale, la pauvreté ressurgit sous des formes nouvelles et l'exclusion sociale tend même à s'étendre. Dans les pays en développement, les politiques de restructuration, comme de croissance, engendrent des conséquences sociales qui peuvent être graves, voire irréversibles.

Partout la vulnérabilité et l'inégalité s'accroissent. Le fait de prendre conscience de sa vulnérabilité accroît la sensation de pauvreté et d'exclusion. Les enquêtes qualitatives menées en Mauritanie montrent, par exemple, que les personnes en arrivent à se sentir plus pauvres en dépit de l'amélioration régulière, et mesurée objectivement, de leurs conditions de vie. En effet, les inégalités augmentant et la solidarité se réduisant, elles se voient plus pauvres qu'auparavant, d'autant qu'elles se comparent à ceux dont les capacités ne font que s'accroître.

Or, l'accroissement des inégalités, quelle qu'en soit l'origine – croissance économique, réduction ciblée de la pauvreté ou protection de l'environnement – engendre des tensions sociales, explique pour partie la montée de la violence, et peut engendrer de sérieux déséquilibres sociaux. Au Cameroun, cela explique les opérations « villes mortes », aux Comores, l'éclatement de la fédération et la guerre civile au sein de l'une des îles (PNUD, 2001), en Côte d'Ivoire, la nécessité d'une transition et d'une refondation de la vie politique (JARRET et MAHIEU, 2002). Ces situations ont toutes pour effet de réduire, sinon d'arrêter, la croissance et de bloquer toute forme de développement.

Face à de telles situations et aux risques qu'elles comportent, la société civile innove. Elle invente des solutions originales pour rendre la société plus solidaire : création d'associations de déve-

loppement, de réseaux de finances solidaires, de coopératives paysannes, de comités de quartiers, d'associations de parents d'élèves, etc. (WINTER, 2002). On remarque que tout compromis à finalité redistributive réduit le risque de conflits : promesse de partage, transferts de pouvoir entre opposants, accroissement des dépenses de santé et d'éducation, actions sociales ciblées, etc. (AZAM, 2000). Ces innovations sociales, qui ont un lien direct avec l'*empowerment*<sup>3</sup> des personnes, visent à surmonter des situations de non-durabilité sociale.

Ces quelques exemples montrent que la durabilité sociale du développement peut être abordée de deux manières complémentaires. La première, plus analytique, considère les risques de dysfonctionnements sociaux graves au sein de toute société. La seconde, plus empirique, observe les solutions préventives, et souvent innovantes, qu'élaborent les acteurs sociaux pour faire face à de tels risques.

Dans tous les cas, l'élaboration de principes de précaution sociale permettant d'anticiper ces risques et de guider les acteurs sociaux dans leurs réalisations devient une nécessité. Cela demande de s'interroger sur les approches méthodologiques pouvant en guider l'élaboration puis la mise en application dans le cadre de politiques publiques.

## Les capacités comme support de la durabilité sociale

L'approche par les « capacités »<sup>4</sup> qui s'appuie, notamment, sur les travaux de A. Sen (SEN, 1987) apporte des moyens d'analyse et de mesure adaptés à la durabilité sociale.

<sup>3</sup> Ce concept exprime trois attitudes : l'augmentation de la puissance d'une personne, le fait d'accroître son pouvoir, et la mise en valeur d'un potentiel existant. Il est proche du concept français de « potentialisation ».

<sup>4</sup> A. Sen parle de "*capability*", un concept parfois francisé sous le terme de « capacité », mais qui n'est pas officiellement reconnu. Nous utiliserons donc plutôt le concept de « capacités ».

Pour atteindre un certain niveau de bien-être, il faut pouvoir « fonctionner » correctement (c'est-à-dire à la fois : « faire et être »<sup>5</sup>), ou encore effectuer un certain nombre de réalisations : se déplacer, se loger, être en bonne santé, se nourrir de façon équilibrée, être socialement reconnu et respecté, pouvoir participer aux décisions collectives, etc. Ces réalisations ne peuvent avoir lieu que si l'on a les capacités de « faire » des choses et de parvenir à des « états d'être » donnés.

La constitution de ces capacités dépend de trois facteurs : en premier lieu, les biens et les potentialités possédés qui comprennent les disponibilités en capital, les actifs divers, les relations sociales, les croyances, etc. Viennent, ensuite, les caractéristiques personnelles : ainsi, une personne handicapée aura plus de difficulté que d'autres pour transformer ses potentialités en capacités. Enfin, il y a un troisième facteur, les opportunités sociales : par exemple, si la tradition n'autorise pas une femme veuve à travailler, peu importe son niveau d'éducation supérieure. Plus généralement, les inégalités sexuées, par les formes d'interdits qu'elles impliquent, contraignent les femmes dans leurs réalisations et empêchent la constitution de capacités. Ainsi, caractéristiques personnelles et opportunités sociales jouent un rôle important dans la transformation des potentialités possédées en capacités personnelles.

Le renforcement des capacités d'une personne accroît ses possibilités de réalisation et lui permet d'améliorer son bien-être global. Vu de l'extérieur, cela se manifeste par la hausse de son niveau de vie (grâce à un emploi lui procurant un revenu), par une amélioration de ses conditions de vie (sécurité alimentaire, logement, eau potable, santé, éducation, etc.), par l'accroissement de ses ressources (terrains et équipements, micro-crédit, capital humain, etc.) et de ses autres potentialités (renforcement des liens sociaux, participation à l'exercice du pouvoir, mode d'expression culturelle, croyances, etc.).

### **Les capacités et la pauvreté**

Dans ce cadre, le concept de pauvreté doit être abordé sous un angle nouveau, à travers les critères d'accessibilité et de capacités, pour s'articuler à la notion de durabilité. Les définitions habituelles

<sup>5</sup> En anglais, "*Beings and doings*".



qui opposent pauvreté monétaire et pauvreté de conditions de vie, pauvreté absolue et pauvreté relative, pauvreté objective et subjective, etc., ne sont pas remises en cause pour autant. Elles s'enchaînent toutes, à leur niveau, dans les pauvretés liées à l'accessibilité et aux capacités.

Le premier critère à introduire dans la définition de la durabilité a trait à l'accessibilité. C'est, en effet, de la non-accessibilité (ou la difficulté d'accès) à un certain nombre de biens (marchands comme non-marchands, matériels comme immatériels) que naît la pauvreté. Une pauvreté qui s'exprime par des insuffisances ou des manques : insuffisance de revenu résultant de l'absence d'activités rémunératrices ou d'emploi, manque de terres ou absence d'outils de production, insuffisance de logement, absence de lien social valorisant, non-reconnaissance d'une identité, etc. La « pauvreté d'accessibilité » est donc la première distinction à prendre en compte dans une optique de durabilité sociale.

Cette façon d'approcher le problème permet de faire le lien avec la pauvreté monétaire car l'insuffisance de revenu naît de l'absence d'emploi ou d'un accès à des activités trop peu rémunérées. Il en est de même pour la pauvreté des conditions de vie qui provient du nonaccès à certains biens ou services : absence de logement adéquat (avec accès à l'eau, à l'assainissement), nonaccès ou accès difficile aux soins de santé, nonaccès à l'éducation, etc. Plus généralement, l'exclusion est le fait du nonaccès systématisé à un grand nombre de biens et de services (biens de consommation, services sociaux, relations sociales, valeurs). Plus ce nombre s'accroît, plus l'exclusion se généralise. Elle naît donc bien d'une absence de droits tant économiques que sociaux (BALLET, 2001).

Cette non-accessibilité empêche toute accumulation sous forme de potentialités. Sans activité rémunérée, on ne peut constituer une épargne pour acheter des biens d'équipement ou construire un logement. Sans accès régulier à l'école, on ne peut décrocher un diplôme. Sans emploi régulier, on ne peut se prévaloir d'un savoir-faire et d'une expérience. Sans accès régulier à des soins de santé, la probabilité de vivre longtemps et en bonne santé sera plus faible. Tous ces exemples montrent que la non-accessibilité implique une impossibilité à acquérir les potentialités indispensables à la formation de capacités.

Il en résulte une faiblesse de capacités qui rend les personnes plus vulnérables (ROUSSEAU, 2001). Une vulnérabilité face aux risques écologiques, économiques ou sociaux se traduit, en l'absence de capacités suffisantes, par une probabilité plus grande de tomber dans des trappes à pauvreté et d'être exclus. Et, à terme, faute de transmission de capacités d'une génération à l'autre, certaines catégories de population seront maintenues dans la pauvreté. La « pauvreté de capacités » apparaît donc bien comme une deuxième distinction, fondamentale dans le cadre d'une optique de durabilité sociale.

### **Les inégalités et la durabilité sociale**

Le problème de l'équité constitue le troisième critère de durabilité. La recherche de l'équité a pour but de réguler, sinon de réduire, les inégalités au moyen de politiques de partage ou de redistribution. Mais de quelles inégalités parle-t-on ? (SEN, 1982). Dans le cadre de la durabilité sociale, elles sont considérées sous les formes d'inégalités d'accessibilité, lorsqu'elles retracent les différences dans l'accès aux biens et services, et d'inégalités de capacités, lorsqu'elles concernent les différences dans les processus de constitution des capacités. Dans ce dernier cas, les différences intègrent les écarts qui existent dans les potentialités, les caractéristiques individuelles et les opportunités sociales.

Certaines de ces inégalités sont d'ordre économique et concernent le revenu monétaire, l'amélioration des conditions de vie ou la possession de capital sous différentes formes. La plupart sont cependant d'ordre non économique et relatives à l'intégration sociale, à la reconnaissance culturelle, au pouvoir ou au partage de valeurs. Toutes ont un impact sur la durabilité à travers les différentes générations. Si les inégalités intragénérationnelles freinent la réduction de la pauvreté, engendrant des tensions sociales et de l'exclusion, les inégalités intergénérationnelles retracent les différences de bien-être d'une génération à l'autre.

Ainsi, les trois critères d'accessibilité, de capacités et d'équité se complètent pour assurer la durabilité sociale. Leur respect permet de préserver les acquis sociaux, de façon intra- et inter-

générationnelle. Si l'un de ces critères n'est pas respecté, la durabilité sociale du développement n'est pas accomplie. En effet, s'il n'y a pas d'accessibilité pour tous, une partie de la population est nécessairement exclue. Elle ne peut accroître ses capacités, ce qui réduit l'équité entre personnes d'une même génération. Quand il n'y a pas de renforcement de capacités, la vulnérabilité face au risque s'accroît et, si le risque se concrétise, la pauvreté et l'exclusion tendent à augmenter. La transmission des potentialités aux générations futures s'affaiblit, ce qui crée un préjudice pour la génération à venir, l'équité entre générations n'étant plus respectée. Enfin, sans recherche d'équité au sein des générations et entre générations, la pauvreté et l'exclusion sociale risquent de s'accroître, de même que les tensions sociales, et de conduire à des dysfonctionnements sociaux.

On déduit de ces propositions cette définition de la durabilité sociale : « Un développement est durable en termes sociaux si les politiques publiques qui le composent – économiques, sociales, environnementales – ne causent pas de dysfonctionnements sociaux tels qu'ils remettent en cause les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle comme à venir. »

Autrement dit, un développement socialement durable relie la lutte contre la pauvreté, sous ses formes d'accessibilité (ou de droit) et de capacités (notamment à partir de l'accroissement des potentialités), à la régulation des formes correspondantes d'inégalités et de vulnérabilité. Cela ne fait que conforter les termes du rapport Brundtland : « satisfaire les besoins essentiels » et « favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains » pour « les générations actuelles et futures » en se référant aux différentes dimensions du bien-être.

Dans ce cadre, le problème se résume à ce que la durabilité sociale devienne une ardente obligation pour les politiques publiques de façon à éviter les situations d'irréversibilité, comme les trappes à pauvreté, l'exclusion sociale, les migrations forcées, les conflits armés, les infanticides, etc. Cela demande la formulation de principes de précaution qui anticipent les risques de dégâts irréversibles, en se référant aux dimensions éthiques de la responsabilité (MAHIEU, 2000) et de l'altruisme (MAHIEU et RAPOPORT, 1998), ainsi qu'aux

approches économiques de l'interaction sociale et de la redistribution (BALLET et DE BRY, 2001). Sur cette base, il devient possible d'aller au-delà de la seule réduction de la pauvreté en intégrant les aspects d'équité relatifs à l'accès aux biens et services, au renforcement des capacités et aux transferts aux générations suivantes.

Les principes de précaution induisent des normes de durabilité qui sont mesurables par des indicateurs spécifiques. Ces derniers, relatifs à l'accessibilité, aux capacités, aux inégalités et à la vulnérabilité, seront suivis sur des panels de personnes au moyen d'observatoires et d'enquêtes. En fonction de leur évolution et des seuils atteints, on décidera de la mise en œuvre de mécanismes de partage et de redistribution au sein des politiques de développement.

## L'intégration de la durabilité sociale dans les politiques de développement

Les politiques de développement actuelles mettent essentiellement l'accent sur la lutte contre la pauvreté, ce qui laisse à penser que celle-ci représente toute la dimension sociale du développement durable. Dans ce cas, ces politiques sont-elles à même d'assurer la durabilité sociale du développement selon les critères définis ci-dessus ?

### **La lutte contre la pauvreté, objectif central des politiques de développement**

La plupart des pays en développement font de la réduction de la pauvreté l'objectif prioritaire de leurs politiques publiques. De plus, pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTÉ) ou d'une aide financière de la part du FMI ou de la Banque mondiale, les pays à bas revenu doivent élaborer des stratégies de lutte contre la

pauvreté, qui sont consignées dans les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP<sup>6</sup>, encore appelés Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, CSLP).

Ces stratégies mettent toutes l'accent sur la croissance, mesurée par le PIB par tête, comme condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, et donc sur les facteurs qui contribuent à cette croissance sous la forme de capital physique, de capital humain et, plus récemment, de capital social.

La prise en compte du capital éducatif et du capital santé retrace, pour les personnes concernées, les effets d'accumulation d'une éducation suivie, l'expérience professionnelle, un suivi médical et nutritionnel adéquat. Il en résulte l'obtention de diplômes ou de qualifications, la constitution d'une meilleure santé et d'une espérance de vie plus longue. Ces effets sont mesurés par le revenu qui s'en déduit, mais aussi par les décisions en matière de mode de vie, de consommation, d'épargne, etc. À l'opposé, toute situation de pauvreté, de précarisation de la situation professionnelle ou d'exclusion sociale, en freinant l'accès aux services de santé ou d'éducation, dégrade, ou limite, la constitution et la valorisation du capital humain, au niveau individuel comme collectif.

Le concept de capital social, concept ancien en sociologie, a été introduit récemment en économie. Il s'appuie sur l'existence de relations sociales qui permettent d'obtenir, individuellement ou collectivement, des bénéfices importants. Il s'agit par exemple de relations familiales, de bon voisinage, d'appartenance à des réseaux ou associations, mais aussi d'un partage de normes ou valeurs communes comme la confiance. Les bénéfices qui en résultent prennent la forme de transferts en argent ou en nature, d'octroi de crédit, d'accès à l'information, d'accès à l'emploi, etc. Le capital social sert ainsi de support à la formation du capital humain et à son transfert entre générations. Cependant, sa définition extrêmement large, son impact autant bénéfique que nocif – à l'image des gangs et des réseaux mafieux – et les difficultés de sa mesure en font un concept flou. Son utilisation à des fins opérationnelles doit être prudente.

<sup>6</sup> En anglais, respectivement HPIC : *Highly Poor Indebted Countries* (pour PPTE) et PRSP : *Poverty Reduction Strategy Paper* pour (DSRP).

De nombreux résultats empiriques mettent en valeur la relation qui existe entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les pays qui ont enregistré des taux de croissance élevés ont réussi à réduire la pauvreté, tandis que la pauvreté a généralement stagné, voire augmenté, dans le cas contraire (CLING *et al.*, 2002). Mais certains pays ont vu la pauvreté se maintenir malgré de forts taux de croissance, alors que d'autres ont réussi à la réduire en étant plus mal lotis, ce qui montre aussi que la croissance ne suffit pas à réduire la pauvreté. L'évolution des inégalités fournit certaines explications, mais aussi la façon dont interagissent les différentes formes de pauvreté, monétaire et de conditions de vie.

Aussi, pour réduire ces deux formes de pauvreté, les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) préconisent la mise en œuvre de mesures spécifiques. Les incitations à l'augmentation de la production, à la création d'emploi et d'activités génératrices de revenus visent à réduire la pauvreté monétaire. Les actions concernant les soins de santé et l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'habitat, la sécurité alimentaire, etc., cherchent à réduire la pauvreté des conditions de vie. Toutes ces mesures contribuent, du même coup, à réduire la pauvreté d'accessibilité et les aspects d'exclusion qui en découlent.

Une conclusion équivalente peut être établie en ce qui concerne les capacités. Les DSRP prennent en compte, lors de leur élaboration, nombre d'éléments relatifs au patrimoine, aux biens d'équipements, aux aspects financiers, aux années d'étude et aux diplômes obtenus, à l'expérience professionnelle, aux liens sociaux, etc., qui retracent tous des formes variées de capacités. Néanmoins, cette démarche se heurte à deux difficultés : d'une part, la mesure de ces éléments au moyen d'enquêtes pose souvent de gros problèmes en raison des difficultés d'observation rencontrées sur le terrain ; d'autre part, il est souvent difficile d'appréhender, en termes statistiques, certaines des dimensions qualitatives que recouvrent les capacités.

La tendance actuelle est à l'intégration, dans l'analyse économique, de variables qui ne sont pas proprement économiques mais qui ont un effet sur la dimension économique et, comme telles, constituent des facteurs explicatifs de la pauvreté : les relations sociales, la culture et les identités, les choix politiques ou

éthiques, etc. Une approche louable pour qui cherche à mieux comprendre le phénomène de pauvreté, mais qui soulève d'importantes questions, tant conceptuelles que de mesure. En termes conceptuels, les définitions recouvrent trop d'aspects différents, deviennent ambiguës et prêtent à confusion. En termes statistiques, il est alors difficile de trouver des indicateurs pertinents et l'on se contente de variables approchées<sup>7</sup>. Le capital social est un exemple de cette situation : même réduit aux seules interactions sociales, il est difficile d'en appréhender la complexité en quantité comme en qualité. On estime alors son impact par quelques variables relatives à l'appartenance à des groupements associatifs, la confiance, l'action collective, qui donnent une image très réductrice de la réalité sous-jacente.

### **La lutte contre la pauvreté ne suffit pas pour assurer la durabilité**

Réduire la pauvreté ne suffit pas à assurer la durabilité sociale. En effet, les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent engendrer des conséquences graves en termes de vulnérabilité comme d'inégalités. Dans le premier cas, on note un accroissement de la vulnérabilité des personnes en raison de modifications dans la structure de leurs capacités. Dans le second cas, c'est l'accroissement des inégalités qui freine la réduction de la pauvreté et peut remettre en cause le développement.

### **Réduction de la pauvreté et vulnérabilité**

Chaque personne possède des capacités qu'elle peut mettre en œuvre, face à ses contraintes économiques, pour vivre en état de bien-être. La privation de ces capacités, qui sont principalement « réelles »<sup>8</sup>, définit la pauvreté de capacités. Les capacités prennent de multiples formes (économiques, humaines, sociales, financières, etc.), le revenu monétaire n'en étant qu'une des composantes.

<sup>7</sup> Proxies en anglais.

<sup>8</sup> Au sens économique de « non monétaires » et donc évaluables par des prix relatifs et un numéraire.

La personne n'étant pas un « idiot irrationnel » (SEN, 1999), elle combine intelligemment ses capacités, en jouant sur leurs propriétés et leurs limites, de façon à assumer ses responsabilités tout en restant raisonnable vis-à-vis de sa communauté. Elle peut, par exemple, travailler plus dans son emploi déclaré, jouer sur les subventions de l'État, activer des transferts *inter vivos*, avoir des occupations informelles, etc. Cette combinaison définit sa structure de capacités.

Cette structure présente un intérêt évident : toute combinaison de capacités, si elle est bien adaptée au contexte, rend la personne moins vulnérable aux chocs extérieurs et, donc, au risque de tomber dans la pauvreté. De plus, elle accroît ses chances de s'en sortir rapidement en cas de difficultés. Cela lui permet d'éviter les trappes à pauvreté et, surtout, le risque d'y enfermer aussi les enfants qui sont la génération à venir.

L'expérience montre que cette structure reste relativement stable : le niveau d'éducation, l'état de santé, le réseau social, la capacité à travailler, les moyens financiers, etc., ne varient que faiblement à court terme. Elle est, néanmoins, fragile, compte tenu des limites qui existent dans les capacités, considérées les unes vis-à-vis des autres. Il existe des limites au travail salarié, aux transferts, aux activités informelles, tant individuelles que sociales. Par conséquent, la substitution entre les capacités a aussi ses limites : le travail salarié peut être remplacé par de l'aide privée, le revenu individuel par du revenu social, mais uniquement dans certaines limites. Ces limites se traduisent par des « effets de seuil » au-delà desquels les effets attendus sont contrariés. La structure de capacités risque alors de devenir inefficace voire malveillante, à travers des effets pervers, et rendre alors la personne encore plus vulnérable.

Les mesures de réduction de la pauvreté, dans un contexte socio-économique donné, ont un effet sur la structure de capacités des personnes concernées. Tant que les limites des capacités ne sont pas atteintes, la structure de capacités se reconstruit de façon à réduire la vulnérabilité de la personne. Néanmoins, et de manière paradoxale, il arrive que cette structure soit déstabilisée, même si l'on a voulu renforcer tout ou partie des capacités existantes. D'où le constat que les politiques sociales, contre la pauvreté ou le chômage par exemple, peuvent détruire des capacités et renforcer



la vulnérabilité des personnes considérées. Cela est particulièrement vrai pour les femmes, qui font face à une longue « chaîne d'inégalités sexuées » (DUBOIS, 2000). Dans ce cadre, les limites dans leurs structures de capacités sont plus étroites, en raison des contraintes de temps et des responsabilités familiales. Pour éviter d'accroître leur vulnérabilité, il faut alors des mesures parfaitement adaptées et ciblées qui prennent en compte les structures de capacités existantes.

La déstructuration des capacités est parfois réversible après quelque temps : ainsi, une perte d'emploi, la diminution du revenu, une maladie temporaire, des tensions sociales peuvent être surmontées par la substitution, dans certaines limites, d'une capacité à une autre. Par exemple, le passage du secteur formel au secteur informel, à la pluri-activité, compense la perte d'un emploi. Mais elle peut aussi être irréversible : ainsi, la perte de la santé, l'incapacité à travailler, un génocide ne sont pas des situations réversibles ou compensables. Dans ce cas, un minimum de précautions sont nécessaires.

Dans ce contexte, un développement socialement durable veillerait à renforcer les structures de capacités tout en préservant (« en moyenne » et à l'intérieur des « seuils ») les rapports entre certaines capacités. Le développement, par les changements structurels qu'il induit, entraîne, de manière inévitable, une modification des capacités : par exemple, des changements dans les relations sociales, une baisse dans les transferts sociaux, en parallèle à une amélioration du revenu individuel. Cependant, une approche « stabilisée » imposerait de tenir compte de la fragilité de la structure de capacités et d'éviter les chocs excessifs, à court terme, sur les capacités personnelles. Ce qui nécessite une bonne connaissance des capacités personnelles et sociales.

### **Lutte contre la pauvreté et régulation des inégalités**

La croissance, dans son principe même, engendre des inégalités puisque les opportunités qui se présentent aux individus varient fortement selon les régions, les époques, les groupes sociaux, etc. Ces inégalités se manifestent de multiples façons : dans l'espace (inégalités spatiales), le temps (inégalités temporelles), entre

catégories de genre (inégalités sexuées) ; elles prennent aussi des dimensions physiques (biens durables, cheptel, équipement, finance), humaines (santé et éducation, alimentation), sociales (relations sociales), etc.

De nombreux travaux montrent que, en période de croissance, la pauvreté peut ne pas se réduire dès lors que tout supplément de croissance est absorbé par une hausse des inégalités. Ce phénomène, bien mis en valeur pour la pauvreté monétaire, se vérifie aussi pour les autres formes de pauvreté, les conditions de vie notamment, et a pour effet de freiner la réduction de la pauvreté qui diminue moins vite que prévu initialement.

Concernant la cohésion sociale, la montée des inégalités induit des tensions sociales qui peuvent déboucher sur des conflits ouverts. Ces tensions se réduisent toutefois dès que des formes de redistribution sont mises en place : redistribution de revenu, certes, mais aussi redistribution des formes de pouvoir politique, des liens sociaux, de la reconnaissance identitaire, etc. Or, la cohésion sociale est assimilable à une potentialité transmissible aux générations à venir. Si cette forme d'actif se délite, en raison d'un accroissement des tensions sociales, et que la nouvelle génération en hérite, on ne se trouve plus dans les conditions d'un développement durable.

Or, lorsque l'inégalité dans l'accessibilité aux différents biens et services s'accroît, celle des capacités qui en résulte devient encore plus élevée. Deux conséquences graves s'en déduisent : d'une part, la réduction de la pauvreté devient plus faible, et, d'autre part, la cohésion sociale se fragilise. De plus, certains travaux soulignent l'effet négatif des inégalités sur la croissance, dès lors que celles-ci sont abordées comme des différences dans la possession d'actifs. Ce qui pose le problème plus général de la redistribution des fruits de la croissance et montre bien que la régulation des inégalités est aussi un élément du combat pour la réduction de la pauvreté.

Ces deux exemples qui concernent la vulnérabilité des personnes et la distribution des inégalités montrent que les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté ne garantissent en aucune manière la durabilité du développement. La variable qui importe en ce domaine est la distribution des capacités des personnes, qui peut

être appréhendée de plusieurs manières : au sein d'une structure personnalisée, entre les personnes d'une même génération, ou comme élément de transfert entre générations.

Certaines des faiblesses conceptuelles des DSRP apparaissent : d'une part, la prise en compte insuffisante du lien entre la vulnérabilité des personnes et la pauvreté de capacités ; d'autre part, l'absence de considération des effets que l'accroissement des inégalités, particulièrement de capacités, peut engendrer. Il serait toutefois possible d'intégrer ces aspects de vulnérabilité et d'inégalités dans un nouveau cadre logique de réduction de la pauvreté, intégrant les trois critères de durabilité présentés ci-dessus, mais cela demanderait des innovations en matière de politique publique.

Une autre solution permet d'en tenir compte : les DSRP, pour leur mise en œuvre, consultent systématiquement la société civile à travers de nombreux séminaires nationaux et régionaux. Or, cette approche ne portera ses fruits que si les acteurs sociaux concernés participent activement à l'élaboration des différentes composantes des DSRP. Il s'agit alors de « gouvernance participative » (FROGER *et al.*, 2001) : les acteurs sociaux y trouvent un forum pour affirmer les spécificités locales observées sur le terrain et pour canaliser « l'énergie sociale » (LE PAPE, 1997) issue des initiatives et innovations à la base. Or, ces acteurs sont extrêmement sensibles, tout d'abord, au renforcement des capacités qui leur permet de mieux faire face au risque et donc de réduire leur vulnérabilité et, ensuite, à la mise en place de mécanismes qui assurent l'équité en termes de capacités transmissibles à la génération suivante. Ce sont ces dernières, en effet, qui permettent de mieux vivre, plus longtemps et en bonne santé, en s'instruisant, en ayant accès aux ressources permettant des conditions de vie décentes, en appartenant à une communauté et en vivant dans la dignité (PNUD, 1999).

Reste à croire que les procédures conduisant à la mise en œuvre d'une gouvernance participative deviennent effectives<sup>9</sup>, qu'elle permettent de tenir compte des propositions des acteurs sociaux,

<sup>9</sup> Ces procédures et la croyance en une « éthique de la discussion » font l'objet d'importants débats sur leur prétendue objectivité.

de la « voix des pauvres » (NARAYAN, 1999). Elles corrigeraient dans le sens de la durabilité sociale les faiblesses conceptuelles qui sont actuellement inhérentes aux DSRP en matière de renforcement des capacités et d'équité intra- et intergénérationnelle.

## Conclusion

Le développement durable, par définition, « permet aux générations actuelles de satisfaire à leurs besoins sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans ce contexte, la prise en compte de la dimension sociale soulève la question de la durabilité sociale et implique que « les politiques publiques – économiques, sociales et environnementales – ne causent pas de dysfonctionnements sociaux tels qu'ils remettent en cause les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle comme à venir ».

Il en résulte trois critères de durabilité : l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des potentialités disponibles et transmissibles. Sur cette base, il devient possible de veiller à ce que l'ensemble des acquis sociaux puisse être transmis d'une génération à l'autre sans que surgisse le risque d'une régression généralisée.

Pourtant, on constate par expérience qu'il existe des situations sociales conduisant à des dégâts irréversibles. Elles se traduisent par la présence de trappes à pauvreté, d'enfants vivants en extrême pauvreté, de formes d'exclusion diverses, de migrations forcées, de conflits armés, et plus généralement, de la destruction des capacités individuelles. Dans toutes ces situations, le franchissement de seuils rend impossible, sinon très difficile, le retour à la situation antérieure. Or, il faudrait appréhender ces seuils afin de concevoir des mesures de précaution et des interventions spécifiques avant qu'il ne soit trop tard.

Certaines politiques publiques, les chocs extérieurs, les catastrophes naturelles peuvent conduire à de telles situations dès lors que ne sont pas respectés les critères de durabilité. C'est pourquoi il est nécessaire, en premier lieu, d'élaborer des principes de précaution

sociale afin d'anticiper de tels risques, puis de définir des normes de durabilité, mesurables par des indicateurs spécifiques concernant l'accessibilité, les capacités, les inégalités, la vulnérabilité. Ils serviront de guide pour élaborer au sein des politiques publiques de nouveaux mécanismes de partage visant à éviter l'enclenchement de crises sociales graves. Ils peuvent même déboucher sur la mise en œuvre de conventions internationales concernant l'exclusion sociale, les trappes à pauvreté, les inégalités et l'inéquité.

### **Références bibliographiques**

---

AZAM J.-P., 2000 – The Redistribution State and Conflicts in Africa. *Journal of Peace Research*.

BALLET J., 2001 – *L'exclusion : définitions et mécanismes*. Paris, L'Harmattan.

BALLET J., BRY F. de, 2001 – *L'entreprise et l'éthique*. Paris, Éditions du Seuil.

BALLY A., BRUN P., LAWRENCE R., REY M.-C., 2000 – *Le développement social durable des villes. Principes et pratiques*. Paris, Anthropos/Economica.

CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2002 – *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*. Paris, DIAL/Economica.

CMED, 1989 – *Notre avenir à tous*. Montréal, Éditions du Fleuve.

Commission européenne, 2001 – *Propositions sur les aspects sociaux du développement durable*. Rapport Brisay pour le Sommet de Göteborg, Bruxelles.

DALY H., 1996 – *Beyond Growth: the Economics of Sustainable Development*. Boston, Beacon Press.

DUBOIS J.-L., MAHIEU E.-R., POUSSARD A., 2001 – « La durabilité sociale comme composante du développement humain durable ». In : *Développement : vers un nouveau paradigme*, Cahiers du GRATICE n° 20, université de Paris XII-Val de Marne : 95-113.

DUBOIS J.-L., 2000 – « Comment les politiques de lutte contre la pauvreté prennent-elles en compte les inégalités sexuées ? ». In Locoh Th., éd. : *Genre, population et développement, les pays du Sud*, Dossiers et recherches de l'INED n°85, Paris : 35-51.

FROGER G. et al., 2001 – *Gouvernance I : Gouvernance et développement durable*. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, Économie Écologique.

JARRET M.-F., MAHIEU E.-R., 2002 – *La Côte d'Ivoire de la stabilisation à la refondation*, Paris, L'Harmattan.

LE PAPE M., 1997 – *L'énergie sociale à Abidjan : Économie politique de la ville en Afrique noire 1930-1995*. Paris, Karthala.

- LORTHIOIS J., 2002 – Économie solidaire, oui, mais pas sans alternative. *Mouvements*, 21-22 : 213-219.
- MAHIEU F.-R., 2000 – *Éthique économique*. Paris, L'Harmattan.
- MAHIEU F.-R., RAPOPORT H., 1998 – *Altruisme : Analyses économiques*. Paris, Economica.
- NARAYAN D., 1999 – *Voices of the Poor: Can Anyone Hear Us ?* Washington, World Bank.
- PASSET R., 1979 – *L'économie et le vivant*. Paris, Petite bibliothèque Payot.
- PNUD, 1999 – *The Human Development Report*. CD-Rom, Statistical Data Base, New York.
- PNUD, 2001 – *Gouvernance, capital social et réduction de la pauvreté*. Rapport sur le développement humain aux Comores, Moroni.
- ROUSSEAU S., 2001 – *Capabilités, risques et vulnérabilités*. Communication au séminaire « Pauvreté et développement durable », 22-23 novembre 2001, Bordeaux.
- RAWLS J., 1987 [1971] – *Théorie de la justice*. Paris, Éditions du Seuil.
- SACHS I., 1999 – « Social Sustainability and Whole Development: Exploring the Dimension of Sustainable Development ». In : Becker E., Jahn T., eds : *Sustainability and Social Sciences*, MOST Project, Unesco/Isoe, Zed Books.
- SEN A. K., 1982 – « Equality of What ? » In : *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Blackwell, reedited Harvard University Press : 353-369.
- SEN A. K., 1987 – *Commodities and Capabilities*. Oxford, Oxford India Paperbacks, Oxford University Press.
- SEN A., 1999 – *Éthique et économie, et autres essais*. Paris, PUF, collection Philosophie morale.
- WINTER G., 2002 – *L'impatience des pauvres*. Paris, PUF

# De Rio à Johannesburg, les avatars de la biodiversité

---

**Catherine AUBERTIN**  
Économiste

Le Sommet de Rio a soulevé de grands espoirs en 1992. Aboutissement de la Conférence de Stockholm (1972) et du rapport Brundtland (1987), la notion de développement durable devait permettre de soumettre enfin la croissance économique aux contraintes sociales et écologiques.

Établie lors de Sommet de Rio, la Convention sur la diversité biologique devait ainsi définir les termes d'un système de régulation internationale pour la protection de la biodiversité. Si elle a, de fait, entériné la généralisation des droits de propriété sur le vivant et laissé à des contrats de droit privé le soin de valoriser les savoirs locaux sur la biodiversité, elle a aussi permis d'aborder dans un nouveau cadre cognitif les thèmes généraux concernant les relations hommes-milieus et, partant, l'ensemble des relations humaines.

Nous voudrions retracer cette histoire en montrant comment le concept de biodiversité s'est transformé lors de chaque étape de la construction de ce problème d'environnement global, en même temps que se modifiaient les relations entre la science, le pouvoir

et la société. Tout d'abord notion scientifique, synthèse des sciences de l'évolution et de la biologie, la biodiversité recouvre l'ensemble des relations que les hommes entretiennent avec leur environnement. Puis, la Convention sur la diversité biologique a attribué le statut de marchandise aux ressources génétiques et le statut de sociodiversité aux pratiques et savoirs naturalistes locaux. Aujourd'hui, à la veille du Sommet du développement durable de Johannesburg, la question de l'érosion de la biodiversité a tendance à être dissoute dans le mot d'ordre consensuel d'éradication de la pauvreté et dans le mouvement antimondialisation. Les différents avatars de la biodiversité, qui révèlent autant de visions du monde, permettent ainsi de suivre l'évolution des enjeux de la Convention sur la diversité biologique lors de la préparation du Sommet de Rio et jusqu'à la veille du Sommet de Johannesburg.

## De la notion scientifique aux enjeux de société

L'érosion de la biodiversité est, avec le changement climatique, la gestion des eaux internationales et la désertification, qualifiée de problème d'environnement global. Cela signifie qu'il y a reconnaissance de la perte de contrôle scientifique, technique et politique de l'homme sur son milieu. Cela signifie également qu'un dommage localisé a des impacts à l'échelle de la biosphère. La résolution de ce problème fait alors partie de la mise en œuvre du développement durable qui postule la poursuite du développement économique sans fracture sociale ou écologique.

On ne s'étonnera pas alors que la définition du problème d'environnement global (qui le perçoit ? qui en est à l'origine ?) et ses solutions (soigne-t-on les causes ou les symptômes ? à qui profitent ces solutions ?) soient fortement controversées. L'institutionnalisation de la biodiversité, passage d'une question scientifique dans la sphère du politique et du social, ne va pas sans heurts.

### **Incertitudes et conflits**

La question de la biodiversité s'inscrit dans un contexte particulièrement conflictuel : définition floue et frontières du problème



mal définies, incertitude stratégique pour le choix d'une politique alternative, identification imprécise des acteurs et de leurs intérêts, évaluation monétaire hasardeuse. La procédure de choix rationnel, s'appuyant sur la science, pour une décision centralisée n'est plus adaptée (GODARD, 1993).

Il est délicat de définir la biodiversité tant les questions sémantiques ont tendance à brouiller le débat. Partons donc de son avatar d'origine. La diversité biologique est le résultat, et le moteur, de plus de trois milliards d'années d'évolution de la vie sur Terre. En ce sens, on peut dire, à la suite d'André MICOUD (1997), que dire la vie, c'est de fait dire la diversité, car la diversité est la propriété essentielle du vivant. L'invention du mot biodiversité, attribué à E. O. WILSON (1988), relèverait donc du pléonasma ou de la tautologie. Le terme a cependant servi à requalifier la notion de diversité biologique revisitée par les progrès de l'écologie, de la biologie moléculaire, de l'informatique, d'une part, et, d'autre part, par la reconnaissance du rôle de l'homme dans les écosystèmes. La biodiversité n'est donc pas simplement une collection d'espèces, mais bien l'ensemble de la vie sur la Terre. C'est-à-dire l'ensemble des gènes, espèces et écosystèmes en interactions dans les processus biologiques et physico-chimiques (LÉVÊQUE et MOUNOLOU, 2001). L'action de l'homme, prédateur ou gestionnaire, étant reconnue, l'érosion de la biodiversité est devenue un problème, et sa dynamique est vue comme le résultat d'une production sociale. Aujourd'hui, la biodiversité est plus généralement comprise comme une façon de traiter des relations entre systèmes écologiques et systèmes sociaux; rien moins donc que l'avenir du monde...

Les difficultés ne s'arrêtent pas à la définition des termes du débat. Si elles reflètent l'insuffisance des connaissances scientifiques, elles rendent surtout compte de la compréhension que l'opinion publique a de ces incertitudes, de la méfiance vis-à-vis d'une science jugée incontrôlable par la société, et des visions contradictoires des uns et des autres.

Il est généralement admis que l'homme détruit plus de biodiversité qu'il n'en crée. L'extinction des espèces se produirait actuellement à une vitesse de 100 à 30 000 fois supérieure à celle qui a caractérisé les périodes d'extinction de masse géologiques (RAMADE, 1999). Cette affirmation illustre parfaitement l'amplitude des doutes concernant le phénomène d'érosion de la biodiversité. Les

connaissances scientifiques réclamées par les décideurs et le public ne sont souvent pas disponibles, car le savoir sur les phénomènes biophysiques en jeu n'est guère stabilisé et les approches transdisciplinaires qui pourraient en rendre compte restent encore embryonnaires. Elles ne sont pas aptes à répondre à une situation d'urgence et à la gestion du risque, à l'exigence de la prospective et de la modélisation. Si l'on passe aux causes de cette destruction et à ses conséquences, les controverses sont nettement plus vives, car les connaissances reposent sur l'analyse de faits, mais non sur les visions du monde, sur les subjectivités ou encore les expériences personnelles qui permettent leur interprétation. Quand le désaccord porte sur ces visions du monde, sur la mobilisation de valeurs dans l'analyse des conséquences, toute voix peut se faire entendre et la biodiversité prend des formes hétéroclites. Les affrontements reflètent alors les différentes légitimités et puissances des intervenants (scientifiques, politiques, industriels, médias, institutions, ONG, etc.), leurs intérêts divergents, leurs différents niveaux d'analyse et d'intervention : local, régional, national, international... La croissance démographique et la surexploitation des ressources sont ainsi pointées par certains comme principales responsables de l'érosion de la diversité biologique. Les économistes orthodoxes, quant à eux, mettent en cause un déficit d'appropriation, c'est-à-dire l'absence de droits de propriété privée sur les biens collectifs. Enfin, les argumentations qui dénoncent la course au profit, la mondialisation et la prétention de l'homme à dominer la nature placent la question sur le terrain des valeurs éthiques et politiques. La sociodiversité et les savoirs locaux tendent à s'imposer comme un quatrième niveau d'organisation de la biodiversité aux côtés des gènes, des espèces et des écosystèmes.

L'incertitude complexifie le traitement d'une menace qui compromettrait la poursuite d'une vie « authentiquement humaine » sur terre. Cette menace s'apprécie à partir des notions d'irréversibilité et d'effets de seuils, de maintien de la capacité de l'écosystème à encaisser les chocs. Elle exige une approche en termes de gestion du risque et d'application du principe de précaution. La disparition d'une espèce ou d'un écosystème est en effet irréversible. Malgré les arguties des tenants de la soutenabilité faible, le « capital naturel » ne peut être reconstitué par un équivalent monétaire (DALY, 1990). Jusqu'à maintenant, la science favorisait les développements industriels – la recherche se plaçant au service de la production –

au détriment de la connaissance de leurs impacts sociaux et écologiques. Les manipulations génétiques ont grandement contribué à la prise de conscience par le public de ce qu'une rupture s'était produite entre la science et la société. L'application du principe de précaution demande une réorientation des recherches scientifiques vers les études d'impacts et la compréhension des systèmes écologiques et sociaux (DIETZ, 2001). Avec le développement durable, la science devrait se démarquer d'un progrès technique dont les conséquences nourrissent aujourd'hui les controverses d'une société du risque.

### **De nouveaux acteurs**

La présence, symbolique ou réelle, de nouveaux acteurs et porte-parole dans le traitement des problèmes d'environnement globaux contribue à la confusion des débats. La sensibilisation du public à des menaces non perceptibles directement doit en effet passer par une mise en scène de symboles. Si les scientifiques ont su jouer du scénario catastrophe de la « sixième extinction de masse », ce sont les ONG qui ont su médiatiser la question, donner des images et du sens à la biodiversité et mettre en avant le thème des responsabilités personnelles et collectives. Les faits ou les éléments de la biodiversité ne parlent pas d'eux-mêmes. Ils ont des porte-parole autoproclamés. C'est, de manière plus générale, le problème des « tiers absents » (générations futures, exclus et sans voix, autochtones, espèces végétales ou animales, entités non humaines) dont les intérêts doivent être représentés aux échelles locales et globales. Au-delà des conflits de légitimité de représentation, on peut être sensible aux arguments de LATOUR (2001) qui analyse la « recompréhension des non humains et de leur place » comme un bouleversement profond du sens de l'histoire et des exigences de la démocratie. La crise écologique serait ainsi l'appel à une autre compréhension du rapport à l'histoire.

La montée en puissance des ONG est symptomatique à la fois des nouvelles relations entre science et pouvoir et de l'aspiration à des formes plus participatives d'intervention publique. C'est pourquoi certains en attendent une modernisation des modes de représentation en réponse à la crise écologique (CHARTIER, 2002). Elle se produit alors que l'État n'est plus en mesure de jouer son rôle. Cela est dû en partie à la modification du jeu stratégique et

géopolitique de l'après-guerre, avec la création d'un nouvel ordre économique mondial où le néolibéralisme prône la réduction des interventions étatiques. La fédération de pays autour de marchés économiques communs et la multiplication des accords internationaux affaiblissent le pouvoir national. La difficulté de l'État à répondre à des situations de crises et d'accidents, relevant de causes climatiques ou touchant la pollution industrielle, a conduit à la mise en cause de sa légitimité. L'État national, souverain et interventionniste, ne peut plus répondre aux exigences de la prise en compte des problèmes d'environnement globaux. Le développement des ONG est indissociable du processus de mondialisation qui renouvelle le questionnement sur la finalité du politique.

Les porteurs d'intérêts et les porteurs d'opinion s'affrontent donc pour définir ce que doit être la biodiversité. Sur le terrain, sur les scènes de négociations internationales, la biodiversité est ainsi définie par les interventions entreprises en son nom ou au nom des populations concernées. On peut se demander si ces références à la biodiversité pour justifier l'action présentent réellement de nouveaux modes de gestion et de nouveaux rapports au monde (NSS, 2002).

En effet, ce sont les industriels qui voient les premiers dans les problèmes d'environnement des opportunités concurrentielles et stratégiques pour la diffusion de techniques et procédés nouveaux. Elles rencontrent facilement une volonté politique pour leur mise en application et la logique économique s'impose alors pour faire passer les solutions techniques. Attribuant les problèmes d'environnement à une mauvaise allocation de ressources et de droits de propriété, la solution proposée est d'étendre l'emprise du marché. Il y a mise aux normes économiques de la question et métamorphose du concept de biodiversité: On passe d'un problème d'environnement global à un problème plus classique de gestion des ressources, ce qui implique la définition de droits de propriété et la création de marchés. Le marché du vivant, avec l'expansion des biotechnologies, et le marché du carbone (plus exactement, d'un marché de permis d'émissions de gaz à effet de serre), avec les technologies qui améliorent l'efficacité énergétique ou qui piègent le carbone grâce au management industriel, sont les secteurs économiques les plus prometteurs.

Ce choix de favoriser l'option industrielle et le « toujours plus de marché », alors qu'il y avait ouverture pour, au contraire, réfléchir sur les limitations à apporter à la sphère du marché, exacerbe le problème qui se confond avec la crise de la société tout entière et s'étend à toutes les scènes de négociations internationales : démocratisation de l'action publique, refus de la mondialisation, approche tiers-mondiste, sécurité alimentaire, risques, etc.

## La Nature, ressource appropriable

La préparation du Sommet de Rio a été l'occasion d'une confrontation de tous les courants de pensée qui s'étaient approprié le thème de la défense de ce que l'on appelait encore la Nature. Ces courants s'organisent autour de deux traditions ou positions extrêmes.

La première position est historiquement soutenue par les grandes ONG de protection de la Nature. La Nature doit être protégée pour elle-même, en référence à des principes éthiques, moraux et scientifiques. Les propositions consistent en la création de listes de protection pour les espèces menacées et de réserves naturelles gérées au niveau international par des scientifiques. L'homme doit mettre une limite à son action destructrice pour préserver la Nature.

La deuxième position veut conserver la Nature pour ce qu'elle apporte à l'homme. On peut qualifier cette position d'utilitariste. Elle est surtout représentée par la FAO et ceux qui réfléchissent sur la protection des ressources phytogénétiques. Il y a ici clairement des soucis pour la circulation – pas forcément marchande – et la gestion en libre accès d'un patrimoine commun de l'humanité.

### **Les facteurs de compromis**

Plusieurs mouvements de société vont contribuer à faire converger ces positions autour du compromis de Rio. La prise en considération du nécessaire rattrapage économique des pays du Sud, la

reconnaissance des peuples autochtones et une vision généreuse du développement durable devront trouver un terrain d'entente avec l'économicisation de la biodiversité, portée par les progrès des biotechnologies et la généralisation des droits de propriété intellectuelle.

La question du développement s'est imposée peu à peu dans les réflexions sur la protection de l'environnement. L'achèvement de la décolonisation et l'essor du tiers-mondisme ont donné lieu à la reprise des recherches sur la distinction entre croissance et développement (VIVIEN, 2002), entre les avantages comparés du communisme et du capitalisme. Pour les tiers-mondistes, l'utilisation de leurs ressources naturelles par les pays pauvres est une nécessité et les pays développés, qui portent la responsabilité à la fois des plus grosses pollutions et du colonialisme, doivent s'engager à soutenir les pays en voie de développement. Dès 1972, la Conférence de Stockholm conclut que la question environnementale est subordonnée à celle du développement des pays les plus pauvres. La crise énergétique va renforcer la réflexion sur les oppositions entre ce qu'on appellera bientôt les pays du Nord et les pays du Sud après la chute du mur de Berlin. À l'ouverture du Sommet de la Terre, les pays du Sud exigent que les questions de développement soient traitées en même temps que les questions d'environnement.

Par ailleurs, à la suite des diverses manifestations de 1968, on a assisté à la montée d'une contestation écologique de masse qui a permis l'expression de valeurs communautaires et identitaires dans lesquelles s'inscrit un discours culturaliste prônant la reconnaissance des droits des minorités et peuples indigènes. Sur le terrain, les partisans de l'usage durable des forêts prônent la gestion participative, pour et avec les populations locales. Les instances internationales contribuent largement à institutionnaliser le concept d'autochtonie avec la célébration de l'Année internationale des peuples autochtones en 1993, suivie de la Décennie des peuples autochtones, et avec l'attribution du prix Nobel de la paix à Rigoberta Menchu.

Le rapport Brundtland a officiellement consacré le terme de développement durable qui combine, à travers la notion d'équité intergénérationnelle, justice sociale et environnement. La justice pour les générations futures est pourtant un objectif mal accepté pour de nombreux pays et ONG alors que la répartition des

richesses est jugée si injuste pour la génération présente. Le développement durable prône une durabilité pour les populations et non pour la nature en elle-même. Il propose la promotion de la coopération entre pays et non le marché comme unique principe régulateur. Enfin, le rapport appelle clairement à une décentralisation des décisions, à la participation des ONG et à l'organisation d'accords internationaux. Le développement durable a ainsi pu être compris comme une façon de réformer le capitalisme.

Surtout, la formidable expansion des biotechnologies et des techniques de traitement de l'information va révolutionner le statut des ressources génétiques. Les biotechnologies permettent maintenant de transformer le génome. Dès lors, les gènes ne sont plus considérés en relation aux êtres vivants dont ils sont issus et *a fortiori* en relation à l'histoire et au travail des hommes qui ont sélectionné et amélioré leurs combinaisons au sein d'une espèce. Ils sont devenus une matière première pour l'industrie. Ils acquièrent ainsi le statut de ressources génétiques, sources virtuelles de produits nouveaux. La molécule, encore inconnue et menacée au fond de la forêt, qui pourrait guérir toutes les maladies ou améliorer les plantes cultivées, acquiert un statut symbolique. Les intérêts pour l'humanité dans son ensemble, pour la recherche et pour l'industrie sont énormes. Comment les intérêts économiques se sont-ils saisis de ce nouveau secteur ?

### **L'économicisation de la biodiversité**

Avec le ralliement des pays du bloc soviétique aux théories libérales du marché et l'ouverture de la Chine au commerce international, la contestation de l'économie libérale rencontre peu d'écho sur les scènes internationales. Le référentiel économique s'impose peu à peu dans les questions de biodiversité. Les thèses libérales également. La monétarisation des échanges, la recherche de profit, la régulation par le marché, le retrait de l'État, l'abandon de toute protection douanière sont présentés par les organismes économiques internationaux, OCDE, FMI et Banque mondiale, comme les conditions d'une répartition plus efficace des ressources. La libéralisation du commerce international est censée apporter plus de richesses aux pays qui participent à ces échanges.

Pendant ce temps-là, les scientifiques et les ONG ont adopté le langage de l'économie. Ils se sont convaincus de la nécessité de donner une valeur économique à la biodiversité pour que celle-ci soit mieux prise en compte par les décideurs et l'opinion publique, pour qu'elle puisse offrir des retombées financières à ceux qui la protègent. Donner un prix à la biodiversité, montrer que celle-ci est capable de fournir des services marchands, est devenu un exercice obligé, un principe de légitimation dans les processus de négociation et de prise de décision (BOISVERT et VIVIEN, 1998). Pour cela, l'économie de l'environnement va s'attacher à donner une valeur monétaire aux éléments de la biodiversité en créant des marchés fictifs et en distribuant des droits de propriété. En théorie économique, pour que des biens puissent être échangés sur un marché, y acquérir un prix, il faut en effet que les propriétaires soient clairement identifiables. C'est la condition pour substituer du capital monétaire au capital naturel afin de reconstituer ce dernier quand il a été endommagé ; c'est aussi la condition pour internaliser les effets externes, effets positifs ou négatifs d'une activité économique non pris en compte par le marché. L'objectif d'internalisation des externalités consiste en effet à introduire dans la sphère marchande tout ce qui était hors marché, généralement non approprié, jusqu'à supprimer les problèmes d'environnement. Le recours aux droits de propriété dans le traitement théorique des questions environnementales se généralise et constitue un élément central d'une économie de l'environnement adepte des thèses libérales. On cite beaucoup Ronald COASE (1960) qui défend l'idée que l'internalisation des effets externes peut être obtenue sans intervention de l'État autre que l'établissement de droits de propriété et par la seule négociation marchande entre les pollués et les pollueurs, quelle que soit la répartition initiale des droits entre eux.

### **Les droits de propriété intellectuelle**

Les questions de propriété intellectuelle s'étaient déjà imposées depuis des années dans deux processus de négociations : celui de la FAO à propos des ressources phylogénétiques, celui du GATT avec l'extension de ses prérogatives (LOUAFI, 2001).



Lors de la conférence de Stockholm, la FAO est mandatée pour préserver les ressources génétiques agricoles. Elle projette de créer une banque internationale de gènes à laquelle participeraient les CIRA (Centres internationaux de recherche agricole) qui sont implantés principalement dans les pays du Sud, sans toutefois être intégrés aux structures de recherche de ces pays, ce qui pose la question juridique des collections conservées. En 1983, un Engagement international sur les ressources phylogénétiques qui défend la notion de patrimoine commun de l'humanité, le principe de libre accès aux ressources et celui du « droit des agriculteurs » est adopté. Le droit des agriculteurs, c'est-à-dire la reconnaissance et la rémunération du travail des communautés indigènes et des paysans qui depuis des millénaires sélectionnent et améliorent les plantes, a fait l'objet de deux conférences de la FAO en 1989 et 1991. Au sein de ces négociations, des conflits opposent les pays en développement, fournisseurs de matières premières qui réclament des compensations, et les pays exportateurs de variétés améliorées, qui réclament des protections sur leurs produits qu'ils refusent de considérer comme patrimoine commun. Ces conflits autour de droits sur les ressources génétiques se rencontrent également dans les histoires de biopiraterie où est directement en cause le système de brevets. Le scénario en est simple : une université, généralement américaine, prélève des échantillons de végétaux dans un pays du Sud, isole un gène d'une plante, sauvage ou agricole, aux principes actifs connus depuis « des générations » par les populations locales et vend le brevet à une firme multinationale pharmaceutique ou agrochimique censée en tirer des revenus illimités et monopolistiques : le neem indien, le quinoa, le riz basmati, les haricots Enola figurent parmi les exemples les plus célèbres (Solagral, 2002).

La FAO milite pour que le droit des agriculteurs soit négocié globalement. Elle propose donc la création d'une commission internationale sur les ressources phylogénétiques et d'un fonds international, qui serait alimenté par des industriels de l'agro-alimentaire, destiné à soutenir les programmes des ressources génétiques dans les pays du Sud.

Créé en 1947, le GATT, accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, devait favoriser l'échange des seuls produits industriels

aux frontières. Dès 1986, le GATT va étendre ses prérogatives et prendre pour but la disparition de tout obstacle au commerce, en particulier des lois nationales qui prennent en compte les considérations environnementales, sociales, de santé publique, voire culturelles, pour réguler les échanges locaux et internationaux. Sous la pression des États-Unis, la question des droits de propriété intellectuelle est alors abordée dans les négociations. Les produits exportés dans les pays qui n'ont pas de législation reconnaissant les droits sur la propriété intellectuelle peuvent être copiés sans aucune sanction. Cette situation est considérée comme un cas de concurrence déloyale; la solution prônée par le GATT est de généraliser le système de brevet. L'évolution du Droit des brevets permet cette solution. C'est en 1980 qu'a été breveté pour la première fois en tant que tel un organisme vivant : une bactérie supposée capable de dégrader le pétrole et qui a peu connu de succès depuis. Aujourd'hui, on peut breveter des plantes, des animaux, des cellules humaines et même des fragments d'ADN simplement identifiés par ordinateur. La biodiversité prend alors la forme d'un enjeu économique où l'exigence de conservation doit s'accorder avec l'exigence d'appropriation.

Quand le Sommet de la Terre s'ouvre, le lien a déjà été fait entre innovation, protection juridique de l'innovation, accès aux ressources génétiques, érosion génétique et conservation.

## Le compromis de Rio : le partage juste et équitable des avantages<sup>1</sup>

On peut lire la Convention sur la diversité biologique comme un cadre fixant les modalités d'exploitation des ressources biologiques par le génie génétique. Dès l'article 1 de la Convention, les choses sont claires, la question de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité passe au second plan : l'enjeu réside dans le « partage juste et équitable des avantages découlant de

<sup>1</sup> Voir le dossier « Biodiversité » in Aubertin, Boisvert, Vivien, *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 6, n°1/1998 et 2/1998.

l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques, et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ».

En affirmant dans l'article 3 la souveraineté des États comme préalable à l'établissement de contrats bilatéraux pour l'exploitation des ressources génétiques, la Convention tranche en faveur des brevets. En effet, pour que ces contrats soient suivis de redevances pour le pays détenteur des ressources, pour qu'il y ait des retombées financières, il faut que la firme puisse faire valoir sa propriété sur le produit final, c'est-à-dire qu'elle dépose un brevet et monnaie des licences d'exploitation. Les ressources génétiques sont devenues des matières premières et sont traitées comme des produits commerciaux. La Convention entérine les droits de propriété sur le vivant.

Par ailleurs, en voulant organiser le transfert de technologie et pour reconnaître le travail de conservation des populations autochtones (article 8j), la Convention demande aux pays du Sud de se doter d'un système de droits de propriété sur les ressources génétiques. Elle présente la reconnaissance du droit des communautés et des peuples sur leurs ressources comme un pendant à la reconnaissance du droit des brevets, comme si ces droits appartenaient au même univers juridique et symbolique. Elle stipule même que les droits de propriété intellectuelle doivent être des outils de protection de la biodiversité (article 16-5).

Quant à la notion de patrimoine de l'humanité appliquée à la biodiversité, défendue par la FAO et divers courants, elle est transformée dans le préambule de la Convention en « préoccupation » commune de l'humanité. Elle ne s'applique plus guère qu'aux banques internationales de gènes constituées par les CIRA avant la ratification de la Convention et aux grands fonds marins.

En ne considérant que « les populations locales et les peuples autochtones » sans plus de précision, la Convention ne reprend pas les acquis d'années de négociations sur les droits des paysans largement débattus par la FAO, mais ouvre la voie à de nouvelles discussions qui vont permettre l'entrée en lice de nouveaux inter-venants. La protection des ressources génétiques englobe indifféremment cultivars et espèces sauvages et cet élargissement fait

que le débat quitte le domaine technique de la constitution d'un fonds de compensation pour s'engager dans une voie potentiellement beaucoup plus ouverte aux revendications de tout ordre, en particulier politique. Alors que les débats sur les cultivars semblaient concerner au premier chef les communautés agricoles, la préoccupation pour les ressources sauvages est prétexte à intégrer à la négociation des représentants des peuples indigènes et à rendre irrémédiablement indissociables diversité biologique et diversité culturelle. La biodiversité telle qu'elle est présentée ici est intrinsèquement liée à l'existence d'une diversité culturelle, à la pluralité des modes de vie, d'organisation sociale, de production et de consommation. Une atteinte à cet avatar peut alors être perçue comme une négation du droit à la différence et une tentative de nivellement qui ne peut se faire qu'au détriment de l'environnement et des communautés.

Au sortir de Rio, le problème biodiversité connaît de nouvelles traductions. Tout d'abord, la biodiversité semble se réduire aux seules « ressources » génétiques. La reconnaissance des droits de propriété, préalable à la création de marchés, a permis la signature d'un compromis où les brevets issus du monde industriel sont présentés comme l'équivalent de droits reconnus aux pays du Sud et aux populations détentrices de savoirs, mêlant droits socio-économiques et droit de propriété collectif. Toute référence à la notion de patrimoine mondial de l'humanité semble avoir disparu, au même titre que la remise en cause de la poursuite du développement économique. Du fait de la convergence d'intérêts sur les gènes et de la promotion d'un nouveau référentiel où l'économie occupe une place dominante, la biodiversité est devenue un ensemble de biens marchands susceptibles d'appropriation, c'est-à-dire une catégorie usuelle de la science économique.

## De nouveaux avatars pour Johannesburg ?

Trente ans après la Conférence de Stockholm, dix ans après le Sommet de la Terre de Rio va se tenir à Johannesburg le Sommet du développement durable. Peut-on discerner une évolution significative en matière de protection de la biodiversité ?

## **Une décennie perdue pour le développement durable ?**

La principale raison d'optimisme est que les problèmes environnementaux, dans tous leurs états, font définitivement partie des préoccupations mondiales. Cela ne tient malheureusement pas uniquement à la force pédagogique des Conventions mais plutôt à une prise de conscience devant l'évidence des menaces. Si l'on prend le cas de la France (IFEN, 2002), près du tiers des catastrophes naturelles du dernier quart de siècle se sont produites au cours de ces quatre dernières années. La suite de catastrophes technologiques avec les naufrages de pétroliers et l'explosion de l'usine pétrochimique de Toulouse a choqué l'opinion publique. Sur le plan de la conservation de la biodiversité, la directive Habitats a du mal à trouver sa légitimité sociale et le mitage du territoire se poursuit. Concernant la diversité des produits agricoles, l'Union européenne a bien organisé un système de dérogation pour la commercialisation de variétés non enregistrées dans le catalogue national, mais elle continue de lier les subventions à l'utilisation de semences certifiées. La mise en place des Agendas 21 locaux, obligation souscrite par la France au Sommet de Rio, est pratiquement restée lettre morte jusqu'en 1997.

Sur le plan international, les documents préparatoires officiels à la Conférence de Johannesburg notent que 15 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent chaque année (FAO, 2001), alors que l'érosion transforme 6 autres millions d'hectares en désert. Un quart des mammifères devraient disparaître dans trente ans. D'après l'OCDE (2001), d'ici 2020, les gaz à effet de serre connaîtront une progression d'un tiers et les pays de l'OCDE consommeront 35 % d'énergie supplémentaire. La réalisation des objectifs de Kyoto (réduction de -5 % entre le niveau de 1990 et 2008) devrait ainsi en toute logique être dénoncée comme une utopie.

Il est désormais prouvé que l'intensification des activités économiques se traduit par des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement. Si, en général, la consommation de ressources a une tendance nette à diminuer par rapport au PIB, grâce aux efforts de meilleure utilisation des ressources naturelles et de maîtrise de l'énergie, l'intensité d'utilisation augmente en valeur absolue. Les modes de production sont en effet plus économes en ressources, mais le volume de production et d'échanges ne cesse de croître.

Cela est bien perçu en France par l'IFEN qui montre clairement que les atteintes à l'environnement ont repris avec la croissance économique. Dans le monde, de 1970 à 1998, les exportations mondiales de biens et services, mesurées en dollars courants, ont été multipliées par 17 et l'investissement direct étranger par 45; le PIB mondial a été multiplié par 10 (OCDE, 2001). L'OCDE prévoit une augmentation de 90 % des exportations mondiales entre 1995 et 2020. Quelles mesures pourraient donc infléchir la courbe de consommation et s'opposer à la mondialisation des échanges, aujourd'hui considérée par l'OCDE elle-même, institution pourtant peu suspecte de positions antimondialistes, comme principale source potentielle de pression environnementale ?

Enfin, le troisième pilier du développement durable, la justice sociale, n'enregistre aucune amélioration : 20 % de la population accapare 80 % des richesses et 1 personne sur 5 vit avec moins de 1 dollar par jour. La fracture Nord-Sud s'élargit. Quand s'est tenue la Conférence de Stockholm, la population mondiale ne dépassait pas 4 milliards de personnes; lors de la Conférence de Johannesburg, elle dépassera 6 milliards...

### **Des avancées scientifiques et industrielles**

Les progrès scientifiques des sciences du vivant et des nouvelles technologies de l'information ont révolutionné l'approche de la biodiversité. Les chercheurs explorent le plus en plus petit, au niveau cellulaire et moléculaire, et le plus en plus grand, au niveau écosystémique. Chaque niveau d'intégration du vivant – diversité génétique, diversité spécifique et diversité écosystémique – est en cours de redéfinition. Alors que l'on achève le décryptage du génome humain, la définition du gène gagne en abstraction. On parle maintenant de séquence plus ou moins ordonnée d'ADN flanquée de séquences régulatrices et la fonction de chaque gène à commander des protéines est largement remise en cause; la biochimie transgresse le code génétique. La très vieille classification des espèces de Linné est bousculée par les acquis de l'évolution et de la génétique. Quant à l'écosystème, sa définition se complexifie à l'extrême, au-delà même des questions d'échelle, lorsque l'on essaie de rendre compte de toutes les interactions

entre les niveaux du vivant et l'environnement physico-chimique. L'informatique autorise désormais la prise en compte d'un nombre presque infini de données et la formulation de questions planétaires. Les barrières entre chaque niveau perdent de leur sens dans un mouvement général de complexification et de rapprochements disciplinaires. La vie terrestre peut maintenant être abordée comme une totalité, bien qu'une théorie unifiée du vivant ne soit pas prête d'être formulée.

Sur le terrain, les connaissances sur la stabilité et la productivité des écosystèmes s'accumulent, les savoirs locaux sont intégrés à la réflexion scientifique. Cependant, le passage de la connaissance à l'action se heurte aux situations d'insécurité foncière, d'expansion du marché, de concurrence des bailleurs de fonds dans la mise en place de projets. C'est la sociodiversité, le quatrième niveau de la biodiversité, qui pose problème.

Les récents développements industriels ne militent plus directement pour la conservation de la biodiversité. « Les plantes inconnues pour des usages inconnus » qui avaient fait rêver à Rio ne sont plus autant invoquées. Deux raisons peuvent être avancées. Sans doute beaucoup de plantes sont-elles maintenant répertoriées et disponibles dans des banques de gènes, leurs principes actifs synthétisés, sans qu'il soit besoin d'entreprendre de nouvelles prospections. Par ailleurs, les recherches et les enjeux économiques portent maintenant sur les produits issus de la manipulation du génome. Le secteur de la médecine et de la pharmacie s'oriente vers la thérapie génique en recherchant dans les gènes le moyen de prévenir ou de guérir les maladies. Les semenciers continuent leur rapprochement avec le secteur de la chimie.

Les liaisons entre la science et l'industrie se sont encore resserrées. Le domaine des biotechnologies fait en effet partie de cette nouvelle économie fondée non plus sur la production, mais sur la connaissance. Ce qui est notable, c'est la généralisation du système des brevets. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a succédé au GATT en 1995 compte 134 États membres. Elle a désormais son propre organisme de règlements des différends qui dispose d'un choix de sanctions. Un accord est immédiatement adopté qui régit les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et où est demandé aux États de mettre en place

un système de protection des variétés végétales, soit par des brevets, soit par des droits *sui generis* à définir, soit par une combinaison des deux.

L'Office européen des brevets enregistre une tendance à la hausse des demandes de brevets, +11 % par an depuis 1995, tous domaines technologiques confondus. Le brevet s'impose comme une reconnaissance du travail du chercheur. Il soutient aussi une forme de terrorisme juridique, les grandes entreprises pouvant déposer des brevets sur des techniques standard à portée très large et menacer de poursuite les PME qui les utilisent. Dans le domaine du vivant, la question de la brevetabilité reste une source de conflits violents à la fois d'un point de vue éthique (en référence au sacré de la vie, patrimoine commun de l'humanité), d'un point de vue technique (breveter une séquence de gènes, ce n'est pas breveter une invention, mais une connaissance, cas exclu du champ de la brevetabilité) et d'un point de vue de justice sociale (inégalités entre les industriels et les communautés locales, entre le Sud et le Nord).

### **La méfiance de la société vis-à-vis de la science s'est encore accrue**

Inutile d'évoquer les épouvantails du biopouvoir ou de la technoscience, le débat sur les OGM offre un exemple suffisant de ce malentendu entre la science et la société. Là où le public attendait une contribution au débat sur l'utilité sociale des OGM, sur le choix d'une prise de risque imposée à la société au profit exclusif des firmes, les commissions d'experts se sont longtemps cantonnées à l'appréciation des seuls risques potentiels pour la santé publique et l'environnement (JOLY *et al.*, 2000). Par la suite, l'intervention des scientifiques pour condamner les destructions de champs d'OGM achèvera de nourrir l'incompréhension en paraissant défendre une science qui vise non pas la connaissance des phénomènes moléculaires, mais l'évaluation des qualités commerciales d'un produit.

Si la thérapie génique est jusqu'alors exempte de critique de la part de l'opinion publique, ce n'est pas le cas des expériences de clonage, des créations de chimères ou des manipulations d'embryons.



L'annonce de la création de nouvelles bases composant les nucléotides structurant l'ADN constitue une rupture avec la démarche de compréhension du vivant. Dans le journal *Le Monde* daté du 2 mars 2002, le directeur d'une société de biotechnologie dénonce le naturalisme comme « le carcan de la science biologique » et propose de comprendre le vivant « en fabriquant des biodiversités artificielles et alternatives ».

Par ailleurs, tout se passe comme si les intérêts industriels avaient abandonné la Convention sur la diversité biologique comme espace de débat. Il est vrai que depuis Rio, où la reconnaissance des droits de propriété sur le vivant a été acquise, la volonté des industriels est désormais de trouver des débouchés, d'ouvrir des marchés pour leurs inventions. Les vrais enjeux se situent alors à l'OMC où les pays leaders en biotechnologie cherchent à assurer leur suprématie en liant les droits de propriété intellectuelle aux accords de commerce internationaux.

### **La diversité culturelle requalifiée par la diversité naturelle**

On peut comprendre alors l'importance qu'a pris l'avatar de la diversité culturelle tel que défini dans l'article 8j au sein de la Convention sur la diversité biologique. Depuis 1996, cet article est à l'ordre du jour de toutes les réunions de la Convention et a justifié la création d'un groupe de travail permanent. Il était indispensable de reconnaître les savoirs naturalistes locaux pour mieux gérer cette biodiversité, mais qui est en mesure et en droit de les ériger comme tels et comment peuvent-ils devenir une marchandise ? Les modalités d'application restent ouvertes et peu de lois sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage des avantages ont été formulées après l'injonction de l'OMC de trouver des systèmes de protection *sui generis*. Fallait-il pour autant que ce soit l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) qui se penche sur la question ? L'impression domine que l'important est de défendre des droits monnayables plutôt que les pratiques et les savoirs eux-mêmes.

Peu à peu, au cours des négociations, ces savoirs sont passés du statut d'outils de gestion à celui d'objets de conservation et de patrimoine (CORMIER-SALEM et al., 2002). Pourtant, si les savoirs

et les pratiques sont indissociables de l'identité d'une société, ils ne sont en aucun cas figés. L'exigence de double conservation, conservation culturelle et conservation de la diversité naturelle, s'impose cependant comme un dogme et tend à soumettre les acteurs locaux aux représentations issues de la pensée globale d'acteurs extérieurs (DUMOULIN, 2002). Que deviendront les populations dont le marché estimera qu'elles n'ont rien à vendre ? Fortement marquées par l'activisme de Amérindiens, les discussions autour de l'article 8j prennent la forme de revendications identitaires autour de l'autochtonie, voire de l'autodétermination, ce qui n'est pas sans remettre en cause bien des constitutions nationales. C'est le cas de la France, qui ne reconnaît que des citoyens français, et de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, où les habitants se vivent comme membres de communautés locales sans référence à l'autochtonie liée au passé colonial. Ces revendications identitaires, territoriales et politiques se mêlent à une volonté de partager les compétences pour une gestion mondiale de la biodiversité, mais également à une volonté d'expression des peuples qui n'ont pas accès à la parole. Un mode de représentation se cherche.

### **La gouvernance : une demande de régulation pour le développement durable**

La gouvernance est devenue un mot clé et une solution universelle au développement durable. L'expression pourtant vient du monde de l'entreprise (CDU, 1999). On retrouve ici le point de vue de Ronald Coase qui défend que des solutions négociées peuvent se prendre avantageusement sans recours à l'État. La Banque mondiale a popularisé le concept à la suite des échecs des plans d'ajustement structurel imputés au manque de pouvoir moral et à la désorganisation des États des pays aidés. La « bonne gouvernance » consistait à accepter les plans d'ajustements structurels – soit une réduction du nombre des fonctionnaires et un désengagement de l'État dans la vie économique –, à ne pas être trop corrompu et à dialoguer avec les citoyens pour faire accepter les réformes. Cette déqualification des États a justifié une accélération du soutien aux ONG considérées comme susceptibles de représenter la société civile. De nombreuses ONG ont ainsi été créées pour recevoir directement les fonds des projets. Parallèlement, la

Banque mondiale réorganisait toute son action sur l'éradication de la pauvreté. Reste à savoir si le financement de la pauvreté se confond avec le financement du développement. Avec la gouvernance, la philosophie est que l'on ne fournit plus de biens, mais que l'on aide les populations à revendiquer leurs droits.

Historiquement, la gouvernance est donc un mot d'ordre venu des institutions internationales et non issu des revendications des citoyens. Lors des exercices d'expertise, elle peut souvent apparaître comme un ensemble d'exercices de manipulations psychosociales pour emporter l'adhésion sur des solutions techniques. Le recours grandissant à l'expertise ne signifie pas en effet qu'il existe une exigence plus grande de rationaliser les choix, mais au contraire que les éléments de la décision sont devenus de plus en plus complexes, que l'incertitude stratégique est générale et que la coordination entre intervenants est devenue un exercice de style indispensable (KALAORA, 1999). Les conditions sociales qui président à la décision ont alors souvent plus d'importance que la décision elle-même : il importe d'établir des contrats entre les pouvoirs publics et les intéressés. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'engouement actuel pour le concept de gouvernance.

Cette vision contraste cependant avec l'image de la gouvernance telle qu'elle est appropriée par certaines associations, en particulier dans la mise en œuvre des Agendas 21, et telle qu'elle s'impose dans le champ de la biodiversité. Elle apparaît alors comme une réponse à l'inadéquation des modes politiques pour réguler les relations entre les différents acteurs sociaux et les écosystèmes. Elle vise à établir un équilibre entre les traités internationaux, les valeurs éthiques de la société civile et des professionnels, les règlements, les déclarations des ONG, etc., et insiste sur le fait qu'une solution simplement fondée sur le juridique est inadéquate pour résoudre les problèmes posés (STAMPFORD, 2002). Cette gouvernance se fonde sur une approche territoriale (CALAME, 2001) et renvoie à une exigence de responsabilité et de transparence de la part du monde industriel et des organismes internationaux.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises multinationales ont un chiffre d'affaires qui dépasse les PIB des États. Parmi les cent premières puissances économiques mondiales, on compte 51 entreprises et

49 États (discours du Premier ministre, 22/02/2002). Comment soumettre ces entreprises à une éthique universelle de responsabilité ? Les campagnes pour la démocratisation de l'OMC et la réforme des institutions financières internationales, FMI et Banque mondiale, illustrent le refus de voir les décisions de ces organismes économiques primer sur les conventions élaborées au sein des agences des Nations unies où chaque pays possède un droit d'intervention sur le mode « un pays, une voix ». Les accords économiques l'emportent sur les accords portant sur les domaines environnementaux et sociaux ; un pays du Sud n'a que peu de chances de se faire entendre à l'OMC.

### **Les conférences internationales se succèdent**

Plusieurs conférences internationales ont permis d'apprécier les métamorphoses de la biodiversité et la question de l'environnement en général. Si toutes se sont félicitées de l'adoption de l'objectif de développement durable, aucune ne s'est risquée à préciser la nature de ce développement. Ce parti pris explique en partie l'importance de la montée d'un mouvement antimondialisation qui commence avec les émeutes de Seattle et se structure à Porto Alegre en opposition au Sommet de Davos. On avait déjà noté à Rio le rassemblement des militants tiers-mondistes et des militants de la protection de l'environnement, des défenseurs des droits de l'homme et des défenseurs du droit des animaux. Désormais, la dénonciation de la dette du tiers monde rejoint la campagne pour la réforme des institutions financières et se prend à contester les marchés financiers. La mise en cause de l'OMC, surtout, fédère les mouvements écologistes, les consommateurs, les associations de producteurs, les syndicats, les paysans du Nord et du Sud. Elle incorpore et exprime les inquiétudes concernant les manipulations sur le génome, la marchandisation du monde, les inégalités grandissantes entre le Nord et le Sud. La biodiversité pouvant être définie comme la vie offre naturellement un espace d'expression fédérateur et multiforme. De tous les combats, elle tend à perdre ses spécificités et à se fondre dans un grand « tout social » contestataire.

Ce mouvement accompagne la mondialisation. Il est révélateur de la crise de l'environnement en ce qu'elle apparaît ici comme

une crise profonde des institutions de la société industrielle et une crise de confiance envers la culture du progrès au service du développement industriel. En effet, ce mouvement traite directement de la capacité du développement à devenir durable, c'est-à-dire de sa capacité à rompre avec les impératifs de croissance, d'expansion des marchés, de recherche de profit, de progrès à tout prix. Selon les ONG qui s'approprient le mot d'ordre de développement durable, celui-ci devrait être économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié, etc., bref, tout ce que n'est précisément pas le développement que nous connaissons.

La conférence de l'OMC tenue en novembre 1999 à Seattle devait traiter de l'agriculture, des services et des droits qui régissent la propriété intellectuelle sur la création artistique, mais aussi sur la biotechnologie, la brevetabilité des micro-organismes et des processus microbiologiques. Les opposants à la mondialisation ont réclamé un protocole de biosécurité, récusant une charte sur le biocommerce, les multinationales et le marché ne devant pas fixer les normes environnementales. Après l'échec de la conférence, les biotechnologies seront donc discutées dans le cadre du Protocole biosécurité de la Convention sur la diversité biologique.

La question de la biosécurité repose surtout sur la controverse autour des OGM. Malgré les réticences des ONG et des consommateurs, l'OMC et l'OCDE appliquent le principe d'équivalence substantielle (une plante contaminée par un nouveau gène ne serait pas modifiée dans sa substance) en l'absence de preuve de nocivité des OGM sur la santé humaine. La polémique porte également sur le fait que l'introduction dans la nature des OGM serait théoriquement porteuse de risques, la dispersion des nouveaux gènes étant susceptible de contaminer d'autres organismes et de leur faire acquérir des caractéristiques non souhaitées, comme la résistance aux herbicides ou aux antibiotiques, et rendant impossible la conservation des espèces sauvages ou issues d'activités agricoles traditionnelles.

Le Protocole sur la biosécurité adopté à Montréal en janvier 2000 est salué comme une étape importante. Pour la première fois, il devrait être possible de limiter les importations jugées porteuses de risque,

même quand ce risque n'est pas scientifiquement démontré, ce qui remet en question la notion d'équivalence substantielle. Plus encore, le Protocole contient une clause de sauvegarde qui précise que son application n'a pas à être subordonnée aux autres accords internationaux, y compris aux règles de l'OMC. Le Protocole sur la biosécurité fait donc jurisprudence dans la reconnaissance du principe de précaution. Autre point fort, il est implicitement reconnu que les OGM ne sont pas des produits comme les autres. Une brèche semble ouverte dans le processus de marchandisation du vivant.

La conférence de l'OMC qui s'est déroulée à Doha en novembre 2001, après les attentats du 11 septembre, réaffirme les principes de l'économie libérale et des bienfaits du commerce international. Une avancée sociale sur les brevets peut être notée : il est admis que les pays du Sud puissent avoir accès aux procédés de fabrication afin de mettre des médicaments à portée de leurs malades. La négociation se focalise sur la reconnaissance par l'OMC des acquis des autres conventions internationales. Les résultats introduisent une sérieuse réserve : la prise en compte de contraintes environnementales qui pourraient l'emporter sur les règles de l'OMC ne s'appliquera qu'aux pays signataires desdites conventions. Ce qui n'est pas précisément un encouragement à ratifier les conventions environnementales, ainsi porteuses de contraintes discriminantes et favorisant les pays non engagés dans une démarche de protection de l'environnement.

La conférence des Nations unies sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002, n'a pas débattu du développement dont il était question, ni des raisons des besoins de financement. Le développement est ici réduit à la croissance obtenue grâce à la libéralisation du commerce, à une politique d'exportation accrue et à une bonne gouvernance des États, « chaque État étant responsable de son propre développement ». Que les pays du Nord, pour des raisons historiques et morales (industrialisation précoce, colonisation...), aient des responsabilités vis-à-vis des pays du Sud est une position – pourtant encore défendue au Sommet de Cancun en 1981 et à la veille du Sommet de Rio – totalement oubliée. L'objectif de 0,7% du PNB consacré à l'aide publique au développement est réaffirmé, mais seule l'Europe se fixe une échéance et portera son aide à 0,39% en

2006 . Le texte ne fait pas mention des avancées d'autres textes des Nations unies concernant le respect de la nature et la lutte contre la pauvreté, cette dernière étant pourtant largement invoquée par la Banque mondiale. Il encourage le partenariat négocié, l'aide privée sous contrat bilatéral en quelque sorte ; modalité déjà retenue pour la valorisation de la biodiversité dans les opérations de bioprospection.

## Biodiversité et pauvreté ?

Les grands principes aujourd'hui avancés pour la préparation du Sommet de Johannesburg – éthique, équité, participation, responsabilité, précaution – sont très sensiblement différents des principes sous les auspices desquels s'était ouvert le Sommet de Rio. Il fallait alors réconcilier le développement économique et l'environnement, imaginer des mesures pour la préservation de ce dernier et ajouter un volet social. L'environnement semble désormais réduit à la portion congrue au profit de la recherche d'une gouvernance qui réglerait tous les problèmes. De fait, il y a déplacement des préoccupations liées à la dégradation de l'environnement physique vers celles qui sont liées à l'organisation des sociétés humaines.

Les thèmes de la conférence sont marqués par la recherche d'une nouvelle dynamique Nord-Sud au moyen d'une politique qui vise à la fois l'éradication de la pauvreté et le développement des échanges commerciaux (Commission on Sustainable Development, 2002). La science et la technologie ont peu été évoquées aux tables des négociations. Il n'y aura pas de concept scientifique nouveau à Johannesburg.

On peut s'étonner de trouver l'éradication de la pauvreté comme tout premier objectif du Sommet. Sans doute le concept de développement durable, qui permettait de remettre en cause les modes de consommation du développement et le partage des responsabilités, a-t-il été jugé trop conflictuel. Le recentrage sur le thème largement plus consensuel de lutte contre la pauvreté marque un tournant dans la prise en compte des problèmes d'environnement.

Certains ont déjà regretté que Johannesburg ne soit pas l'occasion de faire se rencontrer les mouvements de Porto Alegre et de Davos. Nous avons vu que les intérêts défendus à Davos ont déjà grandement déserté la scène des conventions d'environnement. Le dogme du développement par le recours toujours accru à l'échange marchand, à la croissance économique et au désengagement de l'État marque cependant fermement les préparations du Sommet. La plupart des pays du Sud, dans leurs revendications de rattrapage de croissance, ne sont pas en reste pour réclamer l'accès au marché et la reconnaissance de droits de propriété intellectuelle. Il est peu probable qu'ils rejoignent le sommet parallèle des ONG qui dénonce l'extension des droits de propriété à toute la sphère environnementale et qui exige que les accords multilatéraux d'environnement ne soient pas soumis aux règles de l'OMC. Par ailleurs, si, à Porto Alegre, les problèmes économiques structurels qui perpétuent à la fois la pauvreté globale et la détérioration de l'environnement ont été dénoncés, peu de mouvements ont tiré la conclusion que le développement durable, en liant les droits au développement et les droits économiques et sociaux, devait en toute logique organiser la décroissance dans les pays du Nord (*Silence*, 2002).

Les événements du 11 septembre placent ce Sommet sous la menace du terrorisme et isolent la position américaine. C'est au regard de l'exacerbation des antagonismes Nord-Sud qu'on ne peut s'empêcher d'interpréter l'appel à la paix et à la sécurité qui apparaît en toute première place dans le texte préparatoire à la Conférence avant le slogan d'éradication de la pauvreté. Peut-on envisager un front autre que militaire ou commercial pour les pauvres, la paix, la planète ? Les États-Unis pesaient déjà très lourd avec la décision de ne pas se conformer au protocole de Kyoto concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre avant 2012. Rappelons qu'ils ne sont pas non plus signataires de la Convention sur la diversité biologique. La multiplication des subventions à l'agriculture américaine, les taxations d'importation d'aciers, le soutien aux pétroliers, parallèlement à l'effort d'armement, bouleversent la configuration géopolitique de la planète en remettant en cause les règles du libre-échange. Il est assez ironique que ce soient les États-Unis, principaux défenseurs du libéralisme, qui contribuent à détruire les fondements de l'édifice.



Lutte contre la pauvreté et croissance économique, avec jeu à part des États-Unis : qu'en est-il dans ce contexte de la protection de la biodiversité ? L'objectif de réduction de la pauvreté n'est guère favorable à l'élaboration de nouvelles politiques de conservation de la biodiversité en tant que telle. Dans les textes préparatoires du Sommet, c'est sur le développement des biotechnologies que repose l'espoir de solutions à la faim dans le monde et aux maladies des pays pauvres. Hors le fameux article 8j, où elle se trouve indissociable d'une diversité culturelle à la recherche des moyens de son affirmation, on s'aperçoit que la biodiversité est peu évoquée, sinon en référence aux problèmes de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des pays du Sud. Elle a aussi tendance à rejoindre la question du changement climatique, où les menaces sont plus facilement quantifiables et où les intérêts industriels et géopolitiques sont les plus lourds. Le thème des forêts, traité à la fois dans la Convention sur la diversité biologique et dans la Convention sur le changement climatique, en est un indice révélateur. Les problèmes environnementaux ne semblent plus tant résider aujourd'hui dans le partage des ressources naturelles que dans le partage des risques et des droits d'usage dégradants. Enfin, la diversité culturelle, dernier avatar de la biodiversité, portée par le mouvement antimondialisation, s'est diffusée jusqu'à dilution dans le « tout social ». On peut craindre que la biodiversité, suivant le sort de l'environnement, ne soit fort délaissée dans l'arène de Johannesburg.

*Je remercie vivement Valérie Boisvert et Florence Pinton pour leurs remarques amicales, attentives et constructives.*

### **Références bibliographiques**

---

AUBERTIN C., VIVIEN F.-D., 1998 – *Les enjeux de la biodiversité*. Paris, Economica, coll. Poche Environnement, 112 p.

BOISVERT V., VIVIEN F.-D., 1998 – Un prix pour la biodiversité. L'évaluation économique entre différentes légitimités. *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (2) : 17-26.

CALAME P., éd., 2001 – *Les principes de la gouvernance au 21<sup>ème</sup> siècle*. Fondation Charles Léopold Mayer, sept. 2001. [www.aliance21.org/fr](http://www.aliance21.org/fr).

CDU, 1999 – *Gouvernance*. Centre de documentation de l'urbanisme, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

CHARTIER D., 2002 – *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?* Thèse de doctorat, ADEn, université d'Orléans.

COASE R.H., 1960 – The problem of social cost. *The Journal of Law and Economics*, 3 : 1-44.

Commission on Sustainable Development, 2002 – *Chairman's Text for Negotiation*, Preparatory Committee for the World Summit for Sustainable Development, Advance Unedited Text, 9 May 2002.

CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B., 2002 – *Patrimonialiser la nature tropicale*. Paris, IRD Éditions, coll. Colloques et séminaires, 468 p.

DALY H. E., 1990 – Towards Operational Principles of Sustainable Development. *Ecological Economics*, 2 : 1-6.

DIETZ Th., 2001 – « Thinking about Environmental Conflicts ». In Kadous L., ed. : *Celebrating Scholarship*. Fairfax, Virginia, College of Arts and Science, George Mason University.

DUMOULIN D., 2002 – *Mexico-Washington-Lacanja Chansayab : quels rôles pour les ONGE dans la légitimation des savoirs locaux sur la biodiversité ?* Communication au séminaire PEVS « Les ONG dans le champ de la biodiversité », 27-28 mai 2002, multigr.

FAO, 2001 – *Situation des forêts du monde*. Food and Agriculture Organization.

GODARD O., 1993 – « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés ». In : *Environnement, économie*, Paris, INSEE, Méthodes, n°39-40 : 145-174.

IFEN, 2002 – *L'environnement en France*. Paris, La Découverte/Institut français de l'environnement.

JOLY P.-B., ASSOULINE G., KREZIAK D., LEMARIÉ J., MARRIS C., ROY A., 2000 – *L'innovation controversée : le débat public sur les OGM en France*. Paris, INRA, rapport du CRIDE, 197 p.

KALAORA B., 1999 – Global experts : la religion des mots. *Ethnologie française*, XXIX, 4 : 513-527.

LATOUR B., 2001 – Chassez le naturel... Écologisme, naturalisme et constructivisme, réponse aux objections. *Revue du MAUSS*, 17, premier semestre 2001 : 137-152.

LÉVÊQUE Ch., MOUNOLOU J.-C., 2001 – *Biodiversité, Dynamique biologique et conservation*. Paris, Dunod.

LOUAFI S., 2001 – *Co-gestion, communauté épistémique et gouvernance internationale de la diversité biologique*. Document de travail, Centre de Philosophie du Droit (UCL), LAMETA, Montpellier.

MICOUD A., 1997 – « En somme, cultiver tout le vivant ». In Parizeau M.-H., éd. : *La biodiversité. Tout conserver ou tout exploiter*, De Boeck, Sciences éthiques sociétés : 137-151.

NSS, 2002 – « Présentation du séminaire du PEVS : les ONG dans le champ de la biodiversité ». *Natures, Sciences, Sociétés*, n°1/2002.

OCDE, 2001 – Les perspectives de l'environnement de l'OCDE. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 364 p.

RAMADE F., 1999 – *Le grand massacre*. Paris, Hachette.

Silence, 2002 – *La décroissance : écologie, alternatives, non violence*. Numéro 280, février 2002, Lyon.

STAMPFORD Ch., 2002 – Environmental governance for biodiversity. *Environmental Science & Policy*, 225 : 1-12.

SOLAGRAL, 2002. – *Biodiversité, Savoirs protégés, Savoirs partagés. 6 fiches pour comprendre, anticiper, agir*. Solagral, Montpellier.

VIVIEN F.-D., 2002 – « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps. » In Jollivet M., éd. : *Le développement durable, de l'utopie au concept*. NSS, Elsevier, Collection environnement.

WILSON E. O., 1988 – *BioDiversity*. Washington, National Academy Press.



# Patrimoines et savoirs naturalistes locaux

---

**Marie-Christine CORMIER-SALEM**

Géographe

**Bernard ROUSSEL**

Ethnobiologiste

En matière de gestion durable de l'environnement et de conservation de la biodiversité, l'intérêt pour les savoirs naturalistes locaux va grandissant. Ces savoirs ont longtemps été méprisés par la science officielle. Les pratiques correspondantes furent vilipendées par la technique triomphante et souvent considérées comme la plus importante des causes de dégradation. Les uns comme les autres sont maintenant réhabilités, voire survalorisés. De plus en plus de scientifiques (et notamment les naturalistes, les écologues et les agronomes) y voient une somme d'informations inédites, pertinentes et précises sur les milieux et la biodiversité. De leur côté, les développeurs et aménageurs veulent y trouver un remède aux évolutions actuelles de l'environnement, perçues comme négatives, et des solutions efficaces en termes de gestion prudente et d'exploitation durable des ressources.

La référence aux savoirs « traditionnels » (les célèbres TEK anglais "*Traditional Ecological Knowledge*"<sup>1</sup>) devient un élément inévitable

<sup>1</sup> La définition et le contenu de toutes ces notions (savoirs, pratiques, savoir-faire, tradition, etc.) ne sont pas toujours aisés à cerner précisément et ne font pas

des discours « écologiquement corrects ». Au niveau international, cet engouement se manifeste avec un éclat tout particulier dans les débats menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Dans ce texte de 1992, c'est essentiellement l'article 8, dans son alinéa J, qui préconise la prise en compte des « savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales ». Depuis 1996, cet article se retrouve à l'ordre du jour de toutes les conférences des Parties<sup>2</sup> et un groupe de travail spécialisé s'y consacre régulièrement depuis sa création à Bratislava en 1998. À l'issue de la dernière conférence des Parties de La Haye (avril 2002), la référence à cet article est présente dans un grand nombre de programmes thématiques de travail, que ce soit le « Protocole biosécurité<sup>3</sup> », la « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes », la « Protection des forêts mondiales », ou le « Partage des avantages ». Les préoccupations majeures concernant les savoirs naturalistes sont leur inventaire, leur protection et leur valorisation : d'outils de gestion, ils sont devenus objets de conservation.

L'engouement actuel pour les savoir-faire paysans ne doit pas faire oublier qu'ils ont fait l'objet de travaux nombreux et anciens aux optiques et objectifs très variés. Dans le cadre de cette contribution, il ne s'agit pas d'en faire une revue exhaustive, ni même de dévider chronologiquement et dans le détail l'histoire complexe des concepts et des pensées, qui a déjà fait l'objet de nombreuses

l'unanimité. Elles sont associées dans plusieurs expressions, souvent employées plus ou moins indifféremment. Dans la littérature anglo-saxonne, les plus fréquentes sont "*traditional ecological knowledge*" (TEK), "*indigenous and local knowledge*" ou encore "*indigenous technical knowledge*" (ITK). Dans les textes francophones, la référence à l'autochtonie est plus rare ou plus récente, liée notamment à la Convention de Rio. Elle correspond mal, par exemple, aux caractères des savoirs paysans européens ou africains. On trouve plus souvent savoirs naturalistes « populaires », « vernaculaires » ou encore « traditionnels » pour désigner cette part des savoirs socioculturels consacrés aux éléments de la nature : ce dernier qualificatif en donne une image assez statique et suppose des notions d'exclusivité, d'identité, de profondeur historique, souvent difficiles à établir. C'est pourquoi nous lui préférons le qualificatif « local ».

<sup>2</sup> Les conférences des Parties sont des négociations qui, tous les deux ans, réunissent les pays ou groupes de pays qui ont signé et ratifié la Convention.

<sup>3</sup> Encore appelé Traité de Carthagène, cet accord international (1999) est issu de la Convention et porte sur le transfert transfrontalier des biotechnologies et des organismes vivants dont les organismes génétiquement modifiés (OGM).

publications par ailleurs, dont le très intéressant dossier coordonné par C. AUBERTIN (1998). Nous allons seulement nous appuyer sur ceux qui permettent de comprendre la genèse des liens entre savoirs locaux, développement durable, gestion de l'environnement et patrimoines naturels. Cette analyse tentera également de saisir les enjeux et les stratégies qui tendent aujourd'hui à ériger ces savoirs naturalistes au rang de patrimoines<sup>4</sup> et d'en présenter les conséquences.

## Un intérêt ancien et multiforme pour les savoirs naturalistes locaux : de l'exploration à la conservation de la nature

C'est à l'évidence aux anthropologues, ethnologues et ethnographes que l'on doit les travaux les plus importants sur le sujet. J. BARRAU (1993 : 15) rappelle comment, dans les années 50, de jeunes anthropologues américains, dont Concklin, qui voulaient faire « de l'étude méthodique des savoirs et des savoir-faire "populaires" (*folk science* en anglais) l'objet primordial de leur recherche », créèrent le terme *ethnoscience* pour désigner leurs méthodes.

On retrouve des démarches et des objectifs comparables dans des travaux plus anciens, menés par d'autres disciplines et avec d'autres préoccupations. Bien avant l'ethnozoologie et l'ethnobiologie, l'ethnobotanique est née de l'archéologie dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a d'abord collecté des informations sur les plantes utiles dans le but de reconstituer les usages, les migrations et les

<sup>4</sup> C'est l'importance de ces enjeux qui a conduit à mettre en place l'UR026 de l'IRD, à laquelle appartiennent les deux auteurs, et qui centre ses réflexions sur « les stratégies locales de construction de patrimoines naturels et de territoires en Afrique subsaharienne et à Madagascar ». Les exemples choisis pour illustrer notre propos proviennent principalement de ces deux terrains.

voies d'échanges des populations passées (MÉTAILIÉ et ROUSSEL, 1998). Les naturalistes et agronomes coloniaux ont multiplié les inventaires pour « découvrir ainsi, éventuellement, de nouvelles ressources pour le commerce et l'industrie » (BARRAU, 1993). Au Muséum, le laboratoire fondé autour du botaniste explorateur Auguste Chevalier s'intitula d'abord « Laboratoire des ressources coloniales ». C'est dans son journal, nommé alors *Revue de Botanique Appliquée* puis *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, qu'une grande partie des travaux français dans le domaine a été publiée.

En ce qui concerne plus particulièrement les sociétés rurales africaines et malgaches, G. SAUTTER et P. PÉLISSIER (1964) lancent, dès les années 60, une série d'études des terroirs et des structures agraires à travers tout le continent. Ils soulignent dans leur méthodologie la nécessité, pour décrire un système agricole, de prendre en compte des éléments tels que : outillage, procédés cultureux, calendriers agricoles, mais aussi règles d'accès au sol et « procédés de conservation, d'entretien et d'enrichissements du sol ». Le bilan de ce programme, dressé en 1970 par ses instigateurs, insiste sur la diversité des espaces ruraux, expression des relations complexes et évolutives entre les sociétés et leur environnement. Il s'accompagne de la publication d'une série de monographies, qui non seulement fournit une somme d'informations sur les pratiques et savoirs paysans mais constitue également des archives pour l'Afrique, ébauche, avant l'heure, d'un registre patrimonial.

L'exploitation de ces données prend une dimension supplémentaire dans la décennie 1970 : en Afrique, la crise environnementale, correspondant à un épisode climatique sec qui culmine en 1973-1974 et en 1984 (la sécheresse du Sahel), est interprétée comme une dégradation dramatique et irréversible à mettre au compte des populations « sous-développées » : la pression démographique, la pauvreté<sup>5</sup>, les pratiques extensives consommatrices d'espace (dites encore « minières ») et les techniques expéditives (ou encore « archaïques » et « rudimentaires ») sont régulièrement citées parmi

<sup>5</sup> Rappelons, à ce propos, le discours resté célèbre qu'Indira Gandhi prononça lors du Sommet de la Terre de Stockholm, dans lequel elle affirmait que la plus grave des pollutions était la pauvreté ; idée largement reprise depuis (LÉVÊQUE, 1994 : 50).



les principaux facteurs de la désertification et de la déforestation<sup>6</sup>. Les échecs des opérations de développement (ou plutôt des transferts technologiques du Nord) contribuent à renforcer cette image de paysans africains réfractaires aux changements et induisent la multiplication des programmes d'éducation et sensibilisation à l'environnement.

En contrepoint de cette idéologie dominante, le retentissant colloque de Ouagadougou (1979) réhabilite la maîtrise technique des paysans, la flexibilité des systèmes d'exploitation, la capacité d'innovation des communautés locales dans un environnement changeant. PÉLISSIER (1995 : 139) fustige « l'ignorance hautaine des sociétés rurales et les arrogantes certitudes du transfert technologique », caractéristiques des experts auxquels les États planificateurs de l'après-indépendance livrent leurs campagnes. Les communications analysent les réponses paysannes face aux projets d'aménagement et de développement.

À partir de cette époque, la liaison forte entre pratiques paysannes et développement devient l'objet central de nombreuses réflexions. Les techniques, pratiques, logiques et stratégies des acteurs locaux sont l'objet de toutes les attentions de la part des chercheurs de sciences sociales. De RICHARDS (1985) ou DUPRÉ (1991) à CHAUVÉAU *et al.* (1999), nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour défendre les capacités innovantes des sociétés rurales, sur les plans techniques mais aussi économiques, culturels, institutionnels.

Les agronomes mais également les agrostologues ou encore les halieutes ne sont pas en reste. Leur intérêt est sous-tendu par un souci de gestion rationnelle des ressources et de mise en valeur des espaces. Ainsi, ils évaluent la pertinence des « itinéraires techniques » et les capacités locales à anticiper le risque (ELDIN et MILLEVILLE, 1989), à s'adapter aux changements de l'environnement (CURY et ROY, 1991), à gérer efficacement les stocks (DURAND *et al.*, 1991). Les travaux des anthropologues sur les savoirs maritimes se multiplient un peu partout dans le monde, notamment en Asie (JOHANNES, 1989 ; BATAILLE-BENIGUI, 1989)

<sup>6</sup> En ce qui concerne la déforestation, voir notamment l'ouvrage de FAIRHEAD et LEACH (1998) qui rappelle les moments forts de cette vision catastrophiste et en conteste la validité pour l'Afrique de l'Ouest.

et en Afrique de l'Ouest dans des programmes pluridisciplinaires (DURAND *et al.*, 1994 ; QUENSIÈRE, 1994).

De ces approches à l'interface des sciences de la nature et de la société naissent de nouvelles orientations et s'ouvrent de nouveaux champs de recherche : la question environnementale et celle du lien entre savoirs locaux et conservation de la nature, par le biais notamment de la durabilité, deviennent centrales (PONTIÉ et GAUD, 1992) et s'accompagnent de réflexions sur les droits d'accès aux ressources et aux espaces.

Au début des années 90, la communauté scientifique, animée par les sciences sociales, se montre très active pour faire reconnaître un rôle essentiel dans la formulation et l'application des politiques de développement durable aux « connaissances traditionnelles sur les écosystèmes locaux » (INGLIS, 1993). Dans le cadre de la « Décennie du développement » des Nations unies, l'Unesco<sup>7</sup> s'implique dans divers programmes internationaux et organise des ateliers sur ce thème : l'accent est mis sur la complémentarité des approches scientifiques et populaires en ce qui concerne la gestion de l'environnement. L'ancienneté des pratiques « traditionnelles » est considérée comme le meilleur gage de leur durabilité (Lalonde *in* INGLIS, 1993 : 55 ou encore LALONDE et AKHTAR, 1994). Les programmes pluridisciplinaires lancés alors en France, tels l'action incitative « Dynamique et Usages des Ressources Renouvelables » de l'Orstom (GILLON *et al.*, 2000) et le programme « Environnement, vie et sociétés » du CNRS<sup>8</sup> s'inscrivent dans cette dynamique. Les recherches développées confirment l'idée que les problèmes environnementaux sont autant d'ordre écologique que

<sup>7</sup> Depuis les années 70, l'Unesco par son programme « Man And Biosphere » a contribué largement à conforter la liaison entre gestion de l'environnement, conservation et pratiques locales, en l'intégrant pleinement dans son concept de « réserve de biosphère ». En 1992, à l'intérieur du MAB, un groupe, People and Plant, se crée autour de Gary Martin sous l'égide du WWF et du Royal Botanical Garden de Kew. Il commence par publier activement des réflexions et des études de terrains sur les relations entre populations locales et aires protégées (cf. par exemple, AUMEERUDDY, 1994). Puis les préoccupations évoluent vers la conservation de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et, pour finir, les droits de propriété intellectuelle, appliqués aux savoirs locaux (LAIRD, 2002). Cet enchaînement des thématiques est un modèle que l'on retrouve dans la plupart des programmes scientifiques de la décennie 1990-2000.

<sup>8</sup> Voir à ce propos les textes fondateurs de JOLLIVET (1992) et les articles de la revue *Natures-Sciences-Sociétés*, en particulier le premier numéro paru en 1993.

sociétal (WEBER, 1996) : les notions de « co-viabilité » des systèmes écologiques et sociaux, de « gestion participative », « co-gestion » ou encore « co-management » (BERKES, 1989 ; OSTROM, 1990) sont sollicitées, éprouvées et affinées. Aux nombreuses critiques de la théorie de HARDIN (1968) sur la « tragédie des communs » succèdent une multitude d'analyses sur la pertinence des modes de gestion communautaire. Les systèmes « traditionnels » ou « coutumiers » d'accès aux ressources et les droits d'usages territoriaux sont ré-investis : les préoccupations d'équité et de respect des différences culturelles sont désormais confortées par la découverte de leur efficacité en terme de gestion conservatoire.

Très tôt, ces recherches et leurs résultats trouvent un écho au niveau des instances et des forums internationaux et se nourrissent en retour des débats qui y sont conduits<sup>9</sup>. Ainsi, le lien entre développement durable et pratiques locales se retrouve déjà au cœur du rapport Brundtland (WCED, 1987). La relation entre pratiques locales, conservation de la biodiversité et gestion durable affichée par la « Stratégie mondiale pour la biodiversité » (WRI *et al.*, 1992) est officialisée dans le texte de la Convention sur la diversité biologique (article 8 J)<sup>10</sup>. La création d'une commission spécialisée et le lancement en 1994 par les Nations unies de la « Décennie

<sup>9</sup> Il est intéressant de remarquer que si ces instances internationales s'appuient largement sur les acquis de la recherche, elles induisent souvent, par le biais des demandes d'expertises, des orientations nouvelles dans lesquelles les programmes scientifiques s'engouffrent. Ainsi, « l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques » de la FAO adopté en 1983 puis révisé en 1991, qui réduisait le droit d'obtention de semences par les fermiers à un « privilège », entraîna, outre les protestations des associations paysannes du monde entier, un grand nombre de recherches et de colloques (comme par exemple la rencontre internationale organisée par l'ONG Solagral à Bamako en 1997, « Gestion des ressources génétiques des plantes en Afrique des savanes »), démontrant l'injustice d'une telle mesure et le danger qu'elle représentait pour la biodiversité. Au sein de la FAO, de nouvelles négociations (résolutions de 1991 puis, en 1999, les « éléments de Montreux ») rétablirent les fermiers dans leurs droits et mirent en harmonie les accords de la FAO et la Convention sur la diversité biologique.

<sup>10</sup> [Chaque partie contractante], « sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».

internationale des peuples autochtones du monde » apportent une nouvelle dimension aux débats concernant la biodiversité : la diversité culturelle est reconnue comme une dimension essentielle de la biodiversité (WRI *et al.*, 1992 ; BARRAU et LIZET, 1994). De par le monde, les sites de « méga-biodiversité » sont souvent les lieux de vie de communautés pauvres et marginalisées. La survie de ces peuples<sup>11</sup> et le maintien de leurs pratiques paraissent indispensables à la conservation de la diversité (POSEY, 1999). Dès lors, les revendications identitaires et territoriales de ces minorités comprennent la reconnaissance non seulement de leur spécificité culturelle et politique mais aussi de leurs liens privilégiés avec leur environnement et la biodiversité qu'il renferme<sup>12</sup>.

L'entrée des savoirs naturalistes dans la course au patrimoine naturel est ouverte.

## Les savoirs naturalistes : d'outils de gestion à objets de patrimoine

De nos jours, le terme de patrimoine connaît un succès croissant, qui s'accompagne d'un élargissement de sens, voire d'un galvaudage. En Europe, de nombreux auteurs (CHEVALLIER, 2000)<sup>13</sup> analysent les raisons de ce succès, en retraçant l'évolution et soulignent l'ouverture à des objets nouveaux : des monuments historiques, on est passé aux paysages ruraux puis aux éléments de la nature. Ainsi, l'on ne parle plus de faune mais de patrimoine animal, de flore mais de patrimoine végétal...

<sup>11</sup> L'article dans le magazine *Times* intitulé : *Lost Tribes, Lost Knowledge* en septembre 1991 est une des premières publications à attirer l'attention de l'opinion publique sur les risques de « mort des anciens », de disparition des cultures et des langues et sur la nécessité de considérer ces savoirs comme des patrimoines (LALONDE et AKHTAR, 1994). Cette cause est toujours aussi médiatique et de nombreuses ONG en font leur cheval de bataille.

<sup>12</sup> Il existe sur le sujet une abondante littérature souvent produite et diffusée par les très nombreuses ONG et associations qui ont pris fait et cause pour ces minorités : par exemple GRAY *et al.* (1998).

<sup>13</sup> Pour une analyse de ce succès et une bibliographie plus complète, voir en particulier CORMIER-SALEM et ROUSSEL (2000) et CORMIER-SALEM *et al.* (2002).

La course au patrimoine naturel n'épargne pas non plus les pays du Sud (CORMIER-SALEM *et al.*, 2002). Peut-être doit-on y voir l'influence des grandes conventions internationales comme la Convention de Paris (1972) sur le « Patrimoine mondial, culturel et naturel » ? Si le texte de 1992 de la Convention sur la diversité biologique renonce dans ses préambules à faire de la biodiversité un « patrimoine commun de l'humanité », il reconnaît aux États un droit souverain et met au premier rang des bénéficiaires du partage des avantages les communautés locales et autochtones, ouvrant ainsi la voie à la construction de la biodiversité en patrimoines étatiques ou locaux. Cette notion, que tout le monde s'accorde à trouver floue et ambiguë sur les plans aussi bien scientifique que juridique et qui, en ce qui concerne son application, est loin de faire l'unanimité, n'en est pas moins sollicitée (NORA, 1997). Après avoir expliqué les principales raisons de cet engouement, nous en analyserons les conséquences et proposerons quelques pistes de réflexion.

Reconnaître à un objet naturel<sup>14</sup> le statut de patrimoine, c'est vouloir lui attribuer deux particularités essentielles (BABELON et CHASTEL, 1994). D'une part, il doit être géré de façon à assurer son passage intergénérationnel : hérité des ancêtres, il doit être transmis aux « générations futures ». D'autre part, il est censé faire l'objet d'une certaine « conscience patrimoniale » : son statut ne se décrète pas, mais est revendiqué comme tel par un groupe social. Les références aux Anciens, à la tradition, à l'ancienneté du peuplement et de la résidence, aux mythes fondateurs et à la religion sont les plus fréquentes de ces marques collectives.

<sup>14</sup> En Afrique comme ailleurs, la diversité des objets naturels concernés par la patrimonialisation est fort étendue. Toutes les enquêtes de terrain présentées dans l'ouvrage collectif de CORMIER-SALEM *et al.* (2002) mettent en évidence l'existence de processus actifs de constructions de patrimoine. Il semble que le premier des patrimoines en Afrique soit foncier. Tous les niveaux de la biodiversité sont aussi concernés : l'infraspécifique est surtout représenté par des races animales (les bovins des Peuls) ; le niveau des espèces et des populations qu'elles constituent est illustré notamment par les multiples essences ligneuses sacralisées ou les grands mammifères spectaculaires des parcs africains ; les groupements végétaux, les écosystèmes et les paysages ne sont pas en reste avec les bosquets et forêts « sacrés », les savanes et les parcours pastoraux, les littoraux à mangrove et surtout, les incontournables, rarissimes et mythiques « forêts primaires ». Enfin, il faut souligner qu'au-delà des objets naturels, ce sont les savoirs, les représentations culturelles et toutes les pratiques dont ils sont l'objet qui sont patrimonialisés.

En ce qui concerne la première caractéristique, on comprend pourquoi les protecteurs ainsi que les tenants d'une utilisation durable de la nature voient d'un œil favorable sa mise en patrimoine. Les États, encouragés par les grandes institutions internationales (telles l'Unesco, la Banque mondiale, ou encore la Communauté européenne) et soutenus par les ONG internationales comme WWF, UICN, multiplient les parcs et les réserves et allongent les listes de sites et d'espèces protégés. Ce sont les scientifiques qui président bien souvent au choix des objets naturels englobés dans les aires protégées ou inscrits dans les diverses listes rouges : ils privilégient les valeurs plus strictement naturalistes (endémisme, rareté...) au détriment des valeurs culturelles. Et ce ne sont pas les nombreuses campagnes de sensibilisation et de promotion qui accompagnent souvent ces processus de patrimonialisation qui parviennent nécessairement à emporter l'adhésion des acteurs les plus directement concernés : agriculteurs, pasteurs, chasseurs, pêcheurs et autres usagers des ressources naturelles. Les efforts louables de gestion participative<sup>15</sup> pas plus que les mesures de rétorsion annoncées ne suffisent à assurer la réussite de ces projets.

En effet, ces dynamiques, que l'on peut qualifier d'exogènes<sup>16</sup>, sont sources de conflits entre acteurs à diverses échelles (du local à l'international) et se soldent bien souvent par un échec en termes aussi bien de conservation que de développement. Dès lors, on comprend pourquoi les processus locaux de patrimonialisation, dynamiques endogènes, peuvent sembler beaucoup plus séduisants pour asseoir une politique de conservation réaliste. Se posent alors de nouveaux problèmes et enjeux.

D'évidence, la nature des uns n'est pas celle des autres et les espèces et espaces valorisés par les populations rurales ne sont pas forcément ceux que les naturalistes trouvent dignes d'intérêt. À la forêt primaire dense et hostile, les cultivateurs préfèrent souvent une mosaïque

<sup>15</sup> "Involvement of local communities in conservation", selon la formule consacrée de la Stratégie de Séville du programme Man And Biosphere de l'Unesco.

<sup>16</sup> Ce qualificatif ne préjuge pas de l'origine des acteurs impliqués dans ces processus. Si, très souvent, les initiateurs sont des experts du Nord, les projets peuvent être ré-appropriés par des acteurs du Sud appartenant aux appareils étatiques, mais aussi par les membres de hiérarchies coutumières, directement ou par le biais d'ONG.

de champs et de jachères et les pasteurs des paysages de savanes herbeuses. Les grands carnivores ou les éléphants, emblématiques de la faune africaine, sont loin de bénéficier d'un statut privilégié dans les bestiaires locaux. Par ailleurs, les modes de gestion des uns et des autres ne sont pas concordants. La mise en place d'une aire protégée s'accompagne nécessairement d'une réorganisation territoriale plus ou moins poussée. Il peut s'agir par exemple d'un zonage des activités, comme dans le cas des Réserves de biosphère : certains espaces sont réservés à la protection de la biodiversité, comme les aires centrales ; d'autres sont dévolus aux usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques, etc., ce qui va à l'encontre des systèmes locaux privilégiant les fonctions et usages multiples d'une même ressource ou d'un même espace<sup>17</sup>. À l'inverse, il n'est pas toujours aisé d'évaluer la pertinence des systèmes de gestion traditionnelle de l'environnement en termes de conservation, tout d'abord parce qu'on les connaît encore très mal, ensuite parce qu'ils obéissent à d'autres logiques et ont d'autres objectifs. Ainsi, il est certain que la sacralisation des éléments de la nature, qui est le processus endogène de patrimonialisation le plus souvent cité en exemple, ne peut en aucun cas être réduite à une simple gestion conservatoire.

Par ailleurs, comme le montrent les études historiques (ENP, 1995 ; NORA, 1997), quel que soit le contexte culturel ou écologique, les constructions patrimoniales se font et se défont au fil de l'histoire. Un objet naturel valorisé à une période donnée peut devenir ordinaire, voire emblématique d'une époque révolue et honnie, et se trouver de ce fait menacé de disparition. En Afrique, c'est particulièrement le cas des « arbres à génie » en pays musulman ou des « bosquets à fétiche » des pays christianisés. Toute patrimonialisation expose à une éventuelle dé-patrimonialisation, qui peut se traduire par une dévalorisation, un rejet, et donc une perte de biodiversité.

D'une manière générale, en Afrique comme ailleurs, les revendications patrimoniales sont d'autant plus véhémentes que l'on se

<sup>17</sup> Cette tendance à l'affectation des espaces, à la simplification des systèmes peut avoir des conséquences sociales importantes et les interrogations suscitées ne sont pas sans rappeler celles soulevées par les anciens débats autour de l'extensif et de l'intensif en Afrique (PÉLISSIER, 1995).

trouve dans des contextes de mutations politiques, économiques et sociales rapides : par exemple, la décentralisation mais aussi l'impuissance des pouvoirs publics, la pression des bailleurs de fonds internationaux se traduisent actuellement par un net retour vers le niveau local. De fortes pressions migratoires, le blocage du foncier, l'apparition de nouvelles formes de valorisation de la biodiversité, tel l'écotourisme, sont autant de facteurs qui exacerbent la compétition pour l'accès aux ressources et aux espaces entre autochtones et allochtones, sédentaires et migrants, agriculteurs et éleveurs, etc. Pour certains groupes, premiers occupants ou usagers anciens, le recours au patrimoine apparaît comme une stratégie pour garder le contrôle sur leur héritage naturel, en exclure les concurrents et en confisquer les avantages. Ces logiques ne sont pas seulement économiques, mais aussi foncières : la patrimonialisation entraîne une certaine forme de collectivisation des ressources naturelles et des espaces concernés puisqu'ils sont dès lors confiés à une instance gestionnaire. Cela conforte et revalorise les systèmes d'accès communautaires et contribue à asseoir les revendications territoriales.

La maîtrise économique et foncière, qui découle de l'application de la notion de patrimoine, permet de comprendre l'intérêt que lui portent les communautés autochtones, en particulier les Amérindiens (GRAY *et al*, 1998). Cet intérêt se justifie d'autant mieux qu'elle repose, nous l'avons dit, sur une conscience collective qui rentre bien en synergie avec les préoccupations identitaires, culturelles, territoriales et politiques de ces communautés. Pour elles, il est inconcevable que dans les constructions patrimoniales soient distingués des objets naturels et culturels. Les savoirs et les pratiques sont indissociables de leur support matériel mais aussi des modes de vie, des relations sociales et, pour finir, de l'ensemble de la société (DESCOLA, 1994). C'est bien cette conception qui domine actuellement au niveau international. Ainsi, la Convention sur la diversité biologique a intégré dans ses objectifs la conservation des « modes de vie traditionnels » et des savoir-faire, leur utilisation durable et leur valorisation<sup>18</sup>, au même titre que les autres éléments de la biodiversité. Cette situation ne doit pas étonner dans la mesure

<sup>18</sup> Voir les dernières recommandations de la conférence des Parties de La Haye (avril 2002) et surtout la décision V/16.



où les représentants des communautés autochtones, en particulier les Amérindiens, ainsi que les ONG qui ont pris fait et cause pour eux, ont été présents dès le début des négociations et se sont toujours montrés remarquablement actifs (IUCN, 1996). Il faut dire aussi que la question de l'autochtonie est importante et mérite un traitement urgent<sup>19</sup>. Actuellement, les tendances contradictoires d'uniformisation et de ré-affirmation de particularismes locaux menacent l'existence des peuples autochtones, tout en faisant de leur statut un symbole de résistance à la mondialisation. Pour les représentants de ces peuples, la conservation de la biodiversité passe par la reconnaissance des « droits des peuples à la terre et aux patrimoines » (TIOUKA et KARPE, 1998), dont le préalable essentiel est l'autodétermination, légitimée par une antériorité territoriale et la reconnaissance de leurs droits coutumiers<sup>20</sup>.

Cependant, dans certains contextes sociopolitiques, ce préalable n'apparaît pas primordial : en Afrique, en Inde, en Europe, la majorité des communautés rurales ne mettent pas en avant, dans leurs revendications patrimoniales, leur aspiration à une autonomie politique plus ou moins complète. Elles se contentent de vouloir faire reconnaître l'intérêt de leurs savoirs et pratiques pour le maintien de la biodiversité et de demander que la valorisation de ce patrimoine serve à leur propre développement économique et social. Au niveau de la Convention, ne pas en tenir compte en s'enfermant dans la problématique de l'autochtonie serait bien regrettable et risquerait d'entacher l'image de ce traité. De plus, la communauté internationale se priverait d'un certain nombre d'acquis et d'innovations mis au point dans le domaine de la protection et de la promotion des savoir-faire traditionnels.

<sup>19</sup> Cette question fut particulièrement investie, dès les années 70, par les anthropologues et les ethnobiologistes, notamment par la Société Internationale pour l'Ethnobiologie, dans sa déclaration de Belem (POSEY, 1999).

<sup>20</sup> La France, notamment dans ses DOM et TOM mais aussi en Métropole (la Corse, le Pays basque...), se trouve confrontée à cette revendication politique. Officiellement, l'article 2 de la Constitution française (égalité) empêche toute reconnaissance de droits collectifs au bénéfice de « communautés autochtones ». Dans la pratique, le droit à la différence, la défense du pluralisme (constitutions de 1946 et de 1958) ont permis, notamment dans les contextes de la Nouvelle-Calédonie (accords de Matignon de 1988 et de Nouméa de 1998) et de la Guyane, de définir des modalités plus souples d'intégration des « peuples d'Outre-mer » à la République.

En effet, il ne fait aucun doute qu'un des grands enjeux actuels est l'invention et la mise au point de dispositifs juridiques et économiques accompagnant ces processus de construction de patrimoine<sup>21</sup>. La Convention sur la biodiversité ne s'y est pas trompée, en appelant à l'évaluation des droits actuels (dont les brevets) et à l'élaboration de systèmes *sui generis*<sup>22</sup>. Ainsi, les Indications géographiques suscitent un intérêt grandissant (BÉRARD et MARCHENAY, 2000) : nées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour protéger les champagnes français de la concurrence, elles ont été étendues à l'Europe entière. Désormais, elles font parties des outils juridiques de protection préconisés par l'Organisation mondiale du commerce dans les Accords sur les droits de propriété intellectuelle et le commerce (ADPIC), au même titre que les brevets et le droit sur les obtentions végétales (UPOV). On peut s'attendre à ce que, dans les prochaines années, ce système se propage avec le même succès dans le Sud, d'autant qu'existent déjà un peu partout des productions, animales comme végétales, et des savoir-faire dont la réputation de qualité et d'originalité, confirmée par des réseaux de commercialisation très actifs, les désignent comme de véritables « produits de terroir ».

Pour conclure, nous voudrions insister sur les perspectives qu'ouvre la tendance majeure mise en évidence par notre analyse : faire des savoirs naturalistes locaux non plus seulement des outils de gestion mais des éléments à part entière des patrimoines est un discours actuellement dominant parmi les acteurs de la protection de la nature. Et ce discours connaît un peu partout en Afrique des débuts d'application.

Il est certain que cette mise en patrimoine peut apparaître comme une tactique de plus, après la référence au progrès ou à

<sup>21</sup> Et d'une manière plus générale de valorisation économique de la biodiversité. Rappelons à ce propos que l'article 8 J est arrivé à l'ordre du jour de la Convention en 1996, en même temps que le troisième de la Convention, à savoir l'accès et le partage des avantages ("Access and Benefit Sharing", ABS I).

<sup>22</sup> C'est, entre autres, à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) que la Convention a confié cette tâche. Un groupe consacré aux savoirs autochtones se réunit régulièrement sous son égide. Il s'efforce dans un premier temps de clarifier les concepts. Ainsi, dans son premier rapport (OMPI, 2001 : 25), un graphique place les « savoirs autochtones » à l'intérieur des « savoirs traditionnels », eux-mêmes entièrement inclus dans le patrimoine : une bien curieuse conception, qui occulte notamment toutes les dynamiques de construction des savoirs, qui reposent aussi bien sur des emprunts à la modernité que sur des recompositions de traditions !

la durabilité, pour faire adopter par les acteurs locaux des projets de conservation et des modèles de développement qui leur sont étrangers. On peut dès lors s'interroger sur sa pérennité, mais aussi douter de sa pertinence : vouloir trouver des processus de patrimonialisation et de gestion durable dans les différentes pratiques des communautés locales, en particulier africaines, est une vision réductrice, une interprétation extérieure de pratiques et de savoirs dont la cohérence est à rechercher dans des représentations de la nature, une éthique et des règles sociales débordant largement les questions de conservation des ressources et de l'environnement.

Mais, plus positivement, on peut aussi y voir l'ouverture de nouvelles pistes de réflexion et d'action. Parmi elles, citons l'inventaire et l'étude des savoirs et des processus de patrimonialisation dont ils font l'objet ; ou encore leur évaluation en termes de durabilité environnementale et sociale. On peut également évoquer les perspectives offertes à l'anthropologie juridique, à l'économie et au droit de l'environnement pour répondre aux demandes croissantes liées à la valorisation et à la protection juridique des patrimoines. Enfin, l'implication de plus en plus grande de toutes les parties prenantes (les fameux "stake-holders"), souhaitée par la majorité des instances internationales, conduit à s'interroger sur l'émergence de nouveaux acteurs (telles les ONG et autres associations locales) et l'apparition de stratégies et modalités nouvelles de négociations.

*NB : Nous tenons à remercier Monsieur Jonas G. Ibo, socio-historien de l'environnement, pour sa relecture attentive et les suggestions constructives qu'il a bien voulu apporter à notre manuscrit.*

### **Références bibliographiques**

AUBERTIN C., éd., 1998 – Dossier : La biodiversité : un problème d'environnement global. *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 6, n° 1/98 et n° 2/98.

AUMEERUDDY Y. 1994 – *Représentations et gestion paysannes des agroforêts en périphérie du Parc National Kerinci Seblat à Sumatra, Indonésie*. People and Plants, Document de travail, 3, Unesco, Paris, 46 p.

BABELON J. P., CHASTEL A., 1994 – *La notion de patrimoine*. Paris, Liana Levi, coll. opinion, 142 p.

BARRAU J., LIZET B., éd., 1994 – Diversité culturelle ; diversité biologique. *Journ. d'Agric. Trad. et de Bota. Appl., nouvelle série*, vol. XXXVI (2), 304 p.

- BARRAU J., 1993 – « Les savoirs naturalistes et la naissance de l'ethnoscience ». In Sheps R. : *La science sauvage. Des savoirs populaires aux ethnosciences*, Paris, Le Seuil, coll. Sciences : 15-27.
- BATAILLE-BENIGUI M. C., 1989 – La pêche artisanale aux îles Tonga : antagonisme entre projets de développement et traditions. *Aquat. Living Resour.*, 2 : 31-43.
- BÉRARD L., MARCHENAY P., 2000 – Le vivant, le culturel et le marchand : les produits de terroir. *Autrement* (194), « Vives campagnes » : 191-216.
- BERKES F., 1989 – *Common property resources. Ecology and community-based sustainable development*. Londres, Belhaven Press, 302 p.
- CHAUVEAU J.-P., CORMIER-SALEM M.-C., MOLLARD É., éd., 1999 – *L'innovation en agriculture. Questions de méthode et terrains d'observation*. Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs, 364 p.
- CHEVALLIER D., dir., 2000 – *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*. Paris, Autrement, n°194, coll. Mutations, 224 p.
- CORMIER-SALEM M.-C., ROUSSEL B., 2000 – Patrimoines naturels : la surenchère. *La Recherche*, 333, numéro spécial juillet-août 2000 : 106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOU TRAIS J., ROUSSEL B., éd., 2002 – *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions, coll. Colloques et séminaires, 468 p.
- CURY P., ROY C., éd., 1991 – *Pêcheries ouest-africaines. Variabilité, instabilité et changement*. Paris, Orstom, 525 p.
- DESCOLA P., 1994 – *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Paris, MSH, 451 p.
- DUPRÉ G., éd., 1991 – *Savoirs paysans et développement*. Paris, Karthala/Orstom, 526 p.
- DURAND J. R., LEMOALLE J., WEBER J., éd., 1991 – *La recherche face à la pêche artisanale*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, 2 tomes, 1 070 p.
- DURAND J. R., DUFOUR P., GUIRAL D., ZABI S. G. F., éd., 1994 – *Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire. II- Les milieux lagunaires*. Paris, Orstom, 545 p.
- ELDIN M., MILLEVILLE P., éd., 1989 – *Le risque en agriculture*. Paris, Orstom, coll. À travers champs, 619 p.
- École nationale du patrimoine, 1995 – *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*. Paris, La Documentation française, 311 p.
- FAIRHEAD, J., LEACH M., 1998 – *Reframing deforestation: global analyses and local realities with studies in West Africa*. London, New York, Routledge, 238 p.
- GILLON Y., CHABOUD C., BOU TRAIS J., MULLON C., éd., 2000 – *Du bon usage des ressources renouvelables*. Paris, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, 471 p.
- GRAY A., PARELLADA A., NEWING H., 1998 – *Indigenous peoples and biodiversity conservation in Latin America. From principles to practices*. International Work Group For Indigenous Affairs (IWGIA) & Interethnic Association For the Development of the Peruvian Amazon (AIDSESP), Lima-Copenhague, 304 p.

- HARDIN G., 1968 – The tragedy of the commons. *Science*, 162 : 1243-1247.
- INGLIS J. T., ed., 1993 – *Traditional ecological knowledge. Concepts and cases*. International Program on Traditional ecological knowledge. IDRC, Ottawa, 142 p.
- IUCN, 1996 – *Report of the Fifth Global Biodiversity Forum*. Buenos Aires, Argentina. Gland, 211 p.
- JOHANNES R. E., 1989 – *Traditional ecological knowledge: A collection of essays*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK, UICN (The World Conservation Union), 77 p.
- JOLLIVET M., dir., 1992 – *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS Éditions, 590 p.
- LAIRD S. A., 2002 – *Biodiversity and traditional knowledge. Equitable partnerships in practice*. People and Plants, Conservation Series, WWF, Unesco, London, Ed. Earthscan, 504 p.
- LALONDE A., AKHTAR S., 1994 – L'étude des connaissances traditionnelles au service du développement durable. *Nature et ressources*, « Les connaissances traditionnelles au vingt et unième siècle », Unesco, 30 (12) : 22-28.
- LEVÊQUE C., 1994 – *Environnement et diversité du vivant*. Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie/Pocket, coll. Explora, 127 p.
- MÉTAILLIÉ G., ROUSSEL B., 1998 – *L'ethnobiologie*. Dossier ST n° 36 50, in *Clartés* (revue mensuelle, janv. 98), Éditions Clarté, Paris : 1-20.
- Mission du patrimoine ethnologique, 1985 – *Les savoirs naturalistes populaires*. Paris, Maison des Sciences de l'homme, coll. Ethnobiologie de la France (Actes du séminaire de Sommières, 12-13 déc. 1983), cahier 2, 94 p.
- NORA P., éd., 1997 – *Science et conscience du patrimoine*. Paris, Fayard, éditions du patrimoine (Actes des Entretiens du Patrimoine, 28-30/11/1994), 407 p.
- OMPI, 2001 – *Savoirs traditionnels : besoins et attentes en matière de propriété intellectuelle. Rapport sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999)*. Genève, OMPI, 373 p.
- OSTROM E., 1990 – *Governing the Commons: the Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press.
- PÉLISSIER P., SAUTTER G., 1970 – Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). Paris, EHESS, *Études Rurales*, Mouton et Co, n°37-38-39 : 7-46.
- PÉLISSIER P., 1979 – « Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face-à-face », 1-8 (Introduction aux travaux). In CNRST-Orstom : *Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique*, Paris, Mémoires Orstom, n° 89 (Actes du colloque de Ouagadougou), 600 p.
- PÉLISSIER P., 1995 – *Campagnes africaines en devenir*. Paris, Arguments, 318 p.
- PONTIÉ G., GAUD M., dir., 1992 – L'environnement en Afrique. *Afrique Contemporaine*, n° 161 (spécial), 294 p.
- POSEY D. A., ed., 1999 – *Cultural and spiritual Values of Biodiversity. A complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Nairobi, UNEP, 731 p.

QUENSIÈRE, J., éd., 1994 – *La pêche dans le delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris, Orstom/Karthala/IER, 2 vol., 495 p et fascicule de cartes.

RICHARDS P., 1985 – *Indigenous agricultural revolution: Ecology and Food Production in West Africa*, London, Hutchinson, 192 p.

RUDDLE K., 1994 – Les savoirs locaux et la gestion future des ressources et des environnements marins côtiers en zone tropicale. *Nature et ressources*, « Les connaissances traditionnelles en milieu tropical », Unesco, 30 (1) : 28-38.

SAUTTER G., PÉLISSIER P., 1964 – Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir. *L'Homme*, janv.-avril 1964, IV : 56-72.

TIOUKA A., KARPE P., 1998 – « Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine ». In Fleury M., Poncy O., éd. : *Conserver et gérer la biodiversité. Quelle stratégie pour la Guyane ?* JATBA, 40 (1-2) : 611-632.

WEBER J., 1996 – *Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?* Colloque panafricain « Gestion Communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, 24-27 juin 1996, 20 p.

World Commission on Environment and Development (WCED), 1987 – *Our common future*. New York, Oxford University Press.

WRI, UICN, PNUE, 1992 – *Global Biodiversity Strategy. Guidelines for Action to save, study and use Earth's Biotic Wealth sustainably and equitably*. World Resources Institute, Washington, 185 p.

# Développement durable ?

**DOCTRINES**

**PRATIQUES**

**ÉVALUATIONS**





# Espace, environnement et développement Du bon usage des populations réfugiées : l'accueil des exilés soudanais en Ouganda

---

**Luc CAMBRÉZY**

Géographe

L'analyse de la situation environnementale dans les pays et les régions où les réfugiés sont accueillis en grand nombre interroge les scientifiques d'une manière particulière. Depuis la Conférence de Rio en 1992, cette question a en effet sensiblement mobilisé le Haut Commissariat aux réfugiés et, d'une manière plus générale, toutes les organisations humanitaires appelées à intervenir dans ce type de situation. Les pays d'accueil ne sont d'ailleurs pas en reste en faisant de plus en plus de la protection de l'environnement une des conditions de l'accueil des réfugiés, accueil auquel ils sont pourtant tenus par le droit international. En dix ans, cette forte mobilisation a-t-elle contribué à mieux préserver l'environnement ? Les causes de sa dégradation ont-elles été correctement posées ? Dans les conditions difficiles dans lesquelles vivent les réfugiés, une approche conservatoire de l'environnement n'est-elle pas un luxe, voire un point de vue inconvenant ? Au-delà des études nécessaires sur l'importance et la nature de cette dégradation, telles sont les questions posées aux chercheurs. Elles situent clairement l'environnement dans le champ du politique et mettent en évidence la relation, trop souvent négligée, entre l'environnement

d'un côté, et, de l'autre, le contrôle du territoire. En ce sens, c'est bien parce que le contrôle du territoire est la raison même du contrôle des flux migratoires que la question environnementale est subordonnée à l'un comme à l'autre.

## L'accueil des réfugiés en Ouganda : une politique originale

La population ougandaise a une longue expérience des conditions habituellement réservées aux réfugiés. Soit parce qu'elle en fut elle-même victime pendant les longues années d'instabilité politique, de guerre civile et de conflits avec les pays voisins ; soit parce que, la paix revenue, elle accueille aujourd'hui des milliers de réfugiés originaires des pays limitrophes. Depuis plus de dix ans, l'Ouganda accueille en effet un important contingent de réfugiés issus du Sud-Soudan, pays dans lequel une longue guerre civile oppose les « nordistes » du gouvernement de Khartoum aux « sudistes » du Colonel Garang. Par ailleurs, depuis la crise majeure dans la région des Grands Lacs commençant par le génocide du Rwanda en 1994 et se poursuivant par une extension du conflit au Burundi et au Zaïre, l'Ouganda accueille également au sud et à l'ouest de son territoire des réfugiés issus de ces différents pays.

On le sait, la forme la plus courante d'accueil et d'assistance des réfugiés – notamment dans les pays du Sud – est le camp. Ce choix, qui correspond à une volonté d'endiguement des populations exilées, répond à différents types d'inquiétudes parmi lesquelles on retrouve toujours : la crainte de voir se développer une insécurité croissante, voire s'exporter la guerre au-delà des frontières du pays d'origine ; le souci d'empêcher une installation clandestine ; la volonté de limiter les flux de population vers des villes au développement en général déjà mal contrôlé ; la protection d'un marché du travail tendu dans un contexte de fort sous-emploi<sup>1</sup>.

Par rapport au droit des réfugiés, aussi contestable que puisse être jugé ce mode d'accueil – en particulier lorsque ces camps

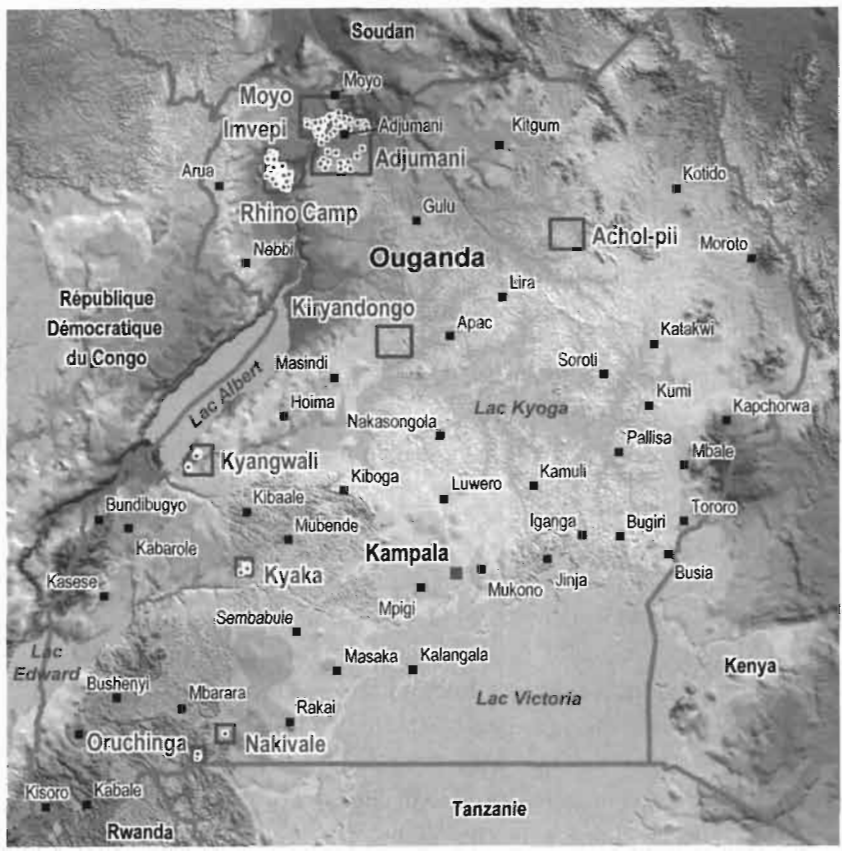
<sup>1</sup> Cambrézy L., 2001 – *Réfugiés et exilés ; crise des sociétés, crise des territoires*. Paris, Éditions des Archives Contemporaines.

deviennent des structures pérennes pendant de longues années –, il est difficile de critiquer l'option prise par les gouvernements de ces pays lorsqu'on rappelle que le niveau de sous-développement et de sous-encadrement contraint ces derniers à faire appel à l'aide internationale pour assurer une assistance qu'ils ne peuvent prendre en charge. Vis-à-vis des grandes organisations humanitaires internationales, et en premier lieu, vis-à-vis du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), le confinement des réfugiés dans des camps a d'importantes conséquences puisqu'il place cette population dans une dépendance extrême. L'impossibilité ou l'interdiction de développer des activités productives soumet cette population à l'action humanitaire pour tous ses besoins essentiels : l'alimentation en eau et en nourriture, la santé et la scolarisation des jeunes enfants.

En Ouganda, contrairement à ce schéma classique, le gouvernement a fait le choix d'une politique d'accueil sensiblement différente en allouant des terres aux réfugiés afin que ceux-ci puissent reprendre une activité agricole les conduisant progressivement vers une certaine autosuffisance alimentaire. Alors que cette option permet en théorie de réduire d'autant l'assistance humanitaire, la création des « sites agricoles » est une pratique peu courante ; au niveau mondial, en 1999, elle ne concernait que 6,6% des réfugiés assistés par le HCR. Pourtant, lorsque cette politique réussit, deux des principaux défauts observés dans les camps sont ainsi évités, c'est-à-dire l'humiliation d'une oisiveté forcée et la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. Il faut cependant des conditions très particulières pour que le gouvernement d'un pays pauvre ouvre ainsi ses portes. C'est le cas de l'Ouganda et nous verrons plus loin comment ce type d'accueil, en apparence plus respectueux des droits des réfugiés, interroge la notion de développement et met l'accès à l'espace et au territoire au cœur de la problématique environnementale.

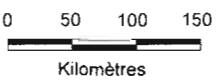
## Le nord-ouest de l'Ouganda, une région en marge

Avec 19 065 000 habitants en 1991, sur un territoire de 230 000 km<sup>2</sup>, l'Ouganda reste encore un pays assez faiblement peuplé (densité : 83 hab./km<sup>2</sup>). Ce n'est pourtant pas ce que remarque le voyageur



# Ouganda

## Localisation des sites agricoles



- Région d'accueil
- Sites agricoles
- Capitale
- Chef-lieu de district
- Frontière internationale

Source : base de données IRD/UNHCR.  
 Cartographie : R. Zaiss

arrivant à Kampala ou se déplaçant dans le sud du pays, à proximité du lac Victoria ou encore dans les régions frontalières du Kenya ou du Rwanda. L'Ouganda est en fait un pays coupé en deux. Le Sud connaît des densités proches de celles observées au Rwanda ou au Burundi (ce sont les plus élevées d'Afrique), alors que le Nord est encore très peu peuplé. Cette coupure s'explique en partie par des conditions climatiques beaucoup plus favorables au sud qu'au nord où, dans la région du Karamonjong en particulier, le régime pluviométrique est de type semi-aride. Mais cette coupure est encore renforcée par l'histoire et la géographie. L'immense lac Kyoga constitue un obstacle majeur à la circulation et au développement des transports, tandis que les populations du Nord (les Acholi en particulier) souffrent d'un profond sentiment d'abandon des grands groupes ethniques dominants du Sud anciennement unis dans des royaumes au poids politique encore très vivace. Bien plus, le nord du pays fit émerger un seul président, mais de sinistre mémoire, le maréchal Idi Amin Dada. Sa déroute militaire face aux troupes tanzaniennes en 1979 sanctionna la fin d'un régime qui laissa le pays – et le Nord en particulier – dans un état calamiteux. Pendant de longues années, divers mouvements de guérilla – dont celui de l'ancien dictateur – ont fait régner une très grande insécurité dans tout le nord du pays. Encore aujourd'hui, à côté des conflits « traditionnels » des sociétés pastorales du Karamonjong, subsiste toujours une rébellion active, le Lord Revolutionary Army, qui, en opérant depuis sa base arrière au Sud-Soudan, mène des actions de terreur et de pillage sans grande envergure mais qui ont pourtant contraint des dizaines de milliers de déplacés<sup>2</sup> à se réfugier dans les villes.

C'est dans ce contexte général que l'actuel gouvernement ougandais a fait le choix d'un accueil des réfugiés dans des sites agricoles, et non pas, comme on aurait pu s'y attendre du fait de l'insécurité, dans des camps<sup>3</sup>. Même si l'essentiel des raisons est ailleurs, on

<sup>2</sup> Au contraire des réfugiés dont le statut, en droit international, est associé à la nationalité d'origine et au franchissement d'une frontière, les déplacés sont, si l'on peut dire, des « réfugiés de l'intérieur » qui n'ont pas quitté leur pays d'origine.

<sup>3</sup> Les attentats du 11 septembre à New York pourraient bien permettre au gouvernement ougandais d'en finir plus rapidement qu'il ne le prévoyait avec ce mouvement de guérilla. De fait, le gouvernement de Karthoum, soumis à une très forte pression des États-Unis (par crainte de représailles) a dû se résoudre à accepter que l'armée ougandaise puisse pourchasser la rébellion jusque dans son propre territoire. En avril 2002, deux camps de base du LRA y ont été détruits.

le verra plus loin, on ne dissimulera pas le fait que les rapports hostiles entretenus entre Khartoum et Kampala – chacun accusant l'autre de soutenir des mouvements de guérilla – peuvent aussi contribuer à expliquer ce choix. Attribuer des terres à des réfugiés relève en effet d'une tout autre symbolique que celle consistant à endiguer ces derniers dans des camps.

## Les sites agricoles dans les districts d'Arua et d'Adjumani

Le conflit du Sud-Soudan a chassé des réfugiés dans tous les pays voisins : l'Éthiopie, le Kenya, la RDC, la République Centrafricaine et le Tchad. En Ouganda, le nombre total de réfugiés – qui pour l'essentiel proviennent de ce pays – est passé de 130 000 en 1989 à 286 000 en 1993 pour redescendre à environ 200 000 en 2002. Comparée aux énormes flux de population qu'ont pu provoquer les guerres civiles au Mozambique ou au Rwanda (plusieurs millions de personnes !), la question des réfugiés en Ouganda reste d'une ampleur modeste et géographiquement très localisée. C'est en revanche le caractère pérenne de cette installation qui peut être préoccupant pour le pays d'accueil.

Dans le district d'Adjumani, un habitant sur deux est un réfugié. C'est d'ailleurs à la suite de l'arrivée de ces derniers qu'en 1998, croissance de la population aidant, le gouvernement a fait de ce territoire auparavant rattaché au district de Moyo un nouveau district. Cette pratique, qui se répète aussi dans d'autres régions du pays, traduit à l'évidence la préoccupation du pouvoir pour un encadrement administratif au plus proche des populations. Ainsi se vérifie une nouvelle fois le constat qui tend à ce que le maillage de l'administration du territoire soit d'autant plus serré que la croissance (et donc la densité) de la population est élevée.

Aussi bien dans ce district que dans celui d'Arua, les sites agricoles ont été mis en place dans des régions vides ou peu peuplées, mais toujours à proximité d'espaces plus peuplés. De ce fait, le choix des sites s'apparente très clairement à un front de colonisation

agricole, où la localisation importe en fait beaucoup plus que les potentialités agro-écologiques du milieu. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, avant l'arrivée des réfugiés, ces espaces étaient peu ou pas peuplés. En effet, dans les deux districts, les études de sols ont révélé leur faible fertilité. Par ailleurs, et dans le district d'Adjumani en particulier où les incursions des rebelles continuent d'inquiéter, nombreux sont les réfugiés qui se plaignent de servir de « bouclier » après avoir été placés dans des sites en périphérie des zones habitées et donc au contact de la brousse par laquelle progressent les bandes armées. Cela accrédite le sentiment que l'accueil des réfugiés fait bien partie d'une stratégie globale de contrôle de l'espace et montre que le gouvernement a fort bien intégré deux principes : à défaut d'éradiquer la rébellion, la protection de la population exige de repousser toujours plus loin les rebelles dans la brousse inhabitée<sup>4</sup> ; le développement est le plus sûr moyen de couper la guérilla de ses éventuels soutiens locaux en la privant de tout discours politique construit.

Les 68 270 réfugiés accueillis dans le district d'Adjumani se répartissent dans 37 sites agricoles occupant une surface totale de 318 km<sup>2</sup>. Dans le district d'Arua, 31 600 réfugiés de la région de Rhino Camp sont installés dans 41 sites qui couvrent une superficie totale de 46 km<sup>2</sup>. Dans chacun de ces sites, chaque réfugié est censé pouvoir disposer de 0,3 hectare. Ainsi, pour une famille de 5 personnes, l'exploitation agricole de 1,5 hectare doit permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. En termes de densités de population, ces chiffres posent pourtant immédiatement question. Avec 214 hab./km<sup>2</sup>, la densité moyenne de population dans les sites agricoles du district d'Adjumani est d'autant plus élevée que des portions plus ou moins importantes des sites ne sont pas exploitées (zones rocheuses, marais, zones trop éloignées). La densité réelle y est donc encore beaucoup plus forte. À Rhino Camp, la densité moyenne de population (687 hab./km<sup>2</sup>), extrêmement élevée, met en évidence le profond hiatus entre la règle que s'est fixée le HCR (0,3 ha par réfugié) et la réalité, puisque dans l'hypothèse la plus haute ce chiffre ne devrait pas dépasser 330 hab./km<sup>2</sup>.

<sup>4</sup> De ce point de vue et contrairement à l'avis général exprimé par les organisations humanitaires, la pratique du brûlis, dont l'utilité est revendiquée par toute les populations (systématique en saison sèche), est aussi un excellent moyen de se protéger des bandes armées qui évitent évidemment de circuler à découvert...

À l'évidence, la politique foncière mise en œuvre par le HCR, en accord avec le gouvernement ougandais, doit être questionnée au regard de la capacité d'un territoire donné à faire vivre durablement une charge plus ou moins importante de population. C'est d'ailleurs par ce détour que se pose le problème de l'environnement.

## L'environnement face aux exigences du développement

À la suite de la Conférence de Rio en 1992, le HCR – comme toutes les autres agences des Nations unies – a dû intégrer la question de l'environnement dans son discours et dans ses pratiques. Le plus souvent, la relation réfugié/environnement est abordée en termes de dégradation et de réhabilitation. Dans cette perspective, les réfugiés sont plus souvent jugés responsables que victimes de la situation. La contamination des eaux, la déforestation souvent importante autour des camps de réfugiés sont en effet autant de signes qui accréditent cette opinion. Cette approche justifie d'ailleurs un important déploiement de moyens pour y remédier. Ainsi a-t-on vu fleurir ces dernières années de nombreux programmes d'éducation environnementale, d'économies d'énergie et de reforestation conduits par des ONG plus ou moins spécialisées dans ce genre d'activité. En quelques années, le « marché de l'environnement » a ainsi enrichi le « marché de l'humanitaire » d'une nouvelle palette d'interventions.

Pourtant, sauf à reprocher aux réfugiés d'être des réfugiés, les véritables causes des dégradations environnementales sont ailleurs et ils sont les premiers à en souffrir. Au-delà des responsabilités politiques liées au conflit lui-même, les dégradations environnementales sont d'abord la conséquence directe du type d'accueil réservé aux réfugiés et d'une assistance humanitaire qui semble plus soucieuse de guérir que de prévenir. L'endiguement des réfugiés dans des camps situés dans des lieux choisis par les autorités gouvernementales est le premier problème. Faire le choix d'une région boisée et peu peuplée en laissant les réfugiés se



débrouiller seuls pour se construire un abri et cuire leurs aliments, c'est implicitement autoriser et permettre la déforestation. Que cette dernière soit de plus en plus importante au fil des années n'est que la conséquence du choix initial, le camp, une solution provisoire par essence mais qui, trop souvent, s'inscrit dans la durée. Le problème de la relation réfugiés/environnement est donc avant tout de nature politique. Il pose la question fondamentale de l'accueil des réfugiés et de leur intégration dans l'économie nationale. Il s'inscrit donc dans la problématique plus vaste de toute politique gouvernementale face à l'immigration.

Dans le cas particulier de l'Ouganda, où les réfugiés sont installés dans des sites agricoles, cette relation ne change pas fondamentalement de nature – même si elle s'exprime autrement – car, là encore, cette relation reste subordonnée au rapport à l'espace, c'est-à-dire à l'accès au territoire. Invités par le HCR à étudier les conséquences environnementales de l'installation des réfugiés, les chercheurs de l'IRD ont pu constater combien cette question ne soulevait de la part des autorités locales qu'une écoute polie<sup>5</sup>. Pour les autorités ougandaises comme pour les populations locales, l'arrivée des réfugiés n'est pas considérée comme une nuisance mais bien comme un « don du ciel ». Cela a pu être vérifié à diverses reprises, les réfugiés sont attendus avec une impatience non dissimulée tant il est tenu pour acquis que l'aide humanitaire qui leur est accordée est source de nombreux effets induits. La présence massive, visible, d'un grand nombre d'ONG porteuses des programmes les plus divers – notamment à Adjumani – est d'abord l'assurance d'une consommation croissante, mais aussi et surtout d'un nombre important d'emplois (administration, logistique, transport). La police et l'administration locale (district, comtés, sous-comtés, paroisses et villages) sont également largement bénéficiaires des largesses du HCR (bâtiments, véhicules,

<sup>5</sup> L'IRD conduit en effet un programme de recherche en collaboration avec le HCR. Celui-ci consiste à établir les procédures de diagnostic environnemental par le biais d'une approche géographique et cartographique. C'est précisément cette approche qui rend toute sa place à l'importante question du contrôle de l'espace et du territoire. Les chercheurs et ingénieurs participant à cette étude sont A. Beaudou, L. Cambrézy, R. Zaïss et G. Isingoma. Ils travaillent en étroite relation avec les organisations humanitaires chargées de la mise en œuvre concrète de la politique choisie par le HCR et les autorités ougandaises.

soutiens divers...). Dans les campagnes, l'installation d'un nouveau site agricole s'accompagne d'une école, d'un dispensaire ou d'un centre de santé et de nombreux forages pour le ravitaillement en eau. L'ouverture de pistes carrossables en toutes saisons rapproche les centres urbains de ces campagnes autrefois très isolées. Pour les agriculteurs, de nouvelles opportunités s'ouvrent ainsi par l'introduction de cultures de rente (le sésame notamment) ou la fabrication de charbon de bois (les villes et les bourgs en sont très consommateurs). Au total, il n'est pas beaucoup de secteurs qui ne relèvent pas, d'une manière ou d'une autre, du HCR. Les innombrables panneaux et les logos collés sur les portières des véhicules en témoignent : « *Donated by UNHCR* » est le maître mot de la région. Il n'est pas jusqu'au transport aérien qui ne s'en trouve bouleversé. Depuis plusieurs années maintenant, deux compagnies aériennes privées se partagent le marché en assurant chacune une liaison quotidienne en direction de Arua et Adjumani. La clientèle est pour une bonne moitié constituée d'agents travaillant dans les organisations humanitaires... et l'autre moitié en est souvent une bénéficiaire directe.

Dans ce contexte, parler d'environnement et de déforestation avait toute chance de passer à côté des préoccupations locales, essentiellement tournées vers le développement et la colonisation agricole par les réfugiés. Inversement, cela s'est vérifié, l'importance accordée par le HCR et les autorités ougandaises à la question foncière éclaire d'une tout autre manière la problématique environnementale.

## Le problème de la terre et des densités de population

L'ouverture des sites agricoles est précédée d'une négociation entre le HCR (à la recherche d'espaces vacants) et les autorités gouvernementales et locales. Jusqu'alors, ces espaces n'avaient fait l'objet d'aucune délimitation précise. Quelques repères topographiques en dessinent les contours approximatifs : une rivière et quelques collines en sont les bornes. Sur ces sites, dans lesquels quelques familles locales peuvent du reste résider, les réfugiés n'ont évidemment qu'un droit d'usage et rien n'interdit au chef de

terre d'autoriser par la suite l'installation de nouveaux migrants d'origine ougandaise. Ces « incursions » sont d'ailleurs nombreuses, tant il est vrai que les infrastructures mises en place contribuent à favoriser l'immigration. De ce fait, la notion de site agricole fermé et exclusivement réservé aux besoins du HCR devient au fil du temps une réalité de plus en plus floue. L'absence de délimitation précise favorise évidemment ces ambiguïtés, même si on peut lui opposer qu'un mélange des populations (locales et réfugiées) permet une meilleure intégration. Que ce soit délibéré ou non, l'absence de bornage précis permet une grande mobilité de cette frontière floue entre les terres attribuées aux réfugiés et les terres réservées à la population locale. Elle traduit surtout la volonté de cette dernière comme des autorités ougandaises de ne pas donner prise à une quelconque appropriation du sol par les réfugiés. Alors que la Constitution a introduit en 1998 la notion de propriété privée, on voit combien ces précautions du gouvernement visent à protéger la population locale en devant de possibles conflits fonciers. Il n'est pour autant pas certain que cette politique soit la plus à même de les éviter.

À l'intérieur du site agricole, au niveau de chaque famille, les négociations sont nécessairement plus précises. Les réfugiés doivent savoir où ils peuvent s'installer et quelle parcelle de terre cultiver. Chaque lot est donc plus précisément délimité et l'octroi d'une terre fait l'objet d'un agrément signé entre le HCR et le chef de famille. Pour le HCR et les organisations humanitaires qui mettent en œuvre cette opération, cette politique foncière ne va guère au-delà, et c'est la raison pour laquelle ce schéma (trop ?) simple est en fait largement battu en brèche lorsqu'un travail de terrain plus attentif permet d'analyser les situations concrètes. On y observe alors que toutes les terres à l'intérieur du site agricole ne sont pas cultivées, soit parce que les sols sont trop pauvres, soit parce que la force de travail fait défaut, ou parce que les réfugiés se livrent à d'autres activités plus rémunératrices, ou parce qu'ils sont absents. Inversement, il n'est pas rare que les réfugiés – après accord avec des agriculteurs locaux – cultivent des terres en dehors du cadre défini par le site agricole.

Au total, et à défaut d'une opération de type cadastral qui risque de mettre le feu aux poudres, la situation foncière réelle demeure très difficile à saisir et, au bout du compte, on éprouve les plus

grandes difficultés à expliquer pourquoi les surfaces effectivement cultivées sont sensiblement inférieures aux surfaces allouées aux réfugiés. On peut néanmoins se demander si ce n'est pas l'ambiguïté même de cette politique qui est à l'origine d'une situation qui, avec le temps, semble de plus en plus insaisissable, sinon inextricable. L'approche en termes de densités et de charge de population permet cependant de lever un coin du voile.

Avec 0,3 hectare par réfugié, dans l'hypothèse où toute la surface allouée aux réfugiés serait cultivable, la densité de population pourrait atteindre 330 hab./km<sup>2</sup>. Ce choix du HCR, qui n'a jamais été étayé par aucune étude sérieuse, est donc doublement révélateur d'une approche qui est beaucoup moins humanitaire que politique. En premier lieu, il est évident que ni les conditions climatiques ni la faible fertilité des sols n'autorisent de telles densités de population et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces densités ne sont que de 60 hab./km<sup>2</sup> en moyenne dans les espaces réservés à la population locale. C'est pourquoi l'objectif annoncé de parvenir à l'autosuffisance alimentaire devient peu crédible et ne peut que conduire les réfugiés, en dehors de tout encadrement, à adopter d'autres stratégies individuelles de survie (petit commerce, charbon de bois, artisanat). En second lieu, il est clair que le problème des charges de population se pose de façon plus aiguë encore si l'on considère – comme cela devrait être fait – que toute agriculture de type traditionnel suppose la mise en jachère régulière des terres afin de maintenir la fertilité des sols.

Même si ces chiffres sont en grande partie théoriques, avec une densité moyenne de 210 et 690 hab./km<sup>2</sup> dans les sites agricoles d'Adjumani et de Rhino Camp, il est clair que les plafonds sont très largement dépassés. Faute d'avoir entrepris le travail de levé de terrain et de cartographie, le gouvernement comme le HCR, dans l'impatience d'accueillir des réfugiés, semblent s'être laissés entraîner dans une situation qu'ils ont involontairement créée, mais dont ils peuvent encore s'accommoder dans les circonstances présentes, tant que les tensions foncières ou les stratégies individuelles des réfugiés ne les placeront pas devant des choix plus difficiles.

Il reste que le choix retenu d'une surface aussi faible accordée aux réfugiés relève d'un compromis, de circonstance mais discutable, entre les options prises par le gouvernement et les moyens

matériels et financiers dont dispose le HCR. Dans l'hypothèse où le gouvernement aurait réellement souhaité donner aux réfugiés les moyens d'atteindre l'autosuffisance alimentaire par le biais de l'agriculture, les surfaces allouées au HCR auraient été bien plus considérables. Mais en faisant le choix de placer ces réfugiés à proximité des populations locales, l'objectif du gouvernement est moins de satisfaire les besoins des réfugiés (au risque de voir ces derniers réclamer une installation définitive) que d'en tirer profit pour sa propre population. Du point de vue du HCR, et de façon concordante, les dépenses occasionnées par une plus grande dispersion de la population n'auraient pas manqué d'augmenter dans de très importantes proportions. Le compromis est donc discutable sur le strict plan de l'efficacité et de la préservation des conditions environnementales, mais il résulte bien d'une convergence objective des intérêts de chacune des parties.

## Conclusion

Sous des apparences plutôt généreuses, la politique du gouvernement ougandais à l'égard des réfugiés ne consiste pas pour autant à permettre à ces derniers de s'installer définitivement dans le pays. C'est la raison pour laquelle la terre allouée avec parcimonie aux réfugiés ne peut leur permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, objectif officiellement affiché. Du même coup, et de façon qui traduit les limites et les contradictions de cette forme d'accueil, l'insuffisance des conditions offertes aux réfugiés conduit ces derniers à rechercher des solutions alternatives qui échappent largement au contrôle de l'État comme du HCR.

Mais si l'un et l'autre ne semblent guère s'en préoccuper, c'est qu'au fond le pragmatisme de la politique gouvernementale n'échappe à personne et ne cherche même pas à se dissimuler. Dans une logique pionnière, l'assistance humanitaire est une manne qu'il convient d'orienter au mieux des intérêts du pays. Cette logique est sans doute contraire aux objectifs affichés d'autosuffisance alimentaire, mais elle n'entrave pas la marche en avant du « développement ».

Dans cette étude de cas, on voit bien comment l'environnement – inquiétude essentiellement portée par les pays du Nord – peut

être subordonné à d'autres considérations jugées autrement plus vitales par les gouvernements et les populations des pays du Sud. Contrairement à l'opinion de certaines grandes organisations qui se font les chantres de la conservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement, le gouvernement ougandais considère moins la colonisation agricole des terres vierges (qu'il faudra bien défricher) comme une dégradation du milieu que comme la valorisation de son espace national et un vecteur de développement.

En conclure pour autant que le gouvernement ougandais serait insensible à ce type de préoccupation reviendrait pourtant à mal poser le problème de l'environnement. En restant maître de son sol, le gouvernement ougandais – et, à travers lui, la population locale – demeure responsable de la situation environnementale actuelle et future. Mais, tout entièrement concentrés sur l'aménagement du territoire par l'ouverture de nouveaux sites agricoles, ni le HCR, ni le gouvernement ne semblent avoir mesuré les limites de l'exercice. Qu'ils comptent sur une forme de régulation spontanée de la situation n'est d'ailleurs pas forcément un mauvais calcul. Après tout, beaucoup de réfugiés rentrent chez eux ou mènent des activités parallèles, mais il reste les infrastructures et la population locale qui participe à ce mouvement de colonisation. Le gouvernement a de quoi s'en satisfaire.

Il est cependant probable qu'à l'avenir le gouvernement et le HCR auront intérêt à mieux connaître les capacités de charge des espaces qu'ils ouvrent à la colonisation. Dans cette hypothèse, il faudra alors rechercher le meilleur équilibre possible entre différents paramètres : entre population locale et population réfugiée ; entre une assistance insuffisante et une assistance trop généreuse ; entre trop de terres accordées aux réfugiés et pas assez.

Au bout du compte, et c'est, semble-t-il, un aspect sur lequel on n'insiste pas assez, la question de l'environnement et de sa protection reste subordonnée à la question politique fondamentale qui est celle du contrôle de l'accès à l'espace et à ses ressources naturelles. Support de l'essentiel des ressources environnementales (eau, forêts, ressources minières, etc.), l'espace est ainsi la première des ressources. Celui qui en détient les clés d'accès en assume l'avenir.

Au niveau local comme au niveau mondial, cette observation vaut pour toutes les échelles d'analyse. Il ne peut y avoir de raisonnement sérieux sur l'environnement qui ne prenne en compte les différents acteurs avec leurs niveaux respectifs de contrôle sur le territoire. Au niveau national comme au niveau international, c'est donc bien ce débat de nature politique et géopolitique qu'il faut alimenter, tant il est vrai qu'il ne pourra y avoir de politique articulée sur l'environnement mondial sans une politique articulée sur les droits et les devoirs en matière d'accès et de partage de l'espace.





# La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques

---

**Pascale METZGER**

Géographe

**Dominique COURET**

Géographe

**URBI\***

La promotion d'un « modèle viable d'établissements humains » est un des objectifs annoncés au Sommet de Rio, dans le chapitre 7 de l'Agenda 21. Si le développement urbain, le rôle et la place des villes n'apparaissent pas en tant que tels, il y est demandé très clairement à tous les pays signataires de reconnaître « les incidences du développement urbain » et d'aborder « la question dans une optique intégrée... » pour la conception d'un développement durable. La ville apparaît en premier lieu en termes d'inquiétude, comme une menace pour la pérennité tout à la fois des ressources et des acquis du progrès technologique et économique.

\* URBI, nom collectif désignant l'ensemble des membres de l'UR-IRD 029 Environnement urbain, en 2002 :

Atteya Sahar, Al Hussein Omar, Beyhum Nabil, Cambrézy Luc, Costa Barbosa Ignez, Couret Dominique, David Jean-Claude, Demoraes Florent, D'Ercole Robert, Elkadi Galila, Guitton Stéphanie, Lepage Michel, Mathieu De Andrade Marcia, Malverti Xavier, Metzger Pascale, Noweir Sawsan, Ouallet Anne, Picard Aleth, Portais Michel, Sierra Alexis, Steinberger Marilia, Tamru Bezuneshe, Winckell Alain.

En termes d'actions, l'Agenda 21 propose d'abord de fournir un logement aux pauvres, identifiés comme les acteurs principaux de la dégradation de l'environnement, principalement dans les pays en développement où ils sont les plus nombreux. Il faut construire des logements d'une part en milieu rural pour « réduire les répercussions du phénomène d'exode rural » et d'autre part dans les villes, « surtout dans les pays en développement ». Car la ville est l'espace majoritaire de vie dans le futur et le lieu privilégié d'expression « des symptômes de la crise mondiale de l'environnement et du développement ».

Cette position fait écho au fait que, dans la question environnementale au sens large, la ville est souvent en position d'accusée. La ville, et surtout la grande ville (métropoles, mégapoles et autres conurbations gigantesques), est responsable si ce n'est de tous les maux de la planète, tout au moins d'une grande partie d'entre eux. Elle concentre de grandes quantités de population, qui sont souvent accusées d'être à l'origine de nombreuses pollutions locales et globales, notamment de l'atmosphère et de l'eau. La densité de population autant que le nombre d'habitants sont quasiment toujours positionnés au passif de l'environnement et du développement durable. Les ensembles urbains sont le lieu de nombre d'activités économiques polluantes, notamment des activités industrielles. La ville est le lieu de tous les gaspillages, des congestions et autres embouteillages, de dépenses énergétiques inutiles et excessives. Le fonctionnement urbain dilapide les ressources naturelles, le développement urbain détruit les espaces agricoles. Bref, pour les environnementalistes et autres promoteurs du développement durable, la ville est un fléau...

Dix ans plus tard, alors que plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes, qu'en est-il de ce « modèle viable d'établissements humains » ? Comment la diffusion du nouveau paradigme du développement durable modifie-t-elle le contexte du développement urbain dans les pays du Sud ? Voit-on se dessiner dans les discours et dans les pratiques un modèle de « ville durable » ?

Du point de vue de la recherche scientifique, le panorama est plutôt décevant dans la mesure où la problématique environnementale reste l'apanage des sciences de la terre pour lesquelles la ville n'est pas un objet de recherche, bien que de nombreuses études

approchent la question environnementale urbaine sous différents angles. Très concrètement cependant, le développement durable est à l'origine de réelles mobilisations et de nouvelles politiques de gestion dans la ville, à partir d'une formalisation des idées, des procédures et des outils qui se réalise à l'échelle internationale, sous l'influence marquée des pays du Nord. Par ailleurs, les nouvelles politiques et pratiques urbaines dans les villes du Sud sont, d'une certaine façon, sous la double contrainte du développement économique libéral et de la protection de l'environnement planétaire. Or, l'analyse des actions à promouvoir dans le cadre du développement durable montre une incompatibilité certaine avec l'économie libérale. On peut donc légitimement se poser la question : dans quelle mesure le concept du développement durable modifie-t-il la donne du développement ? Faut-il se résoudre à considérer, à l'instar de S. Latouche, qu'il ne s'agit là que d'une nouvelle forme trouvée pour maintenir l'inégalité de situation si fondamentale à la survie du système économique libéral et concurrentiel au niveau planétaire ? Après le développement, le développement durable ne serait-il, tout compte fait, qu'un « autre nom pour la guerre économique » la « dernière née des mystifications conceptuelles » ? (LATOUCHE, 2001).

## Faiblesses et richesses des approches urbaines dans la recherche sur l'environnement

Le paradigme de développement durable fait évoluer celui de développement en y introduisant un nouvel objet : l'environnement. En toute logique, si la ville est grandement responsable des « problèmes d'environnement » en même temps qu'elle est une clé majeure du développement, on ne peut pas penser le développement durable sans repenser le développement urbain. Pourtant, durant la décennie qui a suivi le Sommet de Rio, la recherche sur la ville et la question environnementale en milieu urbain est restée une préoccupation tout à fait mineure de la recherche scientifique sur

l'environnement (*Lettre des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS n° 17, 1998*). On peut globalement constater, d'une part, une certaine pauvreté de la recherche scientifique qui n'arrive pas à intégrer la « mixité sociale et naturelle » de la problématique environnementale, et, d'autre part, une réelle richesse des études sur les problèmes environnementaux en milieu urbain qui font évoluer l'analyse de la ville.

En effet, la recherche environnementale reste très largement investie et pilotée par les sciences de la nature, qui ne s'intéressent pas au milieu urbain. Parallèlement, la question du « modèle viable d'établissements humains » n'intéresse, directement ou indirectement, que très peu de recherches en sciences sociales. Alors que l'environnement naturel est très largement analysé et questionné grâce à une multiplicité d'incitations dans des programmes de recherche nationaux et internationaux, les questions posées par l'environnement urbain et par la ville dans l'environnement restent tout à fait marginales dans les problématiques et débats scientifiques. Les recherches qui se penchent sur ces questions en sont même encore à devoir justifier de leur intérêt. Aujourd'hui, il n'y a aucun organisme de recherche ou grand programme de visibilité internationale qui mette clairement la recherche sur l'environnement urbain au cœur de son activité.

L'investissement de la recherche dans la question environnementale reste largement fondée sur la dichotomie majeure et fondamentalement occidentale entre nature et société, et montre bien que la question environnementale est vue plus comme une problématique de la nature que comme une problématique de société.

Pourtant, l'émergence de la préoccupation environnementale en milieu urbain remonte au rapport Brundtland (1987). À côté des thèmes généraux abordés et considérés comme des « défis communs » tels que la sécurité alimentaire, les espèces, les écosystèmes et les choix énergétiques, on trouve des thèmes liés directement aux « défis urbains », notamment en ce qui concerne les équipements et services urbains (habitat, eau, égouts et transports). Le rapport conclut sur le fait que ces objets constituent des « ressources communes » qui sont liées d'une part au développement durable et d'autre part à l'économie internationale; elles appellent un « effort commun » pour leur gestion. On peut déjà anticiper que de façon contradictoire

par rapport à « l'effort commun pour leur gestion », la tendance est à la privatisation de ces « ressources communes ».

Les problèmes environnementaux en milieu urbain donnent lieu à de nombreuses recherches. Un premier ensemble explore le rapport entre ville et nature. D'une part, la ville est dans un environnement contraignant ; elle participe à sa structuration, utilise ses ressources (produits agricoles, nappe phréatique, capacité d'épuration du milieu pour l'assainissement). D'autre part, la nature est dans la ville : les arbres, les plantes, les animaux, les virus et les microbes, mais aussi l'homme. Dans ces approches, l'analyse est centrée sur le comportement, les densités, la reproduction et l'adaptation des populations animales et végétales en milieu urbain (oiseaux, blattes, etc.) (RIVAUT, 1992). L'analyse des différents rôles joués par les espaces verts et autres éléments « naturels » dans la ville constitue un deuxième aspect abordé (LEGRAND et RADUREAU, 1992). Une troisième catégorie de recherches rassemble l'hydrologie (BOUVIER, 1990), la pédologie et la climatologie en ville. Les objets centraux de ces recherches sont l'eau et le ruissellement, l'évolution des nappes, les sols urbains, la qualité de l'air. En général, ce type d'analyse met en évidence des « contraintes de site » ou des « perturbations » des éléments du milieu physique par la ville.

Un autre ensemble de recherches explore les facteurs de risques que constitue le milieu urbain pour la vie, la santé et les activités humaines. Dans la plupart des cas, les risques sont analysés tant sous l'angle physique ou physiologique que dans leurs composantes sociales et leurs implications politiques (CHALINE et DUBOIS-MAURY, 1994). Dans ces recherches, les études démographiques et épidémiologiques portant sur les conséquences des nuisances urbaines sur la santé des populations occupent une place majeure (LAPOIX, 1992). On trouve également des analyses de toute une multiplicité de risques : les risques biologiques, les risques physico-chimiques, la pollution de l'air et de l'eau (BOUVET, 1992) ; les risques technologiques (DOURLENS, 1988 ; LAVIGNE, 1988 ; BLANCHER, 1992) ; les risques morphoclimatiques (PELTRE, 1992) ; les risques naturels majeurs (D'ERCOLE, 1991) ; la violence et la sécurité en ville (*Les Annales de la recherche urbaines*, 1992). Les analyses sur les risques en milieu urbain ont ainsi développé ce qui constitue actuellement

des notions clés des problématiques urbaines et sociales en général, comme la vulnérabilité (D'ERCOLE, 1994) ou le principe de précaution (GODARD, 1996) et débouchent sur la question de l'articulation d'enjeux de différentes échelles.

Les études qui appréhendent l'environnement comme une nouvelle dimension de la gestion municipale, en termes de gestion proprement dite (services urbains, transports, planification urbaine) ou d'enjeux politico-économiques et sociaux, sont celles qui approchent le plus directement la question du développement durable en ville. Pour les gestionnaires de la ville, l'environnement urbain renvoie à un ensemble de secteurs d'interventions sur des éléments physiques de la ville qui posent problème en termes de production, préservation, évacuation ou circulation : eau, air, transport, espaces verts, etc. Sont traités dans ce cadre l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le traitement des déchets urbains (DOURLENS et VIDAL-NAQUET, 1992 ; KNAEBEL *et al.*, 1986), la planification urbaine et l'usage du sol, les transports, la croissance urbaine ; les multiples enjeux politiques, économiques, sociaux et physiques de l'élaboration des politiques de gestion de la ville, les acteurs de cette gestion, la démocratisation des modes de gestion et le rôle des questions environnementales dans les politiques publiques (SACHS-JEANTET, 1992). Les angles d'analyse sont les modes de gestion des services, l'adaptation des techniques mises en œuvre, l'émergence de technologies dites alternatives et leurs conséquences environnementales, ainsi que les facteurs de réduction des risques pour les populations et les activités urbaines, les conditions de protection de la « nature » (espaces verts et paysages urbains), de moindre pression sur le site et de viabilité dans le temps du développement urbain. L'objet central est ici le cadre de vie urbain, son aménagement et son adaptation à la société qu'il héberge. L'analyse est centrée sur le rapport homme-ville. L'homme est considéré comme un individu social qui participe à la structuration de son environnement par des activités concrètes de production de la ville mais aussi par l'organisation politique de la société dont il fait partie et par la représentation qu'il se fait de son cadre de vie.

Sur ces thèmes, les apports des études opérationnelles sont particulièrement importants. Ces approches impliquent donc tout autant les sciences de l'ingénieur que les sciences sociales dans leur ensemble.

## Des actions innovantes et la mobilisation d'acteurs de la ville autour du développement durable et de la ville durable

La mobilisation des acteurs à l'échelle des villes et sur la question urbaine est un des mouvements importants qui ont accompagné la réflexion sur le développement durable. Dès 1990, les Nations unies mettent en place l'ICLEI (International Council for Local and Environmental Initiatives). Cette association a pour but de créer des réseaux de villes sensibilisées aux questions de l'environnement et du développement durable. À la même époque, l'OCDE lance les premières réflexions sur la ville et l'environnement urbain, suivies d'un colloque sur les villes du XXI<sup>e</sup> siècle. La Commission européenne publie le *Livre Vert sur l'environnement urbain*, acté par le Conseil des ministres de l'Environnement en 1991. L'objectif est de réfléchir tout à la fois sur l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et sur les mesures locales susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes globaux d'environnement, en particulier l'effet de serre et les pluies acides. Ce *Livre Vert* fait figure de manifeste, car il critique l'approche fonctionnaliste, responsable notamment de l'étalement de la ville. Comme pour l'OCDE, cette publication est accompagnée de la constitution d'un groupe d'experts sur l'environnement urbain.

Un programme spécifique sur la ville écologique est ouvert en 1993 pour la préparation du Sommet d'Istanbul de 1996, Habitat II. Ce sommet a réuni des acteurs de la ville du monde entier autour des problèmes liés aux établissements humains et à l'habitat. Plusieurs conférences préparatoires ont eu lieu, réunissant des collectivités urbaines et/ou des groupements de villes, et se sont accompagnées de la création de nouvelles associations sur le thème du développement durable. La Conférence Habitat II a consacré la ville comme acteur majeur du développement durable (Voynet, *in* SAUVEZ, 2001).

Pour garantir un développement durable sur la Terre, l'Agenda 21 reconnaît aux collectivités locales un rôle opératoire essentiel. Les États signataires s'engagent à ce que leurs collectivités locales adoptent un « Agenda 21 local ». Suite à la réunion, parallèle au

Sommet de Rio, de quatre associations internationales de villes à Curitiba (Brésil), 300 maires et associations signent « l'engagement de Curitiba » pour une ville viable et la mise en place d'Agendas 21 locaux. Dans la même optique, la réunion d'Aalborg (Danemark), organisée en 1994 sous l'égide de la Commission européenne, rédige une « Charte des villes européennes pour un développement durable ». La mise en place d'Agendas 21 locaux est également posée. À l'initiative la Commission européenne, une « campagne des villes européennes pour un développement durable » est lancée pour soutenir les collectivités locales désireuses de promouvoir un processus de développement durable. Parmi les animateurs, on retrouve l'ICLEI, des associations internationales de villes et l'OMS. Le modèle des Agendas 21 locaux promu et diffusé par l'ICLEI est ainsi devenu le principal mode opératoire de la mobilisation des acteurs urbains, de leur implication dans l'expérimentation de stratégies adaptées au cas de leur ville et de l'échange d'expériences, notamment entre villes du Nord et villes du Sud.

La ville durable ou le développement durable en ville sont ainsi à l'origine d'une multitude d'initiatives locales, faisant intervenir de nouveaux acteurs, recherchant la participation de la population et l'amélioration du cadre de vie urbain, tout en essayant de préserver l'environnement global. La ville est ainsi peu à peu identifiée comme un lieu de développement et d'expérimentation de « bonnes pratiques » du développement durable.

Le concept de ville durable émerge en même temps que celui de « développement durable ». Il est formalisé au cours des sommets de Rio de 1992 et d'Istanbul en 1996, puis repris par les multiples initiatives qui leur succèdent. Promu par les instances internationales, il est relayé par les États à travers leur ministère de l'Environnement et repris par les collectivités locales. La ville durable est donc d'abord un concept introduit, véhiculé et utilisé par le politique. Il a ensuite été repris et exploré par les sciences de la ville comme un nouvel objet qui renouvelle les modèles opératoires utilisés dans la gestion et l'aménagement urbains. L'introduction de la notion de ville durable a ainsi généré de nouvelles formalisations de l'action sur et dans la ville, notamment à partir d'études de cas situés dans les pays industrialisés.

Ainsi, la ville durable est « compacte et fonctionnellement mixte, celle qui offre une qualité et une diversité de vie » (BEAUCIRE, 1994).



L'acception la plus opérationnelle du développement durable appliqué à la ville pourrait bien coïncider avec la notion de « ville recyclable » (Lusson, cité par GRAS, 1995), c'est-à-dire une ville capable de se renouveler pour garantir l'avenir des collectivités qui ne pourront plus tabler sur des investissements publics aussi lourds que dans le passé. Pour résumer, « la ville durable est une ville compacte, citoyenne, solidaire, écogérée autour d'outils tels que les PDU (Plans de déplacement urbain), les chartes pour l'environnement, les Agendas 21 locaux, les programmes d'action pour un XXI<sup>e</sup> siècle placé sous le signe du développement durable » (BARNIER et TUCOULET, 1999).

Les gestionnaires promeuvent des actions sectorielles parfois spectaculaires de verdissement urbain ou de mise en place des plans de déplacements urbains sous le label de « ville durable ». L'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, l'adoption des chartes pour l'environnement, voire des Agendas 21 locaux, sont autant d'actions que les collectivités locales adoptent et adaptent à leur système de fonctionnement. Le *new urbanism* américain (SEUTEVILLE, 1999), qui prône une mixité réelle des fonctions urbaines, est récupéré par des promoteurs qui l'utilisent dans une version revisitée comme argument de vente pour l'automobile. La « ville durable » se matérialise comme un territoire vitrine : verte, historique, écogérée, connectée et participative (pourrait-on parler de « la nouvelle ville » à l'instar de « la nouvelle économie » ?).

Dans les pays du Nord, la ville durable est déclinée par les acteurs urbains en termes de ville compacte – on fustige le gaspillage d'espace, d'énergie, de temps, d'investissements que la ville étendue ou éclatée entraîne – ; de ville mixte – on prône la fin du « zoning » de la ville fonctionnelle dispenseuse et ségréguée – ; de ville recyclable – on utilise de façon rationnelle son espace en le recyclant et en étant économe en moyens – ; de ville citoyenne – la ville participative, de démocratie locale et qui remplace la logique de guichet par celle de projet partagé par tous. Ces déclinaisons de la ville durable connaissent dans leurs applications des adaptations sectorielles, voire des contradictions. On constate par exemple dans de nombreuses collectivités urbaines ou groupements d'agglomération en France qu'elles ont surtout été utiles pour organiser une transversalité entre les services sectoriels et

recomposer autrement les compétences. C'est principalement dans ce créneau que l'on trouve les expériences qualifiées de « bonnes pratiques ». Mais qu'en est-il des villes du Sud ?

## Au Sud : l'insoutenable pratique de la ville durable ?

Bien que les instances internationales s'en défendent et affichent la volonté de faire émerger une concertation ascendante, la mobilisation autour de la ville durable organise la prise de conscience par le haut, en même temps qu'elle fournit aux organismes internationaux les moyens de construire de nouveaux cadres d'action. On demande aux États de s'engager à donner aux villes les moyens de se lancer dans des expériences de politiques et de gestions innovantes. Cette promotion des collectivités locales pose la question des objectifs sous-jacents propres aux organismes internationaux dans la constitution de ces nouveaux cadres d'action. Lorsqu'elle signifie la promotion des acteurs non gouvernementaux du développement (acteurs privés, ONG, associations, etc.), on peut se demander s'il n'y a pas là une stratégie d'affaiblissement du pouvoir des États, notamment dans les pays du Sud, où ONG et associations locales dépendent souvent d'acteurs internationaux issus des pays du Nord...

La concentration des problèmes en milieu urbain est considérée comme l'une des préoccupations majeures des pays en voie de développement incapables d'assurer les équipements nécessaires aux métropoles en croissance rapide. En conséquence, depuis plusieurs décennies, dans le cadre de l'aide au développement, les grandes instances internationales travaillent dans les métropoles des PED sur l'amélioration de l'habitat, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau et des transports. Par exemple, dans de nombreuses capitales africaines, les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont traditionnellement financés par des prêts de la Banque mondiale. Généralement, il s'agit de grands réseaux coûteux et centralisés, qui, dans un cadre de croissance

rapide de l'espace urbain, génèrent une forte ségrégation socio-spatiale, la ville centrale équipée s'opposant aux périphéries populaires sous-équipées. On identifie aujourd'hui très clairement le résultat paradoxal de cette politique d'équipement, qui aboutit à fortement subventionner les populations aisées, et à faire payer au prix fort l'accès à l'assainissement et à l'eau potable à des populations économiquement faibles. Parallèlement, bien que ces villes concentrent la majorité des aides et qu'elles soient le lieu principal d'accumulation des richesses et des potentialités économiques, le recouvrement des coûts exigé par la Banque mondiale reste insuffisant, ce qui, en conséquence, ne permet ni d'envisager une desserte complète de la ville, ni de maintenir correctement les équipements existants.

Dans les villes du Sud, les concepts de développement durable et de ville durable interviennent dans des contextes où le modèle de développement lui-même est en crise. Ces concepts sont exploités pour aborder, dans un même dénominateur de nuisances et problèmes environnementaux, les conséquences lourdes des choix économiques et urbanistiques imposés par le modèle occidental de développement depuis les années 60-70.

Dès la fin des années 80, en écho au rapport Brundtland, de nombreuses études de cas sur les villes d'Amérique latine et d'Asie, publiées dans leur majorité dans les revues *Environment and Urbanisation* et *Habitat International* traitent des problèmes environnementaux en milieu urbain dans des villes comme Bogota (CASTANEDA, 1989), les principales villes indiennes (CSE, 1989), Alexandrie (HAMZA, 1989), Mexico City (SCHEINGART, 1989), Manila (JIMENEZ et VELASQUEZ, 1989), Montevideo (QUEIJO, *et al.*, 1989), pour ne citer que les plus importantes.

Une des recherches pionnières de cette époque est le programme « The Worlds Cities and the environment ». Il fut initié et financé par les agences internationales (Banque mondiale, UNDP, UNCHS, Canadian International Development Agency et Federation of Canadian Municipalities) et porte sur cinq villes : Jakarta, Sao Paulo, Accra, Katowice et Toronto. Cette recherche sur la question environnementale en ville promeut une approche selon trois angles : la pauvreté urbaine, la gouvernance et la planification urbaine. L'entrée par la pauvreté urbaine s'élabore à partir de l'analyse des

liens entre les besoins économiques et la dégradation de l'environnement des villes. Elle conclut sur la relation dialectique entre surdensités dans les logements, interférence entre zones d'habitat et zones industrielles, absence de réseaux divers et d'espaces verts et la dégradation de l'environnement (pollution de l'air, de l'eau, absence d'une qualité de vie, etc.) qui caractérise les conditions de vie des pauvres. D'où la nécessité d'une mobilisation des habitants des quartiers défavorisés pour faire face aux insuffisances en équipements et en services de base et d'une réflexion sur de nouveaux modes de gouvernement incluant des responsabilités partagées pour un meilleur accès et droit à la ville, une meilleure gestion des ressources et une solidarité effective. C'est ce qui fait l'objet de la seconde approche. Toutes les questions relatives à l'intégration et au soutien des communautés locales qui doivent s'organiser pour l'amélioration de leur cadre de vie débouchent sur le troisième thème, relatif à la planification et à la gestion du milieu urbain.

Ainsi, dans le contexte des pays du Sud, la ville durable se traduit aussi en termes de recherche de « bonnes pratiques ». Celles-ci cependant intègrent notablement plus la participation des habitants, des communautés locales. La ville durable est ici celle où l'accès aux équipements mais aussi la répartition des coûts sont mieux partagés, où l'investissement des populations est sollicité et intégré, les possibilités de revenus économiques des plus pauvres développées, et ce dans un contexte où le financement par les instances publiques est réduit au minimum. On pourrait (mal ?) interpréter ces conclusions en disant que ce sont les pauvres qui provoquent et subissent les problèmes d'environnement et que c'est donc à eux de les résoudre en « se mobilisant », ce qui donnerait un autre sens à l'exigence de démocratie locale et de participation qu'on trouve dans le développement durable.

Curitiba au Brésil (2 millions d'habitants) est présentée comme une référence (RABINOVITCH et LEITMAN, 1996) qui découle d'abord d'une articulation réfléchie de la planification urbaine et de la politique des transports, mais aussi de la promotion de modes de développement urbain à la fois économes (en investissements financiers, en espace...), et créateurs d'emplois et de revenus. La municipalité y fait le choix d'activités intensives en main-d'œuvre (plutôt que sur des mécanisations et des investis-

sements) et des solutions proposées par les citoyens (plutôt que des techniques de pointe qui leur sont étrangères). Par exemple, le programme de recyclage des déchets est suivi par près de 70 % des ménages, évitant ainsi l'investissement dans une usine de retraitement. Dans les quartiers difficiles d'accès, un système de rachat des déchets contre billets d'autobus, fournitures scolaires et nourriture est organisé. Le transport collectif est privilégié. Enfin, depuis la fin des années 60, une politique d'encadrement de la croissance urbaine s'est progressivement formalisée. Elle oriente et canalise les nouvelles extensions autour de multiples grands axes en favorisant leur densification et l'implantation de nouveaux bureaux de commerces et entreprises. Le contrôle strict des zones inconstructibles (berges du réseau hydrographique naturel) s'est traduit notamment par la création de parcs naturels, d'espaces plantés d'arbres, d'installations sportives. De l'articulation de ces différentes « bonnes pratiques » résulte une faible congestion du trafic automobile et une pollution moindre, un accès plus égalitaire aux services, de nombreux emplois créés et une cité embellie.

La diffusion des idées accompagnant le développement durable fait émerger au travers des villes du Sud tout un foisonnement d'initiatives et de solutions locales jusque-là qualifiées de palliatives, qui deviennent des alternatives acceptées par les pouvoirs publics, les ONG et les organismes financeurs internationaux. Que ce soit dans le domaine de la distribution de l'eau, de l'assainissement, de la fourniture d'énergie ou de la gestion des déchets, des technologies décentralisées à faible coût existent et sont reconnues. Elles reposent sur des techniques éprouvées qui peuvent être gérées et maîtrisées localement par les usagers (cf. la Décennie de l'eau et de l'assainissement lancée dans les années 80 sous l'égide du PNUD et de la Banque mondiale, et les exemples de projets pilotes réussis du GREA ; COURET *et al.*, 1994).

Cependant, malgré la profusion des initiatives et « bonnes pratiques » relevées dans les grandes villes des pays du Sud, le constat reste globalement mitigé. En effet dans la plupart des cas, ces exemples de « bonnes pratiques » restent des opérations marginales dont on n'arrive pas à généraliser les modèles à l'ensemble de l'établissement urbain. Leurs applications sont le plus souvent cantonnées à quelques quartiers marginaux ou précaires, ceux qui

se sont développés en dehors de la ville légale. Autrement dit, les mécanismes du développement et du fonctionnement urbains ne sont pas remis en cause ni modifiés par ces « bonnes pratiques ».

Le cas exemplaire de Curitiba est servi par une planification urbaine, mise en place depuis plus d'une trentaine d'années, à la fois pragmatique et économe, qui a créé un contexte favorable aux « bonnes pratiques ». Ce paramètre fondamental n'existe pas dans l'histoire urbaine de bon nombre de grandes villes du Sud. Plus important, il n'est guère possible aux acteurs urbains des villes du Sud de contester, voire simplement d'infléchir, les impérialismes de la modernité et du libéralisme prêchés par les grands organismes internationaux.

Dans de nombreux pays en développement, les réformes macro-économiques de l'ajustement structurel infligées par le FMI imposent une réduction importante des dépenses publiques et une ouverture des marchés à la concurrence internationale. Les pouvoirs nationaux et urbains se trouvent alors dans l'incapacité d'orienter et de contrôler efficacement l'opération des services urbains en dehors des règles économiques libérales. Instances et acteurs de l'international interviennent ainsi fortement dans les choix d'équipements et de services publics urbains : ils conditionnent à la fois le type d'investissements urbains (le financement des équipements urbains dépend des prêts internationaux), les modalités de gestion des services (régie, concession, gestion déléguée, privatisation), les ressources des collectivités locales (la tarification des services) et le coût supporté par les populations résidentes (principes de recouvrement des coûts, prohibition des subventions).

Dans le même ordre d'idées, les modèles de développement urbain, notamment ceux promus par la Banque mondiale, principal financeur des grands équipements urbains dans les villes du Sud, n'ont pas changé significativement. Pour exemple, le financement des modèles de grands réseaux centralisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement reste majeur. Ces modèles gardent la préférence de beaucoup de bailleurs de fonds, tandis qu'ils réclament une technologie fournie par de grandes sociétés internationales et occidentales. Pour ces dernières, l'équipement des villes du Sud représente un marché important et lucratif. La critique des

équipements inadaptés imposés par le modèle de développement occidental dans des économies incapables d'en supporter les coûts et d'en maîtriser la technologie existe pourtant depuis la fin des années 60 (ILLITCH, 1971).

Par ailleurs, les injonctions de croissance économique et de modernisation restent maintenues, et le recouvrement des coûts est un critère important pour obtenir des prêts internationaux. Cela oriente les pouvoirs nationaux et urbains vers la création d'un marché foncier urbain moderne, générateur de revenus publics et du développement économique du secteur du bâtiment. La dynamique de ce marché va généralement de pair avec la primauté de la propriété privée et la construction en hauteur, qui elle-même impose d'autres modèles technologiques coûteux d'approvisionnement en eau et d'assainissement par exemple. Au-delà du fait qu'un tel mouvement favorise le désengagement des pouvoirs publics au profit d'acteurs privés, le développement d'un marché foncier aboutit très fréquemment au déplacement des populations de moindres revenus économiques vers la périphérie et au renforcement de la ségrégation socio-spatiale.

Dans certains cas, les pouvoirs locaux, en l'absence de finances municipales suffisantes, font appel à d'autres moyens. Ainsi les jumelages et la coopération décentralisée avec des villes du Nord se multiplient. Ces nouveaux partenaires, souvent peu au fait des réalités des pays en développement, proposent alors le plus souvent des modèles d'aménagement et d'équipement aux normes occidentales, en déphasage avec les réalités économiques, techniques et sociales des villes du Sud. Malgré cela, ces modèles s'imposent de fait, parce qu'ils correspondent à la fois aux préférences des élites locales et aux intérêts des acteurs internationaux du développement.

Enfin, les orientations prises dans le cadre de pratiques alternatives entrent en contradiction avec les principes du développement durable, notamment les normes posées concernant les déchets industriels et urbains, les pollutions admises et la qualité de l'eau distribuée. L'implication des associations et des communautés locales, le recours à de petits acteurs privés signifie souvent l'acceptation implicite d'une qualité moindre et de normes plus souples.

Si les villes du Sud sont des lieux dont il faut reconnaître l'apport en termes d'expérimentation et d'invention de « bonnes pratiques » pour un développement durable, force est de constater que les initiatives qui y ont cours restent contraintes et contrariées par les paramètres du développement économique mondial. Lorsque les acteurs urbains, localement et concrètement, mettent ou essaient de mettre en place des politiques pour un développement durable, ils entrent en totale contradiction avec l'économie mondiale, fondée sur le capitalisme libéral.

## Perspectives : sortir du développement ?

En effet, l'analyse des actions à promouvoir, listées dans la résolution finale du Sommet de Rio, montre que ce que pourrait être le « modèle viable » est difficilement compatible avec les principes de l'économie libérale, et partant avec les prémisses même du développement occidental moderne. Car parler de « logement adéquat pour tous », de « planification ou gestion durable des ressources foncières » ou de « politique viable de l'énergie et des transports » ne peut que rester de l'ordre des bonnes intentions dans un monde où les règles sont le marché, la privatisation, la compétition, et où les subventions étatiques sont réprouvées par les institutions internationales, y compris celles qui financent l'aide au développement.

Cela dit, la ville durable est un discours efficace, capable de produire un consensus entre le développement urbain durable des Agendas 21 locaux, impliquant de nouvelles formes de planification et de gestion urbaines, et le contexte économique libéral. La ville durable, c'est d'abord la ville économe en investissements publics. Les critères communément admis pour qualifier la ville durable sont : compacte, mixte, citoyenne, recyclable, flexible, adaptable. Ainsi, cet ensemble essentiellement discursif définit un catalogue de bonnes intentions s'inscrivant dans la logique libérale. Les applications se traduisent par des adaptations sectorielles, voire d'insolubles contradictions entre professions de foi et actions réelles. Elles se heurtent aussi à la diversité des représentations des différents acteurs urbains.



À l'heure actuelle, des réflexions se développent autour de la nécessité de définir de nouveaux objets, des « biens communs » auxquels tous ont droit d'accéder (METZGER, 1994). Concrètement, dans un rapport au Premier ministre français sur le développement durable, on propose par exemple de formaliser des « biens publics mondiaux » tels que la protection de l'environnement, le droit des personnes, la protection sociale, la sécurité et la santé publique, puis d'en déterminer les outils de gestion (TUBIANA, 2000). On peut ainsi constater que le phénomène de transformation de la représentation du monde, qui s'exprime à travers les questions environnementales par l'émergence d'une formulation en « biens communs », est en totale contradiction avec les pratiques de plus en plus libérales de gestion du monde et notamment celles de gestion de la ville, où privatisations et dérégulations sont de plus en plus la norme. On peut donc s'interroger sur la puissance idéologique de l'économie libérale, qui est capable de faire croire qu'elle optimise la gestion de ce que nous appelons les « biens communs ».

Qu'en est-il du positionnement de la recherche, notamment de la recherche sur les pays du Sud, face à ces contradictions ? Le concept de développement durable et sa déclinaison urbaine de ville durable sont-ils viables ? Une première conclusion s'impose : il faut repenser les concepts, en recréer.

En effet, la notion de développement porte en elle toute l'histoire du monde occidental développé, qui s'est appuyée sur tout ce que le développement durable questionne ou refuse, au moins dans la rhétorique (centralisation, surexploitation des ressources, pollutions, etc.). Donc, le développement qui se veut durable (avec toutes les bonnes pensées qu'il y a derrière) ne peut pas s'inscrire dans le modèle de développement occidental et dans le contexte économique mondial actuel qui en découle. La notion de solidarité (entre individus, entre sociétés, entre générations) ne peut s'accommoder de celle de compétition et de course à la croissance. Très concrètement par exemple, dans les pays du Nord, la diminution de la production de véhicules automobiles, qu'on ne peut que saluer dans l'optique du développement durable, s'accompagne immédiatement de discours alarmistes sur la baisse de la croissance et de mesures visant à « relancer la consommation ». Dans les pays du Sud, après un demi-siècle d'aide au développement, celui-ci

ne sert qu'à souligner les « besoins » des pays pauvres en infrastructures et services, que l'économie des pays riches peut bien évidemment leur vendre.

En toute rigueur, on ne devrait donc pas parler de développement pour désigner la nouvelle organisation du monde qui permettrait d'offrir un « logement adéquat pour tous », d'inventer une « planification ou gestion durable des ressources foncières », une « politique viable de l'énergie et des transports » et une « gestion économe des ressources ». Il faut donc trouver un autre terme, qui s'affranchisse de cette filiation au développement, et de tout ce que représente fondamentalement la notion de développement : la croissance de la production, de la consommation et de l'échange de biens marchands.

Dans le contexte actuel, objectivement, les « bonnes pratiques » des villes sont concrètement des moyens qui tendent à rendre durable (au sens littéral) le développement, qui lui ne l'est pas : on résoud les « problèmes environnementaux » les plus urgents, à la marge, sans s'attaquer aux causes fondamentales de la dégradation de l'environnement, qui de toute façon échappe à la maîtrise du local. Dans le même temps, on relance l'économie capitaliste en lui ouvrant toute une série de nouveaux champs : on parle aujourd'hui de marchés des droits, du vivant, du bio, des technologies alternatives, etc., autant de nouveaux produits à vendre. C'est donc également la notion de durable qui s'avère contestable. Qualifié de durable ou pas, le développement risque de signifier définitivement et majoritairement plus de marchandisation, de capitalisme libéral. Et si, finalement, le développement durable n'était que le capitalisme durable ?

Face à cette situation, le scientifique se trouve face à deux options, deux positionnements possibles. Une première posture est de dénoncer et décrypter comment le développement durable est un discours qui permet de manipuler la réalité pour rendre pérenne le modèle occidental de croissance économique-développement. Une seconde position est de considérer que, malgré toutes ses limites, le développement durable contribue à modifier la gestion du monde. L'invention du développement durable produit de « bonnes pratiques », certes limitées et contingentes, mais qui constituent des alternatives et une façon d'améliorer les conditions de vie des sociétés du Nord et du Sud.

Le défi posé à la recherche urbaine est alors de contribuer, avec les acteurs de la ville, à la formulation de nouveaux concepts, tels que les biens communs (ou biens publics mondiaux), qui mettent vraiment en cohérence l'ensemble des pratiques innovantes et des nouvelles représentations du monde issues de la problématique environnementale. C'est ici que la problématique scientifique s'articule au mouvement social, car c'est bien la question environnementale dans sa dimension politique, la sensibilité écologique au sens militant et la production scientifique qui, conjointement, participent à la constitution, voire contribuent à l'existence, de la catégorie mentale des « biens communs ».

### Références bibliographiques

- ASCHER F., 1998 – *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube : 74-76. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829, octobre 1999].
- BARNIER V., TUCOULET C., 1999 – « Avant-Propos ». In : *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*. Paris, La Documentation française, n° 829 : 3-5.
- BLANCHER P., 1992 – « La symbiose ville-industrie à l'épreuve du risque industriel ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 184-192.
- BEAUCIRE F., 1994 – *Transports urbains*. Paris, n° 84, juillet-septembre 1994, cité par : *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*. La Documentation française, n° 829 : 46.
- BOUVIER C., 1990 – *Analyse et modélisation des écoulements en milieu urbain africain*. Paris, Orstom, Coll Études et thèses, 251 p.
- BOUVET Y., 1992 – « Écologie urbaine, risques majeurs et pollutions ». In : *Actes du colloque national d'écologie urbaine de Moins*, Lyon, UCB : 193-199.
- CASTANEDA CASAS F., 1989 – The risks of environmental degradation in Bogota, Colombia. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).
- CASTELLS MANUEL, 1972 – *La question urbaine*. Paris, Éd. FM/Fondations, 526 p.
- Centre for Science and Environment, 1989 – The environmental problems associated with India's major. *Environment and Urbanization*, 1 (April).
- CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., 1994 – *La ville et ses dangers*. Paris, Masson, 247 p.
- COLBY M. E., 1990 – Environmental Management in Development: The Evolution of Paradigms. *World Bank Discussion Papers*, DC, The World Bank, 80 p.
- COURET D., DEMBÉLE O., SAVINA A., 1994 – *Réflexions à propos de l'utilisation des enquêtes sur la volonté de payer. Étude de cas à partir du projet d'assainissement par le développement de la demande à Ouagadougou*. Document interne GREA/PNUD, 62 p.

CROMBIE D., DOERING R., 1991 – An ecosystem approach to the regeneration of cities. *Ecodecision*, 3 : 57-59.

DELAVIGNE R., 1992 – « La notion d'écosystème urbain pour mieux prendre en compte l'environnement ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 71-76.

D'ERCOLE R., 1991 – *Vulnérabilité des populations face au risque volcanique. Le cas de la région du volcan Cotopaxi (Équateur)*. Thèse de doctorat, univ. Grenoble-I, 459 p.

D'ERCOLE R., 1994 – Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. *Revue de Géographie Alpine*, 4, tome LXXXII : 87-96.

DOURLENS C., 1988 – La ville, risques et périls. *Annales de la Recherche Urbaine* : 40.

DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P., 1992 – *La ville au risque de l'eau*. Paris, L'Harmattan, 127 p.

DUVIGNEAUD P., 1974 – *La synthèse écologique. Populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*. Paris, Doin, 296 p.

GODARD O., 1996 – Le développement durable et le devenir des villes. *Futuribles*, mai 1996 : 31-35. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829 : 81-84.]

GRAS P., 1995 – Planification urbaine et développement durable : quels enjeux ? *Urbanisme*, hors-série n° 6.

HAMZA A., 1989 – An appraisal of environmental consequences of urban development in Alexandria, Egypt. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

HARDIN G., 1968 – The tragedy of the Commons. *Science*, vol. 162, n° 3859 : 1243-1248.

ILLITCH I., 1971 – *Libérer l'avenir*. Paris, Éd. du Seuil (cité in *L'Écologiste*, 2 [4], 2001).

JIMENEZ R. D., VELASQUEZ A., 1989 – Metropolitan Manila: A framework for its sustained development. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

KISS A. C., SHELTON D., 1991 – International Environmental Law. *Book News Inc.*, December 1, 1991.

KNAEBEL G., CADILLON M., JOLE M., RIOUFOL R., 1986 – *Que faire des villes sans égouts?* Paris, Sedes, 199 p.

LAPOIX F., 1992 – « Le suicide en milieu urbain ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 164-171.

LATOUCHE S., 2001 – En finir, une fois pour toutes, avec le développement. *Le Monde Diplomatique*, mai 2001 : 6-7.

LATOUCHE S., 2001 – Le développement est-il la solution... ou le problème ? *L'Écologiste*, 2 (4).

LAVIGNE J. C., 1988 – Au fil du risque, la ville. *Annales de la Recherche Urbaine*, 40.

LEGRAND P., RADUREAU A., 1992 – « Le cadastre vert : un outil pour l'écologie en milieu urbain ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 87-97.

*Lettre des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS*, n°17, 1998 – La question de l'environnement dans les sciences sociales, numéro spécial, Paris, CNRS, 100 p.

*Les Annales de la recherche urbaine*, 1992 – Violences et villes. Paris, CNRS, n° 54, 157 p.

MCCARNEY P., 1993 – *Cities and Environment: Reflections on the Global Debate and its Implications for Urban Research in Developing Countries*. Colloque « Urban Research in the developing World », Le Caire, février 1993, 22 p.

METZGER P., 1994 – Pour une problématique de l'environnement urbain. *Orstom, Cah. Sci. hum.*, 30 (4) : 595-619.

PELTRE P., 1992 – « Environnement urbain et risque morphoclimatique. Quito (1900-1988) ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 172-183.

PUMAIN D., 1997 – Pour une théorie évolutive des villes. *Espace Géographique*, 2 : 119-134.

QUEIJO M. C., MONTANEZ M., PANARIO D., 1989 – Aspects of the Growth of Montevideo, Uruguay, and its Environmental Implications. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

RABINOVITCH J., LEITMAN J., 1996 – « Curitiba : une référence de la ville durable ». *Extraits de : L'urbanisme de Curitiba, Pour la science*, Paris, n° 223, mai 1996 : 84-87 ; parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable*, La Documentation française, n° 829 : 69-74.

RIVAUULT C., 1992 – « Invasion des milieux urbains par les blattes : exemple de la ville de Rennes ». In : *Actes du Colloque national d'écologie urbaine de Mions*, Lyon, UCB : 145 -156.

SCHTEINGART M., 1989 – The environmental problems associated with urban development in Mexico City. *Environment and Urbanisation*, 1 (April).

SACHS-JEANTET C., 1992 – « La citoyenneté, projet de civilisation urbaine ». In : *Un autre partage Homme-Nature*, Toulouse, Erès : 173-200.

SAUVEZ M., 2001 – *La ville et l'enjeu du développement durable*. Rapport au ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris, La Documentation française, préface de D. Voynet, 436 p.

SEUTEVILLE R., 1999 – *The new urbanism: an alternative to modern, automobile-orientated planning and development*. New Urban News, Ithaca (N.Y), [www.newurbannews.com](http://www.newurbannews.com), 21 mai 1999. [Extraits parus dans *Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable. Problèmes Économiques et Sociaux*, Paris, La Documentation française, n° 829 : 75-78].

TJALLINGII S., 1992 – *Stratégies pour un écosystème urbain*. VII<sup>e</sup> conférence sur la recherche urbaine et régionale, Ankara, 29 juin-3 juillet, Nations unies, janv. 1992, 18 p., bibl.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement : l'enjeu pour la France*. Rapport officiel au Premier ministre, Secrétariat général du gouvernement, La Documentation française, 172 p.



# Du discours global aux pratiques locales, ou comment les conventions sur l'environnement affectent la gestion de la forêt tropicale

---

**Geneviève MICHON**

Agronome

avec les contributions de Catherine AUBERTIN, Hubert DE FORESTA  
et Patrice LEVANG

## Introduction

La volonté de sauvegarder la nature et la planète passe par des combats emblématiques. Celui de la défense de la forêt tropicale en est un. Au-delà de sa valeur symbolique ou de sa charge émotionnelle, la forêt tropicale représente en effet un objet sur lequel peuvent être appliqués des questionnements qui dépassent très largement les spécificités du milieu, naturel ou humain, pour inclure ce qui touche à l'environnement en général. C'est par la forêt tropicale, à travers les inquiétudes liées à sa surexploitation, qu'on a commencé à discuter de la biodiversité et des problèmes liés à son érosion. C'est la forêt tropicale qui a donné corps aux questions liées à la durabilité, puis aux changements climatiques. C'est la forêt tropicale qui sert aujourd'hui de support pour les discussions sur la certification verte ou les services environnementaux, sur les savoirs et les droits indigènes, ou sur la gestion communautaire et la gouvernance locale.

Les négociations internationales sur les problèmes d'environnement contribuent à instituer un ensemble de normes pour la bonne gestion des ressources naturelles. C'est sur ces normes que se fondent les conventions d'environnement ou que se forment, à l'échelle internationale, des accords sur la formulation des « problèmes globaux » et sur les moyens d'y répondre. Mais c'est aussi en accord avec elles que se reformulent les politiques nationales et que se modifient les pratiques locales du développement. Chaque pays du Sud est concerné par les engagements internationaux sur l'environnement, soit directement, par des projets de conservation ou de gestion intégrée, soit par des conditionnalités mises à l'aide au développement, soit encore par des pressions économiques plus ou moins directes. Ces engagements affectent aussi, en particulier, la forêt. Ainsi, devant les menaces d'un boycott généralisé de ses bois, l'Indonésie a dû s'engager en 1998 à changer ses pratiques d'exploitation forestière dans l'optique d'une certification FSC (Forest Stewardship Council).

Les normes de « bonne gestion » se veulent universelles, leur côté international serait le garant de cette universalité. Il est cependant facile de montrer que ces normes reflètent surtout les préoccupations environnementales des pays du Nord, qu'elles sont fondées sur des représentations symboliques et des perceptions qui sont essentiellement celles de citoyens de pays industrialisés et riches, et qu'elles évoluent en même temps que les pratiques politiques et économiques du développement. Il est aussi patent que les politiques environnementales, décidées par chaque pays en fonction de ces normes internationales, sont souvent imposées aux populations sans grand souci de leurs pratiques et de leurs aspirations. Ces évidences renvoient à la double question du bien-fondé universel de ces normes et de l'impact des politiques qui les sous-tendent, c'est-à-dire aux relations entre discours global et pratiques locales sur l'environnement. On se soucie généralement trop peu, aux plus hauts niveaux, de ces relations. Les gouvernants et les ONG internationales sont plus présents dans les salles où se discutent les conventions que sur les terrains où elles s'appliquent en dernier lieu. Les professionnels de l'environnement et du développement sont plus à l'aise pour mettre au point des instruments techniques ou économiques de portée générale que pour analyser les conséquences des politiques nationales qui se réclament de l'environnement. Or, de plus en plus, les chercheurs engagés dans



les projets de développement local reconnaissent qu'il existe un décalage grandissant entre l'effort de négociation environnementale développé au niveau international et les dynamiques, à la fois sociales et de l'environnement, observées au niveau local. Ce manque d'interaction et d'informations entre le local et le global fait que les professionnels de la négociation environnementale ont souvent du mal à comprendre les enjeux qui se cachent derrière les nouvelles pratiques issues de Rio.

Dix ans après Rio, l'impact des déclarations de bonnes intentions et des conventions issues de la Conférence, qu'il soit direct ou indirect, est bien réel. Mais comment évaluer ce qui a réellement changé sur le terrain? La forêt est-elle mieux exploitée, mieux conservée? Les pratiques paysannes sur la forêt sont-elles maintenant plus durables et mieux reconnues, les usages locaux mieux respectés, les savoirs locaux mieux valorisés, les ressources naturelles mieux gérées et la biodiversité plus durablement protégée? Les communautés locales reçoivent-elles plus de bénéfices d'une hypothétique gestion durable des forêts? Si l'on s'intéresse à la conservation et à l'usage durable des ressources, on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité de l'effort international au vu de l'accroissement constant des taux de déforestation ou des pertes d'espèces animales ou végétales. D'un point de vue plus social, on s'aperçoit que les populations locales rencontrent toujours autant de difficultés pour défendre leur mode de vie, leurs droits, leurs pratiques ou leurs ressources. Elles n'ont que peu de latitude ou de moyens pour récuser les nouvelles normes environnementales, même si elles les jugent opposées à leurs intérêts. Les outils que pourraient leur offrir les conventions soit leur sont inconnus, soit sont inapplicables dans le contexte politique et administratif des pays du Sud.

Pourtant, des dirigeants aux (néo) « communautés indigènes » des forêts tropicales en passant par les différentes ONG, les pratiques changent, les systèmes de gestion des ressources se modifient, les discours s'infléchissent. Quel est le sens, quels sont les enjeux de ces changements?

Afin de mieux analyser l'impact des conventions internationales sur l'environnement, nous examinerons dans un premier temps comment ont évolué les discours et les concepts qui les sous-tendent. Puis nous examinerons comment les grandes idées de Rio sur la

conservation et la gestion participative ont été perçues et réappropriées par les différents niveaux, des décideurs aux populations locales.<sup>1</sup>

## Des représentations aux discours...

Les conventions internationales représentent la concrétisation « officielle » du discours international, dont les idées, qui ont largement commencé à diffuser bien avant la signature des conventions, marquent souvent plus la réalité lointaine du terrain que les conventions elles-mêmes. Ce discours – dans le cas qui nous intéresse ici, l'interprétation de la déforestation et la rhétorique qui en découle sur la conservation et la gestion durable – s'appuie sur des représentations contemporaines et des idéologies élémentaires qu'il est utile de rappeler.

Durant des siècles, en Occident comme en Orient, défricher la forêt a été considéré comme un acte de civilisation. Puis tout a changé. Progressivement, la conservation de la Nature, et non sa transformation, est devenue objet de culte. Les trente dernières années ont vu se développer le discours catastrophiste sur la déforestation. Le destin des forêts tropicales est devenu un problème mondial de première importance. Aujourd'hui, la disparition des dernières forêts vierges et de leurs richesses naturelles renvoie aux inquiétudes sur la survie de l'humanité (UR 112, 2002).

Ce n'est que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la forêt s'individualise, dans notre perception collective, comme un objet de nature, vivant et autonome, qui fonctionne indépendamment de l'homme, selon des règles qui lui sont propres. La découverte de la forêt tropicale permet de pousser le discours naturaliste jusqu'à la caricature. Les explorateurs de l'époque coloniale produisent l'imagerie de la Jungle : impénétrable et inviolée, luxuriante et inépuisable, la forêt tropicale devient l'image même de la nature immense et

<sup>1</sup> Ces analyses sont issues de divers programmes menés depuis 1992 par des chercheurs de l'IRD en sciences sociales et écologiques, en collaboration avec des instituts du Sud et des partenaires internationaux.

vierge des temps d'avant l'homme. Cette représentation de la « forêt sans hommes » se renouvelle dans les descriptions scientifiques (l'« écosystème », la forêt « primaire », le « climax », l'un des habitats sauvages « les plus diversifiés »), puis dans l'approche environnementale des grandes ONG « conservationist » (WWF, IUCN). Cette grande forêt équatoriale est naturelle, unique, fragile et menacée, il faut donc la protéger des pratiques destructrices de l'homme-intrus.

Au-delà de la forêt des tropiques, c'est bien d'environnement global dont il s'agit. Les forêts tropicales sont précieuses, car elles abritent à elles seules plus de 70 % des espèces terrestres de la planète. Elles sont irremplaçables, car si l'homme sait créer de nouveaux milieux, il ne peut en aucune manière recréer des espèces disparues. Les forêts sont aussi garantes d'une certaine continuité climatique. Déforestation rime avec émission de gaz à effet de serre, avec réchauffement planétaire et désertification, et même si on connaît mal les relations de cause à effet, les forêts sont considérées comme d'indispensables pièges à carbone. Le discours environnemental vient donc renforcer, dans notre perception collective de la nature et des rapports des sociétés à cette nature, ce que F. Verdeaux a qualifié d'« apartheid forestier » (VERDEAUX, 1999) : d'un côté l'homme, ses activités et ses institutions, de l'autre la forêt, emblématique non seulement de la nature sauvage mais aussi de la sauvegarde de la planète et de toutes ses formes de vie, que l'on doit à tout prix protéger des influences destructrices de la civilisation moderne.

Ces représentations et ces interprétations scientifiques ont profondément influencé les politiques sur la forêt, en particulier les politiques de conservation, puis les conventions de Rio. Après avoir tenté de contrer la déforestation par la condamnation de pratiques paysannes mal comprises et par la promotion d'une conservation stricte, on a admis que la forêt ne pouvait pas être conservée aux dépens des populations qui en vivent, et qu'il convenait d'impliquer les « communautés locales » dans la conservation des espaces et des espèces (WELLS *et al.*, 1992). La Conférence de Rio a entériné les modifications du discours sur la conservation, par l'affirmation du besoin de développement durable, et en mettant l'homme, ses besoins, son bien-être, au centre des discussions sur l'environnement. Rio a aussi contribué

à mettre en place toute une série de nouvelles normes et d'instruments de gestion innovants (BRÉDIFF, 2001). Dans la mouvance de la Conférence, on assiste à l'émergence de nouvelles valeurs et de nouvelles pratiques en foresterie tropicale : il s'agit moins de séparer production et conservation que de promouvoir une gestion durable ; la forêt vaut autant par son bois que par ses produits forestiers non ligneux et par les services environnementaux qu'elle rend ; la biodiversité doit être protégée, mais plus par la valorisation locale que par la mise en réserve. Dans une dérive très libérale de cette « valorisation », on postule que le marché peut suppléer aux politiques : la biodiversité sera d'autant mieux préservée par les populations locales que ces dernières pourront en tirer un revenu direct (PLOTKIN et FAMOLARE, 1992).

Mais le nouveau concept structurant pour la gestion de forêts tropicales et de la biodiversité qui leur est associée est surtout celui de « communauté indigène ». La pression des représentants des mouvements indigénistes, qui ont profondément marqué la Conférence de Rio, a mené à un renversement des anciennes perceptions dominantes liées à la forêt et à ses habitants. Presque du jour au lendemain, le discours international oublie les pratiques « catastrophiques » des essarteurs pour découvrir la « sagesse écologique » des « peuples indigènes » des forêts tropicales. Après avoir voulu à tout prix les « moderniser », les bailleurs de fonds affirment maintenant l'importance et le bien-fondé des pratiques et des institutions locales de gestion des ressources forestières, qui sont les garantes de l'utilisation durable des ressources et de la conservation de la biodiversité. La dévastation actuelle des massifs forestiers serait due essentiellement au manque de reconnaissance des droits des populations locales, et il suffirait de redonner pouvoir et légitimité aux communautés forestières pour inverser les dynamiques de destruction. « Tradition », « participation », « gouvernance locale », « communautarisme », deviennent les maîtres mots du nouveau discours idéologique sur la forêt.

## ... puis aux projets...

Les mots entraînent l'action. En matière d'environnement, gouvernants et développeurs ont eu vite fait de reprendre le credo de

l'orthodoxie scientifique, puis les normes des bien-pensants. Depuis le milieu des années 90, les organisations internationales (FAO, IBPGR, ICRAF, IFPRI, CIFOR), les bailleurs de fonds (Banque mondiale et banques régionales, GEF, Union européenne, USAID, agences nationales de développement, Ford Foundation, MacArthur Foundation) et les grandes ONG (WWF, IUCN, CI, TNC), et même les organisations professionnelles de la forêt (ITTO), mettent en application les concepts de « gestion participative », de « cogestion adaptative », de « consolidation » des « institutions locales » pour une meilleure « gouvernance locale » (projets de foresterie sociale soutenus par la fondation Ford, intégration systématique des populations locales dans l'élaboration des plans de gestion des parcs nationaux soutenus par le WWF, projets « Adaptive co-management » développés avec le soutien du CIFOR, projet « People and Plants » du WWF et de l'UNESCO, etc.). Pour témoigner de leur adhésion à ce nouveau credo environnemental et social, les pays du Sud entrent dans le jeu en mettant en place des politiques et des projets construits autour de ces nouveaux concepts (projet « Joint Forest Management » en Inde et au Népal, « Social Forestry » dans de nombreux pays). Les ONG, nationales ou de terrain, et ces fameuses « communautés locales » ne sont pas en reste. Elles doivent aussi conquérir leur place dans cette arène du développement durable, et vont se réapproprié à leur façon les grandes idées de Rio sur la biodiversité et la gestion participative (voir exemples dans les encadrés).

## ... jusqu'à la réalité

Comment cette modification des discours et des pratiques des différents acteurs du développement affecte-t-elle la réalité de la gestion locale? Les exemples détaillés dans les encadrés montrent bien la diversité des situations locales.

### **Pour les gouvernants**

Au niveau national, il est clair qu'un pays peut être signataire d'une convention et ne rien faire pour en favoriser la mise en application sur son territoire si cela gêne ses intérêts, ou édicter

Encadré 1.

**La « foresterie sociale » en Indonésie, ou comment partager la pénurie ?**

Avec un stock originel de 145 millions d'hectares de forêts, l'Indonésie représente le deuxième grand massif forestier tropical, après l'Amazonie. La forêt est un bien public national, sous tutelle de l'État. Les droits coutumiers qui s'y exercent, bien que reconnus par la Constitution de manière explicite, sont de fait peu respectés. Sous la dictature Suharto, le gouvernement – et ses proches – ont tiré de grands bénéfices de l'exploitation du bois puis de la conversion des forêts exploitées. Depuis sa mise en exploitation, la forêt a perdu plus de la moitié de sa surface initiale, et une grande partie de ce qui reste est plus ou moins anthropisée. Pour se défendre des critiques concernant sa gestion technique et sociale du problème forestier, le ministre des Forêts a lancé en 1996 une grande initiative pour la « foresterie sociale » sous la forme d'une longue réflexion collective impliquant des partenaires de toutes les institutions intéressées (Banque mondiale, chercheurs internationaux et nationaux, grandes ONG et ONG locales) et devant déboucher sur la formulation d'un décret spécial. Le décret est bien paru, en 1997. Mais il n'était qu'un pâle reflet des cogitations et des recommandations du collectif. Sous couvert d'associer les populations locales à la gestion des ressources forestières – ce que demandaient la communauté internationale et les groupes de pression locaux –, il visait surtout à reporter l'effort de réhabilitation des terres forestières dégradées sur les paysans, sans que ceux-ci en tirent un avantage important. En effet, ce décret excluait – et exclut toujours – les terres encore riches en bois d'œuvre (données en concession à de grands groupes). Les paysans se voyaient chargés de la replantation des arbres sur les terres déforestées et rendus responsables du soin aux plantations. Mais *in fine*, ils n'avaient un droit réel que sur les produits forestiers non ligneux, le gouvernement se chargeant de la coupe et de la commercialisation du bois. Il ne s'agit pas ici d'une loi visant à une meilleure répartition des bénéfices, mais bien d'un « partage » – fort inéquitable – de la pénurie sous couvert d'un discours environmentaliste et indigéniste politiquement correct vis-à-vis du discours international.

des politiques qui ne sont que des façades, comme le montre l'exemple de la loi sur la foresterie sociale en Indonésie (voir Encadré 1). Il peut aussi, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, intégrer les principes de la convention dans son discours et ses politiques, et en reculer indéfiniment la mise en application, en évoquant des obstacles d'ordre technique. Les avantages d'une telle stratégie sont évidents pour le gouvernement, en lui permettant de garder une place honorable dans la communauté des États et de ne rien changer dans les faits. En Indonésie, sous la dictature Suharto, c'est ce type de stratégie qui a souvent été mis en œuvre, avec pour conséquences majeures la déresponsabilisation des

communautés locales vis-à-vis de la gestion de leur milieu, le recul des pratiques de gestion durable et la dégradation irréversible du domaine forestier national.

Cependant, au-delà des conventions proprement dites, les grands courants d'opinion traversant la communauté internationale contribuent à transformer le discours des autorités, ainsi que le regard porté par ces autorités sur les pratiques locales de gestion durable déjà existantes. En Indonésie par exemple, le discours international sur la forêt et les communautés indigènes a d'abord imprégné les textes politiques officiels, puis les documents d'orientation politique en matière d'aménagement du territoire et de foresterie. Ce discours n'a pas encore diffusé au point d'avoir un effet sur les pratiques locales, ou même sur la reconnaissance de ces pratiques ; il n'en représente pas moins un stimulus important pour le développement de politiques forestières prenant mieux en compte le rôle des communautés locales et de leurs pratiques dans la gestion des forêts. C'est par exemple suite à de vives critiques émises par la communauté internationale lors du congrès forestier mondial d'Antalya en 1996 que le ministre des Forêts a décidé d'initier une nouvelle politique de délégation de la gestion de terres forestières d'État à des communautés locales ayant fait leurs preuves en termes de pratiques de gestion durable (voir Encadré 2). Ce discours imprègne maintenant les textes législatifs et réglementaires de la décentralisation.

Cependant, l'adhésion des acteurs politiques aux nouvelles normes politico-environnementales sert souvent à rhabiller une réalité où les rapports de force et les jeux de pouvoir restent dominants, et où chaque groupe d'intérêt reformate son discours pour tenter de garder sa position ou de tirer le meilleur bénéfice des recompositions possibles – en termes financiers, mais aussi en termes de politique intérieure, tout en tentant de séduire la communauté internationale et les bailleurs de fonds (AUBERTIN *et al.*, 1998). Dans l'exemple indonésien donné dans l'encadré 1, la préoccupation environnementale sert les intérêts du gouvernement dans la mesure où elle est utilisée pour renouveler et re-légitimer, sur des bases admises dans le discours socialo-écologique de l'international, son pouvoir d'exclure. Tout en impliquant directement les communautés locales dans ses nouvelles politiques, le gouvernement (ab)use de son droit de décider qui a accès aux ressources,

Encadré 2.

**L'impact peut être positif – Vers une nouvelle foresterie sociale en Indonésie ? (d'après DE FORESTA, 2000 a)**

Le 23 janvier 1998, quatre mois avant la démission du président Suharto, le ministre des Forêts, monsieur Djamaludin Suryohadikusumo, signe le décret n° 47/Kpts-IV/1998, le dernier de son mandat en tant que ministre. Ce décret est exceptionnel en termes de politique forestière : pour la première fois en Indonésie, des paysans vivant sur des terres classées comme terres d'État ne sont plus considérés comme des squatters, mais bien comme les seuls gestionnaires légitimes et légalement reconnus de ces terres ; rappelons que 75 % du territoire indonésien a été classé comme terres forestières d'État dans les années 80 (en fait, cela remonte à la loi agraire de 1870 édictée par les Hollandais. Les Indonésiens n'ont fait que pérenniser les choix du colonisateur. Comme quoi il y a des permanences...) et que l'on estime à plusieurs dizaines de millions le nombre de personnes vivant sur et de ces terres.

Le décret ne concerne en fait qu'une petite zone de terres forestières d'État – 29 000 hectares – située dans la région de Krui, à l'extrême sud de l'île de Sumatra. Mais sa portée est bien plus large : reconnaissant officiellement que le statut de squatter décerné aux paysans vivant sur des terres forestières d'État n'était pas toujours justifié, le décret ouvre la porte à une reconnaissance formelle des droits coutumiers et à un règlement des conflits entre État et paysans pour le contrôle de l'utilisation de ces terres. Le recul apporté par les deux années écoulées depuis sa promulgation permet d'apprécier la justesse du qualificatif « historique » donné au décret par le ministre : à Krui, rien ou presque n'a changé, et le décret n'est pas encore appliqué, par contre l'influence conceptuelle du décret est clairement discernable, tant dans les réformes en cours de la politique forestière indonésienne que dans les nouveaux textes réglementaires qui, tous, s'inspirent de l'esprit du décret jusqu'à en reprendre parfois des passages entiers.

Ce succès est bien sûr avant tout à mettre au compte du ministre des Forêts, qui a pris la décision politique de traduire en un texte de loi novateur la nécessité d'un changement de statut pour les populations vivant sur les terres forestières d'État, amorçant ainsi un processus de démocratisation et plaçant ce processus comme condition nécessaire à la gestion durable des ressources forestières.

Mais ce succès est aussi celui d'un partenariat réussi entre scientifiques du Sud et du Nord (IRD, ICRAF), ONG (appuyées par la fondation Ford) et décideurs, qui a réussi à placer les problèmes de développement durable liés au classement des terres forestières d'État sur l'agenda des gouvernants.

qui possède l'autorité sur ces ressources, quels sont les usages et pour quel type d'usagers, comment sont répartis les bénéficiaires. Il en va de même au Laos, où la « contrainte environnementale »,



Encadré 3.

**Politiques d'environnement au Laos : protéger la forêt...  
ou les intérêts du gouvernement (d'après AUBERTIN, 2000)**

Le Laos est un petit pays pauvre, rural, peu peuplé. La forêt, qui couvre encore 50 % du pays, constitue l'un des trois secteurs clés de l'économie pour les rentrées de devises. Elle représente aussi un milieu de vie et une ressource essentielle pour 80 % de la population. Les pratiques d'agriculture sur brûlis des populations « montagnardes » (en fait les « minorités » ethniques, qui représentent plus de la moitié de la population) sont dénoncées comme les principales responsables de la déforestation.

Les préoccupations environnementales internationales se font sentir directement au niveau du gouvernement et des politiques qu'il émet. Parmi les politiques mises en œuvre sous le couvert de ce discours écologique, la nouvelle loi foncière prévoit la mise en réserve forestière, la création de zones de biodiversité, accompagnées en général du déplacement de populations entières hors des zones « protégées », et une ré-allocation foncière sous condition du remplacement de la défriche-brûlis – accusée de tous les maux – par la riziculture irriguée, promue modèle d'agriculture moderne. En combattant la défriche-brûlis, le gouvernement s'attaque globalement aux pratiques paysannes sur la forêt. La défriche-brûlis est en effet universellement pratiquée, le plus souvent dans des conditions de sous-peuplement, en suivant des savoir-faire et en association avec d'autres pratiques qui permettent une bonne valorisation des ressources et une gestion durable de l'environnement. Mais, ici comme dans les pays voisins, toucher à la forêt équivaut à toucher à l'intégrité et à la richesse nationales. Contrairement à de nombreux pays où les « communautés locales » sont considérées comme des écologistes spontanés, gardiens éternels de la forêt, les « paysans de la forêt » laotienne sont donc assimilés à des prédateurs de l'environnement menaçant les richesses nationales, à des destructeurs du bien public.

Ces mesures répondent aux objectifs de protection de la nature et de développement de la communauté internationale – et des bailleurs de fonds. Mais, au-delà des mesures de protection, le souci pour l'environnement est approprié pour légitimer et poursuivre la lutte du gouvernement contre les minorités montagnardes. Il est évident que c'est certainement moins la pratique de la défriche-brûlis qui est décriée que les populations montagnardes qui s'y livrent. De fait, la liaison « ethnie-déforestation » apparaît comme une évidence au Laos. Le combat contre la défriche-brûlis s'inscrit dans une volonté d'intégration nationale des minorités ethniques et de contrôle du territoire, objectifs internes de la République Démocratique Populaire Lao. Cette intégration passe par une déstructuration des communautés villageoises.

On ne s'étonnera pas alors que les mesures prises au nom de la lutte contre la déforestation ne répondent pas aux problèmes réels de la gestion des forêts au Laos que sont l'abattage illégal et le monopole du commerce du bois détenu par trois holdings militaires. La politique de protection des bassins versants favorise les sociétés d'État, principaux exploitants de bois et de ressources hydroélectriques.

qui se profile derrière chaque projet de développement, régit – en apparence du moins – les discours et les pratiques politiques du gouvernement et où l'on assiste à une surenchère des mesures de préservation de l'environnement. Cependant ces mesures sont loin de favoriser les pratiques environnementales durables des populations locales. L'exemple de la nouvelle loi foncière (voir Encadré 3) montre comment le discours environnemental est ici récupéré et détourné par le gouvernement pour légitimer sa politique d'intégration nationale des minorités ethniques et de contrôle du territoire des ethnies montagnardes et forestières, avec la bénédiction benoîte de la Banque mondiale et des autres agences de financement.

### **Pour les bailleurs de fonds**

La mise en avant de la préoccupation écologiste sert, accessoirement, à renforcer le pouvoir des bailleurs de fonds qui semblent s'accommoder assez bien de ces politiques qui n'ont que peu de choses à voir avec la protection de l'environnement ou l'intégration des communautés locales pour une gestion durable du milieu, pourvu qu'elles témoignent de l'adhésion à un credo scientifico-environnemental et qu'elles permettent le financement et la réalisation de projets de développement politiquement corrects, tout du moins dans le discours.

### **Pour les ONG et les groupes locaux**

Le discours environnemental est souvent utilisé pour renforcer le pouvoir de groupes d'influence locaux et d'ONG, locales ou étrangères. Au Laos par exemple (AUBERTIN, 2000), les ONG internationales sont omniprésentes. Elles se posent en partenaires incontournables des ministères et des bailleurs de fonds, et se voient commander une multitude de rapports, confier la création de zones protégées et la supervision des opérations d'encadrement des populations. En revanche, les acteurs locaux sont les grands absents dans ce jeu du développement écologique. On peut expliquer cette situation par le fait que, si les ONG internationales pullulent (et se gardent généralement d'évoquer les sujets qui fâchent), il n'existe pas de relais nationaux, comme des ONG locales qui pourraient faire entendre la voix des populations. Les

Encadré 4.

**L'appropriation du discours environnementaliste :  
La ré-invention de la tradition dans une communauté forestière de Bornéo  
(d'après MOMBERG et al., 1999 ; SELLATO, 1999)**

Le credo qui fonde le processus de consolidation des communautés locales soutenu par la communauté internationale (« *capacity building* », « *empowerment* ») est que la tradition des populations forestières est « écologique » par essence, c'est-à-dire garante d'une bonne gestion des forêts, que les droits traditionnels sont égalitaires et que les chefs coutumiers sont moins corrompus que les administrateurs à la solde du gouvernement.

Le district de Bulungan, dans la province de Kalimantan-Est, est encore très forestier. On y trouve des villages Dayak-Kenyah, qui vivent de la riziculture pluviale sur abattis-brûlis et de la collecte de produits forestiers non ligneux. On y trouve aussi des populations semi-nomades de Punan, plus chasseurs-cueilleurs qu'essarteurs. Une partie du district a été transformée en parc national, le reste est confié aux exploitants forestiers.

Les premières entreprises de consolidation des communautés forestières ont eu lieu dans les années 1995-1996 dans le cadre d'un projet du WWF, lié au parc. Elles avaient pour but de définir de façon participative un zonage acceptable pour le parc, et, dans un contexte de boom sur la collecte d'un produit forestier de grande valeur (le bois d'aigle), de permettre aux villageois de s'organiser contre les collecteurs extérieurs. Insistant sur la « tradition » et le « territoire », elles ont effectivement permis la reviviscence des « forêts communautaires » et des chefs coutumiers.

Cette reviviscence a de quoi faire réfléchir. En effet, la « tradition » recherchée par le projet comme garante de la durabilité de la gestion forestière était basée sur des interdits d'ordre non pas écologique, mais social. Il s'agit des traditions des anciennes sociétés féodales et esclavagistes, qui géraient leur territoire de façon très exclusive et inégalitaire, avec l'exclusion globale du domaine des seigneurs (actuellement les nouveaux « chefs de la tradition » pour les gens du commun et les esclaves, couplée à l'ouverture à tous pour des périodes précises permettant une collecte collective de certains produits comme le rotin, en général pour les besoins festifs ou rituels des seigneurs. Les forêts coutumières redéfinies par les villageois sont en fait les anciens domaines de chasse et de collecte des seigneurs.

Le rhabillage de ces anciennes pratiques féodales en traditions éminemment écologistes doit-il pour autant être considéré comme une trahison ou duperie ? Les pratiques ne valent que par le contexte symbolique et politique dans lequel elles se développent. Les anciennes restrictions concernant l'accès au domaine forestier avaient été abandonnées avec la perte de pouvoir de la classe des seigneurs. Elles renaissent dans un autre contexte, celui de la durabilité et de la conservation. Les seules dupes de cette réinvention de la tradition sont les experts internationaux, qui croient en général dur comme fer à une tradition juste et immuable. Les locaux, qui re-moulinent leurs anciennes coutumes pour les remettre au goût du jour, ont pleinement compris le jeu et ses enjeux. Ici, le support des chercheurs et des ONG a pleinement servi les villageois dans leur lutte contre les collecteurs extérieurs de bois d'aigle, ainsi que pour la reconnaissance et la délimitation officielle de leur « territoire » (avec les marchandages possibles dans le futur). Accessoirement, cette participation au jeu des ONG leur a permis de collecter des fonds substantiels pour leur développement.

Encadré 5.

**Le détournement des outils de la consolidation des communautés locales (d'après LEVANG, 2001)**

L'un des instruments destinés à remettre au premier rang ces communautés forestières est la cartographie à dire d'acteurs, où les locaux, assistés d'ONG ou de chercheurs, dressent des cartes de leur « territoire », matérialisant la localisation des ressources, et indiquant les droits et les usages liés à ces ressources. Le processus cartographique est censé remettre à jour les « droits fonciers traditionnels », participer à la « résurrection des institutions coutumières » et redonner leur légitimité aux chefs coutumiers qui avaient été écartés au profit des administrateurs locaux mis en place par le gouvernement central. L'objectif des documents cartographiques est de rétablir une gestion durable tout en dotant les populations locales d'un instrument infaillible pour défendre leurs forêts contre les convoitises extérieures. Ce processus a été développé, à titre expérimental, par les chercheurs du CIFOR dans le district de Bulungan, dans l'est du Bornéo indonésien. Devant l'engouement des villages pour cette cartographie originale, le CIFOR a généralisé le processus en espérant participer à la consolidation des villages partenaires. Mais la façon dont les villageois ont mis ces processus participatifs à profit oblige à reconsidérer ces visions rousseauistes des « indigènes conservateurs » gérant la forêt en bons pères de famille pour les générations futures.

La chute de la dictature de Suharto en 1998 a permis de renégocier les pouvoirs à tous les échelons. Elle a débouché, au 1<sup>er</sup> janvier 2001, sur la mise en place de l'autonomie régionale. Au niveau de la gestion forestière, le nouveau régime politique, à l'unisson avec la communauté internationale, a mis en avant les « droits des populations locales », et en particulier un nouveau droit de concession (d'une centaine d'hectares, pour la coupe de bois ou la conversion) accordé au niveau villageois, qui est venu se superposer aux anciens droits de concession (plusieurs milliers d'hectares) de coupe ou de plantation qui étaient réservés aux grands groupes financiers. Ce concept de IPK était censé redonner les forêts aux communautés locales pour un usage durable et pour une retombée locale des bénéfices de

intérêts des populations sont censés être suffisamment représentés par les diverses organisations de masse du Parti. Il n'existe non plus aucun support institutionnel à des revendications identitaires qui pourraient faire reconnaître une relation particulière à la Nature et rencontrer un soutien international.

En Indonésie, au contraire, ce sont les diverses « communautés forestières » et les ONG locales qui semblent être les heureux bénéficiaires du nouvel ordre socio-environnemental, surtout avec les changements politiques de l'après-Suharto. Le soutien que le

la mise en valeur. Le concept a eu un succès fou. Il a effectivement bénéficié aux villageois... mais pas dans le sens d'une gestion locale et durable des produits forestiers. Les villageois ont vite vu le profit qu'ils pouvaient tirer de la rétrocession de leur droit de concession aux exploitants traditionnels (les barons du bois et leurs affidés), prêts à payer pour consolider, étendre, voire légaliser leurs entreprises. Cette rétrocession était payée aux villageois 30 000 à 50 000 roupies par mètre cube de bois exploitable, soit une fortune par rapport aux bénéfices que les villageois, seuls, sous-équipés et peu introduits sur les marchés du bois, pouvaient escompter. Les cartes établies avec l'aide – et le tampon – du CIFOR ont été essentielles dans les processus de négociation entre villageois et forestiers, car elles constituaient le seul « acte de propriété » valide.

Les cartes ont donc permis de doter les populations locales d'un instrument infaillible, non pas pour défendre leurs forêts contre les convoitises extérieures, mais pour en tirer le meilleur prix possible. Ce même processus se retrouve dans d'autres régions de l'archipel, où les villageois, sous couvert de revendiquer les forêts qui leur avaient été « confisquées » par les favoris de l'ancien régime, ont plus généralement exigé une compensation financière pour ces forêts perdues. De nombreuses forêts avaient en effet été détruites sous l'ère Suharto. Cependant, dans la majorité des cas, il est apparu évident que les villageois étaient plus intéressés par l'argent de la compensation que par la restitution effective de forêts dont ils ne pouvaient espérer tirer des revenus immédiats et conséquents. Cette attitude a de quoi choquer. Elle doit être replacée dans un contexte de crise politique et économique profonde et durable. Lorsque l'avenir est incertain, lorsque trente ans de politique forestière Suharto montrent que la forêt est destinée à disparaître au profit du plus puissant ou du plus malin, entraînant la désresponsabilisation des communautés locales vis-à-vis de la gestion de leur milieu, le recul des pratiques locales de gestion durable et la dégradation irréversible du domaine forestier national, que peuvent faire les communautés locales quand enfin elles ont la possibilité de tirer profit de leur forêt? La conserver pour un usage durable, mais tellement incertain? Ou la liquider au plus vite, tant qu'il est encore temps, avant que d'autres ne le fassent à leur place ?

discours international apporte aux ONG « environnementalistes » et « indigénistes » nationales est indéniable. En conséquence, on voit ces ONG jouer un rôle de plus en plus actif comme groupes de pression : d'une part, elles poussent à l'adaptation des politiques et lois nationales aux principes du développement durable, d'autre part, elles prennent la défense concrète des droits des communautés locales. La représentation locale de la Banque mondiale et la fondation Ford suivies de près par l'US-Aid, et relayées par de nombreuses ONG locales, ont directement œuvré

à la « consolidation » des diverses communautés locales impliquées dans leurs projets. D'autres communautés ont profité du mouvement général pour se « consolider » toutes seules, car les villageois ont vite compris l'avantage qu'ils pouvaient retirer du discours écologico-indigéniste. La montée du discours international sur les « communautés indigènes » a en effet eu pour résultat d'inverser les perceptions et les discours des groupes ethniques sur leur identité, leurs pratiques, leurs savoirs. En une décennie, des communautés auparavant honteuses de leur mode de vie forestier ou de leur ethnicité marquée ont « retrouvé » leurs racines, leurs traditions... et leur territoire. À Bornéo, tout le monde est maintenant « Dayak » – un terme fabriqué pour désigner les populations de l'intérieur, et non des groupes ethniques particuliers – et forestier, même les populations musulmanes des anciens sultanats malais des côtes. Tous les villages se retrouvent une « tradition » verte, avec un côté parfois très ironique (voir Encadré 4), mais qui vient contenter les bailleurs de fonds comme les ONG de terrain (SELLATO *et al.*, 1998).

Les résultats tangibles de la réhabilitation de l'échelon local dans la gestion des ressources sont variables. Certains représentent de réels progrès, aussi bien sociaux que pour l'environnement, et ont une portée qui dépasse très largement le cadre du local (voir Encadré 2). D'autres semblent ne pas vraiment aller dans le sens d'une meilleure gestion des forêts, bien au contraire (voir Encadré 5). La diversité des situations locales reflète la diversité des enjeux à la fois symboliques, sociaux, économiques et politiques liés à la forêt. Elle est aussi intrinsèquement liée aux défauts du credo qui fonde la démarche internationale, qui est celui de l'existence de « communautés » autochtones. Or ces « communautés » sont loin d'être des groupes homogènes et égaux. Comme partout, elles sont constituées d'un assemblage d'individus aux stratégies plus ou moins personnelles. Au cours de la ré-appropriation du discours international par les groupes locaux, certains individus vont tirer plus de bénéfices que d'autres. Dans l'exemple de Bulungan (Encadré 4), les chefs de la tradition réhabilités sous les auspices du WWF ont eu du mal à ne pas abuser de leur pouvoir de contrôle et d'exclusion des collecteurs extérieurs pour introduire dans la forêt collective dont ils étaient les gérants leurs propres collecteurs privés, ou

pour tolérer des intrusions prohibées contre des compensations sonnantes et trébuchantes... qu'ils n'ont pas toujours redistribuées à la collectivité.

## Un pouvoir nouveau pour les acteurs locaux?

Les communautés locales ayant développé des pratiques de gestion durable peuvent-elles se servir des conventions internationales liées à la forêt pour mettre en valeur ces pratiques ou les défendre lorsqu'elles sont menacées?

Pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs pratiques, les communautés locales tentent d'abord de s'appuyer sur l'ensemble des lois, décrets et règlements nationaux gouvernant l'aménagement du territoire. En Indonésie par exemple, cet ensemble leur est *a priori* favorable. Mais les possibilités de s'y référer sont amoindries par deux obstacles majeurs, que l'on retrouve dans de nombreux pays. D'une part, l'information dont disposent les communautés locales sur les droits que leur confèrent les lois et règlements nationaux est passablement tronquée, car distillée par des administrateurs locaux en fonction de leur bon vouloir ou de leur intérêt personnel. D'autre part, le système judiciaire est tellement corrompu qu'il n'a encore jamais permis aux communautés locales de faire respecter leurs droits par des voies légales, quand bien même elles disposaient d'une information sérieuse et complète (DE FORESTA, 2000 b).

La sensibilisation de la communauté internationale apparaît comme la solution de dernier recours pour ces communautés locales, lorsque les autres actions ont échoué ou qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir. Les conventions peuvent alors effectivement devenir des outils, stratégiques dans un processus « remontant » (*bottom-up*) de reconnaissance des droits et des pratiques locales par les autorités nationales. En réalité, dans un pays comme l'Indonésie où les communautés locales n'ont pas les moyens de connaître les textes des accords auxquels adhère leur pays, ce processus remontant reste très marginal : il est limité à quelques

cas « phares » – par exemple la destruction par une grande concession forestière des agroforêts à rotin de Bentian, à Kalimantan, ou l'appropriation par l'État des agroforêts à damar de Krui, à Sumatra (Encadré 3) – où des acteurs extérieurs à la communauté – chercheurs étrangers et ONG nationales – ont assuré le transfert des informations nécessaires vers la communauté locale comme vers la communauté internationale.

L'influence grandissante des « communautés indigènes et autochtones » au sein des discours internationaux et dans la Convention biodiversité devrait pouvoir renforcer la position de ces communautés en leur offrant une chance de mieux se faire entendre, aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Mais elle présente aussi des effets pervers en enfermant les groupes locaux dans une image d'Épinal parfois fort éloignée de la réalité. Que sont, en réalité, ces communautés « indigènes » des forêts tropicales ? Dans ce domaine, « clichés et idées simplistes tiennent lieu de bases scientifiques »... « Toutes les populations forestières sont désormais en contact avec le monde extérieur, (...) toutes sont affectées par le changement et la plupart ne le rejettent pas *a priori* » (BAHUCHET *et al.*, 1999). La « tradition » qui sous-tend les pratiques sur la forêt, les règles sociales qui gouvernent les relations au sein de ces communautés ont fortement évolué pour s'adapter à ce changement. Le pouvoir politique local a souvent changé de mains, certains chefs coutumiers se sont déplacés vers les villes et ne gardent plus qu'un contact épisodique avec leurs communautés d'origine, ... ce qui ne les empêchera pas de se poser, en temps voulu, en porte-parole légitime de la « communauté ». Pour bénéficier d'une part du pouvoir politique, d'une reconnaissance de droits fonciers, d'un meilleur partage des avantages environnementaux, ou simplement d'un « projet de développement », il est tentant pour un village forestier de revendiquer un statut de communauté « indigène ». Mais cette revendication le contraint du même coup à se conformer à l'imagerie stéréotypée du « peuple forestier », construite à partir de quelques populations mythiques (tels les Kayapo du Brésil), et qui n'a rien à voir avec sa réalité propre. À trop gommer sa propre identité, ses particularités, son actualité, il risque fort d'échouer dans son entreprise et de ne pas voir prises en compte ses vraies revendications en matière de développement ou de justice sociale.



## Conclusion

Les conventions issues de Rio n'ont eu un impact direct sur les pratiques locales que dans les quelques zones, nécessairement très limitées, concernées par les projets du Fonds pour l'environnement mondial. Cependant, la réalité des pratiques liées à la forêt s'est effectivement modifiée, que ce soit au niveau de la définition ou de la mise en place des politiques nationales, au niveau du rôle des ONG ou à celui des pratiques du terrain, et ces modifications découlent de près ou de loin de la Conférence. Mais le sens de ces modifications ainsi que leurs effets restent très variés.

Quelles leçons tirer de cette variabilité?

Tout d'abord, que les conventions internationales liées aux forêts ne représentent qu'un outil parmi d'autres dans une stratégie globale de promotion de pratiques de gestion durable du milieu et que le succès en ce domaine dépend plus de la volonté réelle de tous les acteurs à collaborer pour faire changer les choses que d'outils internationaux ou d'instruments à prétention universelle. À Rio, après avoir beaucoup discoursu sur l'importance d'une meilleure prise en compte des besoins des populations locales, on a affirmé que les solutions aux problèmes environnementaux seraient plus sociales que techniques. Mais l'après-Rio a surtout vu fleurir des outils normatifs de nature économique, d'abord parce que c'est – avec les solutions techniques – ce que les agences de développement savent le mieux faire, et ensuite à cause de la tendance de la communauté internationale à surestimer leur efficacité.

Mais cette variabilité confirme aussi que, quelle que soit la sincérité du discours local – comme du discours national – sur la volonté de conserver la forêt pour les besoins actuels et les générations futures, les besoins immédiats du développement sont souvent les plus forts. Tant que les villages forestiers gagneront plus à vendre leurs forêts aux coupeurs de bois ou aux investisseurs qu'à les gérer sur la durée, ils le feront. Une meilleure reconnaissance de leurs droits, une meilleure participation dans les projets de développement sont des solutions socialement souhaitables, mais ce n'est pas cela qui changera tout dans l'immédiat. La déforestation est peu rentable sur le long terme. Pour la combattre efficacement,

il faut aussi la transformer en un mauvais choix économique sur le court terme (LEVANG, 2001).

Les principes des conventions devraient remettre profondément en cause les comportements de tous les acteurs du monde forestier. Les populations locales, les forestiers professionnels, tout comme les élites politico-économiques, sont incités à reconsidérer leurs avantages immédiats pour s'assurer un meilleur futur. Malheureusement, les normes et les juridictions mises en place au nom de ce nouvel ordre environnemental pour garantir cette prise en compte du futur ont tendance à servir des intérêts qui n'ont plus qu'un lointain rapport avec les questions écologiques qui se posent localement comme à l'échelle de la planète. Nous avons essayé de montrer comment le recours à des normes scientifiques « consensuelles » ou à des idéologies de portée « universelle » peut camoufler des luttes d'influence, des intérêts commerciaux, des buts politiques, des règlements de conflits ethniques.

Dans ce jeu pervers, la communauté internationale ne possède que bien peu de cartes, mais est-elle obligée de jouer ce jeu ? Ne devrait-elle pas oser poser la question qui fâche et s'atteler à démêler les liens entre conservation, développement durable et rapports socio-politiques ? Peut-il y avoir développement durable sans réelle prise en compte des intérêts du plus grand nombre ? Sans responsabilisation de tous les citoyens et sans intégration dans la vie politique de tous ces citoyens, y compris les nombreux laissés-pour-compte des zones forestières ? Et sinon, alors, n'est-ce pas une urgence pour l'avenir de notre planète que la communauté internationale intègre, dans ses débats sur le développement durable, les vraies questions politiques ?

### **Références bibliographiques**

---

AUBERTIN C., BOISVERT V., VIVIEN F.-D., 1998 – La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (1) : 7-19.

AUBERTIN, C., 2000 – Laos, à l'heure de l'environnement. *Courrier de la Planète*, 60 : 37-38.

BAHUCHET S., BLEY D., PAGEZY H., VERNAZZA-LITCH N., éd. 1999 – *L'homme et la forêt tropicale*. Travaux de la Société d'Écologie Humaine, Chateaufort-de-Grasse, Éditions de Bergier.

BRÉDIFF H., 2001 – *Quelles forêts pour demain ?* Paris, L'Harmattan.

FORESTA H. de, 2000 a – Forêts indonésiennes : des paysans réhabilités dans leur droit. *Sciences au Sud, le journal de l'IRD*, 3 : 5.

FORESTA H. de, 2000 b – Développement durable : une question de régime ! *Courrier de la Planète*, n° 60, vol. IV : 26-28.

LEVANG P., 2001 – « Is tenure security/insecurity the determining factor in sustainability of local systems of forest management? » In Michon G. : *Alternative strategies to forest resource development*, FORRESASIA, Rapport final à la Commission européenne, mars 2001.

MOMBERG F., PURI R., JESSUP T., 1999 – « Exploitation of gaharu and forest conservation efforts in the Kayan Mentarang National Park, East Kalimantan, Indonesia ». In Zerner Ch. ed. : *People, plants and justice. The politics of Nature conservation*, New York, Columbia University Press : 259-284.

PLOTKIN M., FAMOLARE L., eds, 1992 – *Sustainable harvest and marketing of rainforest products*. Conservation International, Washington D.C., Island Press.

SELLATO B., CHARTIER D., 1998 – *La prise en compte des pratiques et usages autochtones : réalité efficiente ou construction occidentale à visée néolibérale ? Interférences entre chercheurs et opérateurs/bailleurs de fonds*. Communication à la II<sup>e</sup> conférence « Dynamiques sociales et environnement », Bordeaux, France, septembre 1998.

SELLATO B., 1999 – « L'ethnologue entre l'écologiste et le bon sauvage. De l'usage de la recherche en sciences humaines pour la praxis des ONG et le développement durable ». In Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Litch N., éd. : *L'Homme et la forêt tropicale*, Travaux de la Société d'Écologie Humaine, Chateaufort-de-Grasse, Éditions de Bergier.

UR 112, 2002 – *Des Forêts et des Hommes*. Diaporama IRD.

VERDEAUX F., 1999 – Discours global et réalités locales. La forêt-monde en question. Éditions de l'Aube/IRD, *Autrepart*, 9 : 5-13.

WELLS M. B. K. et al., 1992 – *People and Parks*. Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.



# L'impact de la croissance démographique sur le développement : évolution d'une idée

---

**Michel PICOUËT**

Démographe

**Frédéric SANDRON**

Démographe

## Introduction

La terre abritait un milliard d'êtres humains en 1800, trois milliards en 1960 et six milliards en l'an 2000. La croissance de la population mondiale n'a jamais été aussi forte qu'au cours des cinquante dernières années, où il fallait seulement quatorze ans pour qu'apparaissent un milliard d'individus supplémentaires. Tout un courant de recherche, issu en majorité de l'écologie et très médiatisé, a dénoncé les méfaits potentiels d'une telle augmentation de la population. Jusqu'à une époque très récente, que l'on peut dater autour de l'apparition du concept de « développement durable », la croissance démographique était systématiquement considérée comme néfaste à la croissance économique et à la préservation de l'environnement. Les quelques voix qui s'élevaient alors contre cette argumentation étaient englouties dans le flot du paradigme néo-malthusien.

À partir de la décennie 1980 et de manière plus nette encore depuis les années 90, cette hégémonie idéologique s'est quelque peu estompée. Un courant de recherche alternatif tend à rendre aux

relations entre la démographie, l'économie et l'environnement toute leur richesse et leur diversité. L'opposition tranchée entre les pays développés à faible croissance démographique et les pays en développement à forte croissance démographique ne tient plus ; on ne considère plus la dynamique des populations comme un facteur exogène, mais comme influencée en retour par les conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles les populations s'insèrent ; les termes normatifs de « capacité de charge » ou de « surpopulation » se sont peu à peu éclipsés au profit de nouveaux concepts comme celui de régulation ou de coviabilité. Pour résumer, ce paradigme n'inverse pas le paradigme néo-malthusien, il ne dénie pas toute influence à la croissance démographique sur le développement durable ni ne lui donne un rôle systématiquement positif. Il essaie simplement d'intégrer la dimension de la complexité.

Il est proposé ici de dresser le bilan de ce glissement de paradigme en étudiant d'abord le schéma de la transition démographique. Un point sera fait sur les données démographiques actuelles ainsi que sur les projections en matière de croissance et de répartition géographique de la population mondiale. Ensuite, nous verrons comment, à travers la multiplication d'études de terrain sur le développement durable, la variable démographique s'est peu à peu insérée dans une dynamique complexe pour déboucher sur des concepts plus nuancés que ceux du néo-malthusianisme. Enfin, pour insister sur le fait que la croissance démographique est moins considérée aujourd'hui comme un problème quantitatif, nous nous intéresserons aux transformations structurelles de la population et à leur inscription dans la thématique du développement durable.

## Où en est-on de la transition démographique ?

La théorie de la transition démographique part de l'observation empirique de la démographie des pays développés. Ceux-ci sont passés d'un régime démographique à mortalité et à natalité élevées

Tableau 1.  
Population mondiale selon les grandes régions (1950-2050).

	Population (millions)			Population (%)		
	1950	2000	2050*	1950	2000	2050*
Monde	2 519	6 057	9 322	100	100	100
<i>Pays développés</i>	814	1 191	1 181	32,3	19,7	12,7
<i>Pays en développement</i>	1 706	4 865	8 141	67,7	80,3	87,3
Afrique	221	794	2 000	8,8	13,1	21,5
Asie	1 399	3 672	5 428	55,5	60,6	58,2
Amérique latine et Caraïbes	167	519	806	6,6	8,6	8,6
Europe	548	727	603	21,8	12,0	6,5
Amérique du Nord	172	314	438	6,8	5,2	4,7
Océanie	13	31	47	0,5	0,5	0,5

\* Projection selon le scénario médian pour 2050.

Source : Division de la population des Nations unies, *World Population Prospects : The 2000 Revision, highlights (ESA/P/WP.165)*.

à un régime à mortalité et à natalité faibles. Dans ces deux types de régimes, le taux de croissance annuel moyen est relativement faible, c'est-à-dire inférieur à 0,5 % sur le long terme.

La transition démographique est la période qui s'écoule entre ces deux régimes. Celle des pays actuellement développés a été assez longue, de l'ordre d'un siècle. En revanche, la transition des pays en développement s'opère de manière beaucoup plus rapide grâce à des progrès importants dans la réduction de la mortalité. Comme la baisse de la fécondité suit très fréquemment avec un décalage temporel celle de la mortalité, il en résulte une croissance plus forte au cours de la transition démographique, qui peut atteindre jusqu'à 4 % par an. C'est ce phénomène qui explique la croissance inégalée, et sans aucun doute inégalable, de la population mondiale au cours des cinquante dernières années, propulsée par une phase historique de la transition démographique des pays en développement. Le taux de croissance maximal de la population mondiale a été atteint dans les années 1965-1970, avec une valeur de 2,1 % alors qu'il est actuellement de 1,3 %.

À la suite de cet événement démographique, la redistribution de la population mondiale au cours du demi-siècle passé a été modifiée de façon sensible (tabl. 1). D'autres modifications devraient survenir d'ici cinquante ans. Les projections réalisées par la Division de la population des Nations unies indiquent que, pour le scénario médian, la population mondiale atteindrait en 2050 un effectif de 9,3 milliards pour un taux de croissance de 0,5 %. On observe en particulier la proportion en forte augmentation du continent africain, consécutive à une transition démographique entamée plus tardivement que sur les autres continents.

Ces projections ne sont pas des prévisions. Elles reposent sur des hypothèses techniques bien identifiées et sous-jacentes à la généralisation de la théorie de la transition démographique. Certains pays, dont la majorité en Afrique, n'ont en effet pas connu de baisse significative de leur fécondité. À l'autre extrême, on ne peut que faire des hypothèses sur les comportements de fécondité des pays développés, dont certains connaissent des taux de croissance négatifs, c'est-à-dire une baisse de l'effectif de leur population. Ces réserves mises à part, et à leur avantage, les projections présentées tirent parti de l'inertie démographique et si l'on ne connaît pas précisément les comportements démographiques des générations futures, n'oublions pas qu'une partie de la population de 2050 est déjà née. Mais notre propos est ailleurs. Il importait ici de montrer que la forte croissance démographique de la population est derrière nous et que cela a eu des implications nouvelles dans les recherches et les politiques quant à l'impact de la variable démographique sur le développement durable.

## Croissance démographique et développement économique

Pour expliquer le passage de l'ancien régime démographique au nouveau, il est usuel de faire appel à la théorie de la modernisation. L'urbanisation, la scolarisation, les progrès sanitaires et médicaux,



l'économie de marché entraîneraient dans leur sillage des comportements reproductifs visant à limiter le nombre des naissances, d'où la célèbre formule : « La meilleure pilule, c'est le développement. » Dans les années 60 et 70, de nombreux pays du Sud, notamment en Afrique, ont ainsi préféré miser sur le développement économique que mettre en place des politiques de planification familiale. À cette époque, les enquêtes des Nations unies menées auprès des responsables des pays africains montraient d'ailleurs qu'une forte natalité ne représentait pas pour eux un problème.

La question qui a été posée aux chercheurs est la suivante : le schéma explicatif de la transition démographique des pays du Nord est-il transposable aux pays du Sud ? Si la théorie de la modernisation est globalement vérifiée pour les pays développés, la situation est plus diffuse pour les pays en développement. L'île Maurice a ainsi effectué sa transition démographique en une cinquantaine d'années dans un contexte de développement économique rapide ; le Viêt-nam, en revanche, est en phase d'achever sa transition démographique alors qu'il demeure parmi les pays les plus pauvres du monde. En Amérique latine, on peut parler d'une transition démographique à deux vitesses : l'une est la conséquence d'un développement économique dans les années 30-60, l'autre est en cours depuis les années 80 dans un contexte de pauvreté, sans accès particulier au progrès social, sanitaire, médical ou éducatif.

À partir d'analyses de séries de données statistiques longues et fiables dont on commence à disposer, un résultat important de la recherche des années 90 est la mise en évidence de schémas de baisse de fécondité sur fond de crise économique et d'aggravation des conditions de vie des populations. Qu'on les regroupe sous le vocable de « transition de la pauvreté » ou de « malthusianisme de pauvreté », les comportements des ménages sont guidés par des stratégies de survie, et la venue d'un enfant supplémentaire peut mettre en péril l'économie du ménage. Le recouplement des études effectuées indique que, pour être concrétisée, la demande de planification familiale parmi les populations démunies doit être relayée par une offre efficace, c'est-à-dire par une politique nationale disposant d'infrastructures et de moyens suffisants. Par contre, l'étude détaillée des relations entre la crise économique

qu'ont connue les pays africains depuis la décennie 1980 et la tendance de la fécondité montre que ce sont davantage les couches supérieures et moyennes de la population qui ont réagi à la récession par une baisse de leur fécondité.

Les liens entre la croissance démographique et la croissance économique sont donc beaucoup plus variés que ne l'indiquaient les théories néo-malthusiennes. Il est vrai que l'échelle d'analyse s'est affinée et que les politiques de population que l'on met en œuvre aujourd'hui sont davantage régionalisées et ciblées sur des groupes socio-professionnels particuliers. Implicitement, cela revient à reconnaître des comportements démographiques différenciés selon le milieu de résidence, le mode de formation du revenu, le degré d'insertion dans les activités agricoles et, en fin de compte, le rôle des enfants dans l'économie familiale. Concrètement, ces politiques se démarquent de plus en plus du problème de la limitation des naissances *stricto sensu* pour aborder des aspects plus généraux comme la santé ou l'éducation.

## Croissance démographique et environnement

« Si dix millions d'hommes trouvent jamais une subsistance assurée dans ces provinces, ce sera beaucoup. À peu de choses près, le pays pourra se suffire à lui-même, pourvu que ses habitants sachent être heureux par l'économie et la médiocrité », écrivait l'abbé Raynal en 1781. Cette prophétie émise au sujet des États-Unis d'Amérique montre combien il faut se méfier des aspects normatifs. Plus près de nous, les écologues et d'autres scientifiques ont dans les décennies 1960 et 1970 tenté eux aussi des évaluations de « capacité de charge » de notre planète. Elles ont abouti à des chiffres variant de 600 millions à 50 milliards d'individus ! C'est aussi à cette époque que les économistes et les écologues ont essayé de déterminer un « optimum de population » pour enrayer la « surpopulation », voire pour désamorcer la « bombe Population » ou, ce qui revient au même, empêcher « l'explosion démographique ».

Ces vocables catastrophistes sont très représentatifs de la place accordée alors à la variable démographique.

Rétrospectivement, le cavalier seul de ce courant de pensée est assez étonnant, alors même qu'Ester Boserup avait déjà formulé le paradigme inverse selon lequel la pression démographique était un stimulant à l'adoption de nouvelles techniques agricoles et donc au développement. Là encore, c'est seulement depuis une quinzaine d'années que des positions plus nuancées, ni néomalthusiennes ni boserupiennes, se sont fait entendre. Une communauté scientifique plus large s'est intéressée aux problèmes du développement durable et en particulier les sciences sociales, au sein desquelles seule l'économie avait déjà abordé ces questions. Si, selon la formule de Ian Pool, le métier du démographe n'est « pas de compter les gens mais de faire en sorte que les gens comptent », on peut se demander avec Anne Pebley pourquoi les démographes n'ont pas investi plus tôt le champ des relations population-environnement, alors même que la croissance démographique était accusée de nombre des maux de l'environnement et des ressources naturelles ? Les réponses qu'elle apporte sont intéressantes : premièrement, certains démographes étaient eux-mêmes convaincus par l'effet négatif d'une forte croissance démographique et ont focalisé leur recherche sur les manières de la ralentir ; deuxièmement, d'autres démographes ont paradoxalement délaissé ce champ de recherche en partant du principe que la croissance de la population n'était pas responsable des problèmes environnementaux et donc que les démographes n'avaient rien à apporter à ce débat ; troisièmement, les recherches menées dans le domaine de l'environnement par des disciplines des sciences naturelles, physiques ou chimiques et auxquelles se sont associés des démographes ont abouti à des problèmes de communication entre chercheurs<sup>1</sup> ; quatrièmement, les données longitudinales sur lesquelles travaillent les démographes ne disposent en général pas d'équivalent dans le domaine de l'environnement.

<sup>1</sup> Pebley rapporte l'expérience de Samuel Preston qui fait part de sa frustration lorsque ses collègues biologistes partent de l'hypothèse que l'homme se distingue des autres espèces animales par sa plus grande capacité à détruire les écosystèmes

Cette lacune a depuis été comblée par de nombreuses études de terrain et par l'examen de données recueillies expressément. Au niveau local, on a montré que l'impact de la croissance démographique n'est pas toujours un fléau, loin s'en faut. Dans de bonnes conditions de production agricole, une famille nombreuse est garante d'une main-d'œuvre disponible à tout moment. Dans le cas de saturation de l'espace agricole ou du caractère aléatoire de cette activité pour des raisons climatiques, la migration est un facteur de régulation autour duquel les sociétés se structurent. Cette forme de pluriactivité familiale géographiquement dispersée a des incidences en retour sur le milieu de départ, puisque le revenu apporté par le migrant peut être directement utilisable pour améliorer les conditions de production, effectuer des aménagements environnementaux, etc. Au niveau global, il est maintenant clairement admis que les modes de production et de consommation sont largement plus déterminants dans les problèmes de pollution mondiale que la croissance démographique. Dans les années 90, l'émission de gaz carbonique de la part des pays en développement est de l'ordre de 25 %. Par habitant, cette quantité est neuf fois plus élevée dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Si les pays du Sud adoptent d'ici quelques décennies les normes de production économique actuellement en vigueur dans ceux du Nord, les problèmes de pollution planétaire seront gravissimes. Cela incite à mettre davantage l'accent sur la recherche de technologies de fabrication moins polluantes que sur la réduction de la croissance démographique.

Outre ces résultats empiriques, le concept de développement durable qui s'est répandu dans la décennie 1990 et l'acception plus systémique du développement qu'il a entraînée n'ont sans doute pas été étrangers non plus au changement de vision quant au rôle de la variable démographique. Deux phénomènes jouent en ce sens. D'abord, on a cessé de poser comme exogène au processus de développement la croissance de la population ; dans les pays en développement, le couple production-reproduction reste en effet un puissant facteur explicatif des comportements de fécondité. Ensuite, l'élargissement de la thématique du développement à des aspects économiques, sociaux, technologiques, politiques, institutionnels, écologiques a fait que la variable démographique s'est trouvée en quelque sorte noyée parmi d'autres, ce qui en a relativisé le rôle.

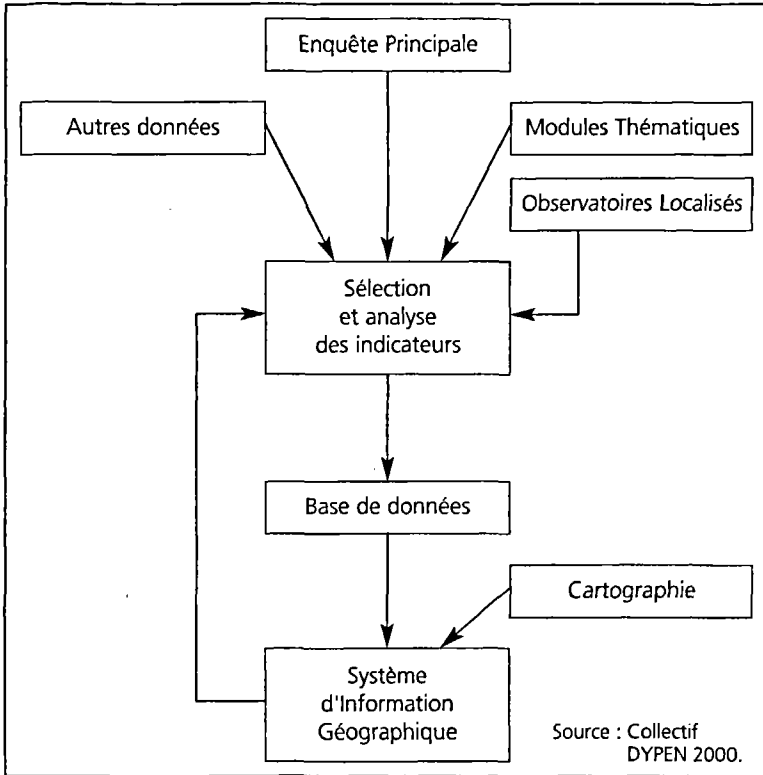
## L'approche complexe : une illustration en Tunisie rurale

Nous avons présenté dans les deux parties précédentes les relations entre la démographie et d'une part l'économie, d'autre part l'environnement. Cela nous a permis de montrer l'évolution des idées dans deux domaines traditionnellement étudiés séparément. Mais si nous défendons l'idée qu'un nouveau paradigme plus intégré est en train de voir le jour, ce dont attestent par exemple plusieurs articles de synthèse parus dans la revue *Natures, Sciences, Sociétés*, il faut se pencher sur ce qu'il recouvre et sur ce que sont ses enjeux et ses méthodes. C'est pourquoi, en guise d'illustration, nous présentons ici une expérience de recherche menée en Tunisie rurale par un collectif de recherche pluridisciplinaire franco-tunisien<sup>2</sup> au cours de la décennie 1990.

L'objectif principal du programme DYPEN (Dynamique Population Environnement) était de promouvoir l'amélioration des connaissances sur les systèmes population-environnement en milieu rural et de proposer des orientations dans les schémas de développement et d'aménagements ruraux intégrant la durabilité. Cela s'est fait en développant une approche comparative sur quatre sites de 500 km environ de la Tunisie continentale, du nord au sud du pays (Kroumirie, Haut-Tell, Basses Steppes, Nefzaoua), suivant un gradient d'aridité croissant allant du sub-humide au désertique. L'hypothèse principale de travail était que la croissance démographique ne pouvait être tenue pour seule responsable de la dégradation du milieu naturel. L'approche tirait son originalité de l'articulation de différents niveaux d'échelles à

<sup>2</sup> L'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Laboratoire population-environnement (LPE) de l'université de Provence, l'Institut des régions arides de Médenine (IRA), l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka (ISPT), l'École supérieure d'agriculture de Mograne (ESAM), l'Institut de recherches agronomiques de Tunis (INRAT), le Centre national de télédétection de Tunis (CNT), le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la Femme de Tunis (CREDIF), le Commissariat régional au développement agricole de Siliana (CRDA). Cette recherche, dirigée par Michel Picouët entre 1989 et 2000, a été financée par le Programme Environnement-Vie du CNRS, le FNUAP, le secrétariat d'État à la Recherche scientifique et technologique de Tunisie. Cf. PICOUËT M., 1996 – Collectif DYPEN, 2000.

Figure 1.  
Description fonctionnelle du programme DYPEN.



la fois au niveau régional et au niveau local selon le dispositif de recherche décrit ci-après et détaillé dans la figure 1 :

- la réalisation d'une « Enquête Principale » avec trois principaux volets : socio-démographique, activité agricole, usage des ressources naturelles. Menée sur 600 ménages par zone, soit le quart de la population, elle constitue la référence de base à validité statistique. Elle a permis l'élaboration d'une typologie d'exploitations agricoles ;
- la réalisation d'enquêtes complémentaires, les « Modules Thématiques », qui utilisent comme base de sondage l'« Enquête Principale ». Elles ont été réalisées dans les quatre zones sur des thèmes spécifiques et considérés comme essentiels (stratégies familiales, gestion des ressources naturelles, développement local, perception de l'environnement, mobilité, fécondité des femmes) ;

– la mise en place d'« Observatoires Spatialisés ». Non représentatifs, ils traitent de problématiques socio-environnementales spécifiques à une zone à l'échelle la plus fine (parcelle, bassin versant). Ils sont en quelque sorte des « laboratoires d'essai » ou des « générateurs d'hypothèses ».

Grâce à l'élaboration d'une typologie des exploitations agricoles, il a été possible de mettre en exergue des comportements démographiques spécifiques ainsi que des modes d'usage des ressources naturelles, mais aussi de mieux comprendre les rouages de ces relations. Illustrons cela par l'étude de quelques processus anthropiques détectés dans les deux sites d'étude du Sud tunisien.

Nous commencerons par l'observatoire de la désertification à Menzel Habib, situé en milieu aride sur d'anciennes terres à vocation pastorale occupées par des pasteurs transhumants. La sédentarisation de la population a eu lieu au cours des années 1970-1976. Au cours des trente dernières années, la particularité démographique de la population est un fort taux de fécondité et une émigration elle aussi importante, aboutissant au total à une croissance nette de population plutôt faible<sup>3</sup>. La cause de la désertification observée dans les années 70 et 80 n'est donc pas à chercher dans la surpopulation. Les travaux du collectif DYPEN, réalisés à partir d'images satellitales et d'enquêtes, ont montré que c'était le processus de sédentarisation lui-même qui avait modifié les conditions agricoles et provoqué la désertification. En effet, la politique de privatisation des terres impulsée dans la décennie 1970 a déclenché une course à l'appropriation selon le principe du faire-valoir en vigueur jusque-là. Anciennement collectives, les terres se sont retrouvées sans propriétaires bien définis et les habitants ont semé plusieurs années de suite celles qu'ils voulaient s'approprier. Or, les conditions climatiques ne permettent qu'un ensemencement tous les cinq ans en moyenne, ce qui a eu pour effet de créer une érosion éolienne importante. Il est d'ailleurs significatif que la désertification ait diminué lorsque les statuts des terres se sont clarifiés vers la fin de la décennie 1980. En contrepoint vient s'ajouter l'introduction de la mécanisation, montrant une fois de plus l'impact de la technologie dans les activités anthropiques.

<sup>3</sup> Le taux de croissance annuel moyen entre les recensements de 1984 et 1994 est de 1 %.

La deuxième étude de cas se situe à El Faouar, oasis située en lisière du Sahara. Là encore, une politique de sédentarisation menée depuis 1949 est à l'origine du développement de cette région. Devenue un centre administratif important au début des années 80, son économie est tournée vers la culture lucrative d'une variété de datte destinée à l'exportation. Mais des agriculteurs de plus en plus nombreux dédaignent cette activité et la région, qui a connu une forte immigration, connaît maintenant l'émigration. Cette situation est due à l'apparition de problèmes environnementaux tels que la diminution de la ressource en eau issue d'une nappe fossile, la salinisation des parcelles ou l'ensablement. L'absentéisme et le manque d'entretien des parcelles<sup>4</sup> sont les causes apparentes de cette situation. On les explique généralement à leur tour par la forte croissance démographique issue de la sédentarisation, qui a joué un rôle en divisant la taille des parcelles au fil des générations, rendant la culture de moins en moins rentable. Les différentes enquêtes et travaux de terrain menés à la fois par les spécialistes des sciences de la nature et ceux des sciences sociales ont montré que c'était davantage dans l'organisation générale qu'il fallait chercher les causes de la désaffection pour l'activité phœnicicole. La politique de sédentarisation a en effet eu comme répercussion de transformer une gestion de l'eau fondée sur une organisation familiale en une gestion associative trop lourde et trop coûteuse, aboutissant à la multiplication des conflits entre les utilisateurs. Pourtant, intrinsèquement, la culture de la datte demeure aujourd'hui encore fort rentable. Pour preuve, dès lors que l'on sort des oasis « officielles », on assiste au regroupement d'individus, disposant d'un capital de départ, qui créent leurs propres oasis dans le désert, tout près d'El Faouar, avec une rentabilité très intéressante. Le statut illicite de ces oasis, néanmoins tolérées, nous renvoie ici aux facteurs économiques et politiques sur fond de désagrégation des solidarités familiales traditionnelles. Si la composante démographique intervient bien ici dans les choix en matière de développement durable, il faut voir qu'elle est liée non pas à la croissance de la population mais à sa répartition dans l'espace, car fixer les populations dans cette région et leur assurer un niveau de vie décent est un choix

<sup>4</sup> L'entretien d'une oasis demande un travail minutieux et rigoureux de la part de chacun.



géopolitique des autorités publiques. Et lorsque, dans le même temps, il faut préserver une ressource naturelle non renouvelable qui est le fondement même de l'activité de la population, nous sommes confrontés typiquement au dilemme fondamental du développement durable.

Les deux exemples précédents montrent que l'on s'éloigne assez vite de la simple pression du nombre sur les ressources dès lors que l'on s'interroge sur la relation population-environnement à un niveau d'analyse plus fin que permet une approche interdisciplinaire. La préoccupation récente de la communauté scientifique quant à la problématique population-environnement à des échelles locales passe par ce genre d'exploration. La méthode de recherche du programme DYPEN présentée ici était aussi une recherche de méthode. Le premier constat que l'on peut en tirer est la nécessité de mettre en relation des questions scientifiques claires et des données permettant d'y répondre. Le second point important est la difficulté de trouver l'équilibre entre les approches généralistes et les approches plus spécifiques. L'évidente nécessité de pouvoir transférer les méthodes sur d'autres terrains se conjugue avec le caractère irréductible d'un terrain particulier. C'est aussi dans ce domaine que la complexité du sujet se traduit par un savoir-faire difficilement décomposable en simples recettes. Ici, le choix de quatre zones d'étude avec des thématiques environnementales différentes et l'adoption d'une méthode commune de recueil de l'information étaient liés à la volonté de trouver un juste équilibre entre ces deux impératifs. Enfin, le sempiternel appel à l'interdisciplinarité ne doit pas rester un vœu pieux. Un des challenges était justement de trouver des outils et des langages communs entre les disciplines. C'est ainsi que les Systèmes d'information géographique ou les indicateurs ont pu, au-delà de leur utilité intrinsèque comme méthode de représentation des phénomènes, devenir des outils fédérateurs entre les chercheurs.

Si l'on synthétise les travaux menés dans les quatre zones, on peut mettre en avant le résultat général suivant : les comportements démographiques des ménages, qu'il s'agisse de la fécondité ou de la migration, connaissent une variation intra-zone au moins aussi forte que la variation inter-zones. Dans un sens, cela signifie qu'il n'existe pas de déterminisme environnemental qui induirait une

stratégie démographique donnée. Dans l'autre sens, cela revient à dire qu'il existe des profils socio-démographiques, caractérisés par des stratégies socio-économiques et des cycles de vie démographique de la famille, qui ont un impact important sur l'environnement naturel. Par exemple, dans la zone de Kroumirie, montagneuse et forestière, le fait d'avoir un ou deux garçons adolescents ou jeunes adultes peut favoriser l'activité de charbonnage à vocation marchande, tandis que le fait d'avoir une fille permet de disposer d'un revenu acquis par elle dans un emploi de domestique en milieu urbain. *In fine*, les relations entre les variables démographiques et les variables environnementales sont médiatisées par les variables économiques, ce qui indique combien il est difficile de ne pas considérer tous ces aspects de manière concomitante.

## Retour sur les projections démographiques

Une des conclusions majeures à laquelle nous parvenons est qu'au-delà du nombre, les aspects structurels de la population sont d'une grande importance dans le développement durable. Consommation, production, solidarité intergénérationnelle, épargne, retraite, fiscalité, santé, logement, composition familiale, conditions de vie, peu de domaines échappent aux transformations des pyramides des âges que vont connaître les pays en développement, en conséquence du mouvement prévisible de la baisse de la fécondité et de la hausse de l'espérance de vie.

Les bouleversements de la répartition par âges pour la population mondiale vont être considérables (tabl. 2). Selon le scénario médian des projections des Nations unies, la proportion d'enfants (0-14 ans) va diminuer de 30 % à 21 % entre 2000 et 2050, tandis que la population âgée (60 ans et plus) va passer de 10 % à 21 %. Les pays développés ont déjà entamé ce processus de vieillissement puisque la proportion de personnes âgées est en 2000 légèrement plus importante que celle des enfants, soit respectivement 19 % et 18 %. Si l'on observe bien ces chiffres, on voit donc que la population mondiale de l'an 2050 pourrait avoir

Tableau 2.

**Âge médian de la population mondiale selon les grandes régions (1950-2050).**

	Âge médian (ans)		
	1950	2000	2050*
Monde	23,6	26,5	36,2
<i>Pays développés</i>	28,6	37,4	46,4
<i>Pays en développement</i>	21,4	24,3	35,0
Afrique	19,0	18,4	27,4
Asie	22,0	26,4	38,3
Amérique latine et Caraïbes	20,1	24,4	37,8
Europe	29,2	37,7	49,5
Amérique du Nord	29,8	35,6	41,0
Océanie	27,9	30,9	38,1

\* Projection selon le scénario médian pour 2050.

Source : Division de la population des Nations unies, *World Population Prospects : The 2000 Revision, highlights* (ESA/P/WP.165).

la même structure par âge que celle des pays développés actuellement. Pour les pays en développement, la part des enfants va passer de 33 % à 22 % entre 2000 et 2050, tandis que celle des personnes âgées va plus que doubler, passant de 8 % à 19 %. Durant les prochaines décennies, les pays en développement vont donc profiter d'une opportunité démographique qui va faire augmenter leur ratio actifs/inactifs.

Le processus de vieillissement global de la population mondiale va poser le problème du développement durable dans de nouveaux termes. Si l'on se réfère à sa définition telle qu'énoncée dans le rapport Brundtland, à savoir le « développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins », c'est ici principalement dans la sphère du social que l'on se trouve puisqu'il s'agit de préserver une sorte d'équité intergénérationnelle dans tous les domaines de la vie des populations. Mais comment les pays en développement vont-ils faire face économiquement et socialement aux conséquences de ce vieillissement rapide de leur population ?

Nous ne détaillerons pas plus ces aspects, l'objet était ici simplement de montrer que les problèmes de développement durable, longtemps posés en termes quantitatifs par la croissance de la population mondiale, vont sans aucun doute se transformer en problèmes qualitatifs au fur et à mesure des transformations de la structure de la population.

## Conclusion

La croissance sans précédent de la population mondiale durant les décennies 1960-1970 a sans aucun doute été l'une des causes de la stigmatisation des facteurs démographiques dans les problèmes de développement économique et de dégradation écologique. Les analyses et les diagnostics proposés aujourd'hui dans le domaine du développement durable tendent à relativiser davantage le rôle que peut jouer la croissance démographique, et cela pour deux raisons majeures. La première est que de nombreuses recherches qui ont été menées pendant les décennies 1980 et 1990 ont affiné l'étude des facteurs en jeu dans le développement durable et ont montré que les interrelations entre les variables démographiques, économiques et écologiques étaient beaucoup plus variées et complexes que la seule grille de lecture néo-malthusienne ne le laissait supposer. La seconde explication est symétrique de celle qui avait vu l'hégémonie des analyses catastrophistes. Elle est liée à la diminution du taux de croissance actuel de la population mondiale et à l'intégration progressive de l'idée que la population mondiale pourrait se stabiliser vers le milieu du *xxi*<sup>e</sup> siècle.

En termes de politique de développement durable, ce glissement de paradigme se traduit par l'adoption de mesures ou de recommandations plus diversifiées se rapportant par exemple à l'éradication de la pauvreté, à la réduction des inégalités sociales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles ou encore aux modes de production et de consommation. Pour la majorité des États, les politiques démographiques elles-mêmes s'éloignent de la stricte limitation des naissances pour fusionner davantage avec des politiques de santé, d'éducation, d'amélioration du statut des femmes et des filles.

Ces politiques devront composer avec la nouvelle donne démographique des pays du Sud, qui s'avère être à la fois une opportunité et un défi pour le développement durable. Une opportunité parce que c'est au cours des prochaines décennies que la proportion d'actifs va être la plus importante, un défi parce que le vieillissement des populations va poser le problème épineux de la prise en charge des personnes âgées. Les pays du Sud commencent ou vont bientôt commencer à se poser les mêmes questions que les pays du Nord en termes démographiques, mais dans un contexte économique et social encore différent. Les réponses seront donc différentes, ce qui montre une fois de plus que le développement, pour être durable, doit surtout être inventif.

### **Références bibliographiques**

AMALRIC F., 1996 – « Un faux débat ? ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 67-77.

BROAD R., 1994 – The poor and the environment: friends or foes ? *World Development*, 22 (6) : 811-822.

BRUN B., 1996 – « La surpopulation, concept biologique ou social ? ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 93-109.

CHARBIT Y., éd., 2002 – *Le monde en développement. Démographie et enjeux socio-économiques*, Paris, Documentation française, 222 p.

CLEAVER K., 1993 – « Existe-t-il une synergie entre croissance démographique, développement agricole et environnement en Afrique subsaharienne ? ». In Chasteland J.-C., Véron J., Barbiéri M., éd. : *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, Paris, INED/CEPED/PUF : 83-94.

CODUR A.-M., 1995 – « L'étude des interrelations population-développement-environnement : questions méthodologiques ». In : Zamoun S., Tabutin D., Yaakoubd A., Kouaouci A., éd. : *Population et environnement au Maghreb*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan : 129-182.

Collectif DYPEN, 2000 – *Observatoires des relations population-environnement en milieu rural tunisien pour une gestion durable des ressources naturelles*. Rapport scientifique, Institut de recherche pour le développement/Institut des régions arides, Médenine, Tunisie, 516 p.

COMMONER B., 1991 – « Croissance démographique rapide et pression sur l'environnement ». In Tapinos G., Blanchet D., Horlacher D. E., éd. : *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement*, Paris, INED : 145-175.

COSIO-ZAVALA M. E., 2000 – « Singularités et modalités des transitions de la fécondité en Amérique latine ». In Pilon M., Guillaume A. : *Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud*, Paris, IRD Éditions : 21-33.

DEBUISSON M., POULAIN M., 1995 – « Pression des populations humaines sur l'environnement : aspects démographiques dans les pays occidentaux ». In Clarke J. I., Tabah L., éd. : *Population-Environnement-Development-Interactions*, Paris, CICRED : 83-94.

DOMENACH H., PICOUËT M., 2002 – « Environnement et pressions démographiques ». In Charbit Y., éd. : *Le monde en développement. Démographie et enjeux socio-économiques*, Paris, La Documentation française : 117-138.

DOMENACH H., PICOUËT M., 2002 – Pression démographique et environnement : incertitude et perplexité. *Cahiers Français*, n° 306, La Documentation française, Paris : 86-92.

DOMENACH H., PICOUËT M., 2000 – *Population et environnement*. Paris, PUF, coll. Que Sais-Je ?, 127 p.

GENDREAU F., GUBRY P., VÉRON J., 1996 – « La population et le défi du développement durable ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 13-23.

KEYFITZ N., 1996 – Population, growth, development and the environment. *Population Studies*, 50 (3) : 335-359.

LERY A., VIMARD P., 2001 – *Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire*. Paris, CEPED/LPE, 220 p.

MATARASSO P., 2001 – « Temporalités démographiques et temporalités environnementales : sont-elles compatibles ? ». In Auclair L., Gubry P., Picouët M., Sandron F., éd. : *Régulations démographiques et environnement*, Paris, IRD-LPE-CEPED, Études du CEPED, n° 19 : 15-20.

MATHIEU P., 1998 – Pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (3) : 27-34.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ministère des Affaires étrangères, 2001 – *Population, environnement et développement*. Rapport à la 34<sup>e</sup> session de la Commission de la population et du développement de l'ONU, Paris, 104 p.

MORVARIDI B., 1998 – « Population dynamics and environmental interactions : the value of integrating household analysis ». In Clarke J., Noin D., éd. : *Population and environment in arid regions*, Paris, Parthenon Publishing Group, Man and the Biosphere Series, vol. 19 : 331-352.

OUHARON A., 1996 – « L'approche néo-malthusienne en question ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 79-91.

PEBLEY A., 1998 – Demography and the environment. *Demography*, 35 (4) : 377-389.

PICOUËT M., 1996 – « Le problème population-milieux naturels en Tunisie ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 143-164.

PICOUËT M., 2001 – « Population, environnement et développement ». In Lery A., Vimard P., éd. : *Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire*, Paris, Document et Manuels du CEPED, n° 12 : 13-23.

TABAH L., 1995 – « Les interrelations population-environnement-développement : état de la question et perspectives ». In Clarke J. I., Tabah L., éd. : *Population-Environment-Development-Interactions*, Paris, CICRED : 33-65.

TABUTIN D., 1995 – « Démographie et environnement dans le Sud et en Méditerranée. Faits, enjeux et données ». In Zamoun S., Tabutin D., Yaakoubd A., Kouaouci A., éd. : *Population et environnement au Maghreb*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan : 9-36.

TABUTIN D., THILTGÈS E., 1992 – Relations entre croissance démographique et environnement. Du doctrinal à l'empirique. *Revue Tiers Monde*, 33 (130) : 273-294.

United Nations, 2001 a – *World population prospects. The 2000 revision*. New York, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 34 p.

United Nations, 2001 b – *World population monitoring 2001. Population, environment and development*. New York, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 89 p.

VÉRON J., 1996 – « D'un monde fini à un avenir commun ». In Gendreau F., Gubry P., Véron J., éd. : *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/CEPED : 51-65.

ZANONI M. *et al.*, 1998 – La recherche en environnement. À propos de quelques pratiques interdisciplinaires. *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (1) : 50-57.





# Développement durable ?

DOCTRINES

PRATIQUES

ÉVALUATIONS



# Cordon sanitaire pour le Nord et insécurité nutritionnelle pour le Sud : le dilemme alimentaire aujourd'hui\*

---

**Georges COURADE**

Géographe

**Francis DELPEUCH**

Nutritionniste

## Introduction

En 1985, les enfants français se mobilisent pour recueillir lentilles et féculents pour l'Éthiopie. En 2000, les parents des enfants qui mangent dans les cantines françaises exigent au nom du principe de précaution l'exclusion de la viande de bœuf des menus. Aux yeux de l'opinion publique française, le risque sanitaire lié à l'alimentation prend ainsi le pas sur l'incertitude alimentaire des plus démunis de la planète. C'est qu'aujourd'hui, dans l'acte de manger, on ne dissocie pas qualité et quantité des aliments, qualité sanitaire et préférence alimentaire, équilibre nutritionnel et suffisance alimentaire.

Si l'on prend brutalement conscience des risques d'une « artificialisation » toujours plus poussée des filières agroalimentaires en Occident, on ne peut oublier qu'une partie de la planète ne

---

\* Ce texte est, pour l'essentiel, une adaptation d'un article publié dans la revue *Économies et Sociétés - Cahiers de l'ISMEA, série Développement*, 2002, 4.

mange toujours pas à sa faim et n'est pas prête de le faire. Et cela se retrouve dans les pays pauvres, mais aussi à des degrés divers dans les pays riches, dans les zones pluvieuses ou sèches ou dans les campagnes isolées, tout comme dans les métropoles et dans les pays en guerre ou en paix.

Sous-alimentation et malnutrition vont aussi de pair avec l'absorption d'aliments douteux. Il faut bien tromper la faim, ou remplir le panier avec le peu de moyens dont on dispose. L'Égypte a ainsi été contrainte en 1997 de réexpédier aux exportateurs hollandais et belges de la viande britannique impropre à la consommation. Dans plusieurs pays africains à la même époque, la consommation de peau de bœuf s'est substituée aux bas morceaux importés d'Europe et devenus trop chers.

La précarité alimentaire et les malnutritions ne sont plus localisées aussi massivement qu'avant dans les seules campagnes. La faim se rencontre un peu partout. Sa permanence en amoindrit sans doute l'acuité dans l'esprit du public, mais l'aide alimentaire d'urgence mise en place pour 36 pays cette année, les « restos du cœur » français et les *food stamps* américains sont là pour nous la rappeler.

La faim reste un fléau avec lequel l'humanité vit depuis des millénaires, malgré l'accroissement considérable des rendements céréaliers et des disponibilités pour les personnes solvables dans un petit nombre de pays excédentaires. Faut-il pour autant réserver les organismes génétiquement modifiés au Sud, comme le prétendent le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ou les multinationales concernées, puisque les Européens ne veulent pas d'OGM dans leurs plats ?

## Une question controversée parce que fondamentale

Depuis des siècles, le commerce des grains a été l'objet de régulations et de dérégulations dans les empires, de Rome à « l'Empire du milieu » comme dans les royaumes de France ou d'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle. La question rémanente est de savoir s'il faut laisser faire le marché ou s'il faut intervenir pour assurer une redistribution des aliments disponibles ou en réserve.

Le débat sur le rôle régulateur du marché et de l'État n'est donc pas récent. Depuis Malthus et jusqu'à nos jours, c'est le rapport du nombre de bouches à nourrir par rapport à l'accroissement des biens alimentaires qui vient opportunément justifier telle ou telle percée technologique ou relancer la politique de limitation des naissances. La conscience de plus en plus aiguë des limites du potentiel agricole transformable en ressource par les technologies locales des agriculteurs familiaux permet un retour en force au « néo-malthusianisme ».

Si les terres potentiellement cultivables sont importantes en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, à la différence des autres continents, les contraintes écologiques comme les rapports fonciers en limitent la mise en valeur, sans compter les problèmes liés à la mobilisation des intrants humains et matériels (COURADE, 1989). Les solutions agricoles sont de plus en plus diverses et les trois milliards de paysans que compte la planète sont encore loin d'avoir adopté la panoplie technologique proposée par des stations agronomiques souvent en décalage avec les savoirs ruraux. Au point que, aujourd'hui, les Centres internationaux de recherche agricole travaillent pour les exploitations capitalistes de « taille moyenne », espérant sans doute que les villes absorberont les ruraux privés d'emploi.

Les organisations de solidarité internationale ont mis en lumière le poids des raisons politiques et commerciales sur la persistance du fléau. Les politiques de « stabilisation de la demande », en clair la réduction des revenus et de la consommation – d'abord alimentaire – provoquée par les instances de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale), ont été dénoncées. Le FMI est devenu avec l'OMC – organisation chargée du désarmement douanier et de la libéralisation des échanges – un bouc émissaire. L'Unicef a montré les effets de « l'arme alimentaire » sur les enfants en Irak. La désertification et les sécheresses répétées pèsent lourdement dans le discours récurrent qui préconise la mise en place de grands périmètres irrigués, sans résultats probants, en Afrique notamment.

Le droit fondamental de se nourrir décemment a ainsi été mis en relief. Il a reçu une validation scientifique avec l'attribution du prix Nobel d'économie à Amartya Sen en 1998 (SEN, 1981 ; DREZE et SEN, 1990). Plus largement encore, un mouvement s'est amorcé

ces dernières années pour considérer les questions de nutrition en termes de droits humains à l'alimentation, aux soins, à la santé, et pour plaider en faveur de politiques qui réduisent les malnutritions (ACC/SCN, 2000).

## De la sécurité alimentaire à la sécurité nutritionnelle

On peut définir la sécurité alimentaire comme « l'accès physique et économique de l'ensemble de la population en tout temps – période de récolte comme de "soudure" – et en tous lieux – dans les régions enclavées comme dans celles disposant de dessertes faciles, là où la sécurité des biens et des personnes est assurée comme là où elle ne l'est pas – à une alimentation saine et suffisante pour satisfaire ses besoins multiples en fonction de ses activités et de ses préférences alimentaires ».

Dans son dernier rapport annuel, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) souligne que « la production mondiale est aujourd'hui plus que suffisante pour nourrir convenablement 6 milliards d'êtres humains ». De fait, au cours des quarante dernières années, la production agricole a progressé plus vite que la croissance démographique, pourtant très soutenue. Les disponibilités alimentaires globales par habitant n'ont jamais été aussi élevées. Pourtant, selon la FAO, il y a toujours 800 millions de personnes souffrant de faim et de sous-alimentation énergétique dans le monde (FAO, 2000). Plus de 150 millions d'enfants de moins de 5 ans sont affectés par un retard de croissance. De plus, 740 millions de personnes souffrent de troubles liés à une carence en iode – qui étaient deux fois plus répandus au début des années 90, avant que ne soit lancée une initiative mondiale d'iodation du sel. Près de 2 milliards souffrent également de carences en fer ou en vitamine A (WHO, 2000).

Les conséquences de ces malnutritions sont bien plus considérables qu'on ne l'admettait, notamment chez les enfants : risques de mortalité et morbidité accrus (près de la moitié des décès des moins de 5 ans sont associés à la malnutrition) ; développement physique et mental altéré ; capacités d'apprentissage et de travail

diminuées ; effets entre les générations (DELPEUCH et MAIRE, 1996). On a par exemple calculé les pertes que subirait chaque année un pays de 50 millions d'habitants dont le niveau de carences en vitamine A, iode et fer serait celui de l'Asie du Sud : 20 000 morts, 11 000 enfants nés déficients mentaux ou devenus aveugles avant d'atteindre l'âge scolaire, 360 000 années-élèves gaspillées, 1,3 million d'années-personnes de travail perdues (World Bank, 1994).

L'insécurité alimentaire associée à des déterminants non alimentaires, tels que le statut des groupes vulnérables, l'attention portée aux mères et aux enfants, l'environnement sanitaire, est à l'origine de ces malnutritions. Cela sans oublier en arrière-plan la pauvreté et tous les facteurs politiques, culturels, religieux et sociaux qui limitent l'utilisation des ressources (CIN, 1992). Le concept de sécurité nutritionnelle a ainsi émergé, incluant la satisfaction des besoins de santé et de soins dans l'acception la plus large de ces termes. Si l'on ajoute les maladies chroniques liées à l'alimentation qui sont en augmentation rapide dans de nombreux pays, notamment au Sud (MAIRE *et al.*, 2002), c'est la moitié des personnes dans le monde qui sont atteintes par une forme de malnutrition, malgré tous les progrès et les prouesses techniques du xx<sup>e</sup> siècle.

On insiste aujourd'hui sur la disponibilité géographique des aliments, la capacité économique à s'en procurer sur le marché ou à en recevoir dans le cadre de la redistribution communautaire et familiale, ainsi que sur le respect d'une large diversité alimentaire (COURADE, 1998 a). En outre, il faut produire plus mais de façon différente pour éviter toute dégradation de l'environnement sur le long terme.

À l'heure de la surveillance par satellite et des prévisions de récoltes, la planète alimentaire brille par l'absurdité de ses approvisionnements comme de sa production. Rien n'est plus irrationnel géographiquement et économiquement que le dispositif mondial d'approvisionnement alimentaire ou les distorsions dans les soutiens reçus par les appareils de production (COURADE, 1989). Le niveau d'intensification agricole dépend de l'importance de la population qui s'est accumulée dans un lieu, sans lien évident avec les potentialités agricoles. Le blé américain est cultivé bien plus extensivement que celui de la Beauce, alors que l'agriculture des deltas vietnamiens (600 m<sup>2</sup> par personne) relève du jardinage. L'urbanisation a créé un appel à produire plus de vivres, plus de

viande, plus d'aliments transformés et prêts à consommer. Le protectionnisme agricole des pays riches (Japon en tête) favorise outrageusement les agricultures de quelques pays, rendant illusoire la compétitivité des agricultures vivrières du Sud. À ce premier défi de la valorisation des potentialités naturelles s'en ajoutent d'autres.

La réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle optimale suppose la prise en compte des spécificités culturelles et alimentaires (alimentation végétarienne ou carnée par exemple) ainsi que des oppositions d'intérêt entre classes et castes (riches ou pauvres, producteurs ou consommateurs et tous ceux qui régulent ou financent les flux d'aliments, les stocks et les réserves). Elle impose l'éradication des marginalités (écologiques, économiques et culturelles) ainsi qu'un partage alimentaire équitable et favorable aux plus faibles. Tout cela doit se faire alors que les échanges alimentaires sont depuis bien longtemps globaux, tant pour les grains que pour les denrées périssables, et donc soumis aux variations de change des monnaies, des prix et au type de couverture des opérateurs (COURADE, 1999). La Russie ne ravitaillait-elle pas la France en céréales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Les échanges de plantes alimentaires entre continents sont un fait pluriséculaire : pomme de terre européenne et manioc africain venus des Amériques par exemple. La « multinationalisation » des entreprises de l'agroalimentaire, de l'agrochimie et des biotechnologies s'est récemment accélérée par les « fusions-acquisitions », conduisant à une plus grande concentration du pouvoir au Nord. C'est le cas notamment dans le domaine des semences, des engrais, de l'agroalimentaire ou de la mise sur pied d'une agriculture contractuelle par la grande distribution. Cela explique la valorisation actuelle de l'identité culinaire, alors que bien des régimes alimentaires sont encore caractérisés par une grande monotonie.

Voilà quelques aspects de cette mondialisation fort ancienne du fait alimentaire. Ils font craindre une uniformisation des goûts, l'érosion génétique et la perte de la biodiversité, alors même que l'humanité se nourrit depuis longtemps avec une infime partie des plantes alimentaires disponibles<sup>1</sup>. Dans un même « village planétaire », le repas unique toujours identique voisine avec une sophistication diététique utilisant par exemple les productions de

1 Une trentaine seulement, parmi lesquelles dominent riz, blé, maïs et soja.



contre-saison ou les produits allégés. Les circuits de ravitaillement n'ont jamais été aussi longs et « l'artificialisation » des aliments aussi poussée. Et pourtant, dans l'Occident riche, l'alimentation n'a jamais été aussi abondante et variée. Elle n'y représente que 15 % du budget des ménages, alors qu'elle dépasse 50 % dans les couches sociales les plus pauvres des pays du Sud. Le retour au « naturel » coïncide avec la montée des doutes sur les choix agronomiques, industriels et commerciaux qui ont favorisé cette dé-territorialisation et desserré la contrainte temporelle pour la consommation alimentaire. Enfin, les incertitudes proprement scientifiques sur les effets sanitaires et environnementaux des semences sélectionnées ou modifiées alimentent l'inquiétude d'une société mondiale de l'information qui exige la transparence de la part de ceux qui possèdent le pouvoir de programmer les choix d'aujourd'hui ou de demain.

## Les limites des solutions anciennes

Calculant la charge démographique potentielle des terres cultivables, la FAO s'est attachée à montrer les distorsions existant dans la distribution des espaces agricoles disponibles qu'il conviendrait de corriger. À l'exemple de l'Afrique lors des invasions des cavaliers foubé, bon nombre de populations ont été contraintes de se réfugier dans des montagnes ou des marécages inaccessibles à la cavalerie des guerriers, augmentant du même coup leur densité démographique dans des lieux particulièrement inhospitaliers (COURADE, 1989). Les premiers opérateurs du développement se sont préoccupés d'organiser la migration de ces sociétés vers des zones sous-peuplées à meilleur potentiel, mais sans se préoccuper des droits fonciers attachés aux terres ainsi colonisées. Des tensions souvent très fortes entre autochtones et migrants sont nées de mouvements spontanés de colonisation, comme dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Les réponses apportées lors des années 70 et 80 à ces problèmes ont visé à modifier le rapport population/ressources. On a alors tenté de freiner l'augmentation du nombre d'enfants par femme et

d'augmenter parallèlement la productivité des plantes alimentaires en mettant au point des semences améliorées et en organisant ou en tolérant le déplacement des populations vers les zones à meilleur potentiel, selon une idéologie de « nouvelle frontière » et de mise en culture de la forêt.

Avec la « révolution verte » portée par les agronomes des centres internationaux comme le prix Nobel de la paix Norman Borlaug dans les années 70, les scientifiques avaient annoncé la disparition de l'insécurité alimentaire. L'Asie des moussons a su utiliser les semences à haut potentiel dans les terres irriguées avec l'appui de politiques agricoles durables<sup>2</sup>, contribuant cependant à développer des effets nutritionnels et sociaux pervers en délaissant l'agriculture pluviale (Deccan et légumineuses en Inde). L'Union indienne a de fait renforcé les inégalités entre certains États et le reste du pays, en adoptant une agriculture sophistiquée et productiviste de type capitaliste dont elle a payé le prix fort à Bhopal<sup>3</sup>. En Afrique subsaharienne, la révolution verte n'a pas permis d'augmenter substantiellement les rendements, faute de véritables politiques agricoles incluant notamment les engrais, le crédit, la recherche et des prix incitatifs.

La logique des « flux tendus »<sup>4</sup> a gagné la planète alimentaire, comme si l'approvisionnement géographique et temporel ne posait plus de problème. La prudence qui conférait un rôle stratégique aux greniers, réserves et stocks n'est plus de mise, tant dans les villages sahéliens que dans les grands pays comme l'Inde. Ce dernier par exemple stockait pourtant près de 20 millions de tonnes de grains pour sa sécurité alimentaire quand la Banque mondiale estima ce système coûteux et inefficace. Si cette position peut se justifier pour les grands silos à grains, elle n'est pas valide dans le cas de stockage décentralisé qui régule les prix en période de pénurie et répond aux risques de disette des zones enclavées. De

<sup>2</sup> Prix élevés aux producteurs, mise sur pied d'une industrie agrochimique et de systèmes de crédit, recherche adaptative considérable.

<sup>3</sup> Capitale de l'État du Madhya Pradesh dans le centre de l'Inde, Bhopal fut le théâtre au début des années 80 de la plus grave catastrophe chimique de tous les temps. L'usine de pesticides de la firme américaine Union Carbide laissa s'échapper un gaz nocif qui fit 3 300 victimes.

<sup>4</sup> Livraisons immédiates avec de très faibles réserves.

plus, l'isolement géographique rendant de nombreuses régions inaccessibles est souvent synonyme d'insécurité dans le transport. L'état du système de transport en Afrique tend à doubler, voire tripler le prix de la tonne transportée par route, comparé au sous-continent indien. Faut-il alors confier à des « traders » comme Cargill ou Dreyfus le soin d'ajuster l'offre à la demande solvable au niveau mondial, ou faut-il plutôt soutenir une production proche des producteurs-consommateurs ?

Autosuffisance ne signifie pas sécurité alimentaire (COURADE, 1990). Faut-il qu'un pays reçoive de l'extérieur plus de 30 % de ses calories de base, comme c'est le cas de vingt-quatre pays importants, dont huit producteurs de pétrole ? Si les pays les plus peuplés de l'Asie des moussons subviennent largement à leurs besoins par eux-mêmes, que penser du niveau de dépendance alimentaire de l'Égypte (56 %), du Mexique (56 %) ou du Maroc (47 %), pays dont le potentiel agricole n'est pourtant pas négligeable ?

Que l'aide alimentaire d'urgence soit nécessaire, personne n'en doute dans les cas de disettes conjoncturelles, mais, dans près de 70 % des cas, elle est détournée<sup>5</sup>. Les systèmes d'alerte<sup>6</sup> sont là pour mobiliser surtout les donateurs d'aide en nature et écouler à bon compte des excédents structurels.

## De rurale, l'incertitude alimentaire est devenue urbaine

Jusqu'à la dernière décennie, les paysans sans terre ou cultivant des terres épuisées ou marginales touchées par la sécheresse, les basses castes du Sahel ou du Bihar ainsi que les enfants, les femmes, les marginaux des villes, les familles nombreuses et monoparentales étaient soumis à des risques alimentaires majeurs.

<sup>5</sup> Travail rémunéré en nature, ou fonds de contrepartie constitué à partir de la vente des aliments donnés pour investir dans le développement.

<sup>6</sup> Fondés sur le suivi par satellite de la croissance des céréales au niveau mondial comme les "Early warning systems".

Cette vulnérabilité alimentaire frappe aujourd'hui les classes moyennes du fait de la baisse drastique des revenus, de la précarité et de la flexibilité de l'emploi, mais aussi à cause du désengagement de l'État et de la disparition progressive de la « famille providence ». Les politiques d'ajustement structurel, censées rétablir les comptes extérieurs et intérieurs des États qui ne peuvent plus assurer le service de la dette, et les manipulations monétaires ont entraîné une réduction sensible des dépenses sociales (COURADE, 1998 b), une dégradation des situations nutritionnelles (CORNU *et al.*, 1995) et des changements alimentaires porteurs de risques nouveaux pour la santé (FOUÉRÉ *et al.*, 2000).

L'arrêt des subventions, la diminution et la suppression des allocations et subsides aux plus démunis, l'amenuisement de l'entraide ont plongé bien des familles dans la peur du lendemain. Mais l'insécurité alimentaire change de nature. D'agronomique et de guerrière, elle est aussi devenue économique et sociale, donc politique au sens le plus large du terme. Elle ne se limite plus aux lieux, populations et groupes physiologiquement ou écologiquement vulnérables, mais elle s'est enchâssée dans les sociétés du Sud comme du Nord, avec une visibilité parfois moindre. C'est pourquoi il sera difficile de l'éradiquer.

Depuis le rapport de la Banque mondiale en 1984, on estime que la pauvreté « monétaire et non monétaire » constitue l'obstacle majeur à la sécurité alimentaire. Cela renvoie à la fois au pouvoir d'achat des familles, à leurs sources de revenus, aux prix des denrées et à leurs fluctuations dans le temps. En Inde, les usuriers récupèrent les terres de ceux qui empruntent, notamment pour l'achat de vivres. Mais c'est en ville que la question du pouvoir d'achat se pose avec le plus d'acuité. Des « émeutes de la faim » ont ponctué le retour parfois brutal à la « vérité des prix » du pain, du riz ou de l'huile, en Égypte ou dans certains pays d'Afrique du Nord, qui avaient longtemps subventionné les denrées de base (PADILLA *et al.*, 1995).

La libéralisation se traduit par une généralisation de pratiques corruptrices qui pénalisent d'abord ceux qui ne peuvent s'appuyer sur des réseaux sociaux. La redistribution sociale a été modifiée un peu partout, surtout dans les grandes villes. En Afrique et en Asie, on ne prend en charge les membres de sa fratrie, de son village ou de son clan qu'en fonction d'une réciprocité de plus en plus difficile à réaliser, ce qui réduit l'entraide. Les programmes de

lutte contre la pauvreté n'ont aucunement compensé les baisses importantes de niveau de vie. Ajoutons que pillages des greniers, prélèvements obligatoires, embargos sur l'aide alimentaire et blocus de régions insoumises deviennent des réalités habituelles en période de guerre civile.

L'alimentation est un fait social total, où le qualitatif, le statut et la sociabilité s'expriment par-delà les apports nutritionnels nécessaires. Le marketing qui a fait de Mc Donald's<sup>7</sup> un modèle recherché conduit en retour à vouloir éviter cette tentation de la « cantine universelle », au nom de la sauvegarde des différentes civilisations. Le risque existe pourtant avec la progression de l'alimentation carnée. La dynamique alimentaire des 1,2 milliard de Chinois inquiète, avec ses 40 kg de viande par habitant contre 10 il y a cinquante ans. Va-t-on vers une généralisation de l'agriculture industrielle et un modèle alimentaire mondial carné ? Certains avancent qu'un simple calcul montre les risques ou l'impossibilité d'une telle option si elle s'étendait vraiment à tous. De ce point de vue, la crise de la « vache folle » pourrait-elle constituer un garde-fou ?

## La donne actuelle : entre développement durable et biotechnologies

La naissance du concept de développement durable lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) a marqué une rupture. Le souci de ne pas compromettre le bien-être des générations futures a conduit à l'idée d'une révolution « doublement verte », prônant une agriculture qui assure en même temps la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement (CONWAY, 1994). Il s'agit toujours d'accroître la production de manière importante, avec un accent particulier mis sur les zones à faible potentiel de production. Mais

<sup>7</sup> Installé dans 109 pays.

cela sans diminuer pour autant le potentiel des milieux et la biodiversité, tout en ayant des objectifs d'équité, d'adaptation aux conditions locales et de prise en compte des aspirations paysannes.

Selon GRIFFON et WEBER (1996), « la révolution doublement verte consiste à passer d'une logique de développement agricole fondée sur la maîtrise des milieux à une autre, fondée sur la connivence avec les écosystèmes ». Elle implique pour la recherche agronomique une inversion de la démarche habituelle. Elle suppose de s'intéresser aux plantes « orphelines » oubliées des sélectionneurs<sup>8</sup>. Elle reste donc encore largement à mettre en place. Mais peut-elle être efficace dans un contexte de libéralisation et de mondialisation ? Est-elle conciliable avec la stratégie des quelques grandes firmes qui sont en passe de concentrer tous les pouvoirs entre leurs mains, alors que, selon ses concepteurs, « elle n'est pas compatible avec des logiques centralisatrices et uniformisantes » ? (GRIFFON et WEBER, 1996)

Derrière le débat sur l'équilibre entre nouveaux besoins liés à la croissance démographique et disponibilités alimentaires, ce sont maintenant les OGM qui sont présentés comme les outils de la sécurité alimentaire. Ils permettraient selon leurs promoteurs de satisfaire à la fois une augmentation de la productivité, une réduction des besoins en intrants, une diminution des exigences en eau, une diversification des productions alimentaires et une amélioration de leurs qualités nutritionnelles (AMINTER, aRRI, 1999). Mais leur développement ne reste-t-il pas fondamentalement basé sur un modèle agro-industriel dont on peut déjà mesurer les dérives et les conséquences sur l'environnement, la nutrition et la sécurité des aliments ? Cherchant le profit à tout prix, ce modèle semble bien loin des objectifs de la double révolution verte.

Le PNUD vient pourtant de justifier les OGM, refusés par les consommateurs occidentaux, en les présentant comme la nouvelle arme pour lutter contre la faim et les malnutritions dans les pays du Sud (UNDP, 2001). À un problème politique d'organisation des sociétés et des économies, les tenants de cette position proposent donc une solution technique de pointe. Mais au-delà du fait que ce type de réponse n'est envisageable qu'à moyen ou long terme, ses bénéfices restent à établir. De plus, qui va payer ces semences,

<sup>8</sup> Telles que mils et sorghos, racines et tubercules, bananes plantains et légumineuses.

de toute façon trop chères pour ceux qui sont le plus touchés par l'insécurité alimentaire et les malnutritions ? Par ailleurs, les réserves de production sont encore importantes, que ce soit en termes de sélection variétale classique, d'amélioration des filières, de diminution des pertes, etc.

Nombreux sont ceux qui reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'une évaluation rigoureuse des conséquences de la transgénèse et des risques encourus, par exemple pour l'environnement, qui auraient dû conduire au maintien des OGM dans la sphère expérimentale. Or, leur diffusion n'a pas attendu une véritable explicitation des choix de société qu'ils impliquent. Comment se fait-il que les paysans du Sud ne soient pas associés au débat sur le développement des OGM ? (BRAC DE LA PERRIÈRE et SEURET, 1999). Peut-on aujourd'hui sérieusement envisager des solutions durables sans qu'ils y soient associés ? Comment peut-on progresser vers l'information permettant aux sociétés du Sud de choisir elles-mêmes de produire et consommer des OGM ? En matière de sécurité alimentaire, tous les travaux théoriques, comme les leçons tirées des expériences passées, convergent pour proposer des politiques adaptées à la diversité des situations et qui permettent de renforcer l'autonomie des acteurs locaux (MAXWELL, 1996). Les biotechnologies vont-elles répondre aux priorités de la sécurité alimentaire et de la santé publique ? Comment prévenir les risques, notamment sur l'environnement et la réduction de la diversité alimentaire, d'un génie génétique se limitant à quelques plantes comme le riz, le soja et le maïs ? La découverte récente de la contamination de maïs indigènes mexicains par une variété transgénique (QUIST et CHAPELA, 2001) vient confirmer la nécessité de prendre en compte ces risques.

## Des choix politiques appropriés

Comment répondre à cette complexité tout en tenant compte de la capacité d'action des États, de l'aide internationale et des spécificités des communautés ? Toutes les projections tant malthusiennes qu'anti-malthusiennes se sont révélées inexactes. Les modèles utilisés actuellement sont trop élémentaires pour réaliser une

prospective qui tienne compte du désordre alimentaire planétaire et de la multiplicité des centres de décision. La modestie scientifique est donc plus que jamais nécessaire.

Le marché s'est substitué aux États sans pour autant être parfait ou fluide. Peut-on dans ces conditions contrôler durablement la faim et les malnutritions si la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel sont seulement considérés comme des sous-produits de la production agricole et de la croissance économique ? Comme le note Tim Lang, « accorder la priorité à l'environnement, à la santé, aux attentes des consommateurs et à la justice sociale nécessitera des modifications considérables dans les politiques et les pratiques alimentaires », mais, ajoute-t-il aussitôt, « la société et l'environnement peuvent-ils supporter que cela ne soit pas fait ? » (LANG, 1999). Poser ainsi la question, c'est admettre la nécessité de politiques alimentaires et nutritionnelles. Celles-ci devraient concerner tous les maillons de la chaîne alimentaire, et intégrer production agricole, préoccupations environnementales et prévention-promotion de la santé, dans une logique de développement durable (LE BIHAN *et al.*, 2002). Elles relèveraient alors autant, sinon plus, de la redistribution que de l'offre alimentaire. L'État peut assurer la sécurisation des systèmes de transport et garantir les droits à exploiter les ressources locales, tout en préservant certaines ressources pour le long terme, la forêt par exemple.

Dans les configurations budgétaires actuelles, la protection sociale généralisée semble pourtant irréalisable dans les pays du Sud, et le maintien des subventions impossible. S'il appartient à chaque communauté de se prémunir contre les risques alimentaires sans trop attendre de l'État et de l'aide internationale, autant pour des raisons culturelles que politiques, cette quête d'autonomie n'a de sens qu'intégrée aux efforts de développement national. La sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peut donc se passer d'un État démocratique.

Du côté de l'offre alimentaire, les réponses « uniformisatrices » ont fait leur temps. L'agriculture raisonnée pourra-t-elle évoluer vers la mise au point d'une agriculture raisonnable et diversifiée, tout en étant moderne ? La révolution verte était un produit de la guerre froide, la révolution « doublement verte » risque de se limiter à des vœux pieux, face à la montée en puissance des



défenseurs des OGM, présents jusque dans la recherche, parfois même publique, tout comme dans les firmes mondiales.

À un niveau plus global, ces firmes et ces experts soumis aux lois du marché sont-ils les mieux placés pour énoncer la meilleure façon de nourrir les populations du Sud ? Les choix en matière de semences, de contrôle des naissances, de développement d'une agriculture durable, de répartition de la population ou de propriété des ressources génétiques ne sont pas de simples questions techniques, mais des choix de société qui impliquent la participation active des citoyens(ennes) du Sud. Le retour de l'État dans ses fonctions régaliennes depuis septembre 2001 annonce-t-il de nouvelles régulations dans ce domaine stratégique ? Et peut-on accepter une société mondiale à deux vitesses, l'une préservant sa sécurité sanitaire alors que l'autre expérimenterait les organismes génétiquement modifiés dont elle n'aurait pas la maîtrise scientifique, et qui ne pourraient de toute façon pas résoudre à eux seuls les problèmes de la faim et des malnutritions ?

### **Références bibliographiques**

ACC/SCN, 2000 – Food, nutrition and human rights. *Food and Nutrition Bulletin*, 21 (3) suppl. : 55-56.

AMINTER, aRRI, 1999 – *Alimentation Mondiale 2050. Bien nourrir les hommes sans dégrader la Planète*. Paris, L'Harmattan, 175 p.

BRAC DE LA PERRIÈRE R. A., SEURET F., 1999 – *Plantes transgéniques. Une menace pour les paysans du Sud*. Paris, Ed. Charles Léopold Mayer, coll. Dossiers pour un débat n° 103, 146 p.

Conférence internationale sur la nutrition (CIN), 1992 – *Nutrition et développement, une évaluation d'ensemble*. Rome, FAO/OMS, 132 p.

CONWAY G., 1994 – *Une agriculture durable pour la sécurité alimentaire mondiale (version française du rapport CGIAR, Sustainable agriculture for a food secure world)*. Paris, Cirad, 35 p.

CORNU A., MASSAMBA J. P., TRAISSAC P., SIMONDON F., VILLENEUVE P., DELPEUCH E., 1995 – Nutritional change and economic crisis in an urban congolese community. *International Journal of Epidemiology*, 24 (1) : 155-164.

COURADE G., 1989 – « Le risque d'insécurité alimentaire : de l'imprudence écologique au démantèlement de l'État-providence ». In : *Le risque en agriculture*, Paris, Orstom : 575-597.

COURADE G., 1990 – Peut-il y avoir des politiques d'autosuffisance alimentaire ? *Politique africaine*, 39 : 79-97.

COURADE G., 1998 a – Alimentation et politique agricole. In Loriaux M., éd. : *Populations et développements : une approche globale et systémique*, Louvain/Paris, Academia Bruynland/L'Harmattan : 263-296.

COURADE G., 1998 b – Ajustement structurel et ouverture des marchés : moins de pénuries, mais de nouveaux risques alimentaires. *Canadian Journal of Development Studies*, 14 : 123-139.

COURADE G., 1999 – « Les paysanneries du Sud et la libéralisation des échanges ». In Haubert M., éd. : *L'avenir des paysans, les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*, Paris, PUF (Tiers-Monde, Iedes) : 61-75.

DELPEUCH F., MAIRE B., 1996 – Situation nutritionnelle dans le monde : changements et enjeux. *Cahiers Agricultures*, 5 : 415-422.

DREZE J., SEN A., 1990 – *The Political Economy of Hunger*. Oxford, Clarendon Press, *Entitlement and Well-being*, vol. 1, 512 p. ; *Famine Prevention*, vol. 2, 416 p.

FAO – *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2000*. On line: <http://www.fao.org/FOCUS/l/SOFI00/sofi001-f.htm>.

FOUÉRÉ T., MAIRE B., DELPEUCH F., MARTIN-PRÉVEL Y., TCHIBINDAT F., ADOUA G., 2000 – Dietary changes in African urban households in response to currency devaluation: foreseeable risks for health and nutrition. *Public Health Nutrition*, 3 (3) : 293-301.

GRIFFON M., WEBER J., 1996 – La révolution doublement verte : économies et institutions. *Cahiers Agricultures*, 5 (4) : 239-242.

LANG T., 1999 – Diet, health and globalization: five key questions. *Proceedings of the Nutrition Society*, 58 : 335-343.

LE BIHAN G., MAIRE B., DELPEUCH F., 2002 – *Nutrition, alimentation et politiques publiques. Cahier de propositions pour le 21<sup>ème</sup> siècle*. Paris, FPH, Editions Charles-Léopold Mayer, sous presse.

MAIRE B., LIORET S., GARTNER A., DELPEUCH F., 2002 – Transition nutritionnelle et maladies chroniques non transmissibles liées à l'alimentation dans les pays en développement. *Cahiers Santé*, 12 (1) : 45-55.

MAXWELL S., 1996 – Food security: A post modern Perspective. *Food Policy*, 21 (2) : 155-170.

PADILLA M., DELPEUCH F., MAIRE B., LE BIHAN G., éd., 1995 – *Les politiques alimentaires en Afrique du Nord*. Paris, Karthala, 435 p.

QUIST D., CHAPELA I. H., 2001 – Transgenic DNA introgressed into traditional maize landraces in Oaxaca, Mexico. *Nature*, 414 : 541-543.

SEN A., 1981 – *Poverty and Famine: An Essay in Entitlement and Deprivation*. Oxford, Clarendon Press, 272 p.

UNDP, 2001 – *Human development report 2001: Making new technologies work for human development*. New York, OUP, 264 p.

WHO, 2000 – *Nutrition for health and development, a global agenda for combating malnutrition*. Geneva, WHO, NHD/00.6, 86 p.

World Bank, 1994 – *Enriching lives: overcoming vitamin and mineral malnutrition in developing countries*. Washington, World Bank, 84 p.

# Les émergences du microparasitisme dans le macroparasitisme global : un obstacle au développement durable ?

---

**Pierre VIDAL**

Anthropologue

**Jean-Paul GONZALEZ**

Virologiste

## Des maladies infectieuses nouvelles

En 1976, une maladie inédite sévit en deux points du nord-est de l'Afrique centrale. Il s'agissait d'une fièvre hémorragique causée par un virus inconnu qui, après avoir été identifié, fut baptisé Ebola. Elle étonna les spécialistes par une chaîne impressionnante de contagion, la rapidité de son incubation et son taux de létalité pouvant atteindre plus de la moitié des patients infectés. Cette virulence exacerbée eut pour effet positif d'éteindre les épidémies par, d'une part, la disparition des porteurs humains et la survie de quelques-uns peut-être protégés par une immunité naturelle, et, d'autre part, en l'absence d'un réservoir naturel aujourd'hui encore inconnu, par la disparition du virus. Ce n'était pas la première fois qu'une nouvelle maladie virale apparaissait ici ou là sur la planète depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; citons la fièvre hémorragique de Bolivie avec le virus Machupo, la fièvre hémorragique d'Argentine et le virus Junin, les Hantavirus responsables de fièvres hémorragiques avec syndrome rénal en Corée, la

fièvre dengue hémorragique en Asie. La maladie d'Ebola, comme les autres maladies émergentes, resta « confidentielle », en ce sens qu'elle n'émut que la communauté de quelques virologistes et médecins tropicalistes, restant ignorée du grand public et même des services de santé publique. Seule l'Organisation mondiale de la santé (OMS) engageait ses experts dans une réflexion sur les fièvres hémorragiques virales. La maladie d'Ebola peut être cependant considérée comme une borne historique, chronologique. En effet, d'une part vont apparaître également à la fin des années 70 deux affections dues à des agents pathogènes jusque-là inconnus, la maladie des légionnaires (une affection mortelle qui avait atteint, aux USA, des légionnaires vétérans lors de leur réunion annuelle et qui sera plus tard nommée « légionellose ») et la maladie de Lyme (fièvre rhumatoïde grave transmise par une tique et pour la première fois dans le comté de Lyme au Connecticut), et une troisième, virale, le syndrome d'immunodéficience acquise (Sida), toutes trois vite médiatisées, car touchant les populations des pays développés du Nord. D'autre part, ces années-là sont celles où la médecine se targue d'être en passe de vaincre, sinon d'avoir tout à fait vaincu, les maladies infectieuses par l'hygiène, la vaccination et les antibiotiques. En 1980, l'OMS proclame pour la première fois l'éradication d'une maladie infectieuse, la variole, qui fit au cours de l'histoire des centaines de millions de victimes, et l'arrêt de la vaccination contre ce virus est décidé en conséquence. Depuis, en une vingtaine d'années, si l'on compte les variants des souches des divers agents infectieux, des dizaines de maladies nouvelles ont été identifiées ; et des maladies anciennes, telles la tuberculose ou la peste, que l'on croyait en voie d'extinction, se sont réveillées.

Nonobstant le fait que nombre d'affections, et leurs causes parasitaires, ont pu être reconnues grâce aux outils nouveaux et sophistiqués mis à la disposition de la microbiologie moléculaire, la question est de savoir si ces maladies nouvelles, causées par l'émergence de microbes jusqu'alors inconnus, ont été rendues possibles, ou favorisées dans leur extension, par les bouleversements intervenus dans les activités et les genres de vie des populations humaines au cours du xx<sup>e</sup> siècle, et notamment dans sa seconde moitié : changements économiques, sociaux, culturels, éthiques aussi, pressions et prédation exponentielles sur l'environnement

naturel, urbanisation débridée, transports multipliés et accélérés des marchandises et des hommes, mais aussi des animaux et des plantes, rencontre, comme jamais auparavant, des individus et des populations autrefois isolés les uns des autres. Ces événements sont suspectés et étudiés dans le cadre nouveau de la connaissance des mécanismes de l'émergence des maladies et de leurs pathogènes. La question ne peut qu'interpeller la notion de « développement durable » et son application, notion sur laquelle, entre utopie et réalités, les économistes et les politiques fondent de si grands espoirs pour le proche avenir de l'humanité. Il y a dix ans, en 1992, se tenait la Conférence de Rio. Cette même année, les maladies « émergentes » et leurs agents sortaient de la confidentialité scientifique par la révélation au grand public de l'existence de la maladie d'Ebola, qui allait d'ailleurs ressurgir soudainement en 1994, au cœur du continent africain, près de vingt ans après sa découverte. Les médias, la littérature, le cinéma, qui n'évoquaient depuis le début des années 80 que le Sida, s'emparèrent du sujet des maladies nouvelles infectieuses, et pas seulement des fièvres hémorragiques. Les vieilles peurs ancestrales, apocalyptiques, ont ressurgi, comme celles provoquées par la peste noire du Moyen Âge, ou la tuberculose d'avant l'antibiothérapie, encore appelée « peste blanche » ; ce sont aujourd'hui des peurs de « riches ». Dans les immenses régions des pays du Sud, on a d'autres soucis : l'inflation démographique, la misère, la famine, les guerres, la dévastation des forêts, l'eau. Ce macroparasitisme humain, qui bouleverse les environnements et qui fait le lit du microparasitisme microbien, s'il se montre plus évident dans les pays sous-médicalisés du Sud, se révèle cependant dans sa globalité.

## Petite histoire de quelques maladies infectieuses « classiques »

C'est l'historien américain William H. McNeill qui, dès 1977 (McNEILL, 1977), dans une étude fondamentale, *Plagues and Peoples*, a développé le concept de « macroparasitisme » associé au « microparasitisme », celui-ci ne pouvant être fortement nuisible

à l'espèce humaine sans celui-là. Le parasitisme est une donnée essentielle de la biologie animale et végétale, y compris évidemment de la biologie humaine. La tendance est à l'équilibre, la cohabitation, la co-évolution, et au-delà encore, à la co-spéciation entre l'espèce et son parasite. Mais du fait de la spécificité humaine, constituée par l'esprit réfléchi et la notion de progrès qui poussent, entre autres, au développement matériel, à l'exploitation de la nature, aux changements d'activités et de genres de vie, l'équilibre est parfois rompu lors de l'infestation de l'organisme humain par un nouveau parasite, et la diffusion épidémique de la maladie qui peut en découler. Le processus doit être aussi ancien que l'espèce ; sa fréquence a dû augmenter à partir du néolithique ; et elle s'est manifestée plus fortement dans les sociétés étatisées et hiérarchisées de l'Antiquité, avec une économie marchande et une idéologie conquérante. La maladie épidémique et ses conséquences sociales et culturelles diverses entrent dans l'Histoire avec la « Peste d'Athènes » – dont l'étiologie vraie suscite encore quelques interrogations – de 430 à 429 av. J.-C., décrite par Thucydide. On est aujourd'hui de mieux en mieux informé sur les maladies infectieuses et leurs épidémies qui, au cours des deux derniers millénaires, ont ravagé le monde humain et influencé parfois radicalement son destin.

Sans être exhaustif, énumérons les principaux éléments du cortège de « pestes » qui se sont manifestées depuis, ayant été reconnues, sauf la doyen, comme nouvelles au moment de leur apparition. La malaria est certainement la plus ancienne. Elle aura favorisé le gène de l'anémie falciforme qui, dans les populations de l'Afrique tropicale, a augmenté la résistance à l'infection par le parasite en réduisant la qualité des globules rouges ; rien de surprenant à ce fait : *Homo* est né en Afrique. Mais la malaria est toujours aussi débilite et mortelle aujourd'hui. On peut y ajouter comme très ancienne, sans aucun doute en Afrique tropicale et peut-être dans le sud de la Chine, la bilharziose. La peste proprement dite, bubonique, ancienne (peut-être l'une des Sept Plaies d'Égypte de la Bible) sévit épisodiquement de façon épidémique dans tout l'Ancien Monde, jusqu'en Chine, du II<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère ; on peut affirmer qu'elle est une des causes des tribulations et de la chute de l'Empire romain. La variole et la rougeole sont décrites dans l'Occident européen à la fin de la période ; il faudra attendre les vaccinations du XX<sup>e</sup> siècle pour vaincre l'une et réduire l'autre. La lèpre était endémique depuis longtemps – toujours ?

longtemps et toujours sont parfois synonymes –, de l'Afrique à l'Asie ; elle se répandit en Europe dans le dernier tiers du premier millénaire et devint la maladie contagieuse permanente du Moyen Âge européen. Depuis longtemps aussi la trypanosomiase sévissait en Afrique. La peste, comme éteinte durant ces siècles mais restant endémique dans ses foyers pré-himalayens d'Asie du Sud-Est (peut-être aussi en Afrique orientale), fit un retour épidémique, quasi pandémique à ce niveau, culminant dans les années 1340 ; la forme pulmonaire s'ajoutait cette fois à la forme bubonique. C'est la Peste Noire, la Grande Peste, qui va occire en deux années plus du tiers de la population de l'Europe (près de la moitié de celle de la France) ; le reste de l'Ancien Monde, Empire chinois compris, ne fut pas plus épargné. Elle fera des réapparitions brutales jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle ; des foyers persistent de nos jours, et jusqu'au cœur du continent nord-américain, mais les antibiotiques sont là, l'empêchant pour l'instant de redevenir épidémique. Et puis ce fut la syphilis, maladie qui allait troubler la pratique sexuelle comme le fait maintenant le Sida ; si, longtemps, l'Occident a cru l'avoir contractée auprès des Amérindiens, enfin des Amérindiennes, son origine géographique et ses causes sont encore très discutées. Et puis la « peste blanche », la tuberculose, sûrement ancienne mais qui se répandit à partir du xviii<sup>e</sup> siècle dans les cités industrielles insalubres d'Europe et d'Amérique du Nord. Et le choléra, qui vint du sous-continent indien. Et la varicelle, la coqueluche, les oreillons, la diphtérie, qui peuvent décimer les enfants. Et le typhus exanthématique ; et la fièvre jaune d'Afrique et d'Amérique ; et les grippes, dont la grande pandémie de 1918-1919 a tué en un tour du monde 25 à 40 millions de personnes – le nombre de victimes reste imprécis, de vastes régions n'ayant pas de recensements démographiques à l'époque. Enfin sont apparues les maladies infectieuses nouvelles de notre dernier demi-siècle : fièvre dengue hémorragique, fièvres hémorragiques virales, hépatites virales, encéphalites, leishmanioses, des maladies bactériennes inédites ; et le Sida... Plus le monde humain s'est retrouvé, s'est réuni, a échangé, plus les maladies infectieuses se sont multipliées, développées et diversifiées. En même temps que l'unification et le métissage biologiques humains se sont produits, « l'unification microbienne du monde », expression de l'historien E. Leroy-Ladurie, s'est constituée. Et nous sommes pourtant aujourd'hui plus de six milliards d'êtres humains.

Au jeu du « qui perd gagne » des maladies infectieuses, l'Occident européen a été vainqueur. C'est la thèse soutenue par W. H. McNeill dans son premier ouvrage, *The Rise of the West: A History of the Human Community* (MCNEILL, 1975), où il explique comment la conquête politique provisoire – d'un provisoire qui durera cinq siècles –, économique et culturelle du monde par l'Europe s'est réalisée progressivement après la Grande Peste dont elle a été l'une des conséquences majeures. Avant elle avaient eu lieu les Croisades, peu réussies, et qui n'ont concerné que la grande « banlieue » de l'Europe. On pourrait en déduire aisément que les multiples maladies infectieuses et leurs ravages sévères n'ont pas empêché le progrès, le développement de l'humanité. Mais ce fut, plus qu'un développement, une avancée de prédation qui n'eut pas grand-chose à voir avec la notion de « développement durable », telle qu'on l'entend depuis peu.

Il y a une différence temporelle entre le développement du Nord (à l'origine le bassin méditerranéen et l'Occident européen) et celui du Sud. Le premier a été progressif, lent, ponctué d'avancées politiques et technologiques. Le second, imposé par le Nord, a été rapide, brutal, peu ou pas planifié ; et cela n'a fait que s'accroître. Par ailleurs, il y a aussi une différence entre les maladies infectieuses, l'action de leurs agents, quant à leur impact et leur évolution. Certaines sont soudaines, ponctuelles, apparaissent, tuent en masse, puis refluent pour « s'assoupir » un temps dans une niche écologique, un réservoir animal, avant de reparaitre ; c'est, par exemple, la peste, le choléra, la grippe. D'autres s'installent pour un long temps, jusqu'à ce que les humains trouvent la parade ; c'est la variole, la syphilis, la tuberculose, le Sida. Il faut tenir compte de ces paramètres différentiels pour estimer les conséquences des maladies infectieuses sur le développement.

Une constatation : les maladies infectieuses n'ont jamais vraiment empêché la progression démographique de l'humanité. Elles ont pu l'interrompre quelque temps à plusieurs périodes, la faire même reculer de façon radicale. Mais les humains ont toujours repris leur marche en avant nataliste, leur conquête biologique de la planète. Deux exemples français : après la Grande Peste, les populations du pays de France et de l'Europe retrouvent au début du XVI<sup>e</sup> siècle le nombre d'individus qu'elles avaient deux



siècles plus tôt (ce n'est pas un hasard si la conquête du monde par la navigation maritime européenne commence au tournant du xvi<sup>e</sup> siècle) ; le choléra tue, en 1854 et 1856, 10 % à 20% de la population des villages de certaines régions, mais cette population revient au nombre initial d'individus dans les années 1870, en une génération.

Ce constat concerne surtout, jusque récemment, le bloc eurasiatique, archipel indonésien compris, le bassin méditerranéen, une partie de l'Afrique. Pour le reste, environ la moitié du monde humain, soit le centre de l'Afrique, les Amériques, l'Australie et le reste de l'Océanie, on en sait peu, avant la « découverte » et la conquête de leurs peuples par les Européens, sur l'impact démographique des maladies infectieuses. L'archéologie nous a cependant appris que leurs populations, aussi denses qu'en Eurasie dans un assez grand nombre de régions, avaient, pour la plupart, réalisé au cours des âges un développement politique, technique, économique, social et culturel comparable à celui de l'Ancien Monde. La rencontre entre les navigateurs, puis colons, et les indigènes causa un cataclysme microbien sans précédent : les premiers apportèrent dans leurs cellules les germes de maladies anciennes contre lesquelles ils étaient plus ou moins immunisés, et les transmirent aux seconds, qui ne l'étaient pas. Le génocide réalisé par ces armes fatales invisibles et silencieuses entraîna du xvi<sup>e</sup> siècle à la fin du xix<sup>e</sup> la disparition de plus de 90 % des Amérindiens et des Océaniens ; seules quelques populations du centre de l'Amazonie et de la Nouvelle-Guinée échappèrent au massacre biologique du fait de leur isolement. Et pour remplacer la main-d'œuvre indigène en voie de disparition, les Européens transportèrent pendant deux siècles aux Amériques – la Traite Atlantique – plusieurs millions d'êtres humains capturés en Afrique et réduits en esclavage. Ces nouveaux venus, originaires des forêts et savanes tropicales du continent « mystérieux », importèrent au Nouveau Monde les germes de maladies spécifiques à leur environnement africain – parfois aussi les vecteurs des germes –, la fièvre jaune n'étant pas la moindre. La boucle était bouclée, et la mondialisation infectieuse réalisée bien avant la mondialisation économique. Les pouvoirs européens réagirent, et la rigueur administrative imposa alors par la force de la loi des mesures de prévention et de protection, comme la quarantaine, les cordons sanitaires, les mesures d'hygiène. C'est surtout la

curiosité et l'ingéniosité scientifiques de la culture occidentale qui intervinrent dans ce domaine redouté des maladies infectieuses ; on se mit à observer, étudier, analyser les mystères de l'infiniment petit, et Pasteur, Koch et quelques autres savants découvrirent la réalité vivante des humeurs de peste. Les vaccinations généralisées, les antibiotiques et la médicalisation vinrent en grande partie à bout des plus étendues de ces pestes, mais souvent provisoirement. Malgré les guerres les plus meurtrières de l'Histoire et les conflits déstabilisateurs incessants, l'accroissement démographique suivait une phase ascendante jamais vue. Et le modèle de développement économique occidental s'imposa ; un développement sans borne que l'on souhaite désormais durable, par le renouvellement équilibré des biens et énergies fournis par la Nature, en intégrant la protection de l'environnement et de sa biodiversité ; un développement écologique. Il semble que, dans ce projet souhaitable de meilleur des mondes, ont été quelque peu oubliées la présence et la réalité des microparasites : ceux qui existent et peuvent résister, ceux qui ont récemment émergé, ceux qui émergent, tous potentiellement ou de manière avérée responsables de maladies inédites.

Les causes de l'émergence dans la nature de germes inconnus, de leur introduction dans les organismes humains, de leur diffusion épidémique sont toujours dues ou liées à des facteurs anthropiques. Ce sont les déplacements et les travaux des hommes, les progrès techniques parfois, les misères de la guerre, les changements sociaux et culturels souvent, la violence sur la nature animale et végétale qui les activent et les répandent. C'est l'écologie humaine, au sens large du terme, qui est en cause. Les actions de l'homme ont un effet sur les relations entre l'humanité et les microparasites. Sans aller jusqu'à la métaphore des battements d'ailes de papillons sur une rive de l'océan qui, par ricochets atmosphériques, déclencherait un ouragan sur l'autre rive, il y a des gestes et des comportements humains qui n'ont pas été et ne sont pas sans conséquences sur le sort des parasites majeurs que sont les germes. Aujourd'hui que nous le savons, nous n'avons pas le droit, malgré les armes préventives et curatives dont nous disposons, de traiter cette question avec suffisance. Il y a soixante-dix ans, dans son ouvrage *Le destin des maladies infectieuses*, un grand microbiologiste français, Charles Nicolle, élève de Pasteur, prix Nobel, en avait averti la communauté scientifique (NICOLLE, 1933) ; il n'avait guère

été entendu. Mais la communauté scientifique reconnaît peu à peu l'importance pour l'humanité de ses liens avec le microparasitisme ; cette nouvelle vision, réaliste, constitue un véritable changement de paradigme historique.

En se référant à l'histoire la plus documentée, celle de l'ère chrétienne en Eurasie, puis, à partir de 1500, à celle des autres continents, on peut énoncer les grandes activités « macroparasitiques » humaines qui ont provoqué ou favorisé la transmission et la diffusion des germes des maladies infectieuses : la domestication végétale et animale, les défrichements agricoles et la déforestation, le pastoralisme ; les aménagements hydrauliques ; les concentrations humaines, et l'urbanisation ; la guerre, bien sûr (macroparasitisme majeur) ; enfin, et ce n'est pas le moindre, le développement des moyens de communication qui vont relier et croiser des humanités d'écologies différentes, et transporter les malades et leurs germes pathogènes. En ce qui concerne ce dernier facteur d'importance, on peut rappeler que, bien avant l'ouverture et la réunion du monde par les navigations trans-océaniques, deux grands événements eurent lieu, il y a plus ou moins deux mille ans. D'une part, la liaison maritime, grâce au boutre arabe et à la découverte des moussons, de la Méditerranée en suivant la côte est-africaine jusqu'au sous-continent indien. Et, d'autre part, l'établissement de la route trans-asiatique des caravanes, la Route de la Soie. Si la liaison économique, à travers l'Asie centrale, entre les deux grandes puissances d'alors, Rome et la Chine, s'était peut-être réalisée plus tôt, ce fut à cette époque qu'elle se développa, pôle d'attraction pour les peuples des steppes. Sa dénomination indique son intérêt commercial majeur. Une anecdote rapportée à ce sujet par McNEILL (1977 : 111) pourrait illustrer les origines futiles de grands événements : les citoyens de Rome, au grand ravissement du sexe féminin, s'entichèrent du plus beau et agréable des tissus, la soie ; d'où une demande forte pour celle-ci, d'autant que, sous l'Empire, la mode s'instaura des tuniques et robes transparentes. Pour obtenir cette qualité, la soie devait être affinée, ce qui demandait une plus grande quantité à traiter ; les artisans, entre autres, d'Antioche, sur la côte syro-turque, se chargèrent du traitement ; juste à l'extrémité occidentale de la Route, sur laquelle le bacille de la peste fit son chemin avec les rats et les hommes. Et il y eut, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, deux grands et longs épisodes épidémiques de peste. Cette affaire

de soie peut paraître mineure, mais la grande cause est l'économie marchande, donc les communications. Le fait est piquant que le goût érotique des dames romaines d'exposer leurs chairs moulées dans de la soie transparente ait été peut-être la cause initiale de la conflagration épidémique pesteuse. On retiendra que dans les liaisons dangereuses entre les hommes et les parasites, rien n'est sans portée ni innocent.

Le trafic – et le trafic des germes, comme S. S. Morse se plaît à le nommer – fut lent pendant longtemps. Lenteur des caravanes terrestres, mais les courriers à cheval de la Route de la Soie, au premier millénaire, parcouraient cent cinquante kilomètres par jour ; et ceux du « Pony Express » en 1861, entre le Mississipi et la Californie, deux cent cinquante. Lenteur des vaisseaux, mais les quelques semaines de navigation entre deux escales, si elles constituaient un temps suffisant pour que les marins (et les rats) porteurs de germes nocifs en meurent, ne l'étaient pas pour supprimer leurs collègues ou les passagers qu'ils avaient contaminés et qui se trouvaient en période d'incubation d'une maladie qui se déclarait en arrivant à destination – la quarantaine sanitaire pallia ce fait, sans supprimer totalement le risque. Puis vinrent les navires et les trains à vapeur, qui raccourcirent de beaucoup le temps pour parcourir les océans et les terres en un possible « Tour du Monde en 80 Jours ». Enfin l'oiseau mécanique, pur produit de l'ingéniosité humaine, se répandit dans les cieux et le tour du monde allait se faire en moins de 80 heures, ou moins, et moins que la période d'incubation de n'importe quel germe infectieux chez l'homme ou l'animal. Chaque capitale de n'importe quel pays de la planète est ainsi sous la menace de n'importe quel germe pathogène importé par voie aérienne. Les déplacements humains se multiplièrent, le tourisme de masse remplaçait les migrations. Mais, en un peu plus d'un siècle, l'hygiène s'est améliorée, les vaccinations contre les maladies infectieuses les plus dangereuses se sont généralisées, comme les thérapeutiques et traitements antibiotiques – au moins dans les pays riches. Malgré cela, un virus comme celui du Sida aura profité de cette amplification en nombre, du mixage humain généralisé et de cette réduction en durée des communications.

Cette transition nous ramène à l'époque contemporaine, la nôtre, après ce résumé, qui nous a paru nécessaire, des causes et des

effets des tribulations passées de l'humanité avec ses parasites. Les facteurs humains d'émergence de germes responsables de nouvelles maladies sont les mêmes, sauf que les phénomènes en cause se sont multipliés et accélérés. Donnons-en quelques exemples, avant de tenter une évaluation du risque dans le contexte de la problématique « développement durable » et de faire quelques propositions.

## De quelques maladies infectieuses récentes liées aux activités humaines

Par le passé, les plaines d'Argentine étaient couvertes de grandes herbes sauvages, c'était la Pampa. Les peuples anciens y chassaient le gibier, les populations nouvelles, immigrées et métissées, y firent de l'élevage extensif de bétail, sans que cela modifiât beaucoup l'écosystème, du moins pour que cela soit sensible à l'homme. Puis, dans les régions du Nord, on passa à l'agriculture, celle du maïs ; les populations de rongeurs augmentèrent avec la manne céréalière, dont le genre *Calomys* était le réservoir d'un certain virus encore méconnu. La mécanisation de la récolte du maïs favorisa la dispersion par aérosol de la terre infectée des déchets organiques des rongeurs, et le virus – baptisé Junin – passa aux hommes qui, eux, y furent sensibles, provoquant la fièvre hémorragique d'Argentine ; après plusieurs décennies, elle continue de faire de nombreuses victimes parmi les populations paysannes.

Dans la province bolivienne du Beni, où coule la rivière Machupo, proche de la forêt, de grands propriétaires élevaient du bétail ; ils fournissaient à leur main-d'œuvre la nourriture, importée. Une révolution sociale chassa les propriétaires, la population se convertit à l'agriculture, il y eut une multiplication des rats, réservoirs et vecteurs de virus, et le virus Machupo infecta les humains, causant une fièvre hémorragique dévastatrice.

La maladie de Lyme, décrite de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis, est due à un spirochète dont le réservoir est une tique parasite des cervidés ; l'augmentation de ceux-ci, suite à une politique de

protection des ongulés sauvages et à la disparition de prédateurs anciens comme les ours, favorisa davantage le contact avec ces bêtes, et les piqûres par des tiques infectées de citadins en promenade et de ruraux au travail se multiplièrent. La maladie de Lyme, apparue pour la première fois en Nouvelle-Angleterre, est aujourd'hui connue dans le centre des États-Unis, et même en Californie ; elle se manifeste aussi dans une bonne partie de l'Europe et en Russie, jusqu'en Sibérie.

La fièvre dengue est une arbovirose transmise principalement par le moustique *Aedes aegypti*, espèce tropicale d'Afrique et d'Asie, également vecteur de la fièvre jaune. La dengue, sous sa forme classique, est une maladie à syndrome fébrile connue depuis plusieurs siècles, mais limitée dans ses manifestations cliniques graves. Depuis seulement un demi-siècle, une forme hémorragique bien plus sévère est apparue et a diffusé avec le moustique qui trouve ses gîtes larvaires dans l'environnement immédiat de l'homme ; cette diffusion s'est faite aussi par des moyens de transport humains et c'est là la raison de la présence de la maladie dans de vastes zones où les moustiques responsables n'existaient pas mais sont aujourd'hui présents. Ainsi, des pneus usagés contenant un peu d'eau infestée par les larves de moustique ont traversé les océans par bateaux conteneurs. L'Asie orientale, les Amériques et même l'Australie sont aujourd'hui envahies par ce vecteur et ses virus des fièvres dengue, là où vit l'homme, dans les zones urbaines. D'une maladie des champs – on observe encore de rares cycles selvatiques du virus là où seuls des moustiques zoophiles et des primates non humains interviennent pour le maintenir –, on est passé à une maladie des villes, qui touche particulièrement les enfants dans ses formes graves.

La fièvre de la vallée du Rift, connue depuis les années 30 pour infecter le bétail, se manifesta sous formes enzootiques et/ou épidémiques en 1975 en Afrique du Sud, deux ans plus tard en Égypte, à la fin des années 80 en Mauritanie et dans les années 90 au Sénégal. La maladie, ou plutôt son virus, avait migré et changé de profil, touchant sévèrement les humains avec un taux de mortalité alarmant. On attribue ce changement de comportement épidémique à la construction de barrages pour l'irrigation, à la concentration des hommes et des animaux, et à l'échange de virus autour des points d'eau.

En Afrique, au Burkina Faso, des éleveurs peuls, venus d'une zone sahélienne du Nord où la vaccination contre la fièvre jaune n'était pas nécessaire, s'installèrent dans une région abandonnée par ses habitants victimes de l'onchocercose, la « cécité des rivières » (maladie parasitaire ancienne). En 1983, 17 000 Peuls furent infestés par la fièvre jaune et il y eut au moins 1 000 décès. Durant les mêmes années, l'arrêt des vaccinations contre la fièvre jaune déclencha au Nigeria central une grande épidémie ; les chiffres des malades et décès ne sont que des approximations ; ils furent considérables. La même cause eut la même conséquence au Sénégal, mais avec moins de victimes. Chaque année, des touristes des pays du Nord passant en Afrique meurent de cette maladie, faute de s'être fait vacciner : négligence des voyagistes et des États.

Chaque année aussi, des individus des pays du Nord, habitant près d'un aéroport international ou y travaillant, et n'ayant pas voyagé sous les tropiques, peuvent être infestés par le parasite du paludisme, transmis par des moustiques ayant voyagé par avion depuis les zones d'endémie. Il y a quelques années, l'expérience a été faite de transporter des moustiques dans des boîtes placées dans les trains d'atterrissage d'avions faisant la liaison Afrique occidentale - Grande Bretagne ; à l'arrivée, les moustiques étaient toujours vivants, malgré la très basse température de  $-55^{\circ}$  C subie.

On pourrait multiplier les exemples sur le thème maladies nouvelles et résurgentes, et facteurs humains. Les pays intertropicaux surtout sont concernés, mais les germes de ces maladies ne cessent d'étendre leur champ géographique de nuisance, se modifiant ou mutant, ou s'adaptant à des hôtes plus sensibles et provoquant souvent ainsi un syndrome différent de celui d'origine. C'est le cas des Hantavirus, avec le virus Hantaan responsable chez l'homme d'une fièvre hémorragique avec syndrome rénal (en Corée), et le virus Sin Nombre, de la même famille, apparu aux USA en 1993, et qui est la cause d'un syndrome de détresse respiratoire trop souvent mortel.

Une des plus étonnantes « affaires » d'apparition d'un germe nocif là où on ne l'attendait pas est celle du « voyage » du virus West Nile (le virus de la province de l'ouest du Nil). Africaine, comme son nom l'indique, la maladie en cause est une encéphalite reconnue

il y a plus d'un demi-siècle et son agent a été identifié dans les années 70. Des moustiques lui servent de vecteur ; ils infectent par leurs piqûres oiseaux et mammifères, humains compris. À la fin de l'été 1999, des oiseaux furent trouvés morts au zoo du Bronx, à New York, et sept citoyens de la ville et de la région moururent d'une encéphalite ; comme celle-ci ressemblait à l'encéphalite de Saint Louis, apparue dans la grande ville des bords du Missouri dans les années 30, l'épidémie fut d'abord attribuée à cette maladie ; et les moustiques furent donc soupçonnés. Nous avons tous encore en mémoire ces images d'actualités télévisées montrant New York aspergée d'insecticides – deux ans plus tard, un 11 septembre, on aura des images bien plus bouleversantes de la grande cité. La nouvelle tomba vite : le virus tueur d'oiseaux et d'êtres humains était le virus West Nile. Depuis, il poursuit son chemin, s'étendant sur le quart nord-est des États-Unis, et ailleurs dans le pays (il vient d'atteindre le Texas), avec de surprenants hiatus géographiques, faisant souffrir des oiseaux et des humains, et un certain nombre d'autres mammifères. Comment les moustiques hôtes et vecteurs sont-ils arrivés dans ce pays, porteurs d'une souche du virus West Nile particulièrement pathogène pour l'homme et les oiseaux ? Comment des moustiques « indigènes » l'ont-ils reçu ? Autant de questions auxquelles il est urgent de répondre, sachant aussi que le virus circule activement en Europe, de la Méditerranée au delta du Danube.

## Une menace pour le développement durable

Plus l'humain pèse sur la nature par le nombre de ses individus, plus il agit sur elle par ses activités, plus il l'utilise et la domine sans pouvoir la maîtriser totalement, plus le risque augmente de voir un microparasite, hôte « naturel » d'un animal ou d'un végétal, l'infester et se comporter à son encontre comme un agent nuisible à sa santé, responsable d'une maladie souvent grave en raison même de la nouveauté de cette pathogénicité chez un hôte non prévenu, naïf. Quand la maladie est contagieuse, sa diffusion est très souvent de la responsabilité humaine. Ce que l'on ne connaît



pas, ou mal, c'est « l'acte fondateur », si l'on peut dire, le lieu et le moment de l'acte, pourquoi et comment un être humain, le premier de l'espèce, le « cas index », incorpore à son organisme un germe inédit et, à l'occasion de la maladie, ira le transmettre à ses congénères. Ce germe peut être nouveau pour l'humanité, car inconnu jusqu'ici de la science, mais pas forcément récent dans la nature. La recherche est encore impuissante à reconstituer cet événement fondateur, et dans tous les cas, la « scène du crime » nous reste inconnue.

Le cheminement et la progression des germes et des maladies qu'ils causent, constatés depuis plusieurs décennies, nous indiquent qu'ils voyagent facilement, franchissant les barrières géographiques, géoclimatiques et aussi les barrières d'espèces. Nul lieu, nul individu n'est aujourd'hui à l'abri d'une infestation, et encore moins dans les concentrations urbaines. C'est un phénomène inquiétant. Cela dit, si l'on excepte la pandémie du Sida, il ne s'est pas produit encore de grande catastrophe, et un contrôle humain, certes insuffisant, s'exerce par la recherche, la surveillance, la prévention. Les nouvelles maladies, pour la plupart, ne constituent pas un problème de santé publique au sens large. Sans être cynique, on doit reconnaître qu'après tout, pour le moment, toutes ces maladies, étranges et « exotiques », fort pénibles pour leurs victimes, dérangeantes pour les États et stressantes pour le public à travers les médias, tuent bien moins que la circulation motorisée, un des plus importants macroparasitismes de notre temps. Il y a quelques exceptions lourdes comme le Sida, aussi dramatique que le furent en leur temps, avant les vaccinations et les antibiotiques, la peste, la variole, la rougeole, la tuberculose, maladies épidémiques, puis endémiques, de longue durée. D'après l'Onusida, 40 millions d'individus étaient atteints dans le monde en 2001, dont plus de 28 millions (parmi lesquels 55 % de femmes) en Afrique subsaharienne, où 2,3 millions de personnes en seraient décédées cette même année – nombre comparable à celui des morts par paludisme sur l'ensemble de la planète. Il y aurait beaucoup à dire, non sur l'origine du Sida, que l'on sait être apparu en Afrique centrale, bien que l'on en ignore toujours les causes, mais sur les facteurs anthropiques, culturels et sociaux, qui ont entraîné la pandémie avec laquelle l'humanité doit vivre. Les Africains en sont les victimes les plus nombreuses, pour diverses raisons, et

c'est une désolation. S'ajoutant à la violence politique, à l'âpreté économique, à la misère, à la famine, on ne saurait parler de développement sur ce continent tant que le fléau du Sida y sévira. Ailleurs dans le monde, la prévalence du virus chez les adultes est assez faible, inférieure à 1 %, surtout dans les pays du Nord à économie riche et système de santé très développé. Mais elle est en augmentation en Europe orientale, dans les pays du Sud et Sud-Est asiatique et aux Caraïbes.

En ce qui concerne les autres maladies infectieuses nouvelles ou résurgentes, leur incidence sur le niveau de développement économique de chaque pays est difficilement mesurable et peu évaluée ; pour la dengue hémorragique, qui touche le plus de régions et d'individus, un vaccin est en bonne voie et donne un grand espoir. On craint beaucoup une extension de la fièvre jaune à l'Asie, mystérieusement épargnée jusqu'ici ; elle ferait de nombreuses victimes avant que le vaccin, efficace, y soit distribué. Pour le reste, la menace constituée par ces maladies est plutôt insidieuse. Par la publicité médiatique qui en est faite, elles alimentent une crainte de la souffrance et une peur de la mort qui contribuent, pour ce qui est des pays du Nord, à un mal-être, manifeste dans la surconsommation médicale et l'usage généralisé de la psychiatrie et de la psychologie, alors qu'il y a bien-être matériel en surabondance. Dans les pays du Sud, l'impact des maladies nouvelles, Sida excepté, est peu sensible – il y a tant d'autres maux ! ; elles ne semblent pas, mais c'est d'évidence faux et non évalué, faire obstacle aux projets et tentatives de développement durable. Mais la menace d'émergence de maladies infectieuses encore inconnues et plus ravageuses restera permanente.

Nous sommes pour l'instant dans un univers microbien qui associe l'humanité aux autres mammifères, aux oiseaux, aux arthropodes. Sans oublier les mammifères marins, ni les poissons qui ont aussi leur lot de microparasites, nouveaux ou pas, infectieux ou pas, ce qui attire l'attention des développeurs de l'aquaculture intensive. Ne pas oublier non plus les plantes, dont certaines, domestiquées, développent des maladies inédites causées par des virus nouveaux ou en expansion. Le franchissement des barrières biologiques qui nous séparent de ces autres éléments de la vie est envisageable. L'humanité reste le parasite majeur du monde du vivant et de la terre dans sa globalité physique par la spoliation qu'elle exerce

sur elle – ce n'est pas être partisan de l'hypothèse Gaïa ou faire de l'animisme, partisan du tout vivant, que de l'affirmer.

Enfin, une nouvelle menace liée aux maladies infectieuses surgit : le bioterrorisme. Plus exactement, elle ressurgit, n'étant pas si nouvelle que ça. La guerre bactériologique a déjà été utilisée dans le passé, même assez lointain : au Moyen Âge, des assaillants ont catapulté des cadavres de pesteux dans une ville assiégée – on dit que ce fut l'acte initial de diffusion de la Grande Peste en Europe. Et aux Amériques, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, des colons et/ou des militaires ont parfois abandonné dans les bois et les prairies des vêtements de gens morts de la variole afin d'infecter les Amérindiens qui survivaient et résistaient encore. La fabrication d'armes bactériologiques est interdite depuis 1972 par un traité international, mais il semble que des recherches continuent d'être menées sur leur « efficacité », avec l'excuse de s'en prémunir au besoin. Des laboratoires militaires ne sont plus indispensables, les établissements de recherche en microbiologie, civils et universitaires, sont particulièrement efficaces. Certes, les normes de sécurité y sont sophistiquées, avec une discipline rigoureuse pour les chercheurs, et s'il y a eu des accidents de laboratoire, aucun n'a provoqué une épidémie, sauf une fois, le virus de la fièvre hémorragique de Congo-Crimée, en Sibérie soviétique. Depuis, l'attaque suicide par aéronef du « 11 septembre » et l'envoi d'anthrax par courrier postal qui lui a succédé et qui continue ont montré les limites du système sécuritaire ; ces faits, même s'ils relèvent sans doute moins du terrorisme politique que de la folie, ont alerté les responsables scientifiques mais aussi politiques. Il y a eu au cours des dernières décennies d'autres actes de bioterrorisme, moins spectaculaires et très localisés, et peu évoqués par les médias ignorants de leur dimension potentielle.

La grande crainte, raisonnée cette fois, serait l'apparition d'un virus qui, comme la grippe, contaminerait les hommes par aérosol – la respiration – et les éliminerait avec la rapidité et la létalité d'un virus Ebola. La variole est redevenue d'actualité et des stocks de vaccins ont été identifiés et multipliés. Un désastre biologique, provoqué ou non, est envisageable, demain, dans dix ans, un siècle ou un millénaire – telle une forte éruption du Vésuve qui détruirait Naples, comme, il y a deux mille ans, sa région, ou de grands séismes dans la baie de Tokyo ou en Californie, ou la chute

d'une météorite géante, telle celle qui, tombée sur le Yucatan, mit fin à l'ère secondaire et aux dinosaures. Pour l'homme, il faut continuer à vivre et à mourir, se protéger et développer la planète. Cela étant, le tableau existant des menaces microbiennes n'est pas apocalyptique, il existe des défenses ; elles peuvent être efficaces, à condition que les menaces du microparasitisme soient bien comprises et prises en compte, de façon globale et avec humilité, par les responsables politiques et économiques des stratégies de développement de la communauté humaine.

## En conclusion provisoire : défense et prévention

Nous ne sommes plus dans le désarroi qu'ont connu il y a vingt ans la recherche en microbiologie et la médecine en général, face à l'apparition du Sida et des autres maladies infectieuses nouvelles. Ce genre d'agression microbienne n'était d'ailleurs pas nouveau pour certains chercheurs, notamment virologistes ; et les progrès des techniques et des outils pour la biologie moléculaire étaient considérables, révolutionnaires, permettant de traquer, de voir, d'analyser, de répliquer les virus, pour au moins les définir, les classer, prévoir leur évolution. La lutte contre le Sida a bénéficié, en moyens et en personnels, à la lutte contre les autres maladies émergentes, aussi spectaculaires mais moins répandues, comme Ebola, ou autant, comme la fièvre dengue ou le paludisme, ou plus discrètes, comme les rétrovirus animaux domestiques. Si aucun vaccin n'a encore été développé (on attend toujours celui contre la plus ancienne des maladies, le paludisme), les moyens de prévention ont été augmentés, renforcés, ainsi que les moyens d'intervention en cas d'alerte – par exemple, les spécialistes des Centers for Diseases Control and Prevention d'Atlanta sont intervenus très rapidement lors de l'épidémie mortelle qui apparut au cours de l'été 1993 dans la réserve Navajo du Nouveau-Mexique, identifiant en quelques semaines la maladie nouvelle et son agent, un nouveau Hantavirus, baptisé Sin Nombre ; et l'année suivante, des équipes internationales sont intervenues sitôt l'épidémie de maladie d'Ebola révélée dans la ville de Kikwit, au Congo alors Zaïre. La

recherche fondamentale s'est aussi développée, les laboratoires spécialisés sont plus nombreux et mieux équipés, avec des équipes pluridisciplinaires ; de nombreux pays, certes du Nord en majorité, utilisent des stratégies de détection de pathogènes inconnus et possèdent les outils nécessaires. Les CDC et le National Institute of Health américains, les instituts Pasteur du réseau international et quelques autres organismes européens et russes, avec leur efficacité, ne sont plus seuls. L'Organisation mondiale de la santé a ses réseaux d'alerte et d'intervention. Maintenant sont implantés aussi dans des pays à risques des établissements de recherche en coopération, tels que le Centre de recherche sur les maladies virales émergentes de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) qui œuvre en Thaïlande, au cœur de l'université Mahidol, pour étudier et prévenir ces maladies dans les pays du Sud-Est asiatique. Il va sans dire que l'industrie pharmaceutique, intéressée par les traitements et les vaccins, a ses propres laboratoires de recherche dans le domaine des maladies infectieuses. Les organismes et les ministères de santé publique de tous les pays sont avertis des risques et agissent en conséquence, des stratégies de surveillance pour une détection précoce des prémices épidémiques sont mises en place ou à l'étude ; les structures hospitalières également – ce qui était loin d'être le cas il y a peu d'années encore, mais devient primordial dans l'alerte précoce –, pour éviter les transmissions nosocomiales, qui ont été trop longtemps facteurs d'épidémies de maladies nouvelles ou anciennes, et pour détecter également des syndromes nouveaux ou inhabituels. La presse spécialisée informe la médecine privée. Enfin un réseau informatique sur Internet, PROMed®, piloté par l'Institut de santé publique de l'université d'Harvard, faisant appel à des bénévoles, informe pratiquement en temps réel des apparitions microbiennes et des développements épidémiques de maladies se produisant quotidiennement ici ou là sur la planète ; que cela concerne les hommes, les animaux ou les plantes, c'est un modèle.

Mais ce n'est pas suffisant ! Les structures de recherche et d'intervention sont encore trop peu nombreuses et mal réparties. La coordination n'est pas globale entre les plans, les programmes, les intérêts nationaux, régionaux ou de groupes de pays. Si ce n'est pas du chacun pour soi – et la collaboration amicale et sans

trop de rivalité est réelle parmi les scientifiques – trop souvent les intérêts politiques et économiques entrent en jeu ; or, s'il y a un monde où les intérêts, les frontières et les idéologies n'existent pas, c'est bien celui des microparasites.

L'humanité entière, globalement, et peut-être son avenir sont concernés. La lutte, ou mieux, la défense, ne peut être que supranationale. Le principe et le fonctionnement des CDC américains ont montré leur efficacité pour la santé publique nationale, en particulier contre les maladies infectieuses, et au-delà des États-Unis. L'OMS, qui fait un travail utile et indispensable, mais possède les limites de sa qualité, celle de la réunion d'États, la Croix Rouge Internationale, avec sa neutralité, et Médecins sans frontières pourraient être des modèles et laisser envisager un centre mondial de contrôle et de prévention des maladies infectieuses. La proposition est osée dans le contexte actuel, mais c'est parce que ce contexte est menaçant qu'elle prend toute sa valeur.

À la suite d'un incident de laboratoire survenu aux USA en août 1994, un de nos collègues fut infecté par le nouveau virus brésilien de la fièvre hémorragique de San Paolo, le virus Sàbia . Un collègue virologue de haut niveau déclara au cours de la conférence de presse finale, une fois le chercheur sauvé et l'assurance établie qu'il n'y aurait pas d'autre victime : « Quand un virus vous infecte, il n'y a pas d'éclair de lumière, ni de cloche qui sonne. » Et un haut responsable de la santé publique fédérale ajouta : « Quand un animal arrive de l'étranger, il subit une quarantaine. Quand vous débarquez à l'aéroport d'un pays lointain, vous franchissez le portail de sécurité... et poursuivez votre voyage... »

Pour terminer, rappelons brièvement l'histoire de l'île de Pâques ; elle est exemplaire. Cette petite île, isolée dans le Pacifique Sud à plus de 1 500 kilomètres de toute autre terre, fut colonisée par des Polynésiens au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère – quelques dizaines, une ou deux centaines au plus d'individus apparentés. Ils y apportèrent leurs plantes, leur univers culturel, leur genre de vie, et se multiplièrent pendant un millénaire (avec un patrimoine génétique forcément limité). Il n'y a pas trace ensuite de communications avec les archipels polynésiens. Sans doute souffrirent-ils de maladies, et de violence intertribale ; mais ce n'est pas clairement apparent dans les documents matériels à notre disposition ; et il semble qu'ils aient atteint un équilibre démographique, s'alimentant de la pêche

et d'une petite agriculture – un développement durable, en quelque sorte. Mais dans les années 1640 se produisit un changement brutal, comme un cataclysme : la population diminua de beaucoup et elle changea sa culture matérielle, sociale et spirituelle. Les espaces libres étaient jusque-là couverts de cocotiers qui dominaient une dizaine d'autres espèces arborées. Le microclimat insulaire en avait été amélioré et régulé, avec une bonne pluviosité. Il y eut alors plusieurs années de sécheresse, et les cocotiers disparurent presque totalement, l'agriculture dépérit, conflits et famines s'installèrent. Les Pascuans supprimèrent le roi supérieur et les prêtres, renversèrent ou cassèrent les monuments symboles des ancêtres, les fameuses grandes têtes en pierre, et créèrent et organisèrent une culture différente, une nouvelle religion – le culte de l'Homme Oiseau –, inventant même une écriture aux textes gravés sur bois, textes qui paraissent rendre hommage à la nature et à la vie sous toutes ses formes. La seconde culture pascuane fut brève et, cinq générations plus tard, les premiers Européens débarquèrent de leurs grands vaisseaux avec leur cortège de maladies nouvelles. Le choc microbien ravagea cette population non-immune. Les indigènes d'aujourd'hui descendent d'un petit nombre de métis survivants de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de Pâques, perdant sur tous les plans son humanité, est édifiante comme une fable, mais réelle. On avait décidé d'achever ce chapitre en citant les dernières lignes de *Plagues and Peoples* (MCNEILL, 1977: 291), qui figurent en exergue de la notice de 1994 des CDC: *Addressing Emerging Infectious Disease Threats*. Nous tenons à reproduire ici cette citation, traduite en français, ainsi que quelques lignes qui la précèdent: « Mais pour le présent comme pour le futur à court terme, il demeure évident que l'humanité est au cœur d'un des plus massifs et extraordinaires bouleversements que la planète ait jamais connu (...). Dans tout effort pour comprendre ce qui se trouve devant, aussi bien que ce qui se trouve derrière, le rôle des maladies infectieuses ne peut raisonnablement être laissé hors de la réflexion. L'ingéniosité, la connaissance et l'organisation modifient, mais ne peuvent annuler, la vulnérabilité de l'humanité à l'invasion de formes de vie parasitiques. La maladie infectieuse, qui précède l'émergence du genre humain, durera aussi longtemps que l'humanité elle-même, et demeurera, autant que ce le fut jusqu'ici, un des paramètres fondamentaux et déterminants de l'histoire humaine. »

## Références bibliographiques

- BAZIN H., 1994 – *Le neuvième jour*. Paris, Grasset : 231.
- Centers for Diseases Control and Prevention, 1994 – *Addressing Emerging Infections Disease Threats. A Prevention Strategy for the United States*. Atlanta, CDC edit., 46 p.
- ENSERINK M., 2000 – The Enigme of West Nile. *Science*, 290 : 1282-1284.
- EWALD P., 1993 – The Evolution of Virulence. *Scientific American*, April 1993, 86 : 93
- GARRET L., 1994 – *The Coming Plague. Newly Emerging Diseases in a World Out Balance*. New York, Fariat, Straus and Giroux edit., 750 p.
- GARRET L., 2000 – *Betrayal of Trust. The Collapse of Global Public Health*. New York, Hyperion, 768 p.
- GONZALEZ J. P., 1996 – « Virus and Rodent Coevolution: Arenavirus, Hantavirus and Muridae, a Global View ». In Özcel Ali M., ed. : *News Dimensions in Parasitology, Acta Parasitologica Turcica*, supp. 1 : 617-634.
- GONZALEZ J. P., VIDAL P., 1996 – Ebola, les arcanes d'un virus mortel. *Orstom Actualités*, Paris, 49 : 15-24.
- GRMEK M. D., 1995 – *Histoire du Sida. Début et origine d'une pandémie actuelle*. Paris, Payot/Rivages, Petite Bibliothèque Payot, 236, 492 p.
- HINMAN E. H., 1966 – *World Eradication of Infectious Diseases*. Springfield, Illinois, Charles C. Thomas, 223 p.
- LEDERBERG J., 1993 – Crowded at the Summit: Emergent Infectious Diseases and the Global Food Chain. *ASM News*, 59, 4, 62 : 163.
- LEDERBERG, J., SHOPE R. E., OAKS S. C. Jr., eds, 1992 – *Emerging infections: microbial threats to health in the United States*. Institute of Medicine, Washington, D.C, National Academy Press.
- MORSE S. S., ed., 1993 – *Emerging Viruses*. Oxford University Press.
- MCNEILL W H., 1975 – *The Rise of the West: A History of the Human Community with a Retrospective*. University of Chicago Press, 860 p.
- MCNEILL W., H., 1977 – *Plagues and Peoples*. Oxford, Basil Clackwell, 369 p.
- NICOLLE Ch., 1961 [1933] – *Le destin des maladies infectieuses*. Paris, Alliance Culturelle du Livre/Masson, coll. Les Classiques de la Médecine, 211 p.
- ROIZMAN B., 1995 – *Infectious Diseases in an Age of Change. The Impact of Human ecology and Behavior on Disease Transmission*. Washington, D.C., National Academy Press, 256 p.
- SALUZZO J.-F., VIDAL P., GONZALEZ J. P., à paraître – *Les maladies virales émergentes*. Paris, IRD Éditions.
- WILSON M. E., LEVINS R., SPIELMAN A., 1994 – *Disease in Evolution. Global Changes and Emergence of Infectious Diseases*. New York, The New York Academy of Sciences, Annals, vol. 740, 503 p.
- WILSON M. E., 1995 – Travel and Emergency of Infectious Diseases. *Emerging Infectious Diseases*, Atlanta, CDC, 1, 2 : 39-46.



# Le défi de la mondialisation : marchandisation ou partage des savoirs ?

---

**Bernard SCHLEMMER**

Sociologue

**Jean-Yves MARTIN**

Sociologue

**Abdelkader SID AHMED**

Économiste

**Roland WAAST**

Sociologue

Il n'est plus, dans la compétition économique internationale d'aujourd'hui, d'autre avantage comparatif que dans la connaissance – seul substitut à la surexploitation des ressources naturelles ou humaines. La question des savoirs est donc centrale. Elle se pose dans un contexte de mondialisation et de privatisation (de l'éducation, de l'offre d'emplois, de l'innovation technologique, de la science). Elle offre à la fois une opportunité mais aussi un risque accru de marginalisation aux pays où l'accès à « l'économie basée sur la connaissance » est un défi : où le droit à l'éducation pour tous a précédé – et non suivi – l'institutionnalisation de l'école, où la compétition technologique souffre de logiques économiques de court terme (l'avantage comparatif du coût de la main-d'œuvre...), où la capacité même de mener des politiques d'éducation et de sciences autonomes est radicalement mise en question.

Dans toutes les sociétés fondées sur un mode de reproduction à dominante scolaire, les systèmes d'enseignement sont au principe du classement durable des individus, de leur inclusion et de leur

exclusion de la vie professionnelle. Certes, ce principe demande, pour être applicable, un marché du travail sur lequel se présente le travailleur instruit dans un métier, où il trouvera une situation qui l'occupera sa vie durant, avec un revenu stable lui permettant de faire vivre son ménage – situation souvent éloignée de la réalité actuelle, quel que soit le cursus. Cependant, le principe demeure et reste l'un des facteurs les plus importants qui déterminent – au moment où le jeune entre dans la vie professionnelle – non seulement l'acquisition d'un emploi et d'un revenu, mais aussi celle d'une dignité sociale et d'une raison d'être.

Au Sud cependant, ce mode de reproduction – imposé de l'extérieur selon des modes différents, en fonction du type historique de colonisation – n'est pas institué partout, ni de manière identique : au principe de classement propre au système scolaire se juxtaposent, se conjuguent et sont parfois associés d'autres systèmes de classement ; en témoignent par exemple les stratégies multiples d'éducation, l'essor de nombreuses écoles privées et confessionnelles non reconnues par les États et qui ne délivrent pas toujours de diplômes.

Dans le même temps, le monde actuel vit une mutation technologique considérable, qui fait de la connaissance une condition vitale pour les pays désirant ne pas perdre définitivement pied dans la compétition internationale. La maîtrise des connaissances, la capacité d'en acquérir de nouvelles, d'être à même de critiquer tel ou tel processus de production, de s'adapter en permanence à des évolutions constantes n'est pas seulement une obligation pour les chercheurs ou les techniciens, les chefs d'entreprise ou leur encadrement : c'est pour chacune des catégories professionnelles, dans chaque secteur économique d'un pays, que cette maîtrise est devenue une condition indispensable du développement économique.

## L'acquisition des savoirs



L'idée que le développement économique est étroitement lié au développement des ressources humaines est tellement partagée

que l'ensemble des pays se sont mis d'accord pour rédiger une « Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous » fixant un calendrier pour parvenir à la généralisation de l'enseignement, sans qu'aucune critique ne vienne ternir cette unanimité. Et dans l'opinion publique, l'aide à la scolarisation dans les pays du Sud, comme la lutte contre l'exploitation des enfants au travail qui lui semble liée, ne sont pas les moins soutenues. Le problème est que l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés n'implique pas mécaniquement celui du nombre d'enfants éduqués, formés, aptes à trouver un emploi qualifié et décentement rémunéré. Certes, tous les indices économiques établissent une corrélation entre le niveau d'éducation et le niveau de développement économique des pays, mais aucun n'établit clairement de lien, au niveau individuel, entre scolarisation réussie et amélioration socioprofessionnelle (GÉRARD, 1997). Or, l'accroissement du niveau d'éducation – qui est autre chose que le développement purement quantitatif des effectifs de la scolarisation – suppose un accroissement de la demande, et donc que les parents puissent croire à une réussite pour leurs enfants. La mobilisation en faveur de l'éducation pour tous est totalement déconnectée de la question du travail. Or, les victimes les plus gravement atteintes ne sont pas tant les enfants travailleurs privés d'école, mais qui du moins apprennent un métier qui les nourrira, que les enfants travailleurs à la fois privés d'école et dont l'emploi du temps ne donne lieu à aucun apprentissage, aucune formation, ne débouche sur aucune qualification, les cantonnant leur vie durant dans le seul rôle de main-d'œuvre taillable et corvéable à merci (SCHLEMMER, 1996).

L'éducation pour tous est à la fois le révélateur et le vecteur de la mondialisation à travers les effets exercés sur les stratégies éducatives des États et des populations dans les pays pauvres. Les frontières « naturelles » de la mondialisation sont celles des pays mais, alors que l'on pouvait penser que ces frontières géographiques, politiques, sociales et culturelles constituaient un abri pour les systèmes éducatifs nationaux, on s'aperçoit au contraire que ces frontières s'ouvrent et constituent de moins en moins – si elles l'ont jamais été – une protection. Cette ouverture des frontières a des causes multiples, externes et internes, qui agissent en un double mouvement et ont comme conséquences non

seulement la perte d'autonomie des États en matière de politique éducative, mais aussi leur affaiblissement politique.

Les causes externes sont bien connues. Il s'agit de l'ensemble des pressions internationales, transitant par les divers canaux que représentent les organisations internationales, les coopérations bilatérales et les organisations non gouvernementales, pour la généralisation de l'éducation. Il s'agit également de la diffusion, soutenue par les financements internationaux, d'un modèle occidental de socialisation et de transmission des connaissances dans lequel l'école tend à résumer et à monopoliser toutes les fonctions éducatives (MARTIN, 2001). Il s'agit enfin, à travers les conditionnalités d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative dite PPTE, de la ferme invitation adressée aux États de l'ouverture à la société civile et à la démocratie, ouverture considérée comme indispensable au développement scolaire. À l'intérieur de chaque pays, le mouvement de construction nationale, la participation progressive à la vie du pays des différents groupes sociaux auparavant juxtaposés, la circulation des individus à l'intérieur et à l'extérieur des frontières contraignent également les États à composer avec les différentes fractions de leurs populations et les groupes de pression nationaux, dont les bourgeoisies urbaines.

On observe ainsi une dépendance accrue des États vis-à-vis de l'extérieur et un affaiblissement intérieur. Les échecs des politiques publiques ont forcé les États à s'ajuster ou à se recentrer – et parfois à se désengager – et les politiques éducatives sont maintenant encadrées. L'action internationale induit tout à la fois une réduction de la marge de manœuvre des éducations nationales et une structuration renforcée des systèmes scolaires publics. On voit mal comment les États pourraient inverser cette tendance, tant est pesant le poids des instances internationales et du paradigme de l'école importé par le modèle occidental et renforcé par les mécanismes de l'économie libérale. Dans ce contexte, le modèle éducatif « mondial » est univoque. Il tend à une appropriation généralisée des connaissances – mais de connaissances circonscrites – et à la transmission normalisée. La structure des systèmes éducatifs, c'est-à-dire la division en différents cycles d'enseignement, mais aussi leur durée et leur contenu, doit répondre aux normes internationales pour prétendre à une

homologation du niveau des connaissances transmises, cependant que l'apprentissage de langues de communication internationale s'impose de plus en plus. Dans les pays les plus pauvres en particulier, les objectifs des politiques éducatives doivent satisfaire aux critères des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux pour obtenir les soutiens nécessaires, ce qui peut aller, selon les cas, aussi bien à l'encontre qu'en faveur du développement d'une politique éducative adaptée.

On assiste aussi au glissement progressif du terme « éducation » à celui d'« apprentissage des savoirs de base », à une normalisation de ces savoirs de base et de leur mode de transmission, *i.e.* à une homogénéisation des contenus et une technicisation de la pédagogie, et enfin à une évaluation qui se fait en termes de « stocks ». Pour les pays les moins scolarisés, et même si les États ont en partage la responsabilité de leurs errements ou échecs antérieurs, cette évolution peut avoir des implications considérables. L'éducation qui se réduit de plus en plus à l'apprentissage généralisé de savoirs basiques déculturés, l'érosion des savoirs locaux, le plus souvent oraux, qui ne sont plus transmis du fait de l'appropriation du temps éducatif par l'école, et la standardisation des savoirs écrits peuvent contribuer à appauvrir la socio-diversité.

Cependant, si l'on voit les stratégies éducatives des États de plus en plus circonscrites par l'imposition d'un modèle uniformisé, on assiste parallèlement dans les pays pauvres à un élargissement et à une diversification du champ scolaire à la mesure de l'apparition de nouvelles modalités d'appropriation de l'école. En effet, les changements dans le positionnement politique des États – affaiblissement et/ou démocratisation – et les ouvertures faites à tous les acteurs et composantes de la société ont entraîné une modification du cadre politique de l'offre éducative et par conséquent une expression accrue de la demande sociale d'éducation. Celle-ci prend diverses formes, dont une remontée sensible de l'adhésion à l'école publique, mais on peut évoquer aussi trois autres types de démarches contemporaines qui récusent ou contournent cette école publique : la montée des écoles spontanées/communautaires, le renforcement de l'enseignement privé, le développement de l'expatriation scolaire.

Dans les milieux ruraux peu scolarisés de l'Afrique subsaharienne, parfois excentrés et souffrant de la déficience de l'offre publique, on assiste à l'émergence de dynamiques sociales qui, comme l'écrit M. F. Lange, s'affranchissent des modèles étatiques par la création d'écoles spontanées, associatives, communautaires, de parents ou clandestines (LANGE, 2001). Ces écoles portent des noms différents selon les pays et l'attitude des pouvoirs publics à leur égard, mais elles ont comme caractéristiques communes d'être créées et gérées par des parents d'élèves. Ces initiatives naissent parfois après de longues périodes de refus d'une école publique trop marquée par la nature de l'État, et l'enseignement qui y est dispensé est sélectif. Celui-ci vise à transmettre avant tout des outils permettant de maîtriser les codes de l'administration et du marché et la langue de communication nationale. Les coûts sont bien entendu à la charge des parents souvent pauvres et l'enseignement est généralement de basse qualité.

C'est au contraire la recherche d'une supposée meilleure qualité que celle de l'école publique, ou d'une plus grande proximité avec les exigences éducatives des parents, qui pousse au succès grandissant des écoles privées, laïques ou confessionnelles, et au développement d'une offre scolaire marchande. Ce sont les couches urbaines nanties, prises dans des logiques d'accumulation inter-générationnelle du capital scolaire et des démarches de surenchère, qui les alimentent, du pré-scolaire à l'université. Ces démarches vont de pair avec le développement d'une offre scolaire marchande.

Le troisième type de démarche, marqué comme le précédent par la pénétration des logiques de marché et les comportements de surenchère, est celui de l'expatriation scolaire. Le phénomène tend à se développer, au point que l'Unesco commence à le signaler dans ses bilans annuels. Selon le *Rapport mondial sur l'éducation 2000* (Unesco, 2001), il y avait en 1996 dans le monde 1 550 000 étudiants poursuivant leurs études hors de leur région d'origine, les régions les plus développées en accueillant 1 257 000 (81 %). Les régions les moins développées en expatrient 833 226, dont 702 194 dans les régions les plus développées, soit 84 % de leur contingent. Ainsi des États encadrés, ajustés, recentrés, affaiblis ne peuvent s'opposer à l'imposition du modèle éducatif occidental. Ils ne peuvent non plus s'opposer à leurs élites qui récusent l'offre

publique nationale et lui préfèrent l'offre privée ou étrangère. Le marché éducatif international, et en particulier celui des pays du Nord, est bien l'un des vecteurs de la mondialisation.

Hors des systèmes scolaires, la définition, là aussi, de normes internationales de compétence privilégie les modules, l'apprentissage de la flexibilité, homogénéise les contenus, ouvre un marché mondial à la diffusion industrielle de « savoirs » normés. La mondialisation appelle la concurrence économique et fait monter le niveau d'exigence dans le domaine des technologies de production, c'est-à-dire des complexes de connaissances incorporées dans des processus, des organisations ou des machines ; les rapides innovations techniques et gestionnaires font de l'entreprise, plus que de l'école, le lieu d'accès (et de rationnement) des savoirs à jour.

Ce mode de développement implique généralement de nouvelles manières d'apprendre et de travailler, qui supposent de modifier les normes de comportements d'une part majeure de la population active. Il s'agit d'une transformation culturelle de grande ampleur, dans laquelle le système éducatif n'est pas seul concerné, mais aussi l'ensemble du lien social, ou du projet national. Par ailleurs, les contenus de l'éducation ne sont pas seuls en cause, mais tout autant la pédagogie, le choix (la connaissance et la maîtrise) des langues supports, les expériences inaugurales de vie proposées, etc. Le système scolaire et plus encore le type de savoirs enseignés dans les modèles scolaires importés du Nord n'ont nullement fait la preuve de leur adéquation ou de leur pertinence.

Une condition essentielle de la réussite repose sur un système éducatif et une formation continue comme sur un esprit d'apprentissage à même d'assurer l'épanouissement de la personnalité comme l'acquisition des compétences, de l'ouvrier qualifié au chercheur de pointe. Or, l'investissement dans l'éducation a un prix très élevé, n'est nullement rentable à court terme, et sa rentabilité à long terme est indirecte et difficilement mesurable. Le marché de l'emploi transformant l'offre éducative en un enjeu financier, on voit que le secteur privé ne saurait répondre aux défis à long terme, mais que le secteur public ne saurait rester compétitif devant les offres de réussite individuelles et immédiates du privé.

## Savoirs technologiques : valorisation, transfert et innovation

Sous la pression des reconversions nécessaires, l'attention s'est fixée sur les capacités inattendues de rebond de micro-régions, capables d'insérer dans l'économie industrielle des savoir-faire enracinés, un patrimoine technologique. Les réussites s'inscrivent paradoxalement dans le cadre de la « globalisation », dont la quête d'ancrages et d'acteurs favorables ne cesse d'impulser un mouvement de décentralisations. Elles sont aussi liées à l'exigence de « qualité », nouvelle norme requise des produits vendables, mais aussi nouveau mode de contrôle social et d'inculcation de normes au travail. L'intéressant est que ce nouveau cours offre des chances imprévues à de « petits joueurs ».

Avec la mondialisation des échanges, de nouvelles tendances gouvernent aujourd'hui l'appropriation des savoirs par les PED (ARVANITIS, 1997). Le régime actuel de concurrence impose pour les entreprises des barrières à l'entrée, notamment informatives et intellectuelles<sup>1</sup>. Matériellement, la prime va à l'exportation de produits de qualité sans cesse renouvelés, à l'innovation productive, raccourcissant le cycle des produits pour capter un capital financier mobile dans sa quête de profits. Pour s'assurer des avantages comparatifs, le Nord s'est fixé un agenda scientifique et technique qui menace les pays en développement en économisant ce qui fait souvent leurs seules richesses : énergie, produits primaires, travail non qualifié<sup>2</sup>. Il hâte l'intégration des découvertes scientifiques dans les processus productifs. Les mettre en œuvre – et le Sud ne peut éviter de se mettre à niveau – suppose une transformation drastique des systèmes techniques et du système social où ils s'insèrent. La mondialisation entraîne un encadrement international des systèmes éducatifs nationaux, entoure de

<sup>1</sup> Imposition de standards d'opération ; avantages de l'insertion dans des réseaux d'entreprise ; présence d'oligopoles, fondés sur la taille inaccessible de leur investissement en R&D ; privilège à des sentiers technologiques qui procurent et permettent de défendre la propriété intellectuelle du produit-procédé...

<sup>2</sup> Cf. BUSH L., 1996 – « Le Tiers Monde est-il encore nécessaire ? ». In Waast R. : *Sciences au Sud, état des lieux*, Paris, Orstom : 41-61.



protections les transferts de technologie<sup>3</sup> et normalise les savoirs utiles. Cependant, de nouvelles réponses peuvent se faire jour.

L'émergence dans les années 60 et 70 de phénomènes locaux d'industrialisation dite « diffuse » attire l'attention sur le formidable gisement de développement que recèle le local dans certaines conditions. L'existence notamment de savoir-faire séculaires – patrimoine technologique – se révèle une ressource cruciale pour le développement.

Si la capacité d'innovation peut parfois résulter de décisions externes, l'expérience montre que la croissance induite de l'extérieur a peu de chance de déboucher sur un développement soutenu à long terme sans l'implication véritable de la « fabrique socio-économique locale ». Là, au contraire, le « milieu innovateur » joue le rôle de « microcosme » où les éléments considérés comme sources de développement et de changement agissent « *in vitro* », fortement stimulés par la proximité géographique et par les homogénéités culturelles et économiques à la base de la spécification spatiale du milieu lui-même (SID AHMED et PERELLI, 1996).

Les principales ressources économiques du « milieu innovateur » sont donc les économies de proximité : ces dernières réduisent les « coûts de transaction » et le coût « d'utilisation » en général du marché, grâce à la circulation plus facile de l'information, aux contacts directs, aux coûts plus bas de collecte de l'information au sein de l'économie locale. De ce fait, le concept de milieu innovateur va au-delà de ces éléments et processus et peut être défini comme le complexe de relations émergeant dans une zone géographique donnée, conférant une unité au système de production, d'acteurs économiques et de culture industrielle, générant un processus dynamique localisé d'apprentissage collectif et jouant le rôle de mécanisme de réduction d'incertitude dans le processus d'innovation. La proximité joue un rôle clé en raison de plusieurs facteurs : l'existence de ressources locales de capital humain quasi immobiles au-delà du milieu local mais hautement mobiles en son sein ; l'existence d'un réseau intriqué de contacts, notamment informels, entre acteurs locaux ; enfin, la proximité est source de synergies en raison de la communauté d'environnement, notamment culturel, psychologique et même politique.

<sup>3</sup> Encore que la mondialisation entraîne un brassage des technologies.

Les modèles centralisés d'industrialisation de substitution d'importations, empruntés par nombre de ces pays, ont montré leurs limites. La crise des finances publiques et l'adoption de programmes d'ajustement structurel dans divers pays – donc l'affaiblissement du rôle de l'État – donnent un caractère d'urgence au développement local et régional, seul en mesure de (re-)créer les emplois nécessaires à une force de travail en accroissement rapide. Dans ce cadre, les filières de savoir-faire ont bien un rôle crucial à jouer.

L'appropriation des savoirs, on le voit, est fortement liée à des paramètres locaux. Certains groupes sont par culture plus enclins à parier à long terme sur le savoir, à s'intéresser à la connaissance de la nature, à trouver, face à certains problèmes, des raccourcis dus à leur façon de raisonner<sup>4</sup>. La question est d'identifier ces groupes et de savoir si le corps social valorise leur disposition, leur laisse libre cours ou les entrave, et si l'État leur aménage un environnement favorable<sup>5</sup>.

## La fracture scientifique Nord/Sud

Dans le domaine de la science, on assiste à une transformation profonde des conditions de la recherche. Les nouvelles politiques économiques promeuvent les exportations. L'organisation du travail exige à tous niveaux flexibilité et assimilation continue de savoirs. De nouvelles attentes en résultent, vis-à-vis du système d'éducation et des appareils de science. Certaines branches industrielles investissent désormais dans la R&D de façon significative. Elles tirent profit d'un renouvellement rapide de leurs produits, intégrant une part croissante de savoirs neufs (innovation technologique). La fin de la guerre froide et la vague de libéralisme ont changé le statut de la science. On admet que – sauf raisons sécuritaires – la science devrait s'organiser de façon beaucoup plus liée au besoin

<sup>4</sup> Sur les avantages épistémologiques, cf. RAGOUEY, SHINN et WAAST, in Waast R., éd., 1996 – *Sciences au sud, état des lieux*, Paris, Orstom : 301-331.

<sup>5</sup> Des formes organisationnelles originales, des solidarités économiquement fécondes peuvent en résulter (que le capital moderne s'efforcera de capter, si elles paraissent source continue d'avantages comparatifs) : mais elles n'en sont pas la raison, et n'en sont qu'un produit aléatoire.

des opérateurs économiques : son rôle est de participer directement à la croissance et au développement. Ces nouvelles options ont des répercussions sur la culture des établissements, et sur la profession de chercheur. La science est de moins en moins bien public (désengagement de l'État), de plus en plus bien privé (secret et propriété intellectuelle). La migration scientifique, liée à l'apparition d'un libre marché du travail, s'accroît. L'éthos se pénètre de valeurs profanes, et certains annoncent une science post-académique et post-industrielle. Sous son égide, le métier s'exercerait dans le cadre de la commande et de l'intérim (non de carrières réglées) ; l'activité se pratiquerait au sein de réseaux mondiaux (non d'établissements nationaux) ; la demande sociale (internationale et non plus locale) réglerait les agendas ; la recherche de bénéfices (plus que de savoirs) deviendrait la maxime d'action ; la régulation ne serait plus assurée par les pairs, mais par le marché. C'est le type idéal d'une nouvelle pratique de la recherche (dite mode 2 de la production scientifique) (WAAST, 1996).

Il ne faut pas surestimer cette évolution. La création scientifique est une activité hautement différenciée. Elle requiert une base institutionnelle (éducative, cognitive, professionnelle), qui reste profondément imbriquée dans les dispositifs de l'État-nation : elle y est intégrée depuis trois siècles au Nord. La pratique efficace des sciences se réalise toutefois dans des formes nouvelles, nichées dans une « triple hélice universités-État-industrie ». Des mesures vigoureuses ont été prises pour inciter, d'une part, les firmes à investir plus en recherche, d'autre part, les établissements publics à rechercher l'articulation avec des entreprises. Une division du travail institutionnelle se confirme, entre établissements publics (chargés de la recherche fondamentale et stratégique) et privés (se réservant le développement).

Les gouvernements du Nord ne se sont pas désengagés, et les dépenses nationales de recherche sont plutôt en augmentation. Les multinationales elles-mêmes réalisent 60 % à 80 % de leur R&D dans leur pays d'origine. Elles concentrent leurs dépenses étrangères dans des sites de haute densité scientifique (universités + firmes à forte composante développement), principalement dans la triade des grands producteurs de science (USA, Europe, Japon) ; et secondairement, à proximité de grands marchés, dans des lieux où la législation est favorable et où des capacités sont accessibles à moindre coût. Seuls des besoins particuliers peuvent justifier

une implantation « excentrique » (accès à la biodiversité, essais et recherche thérapeutique en milieux tropicaux...). La science apparaît plus que jamais comme une ressource stratégique, militaire et commerciale, et le soin des États, l'intérêt des firmes, l'entrelacs de leurs entreprises ont déterminé une concentration exceptionnelle des moyens et des capacités en quelques régions : foyers jalousement gardés de la science de pointe et de l'innovation. Le mouvement est cumulatif. Il offre des opportunités à saisir (ou plutôt à construire) à quelques pays émergents ; mais tendanciellement, la fracture scientifique avec les pays du Sud s'accroît.

Le nouveau cours (globalisation, libéralisation, rôle stratégique de l'innovation technique) a provoqué des effets au Sud très différents en matière scientifique. Il faut ici distinguer au moins trois types de pays : pays émergents, intermédiaires et moins avancés.

### **Réformes institutionnelles en pays émergents**

Les pays émergents (industrialisés, ou proposant de grands marchés) s'efforcent de participer à la communication scientifique, et de développer leur capacité d'usage. Ils ont entamé de vigoureuses réformes institutionnelles pour entretenir des coopérations stratégiques, tourner leurs établissements vers l'esprit d'entreprise et leurs chercheurs vers la réalisation. Ces États misent plus que jamais sur un développement scientifique national (savoir-faire, équipement, établissements), perçu comme un potentiel de richesse. La nouveauté est que la ressource est reconnue comme essentiellement flottante (à travers le monde), et qu'on admet qu'il faut consacrer des efforts à la capter, et à territorialiser ses effets bénéfiques (politiques de coopération, attraction d'étrangers, collaboration avec la diaspora...).

### **Les pays intermédiaires : entre laisser-faire et demande de coopération**

Les pays « intermédiaires » réagissent de façons variées. Beaucoup dépend de leur degré et de leur type d'industrialisation, de leur régime et de leur niveau scientifique (capacités, et degré d'institutionnalisation).

Certains redoublent de soutien à un appareil scientifique complet, talentueux et fortement institué. Ils s'efforcent (l'Afrique du Sud est un exemple) d'en tirer parti pour reconvertir et internationaliser un appareil productif parfois sclérosé. D'importants crédits publics (mais aussi privés : industrie) sont mobilisés en faveur de fonds incitatifs, du soutien à la R&D industrielle (y compris en *joint venture* avec des multinationales), de la popularisation de la science et d'une aide à l'accès des plus pauvres aux études techniques.

D'autres États font montre d'un soutien par éclipses : misant soudain avec vigueur sur le dynamisme ancien de leurs professionnels, ils (re-)construisent des politiques de science et recherchent les coopérations. Le souci de mise à jour et à niveau de leur appareil industriel, dans la perspective d'une association proche au marché européen voisin, y est pour beaucoup.

Les pays rentiers, ou donnant toute priorité au commerce, ont une politique inverse : ils estiment pouvoir se passer d'industrie innovante ; ou pensent louer comme de besoin l'ingénierie requise sur le marché mondial.

Tous ces pays, qui ont une capacité de formation forte, et un emploi scientifique encore peu développé, sont par ailleurs sujets à une forte émigration de leurs travailleurs hautement qualifiés ; certains organisent même leur exportation. La versatilité des gouvernements à l'égard de la science et de l'innovation technologique est grande. On doit cependant distinguer entre des pays « intéressés », où des communautés scientifiques développées (au moins en quelques domaines) alliées à d'autres forces sociales (« blocs socio-cognitifs ») soutiennent durablement la cause techno-scientifique et circonviennent les gouvernements de manière presque constante, et des pays « inintéressés », où ces forces sont refoulées pour longtemps : ils se transforment vite en pays « scientifiquement moins avancés ».

### **Exode et désinstitutionnalisation de la science en pays moins avancés**

Au milieu des pires difficultés économiques, et dans un contexte de libéralisme radical imposé ou assumé, le désengagement de l'État a déterminé la ruine de la profession et la dissolution des appareils scientifiques nationaux (bâties à grands frais au long de

trois décennies d'indépendance). Les salaires de fonctionnaire, gelés et rongés par l'inflation, ne permettent plus de faire vivre une famille. Nombre de chercheurs ont quitté le métier ou le pays. Parmi ceux qui demeurent, la majorité se déqualifie en consacrant la majorité de son temps à des emplois « secondaires », sans rapport avec sa qualification (fermes, commerces, heures supplémentaires...). Les 20 % à 30 % qui restent en activité vivent de recherches sous contrat, commandées de l'étranger, et réalisées hors les murs d'institutions réduites à des forteresses vides. C'est dans les pays les « moins avancés » que l'évolution est la plus paradoxale : c'est ici que le modèle de la « production de type 2 » (cf. supra), plutôt attendu dans les sciences de pointe en pays du Nord, trouve sa meilleure réalisation.

## Doit-on partager les savoirs ?

Jamais les capacités de production de science n'ont été si concentrées ; celles même d'usage (d'absorption, sélection, adaptation) sont inégalement distribuées. Sans coopérations, cette différenciation est cumulative et conduit à l'exclusion pour longtemps de la modernité. Or, le Nord n'y est pas nécessairement disposé. Les coopérations technologiques traduisant le besoin de ses firmes sont limitées, nous l'avons vu, aux zones de haute densité scientifique, à proximité de grands marchés. Ce sont des pays émergents ou intermédiaires qui sont concernés<sup>6</sup>. Quant aux gouvernements du Nord, ils peuvent considérer qu'ils auront en principe de moins en moins besoin des produits primaires du Sud. Ils ont aussi de moins en moins besoin de travailleurs non qualifiés. Leur intérêt dans les affaires du Sud pourrait se limiter à les contenir dans leurs frontières, avec les maux qui les affectent. Les préoccupations majeures affichées à leur égard touchent en effet

<sup>6</sup> Certaines branches ont toutefois des intérêts plus étendus (l'industrie pharmaceutique : prospection des pharmacopées traditionnelles...). Elles trouvent avantage à s'articuler avec un dispositif savant local permanent (ex. de l'accord Merck/Costa Rica). En outre, la recherche du Nord se nourrit volontiers de talents importés dont les viviers doivent être entretenus.

les questions « planétaires » qui les impliquent : préservation de l'environnement, détection et maîtrise des maladies « émergentes », planification des naissances et contrôle des migrations, auxquels s'ajoute le souci de paix et d'une certaine civilité : limitation de la « pauvreté » et bonne « gouvernance ».

Une option drastique, que l'on pourrait dire commerciale et sécuritaire, consiste alors à abandonner les coopérations scientifiques. Pour développer quelques régions (marchés), on s'en remet aux accords technologiques librement noués entre firmes ; pour le reste, il s'agit, de force au besoin, de maintenir l'ordre dans le tiers monde. Seuls quelques programmes mondiaux, en des domaines particuliers (environnement...), donneront l'occasion aux scientifiques de ces zones de participer à des réseaux de création internationaux. C'est l'option des États-Unis depuis une décennie. Elle pourrait gagner du terrain en Europe.

L'option inverse pourrait être dite de co-développement. Elle est soutenue jusqu'ici par des pays européens (en particulier scandinaves, et par la France). Il s'agit d'amplifier les coopérations scientifiques, éléments d'une solidarité Nord/Sud qui contribue au maintien de la paix dans le monde. Les pays les plus démunis sont une cible privilégiée, et l'action s'attache à y reconstruire les institutions, la recherche de base et des programmes stratégiques en rapport avec les besoins populaires à l'échelle de régions entières. Entre les deux options, nombre de bailleurs importants de coopération s'interrogent sur la politique à tenir, les intérêts du Nord à privilégier (diplomatiques, commerciaux...), sur les pays à aider, les acteurs à soutenir et le niveau d'aide à leur accorder (Banque mondiale, Union européenne, France...)<sup>7</sup>.

À supposer que l'option de co-développement l'emporte, quels besoins de coopération les politiques du Nord rencontrent-elles ? La réponse varie selon les acteurs et les types de pays.

Les pays « émergents » souhaitent construire une science complète, tournée vers le développement avancé. Ils démarchent et négocient

<sup>7</sup> On ne saurait négliger le fait que le débat n'implique pas seulement les gouvernements, mais qu'il mobilise des groupes d'intérêt : communautés mondiales de disciplines (les mathématiciens...), institutions spécialisées dans la recherche tropicale (santé, agriculture...), fondations reflétant les préoccupations de mouvements sociaux...

en fonction de politiques arrêtées. Certains expriment le besoin de coopérations en science fondamentale (Corée du Sud...). D'autres, celui d'un savoir-faire dans les relations recherche-industrie (l'Inde, à propos de secteurs particuliers...). Quelques-uns peuvent (et souhaitent) participer à de grands programmes d'anticipation technologique (programmes européens par exemple, avec les difficultés d'accès qui leur sont toutefois opposées s'agissant de concurrents potentiels). Leur problème est celui des réseaux d'interconnaissances, capables de diriger leur demande vers les lieux les plus appropriés : les canaux ne peuvent être seulement officiels, la bonne connaissance de l'offre nécessite de faire intervenir le savoir tacite « d'agents de liaison ».

Les pays « intermédiaires intéressés » sont les plus forts demandeurs : ils conçoivent les coopérations comme part stratégique d'une politique de science, dont ils font un élément indispensable à leur *aggiornamento*. Il s'agit en général de pays disposant d'une science fortement instituée. Les demandes sont ciblées : besoin de développer des secteurs de recherche sous-représentés (Afrique du Sud : petite agriculture ; Maroc : NTIC) ; besoins d'expérience industrielle (Maroc...) ; besoin d'*aggiornamento* (sciences sociales en pays arabes...). Une réelle difficulté est que l'appareil scientifique est ici souvent en avance sur la demande d'une industrie nationale peu préoccupée d'innovation technologique. La demande du secteur productif reste donc simultanément à créer.

Les pays « moins avancés » et les « intermédiaires » rentiers écartent la recherche de leurs demandes d'aide prioritaires ; ils sont au mieux neutres à l'égard de propositions en la matière. Ils adoptent volontiers une politique de laisser-faire : si le Nord est intéressé, qu'il agisse et qu'il paye. La demande est ici plutôt portée par des acteurs privés (associations, ONG...) et, au premier chef, par les scientifiques actifs. Ceux-ci ressentent le besoin de recomposition intellectuelle (au-delà des thématiques désormais routinières des grands programmes internationaux qui les sollicitent) et institutionnelle. Le besoin d'une réinstitutionnalisation minimale de l'activité scientifique est un souci d'ailleurs partagé par des bailleurs de coopération internationaux en nombre croissant : pays scandinaves, mais aussi fondations américaines (Ford, Rockefeller, Carnegie...), OMS, FAO, et même aujourd'hui Banque mondiale (plans de réhabilitation des universités, reconstruction de systèmes



de recherche agricole viables...). Une ligne d'action est souvent de promouvoir des programmes régionaux (à défaut d'intérêt gouvernemental) en rapport avec des problèmes autres que ceux strictement inscrits sur l'agenda sécuritaire.

## Conclusion : Une course de vitesse...

Dans un monde en profonde mutation, on est alors dans une course de vitesse entre les aspects positifs des évolutions techniques, qui peuvent permettre aux pays moins avancés d'espérer combler leur retard, et les aspects négatifs, qui leur interdiraient toute évolution progressive de leur statut périphérique et dominé.

Au nombre des aspects positifs, on peut compter les points suivants :

- les avancées technologiques actuelles – en particulier les techniques modernes de communication – permettent à chacun, quelle que soit son implantation géographique, tout à la fois de s'inscrire dans les réseaux existants (y compris dans ceux qui constituent de véritables pôles d'excellence) et de créer dans le même temps son propre réseau, spécifiquement adapté à ses propres conditions particulières ;
- l'acquisition et l'appropriation de savoirs, par ce biais, cessent d'être assujetties aux opportunités d'une localisation pour bénéficier du contact avec un groupe de pairs ou de seniors avec qui avancer dans la connaissance. Il semble possible de conjuguer une formation assurée au moindre coût, de faire fonctionner un corps d'enseignants « aux pieds nus », tout en leur offrant un matériel pédagogique de pointe ;
- il semble loisible de mettre fin à l'exode des compétences vers les pays les plus riches. Les chercheurs à l'étranger peuvent apporter au pays des compétences accrues sans qu'il soit nécessaire d'aider à leur retour et de leur offrir les mêmes conditions de travail matérielles et humaines ; le fait d'être formé et de travailler à l'étranger, au sein de laboratoires équipés et au contact de l'élite scientifique mondiale, peut se transformer en un « gain » et cesser d'être vu comme une « fuite » ;

– enfin, il est possible de se placer sur le marché dans certains créneaux choisis. Or, les recherches menées par l'équipe Orstom « STD » (Sciences, Techniques et Développement) ont montré que l'important, pour un pays peu fortuné, n'était pas tant de disposer d'équipes de recherches de pointe dans tous les domaines connectés aux potentialités industrielles du pays, mais de permettre à une communauté scientifique structurée d'exister et de maintenir des liens avec la science mondiale d'une part, avec le monde industriel local d'autre part.

Au nombre des aspects négatifs, par contre, il faut garder en esprit les données suivantes :

- l'affirmation que « la science est universelle », et que le savoir ne connaît pas les frontières, ne doit pas ici faire illusion. La proposition contient sa part de vérité, mais se heurte aussi aux réalités des rapports de forces, qui pénalisent les capacités scientifiques qu'un État démuné ne vient pas soutenir économiquement. On assiste même, aujourd'hui, à un divorce croissant entre une science mondiale de plus en plus privatisée – ce qui ne veut pas dire universelle — et des sciences nationales d'autant plus marginalisées qu'elles s'inscrivent davantage dans une logique d'urgence de retombées pratiques et d'intérêt local. La science ne prend racine que lorsque le terreau social lui est favorable : il ne suffit pas qu'il y ait des scientifiques et qu'ils aient des moyens, il faut en outre que ces chercheurs se sentent membres d'une même communauté ; celle-ci sera qualifiée par l'appartenance à une même profession, par le partage du même système de valeurs définissant celle-ci, et par l'appartenance à une même nation, justifiant également certains des choix qu'impose parfois l'exercice professionnel (choix d'un objet de recherche, d'un partenariat, d'un lieu de résidence, où le bénéfice escompté pour son pays l'emporte sur celui attendu en termes de déroulement de carrière) ;
- or une telle communauté scientifique nationale implique, pour émerger ou se consolider, que ses membres aient le sentiment de rester maîtres de leur métier, même s'ils acceptent de répondre à des sollicitations relevant d'autres logiques, et qu'ils ne se distinguent ainsi des autres communautés scientifiques que par des caractéristiques nationales définissant leur « style de science » – et surtout pas par un statut différent. Ce qui leur est rarement accordé ;

– en même temps, le travail scientifique n'est pas préservé des effets de la mondialisation des échanges et de la privatisation de la production et des services. Le désir des chercheurs du Sud d'appartenir au « collègue invisible » mondial en est avivé, renforçant l'homogénéisation de la science au détriment des spécificités de recherche trop localisées pour être prises en considération sur le marché unique, « global ».

Pendant ce temps, la compétition économique donne la prime à l'exportation de produits de qualité sans cesse renouvelés ; à l'innovation productive, raccourcissant le cycle des produits pour capter un capital financier mobile dans sa quête de profits. Pour s'assurer des avantages comparatifs, le Nord investit dans des innovations scientifiques et techniques qui lui permettent de faire l'économie de ce qui représente souvent les seules richesses des pays en développement (énergie, produits primaires, travail non qualifié) et hâte l'intégration des découvertes scientifiques dans les processus productifs.

## ... qui n'est pas nécessairement perdue

Par une ruse de l'histoire, les pays, même les plus pauvres, peuvent donc tirer parti de multiples découvertes récentes, élargissant leur pouvoir-faire. Les mettre en œuvre suppose néanmoins une transformation drastique de leurs systèmes techniques et du système social où ils s'insèrent.

À nouveau, l'innovation technologique et les savoirs impliqués sont source d'hétérogénéité sociale. La remontée de filières valorise de nouveaux talents, mais elle a pour prix nombre de déclassements, de marginalisations et d'exclusions. Les rejets qu'elle provoque de ce fait se redoublent de critiques envers son orientation matérialiste et l'individualisme qu'elle promeut. Les savoirs « utiles » sur lesquels elle s'appuie peuvent s'en trouver contaminés. Assurer la modernisation sans briser la société est un défi. Au cœur du problème se trouvent l'acquisition et l'assimilation d'une culture technique, scientifique et gestionnaire d'actualité.

Notre hypothèse est que la maîtrise de savoirs qualifiés représente un biais par lequel des pays peu fortunés peuvent rester des acteurs de la compétition internationale. C'est dans le cadre imposé – mais aussi stimulant – de la mondialisation qu'il importe de penser cet enjeu. Celui-ci induit un processus de transformation qui modifie la dynamique sociale. Le poids respectif que pèse chacun des domaines où les savoirs jouent un rôle (l'éducation, la production des richesses, celle des connaissances, mais aussi le positionnement social, etc.) et leur interaction en sont modifiés. La question n'est peut-être pas tant, alors, d'occuper une position dominante sur l'ensemble de la chaîne des savoirs que de disposer – sans qu'un maillon soit trop faible – d'un point d'ancrage solide.

Mais la maîtrise technologique est un « enjeu social total ». L'acquisition de nouveaux savoirs crée de l'hétérogénéité sociale (expropriations, exclusions, diffusion à deux vitesses par l'entreprise ou l'école payante...). La mise en place de nouveaux systèmes techniques peut faire l'objet de rejets lorsque, au lieu d'être facteur de progrès social, elle s'accompagne d'une aggravation des inégalités, de la standardisation forcée des savoirs (c'est-à-dire des cultures), et de l'appauvrissement, de la perte d'un emploi digne – voire de l'exclusion du travail. Il s'en suit une disparition des repères qui suscite des replis identitaires, des processus de segmentation des savoirs, des réseaux et des initiatives locaux de production-diffusion de connaissances, adaptés ou non, mais construits à l'encontre de la mondialisation et de l'uniformisation. L'enjeu n'en est pas la compétitivité, la promotion personnelle, économique ou sociale, mais la reconstruction identitaire, la distinction de groupes homologues et parfois adverses... Des formes organisationnelles originales, des solidarités économiquement fécondes peuvent en résulter (que le capital moderne s'efforcera de capter, si elles paraissent source continue d'avantages comparatifs) : mais elles n'en sont pas la raison, et n'en sont qu'un produit aléatoire.

Le problème – central – reste sans doute pour un pays de gérer l'hétérogénéisation sociale que provoque, dans les conditions présentes, la promotion de nouveaux savoirs.

## Références bibliographiques

---

ARVANITIS R., 1997 – La globalización de la tecnología. *Casa del Tiempo*, México, vol. 14, 68 : 15-16.

GÉRARD Ét., 1997 – « La Lettre et l'individu : marginalisation et recherche d'intégration des Jeunes Diplômés bamakois au chômage ». In Marie A. éd. : *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala : 203-248.

LANGE M. F., 2001 – Dynamiques scolaires contemporaines au Sud. *Autrepart*, 17, « Des écoles pour le Sud » : 5-12.

MARTIN J.-Y., 2001 – *Droit à l'école et obligation scolaire*. Comm. au colloque « Droit(s) à l'école », LESSOR, univ. Rennes 2, déc. 2001.

SCHLEMMER B., éd., 1996 – *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail et prolétarianisation*. Paris, Karthala/Orstom, 543 p.

SID AHMED A., PERELLI A., éd, 1996 – *Savoirs faire locaux : nouvelles technologies de communication et développement*. Paris, Unesco/Publisud, 188 p.

WAAST R. (série sous la direction de), 1996 – *Les sciences hors d'Occident au xx<sup>e</sup> siècle*. Série de 7 vol., Paris, Orstom.



# Le développement durable, instrument d'intégration globale

---

**Bernard HOURS**

Anthropologue

La vogue de la durabilité accolée à l'expectative de développement, dont on sait qu'elle est, dans une large mesure, un échec par rapport aux politiques menées durant trois décennies, constitue-t-elle une nouvelle promesse messianique, ou bien s'agit-il, plus prosaïquement, de la mise en perspective temporelle d'une exploitation capitaliste globalisée, parvenue au stade de modèle ultime de civilisation au début du troisième millénaire ?

Cette vaste question sera abordée à travers une tentative de mise en perspective idéologique de la notion de développement. Celle-ci a connu des mutations profondes autant que discrètes, car le concept est tellement vague que mystiques et technocrates ont pu faire relativement bon ménage pendant plusieurs décennies, malgré les contradictions multiples auxquelles le « développement » a servi d'emballage idéologique, c'est-à-dire de consensus minimal. Cette notion a rendu tellement de services, à des politiques si contradictoires, qu'on peut se demander si elle n'est pas d'abord une croyance occidentale, ainsi que l'entend Gilbert Rist dans son

ouvrage, essentiel et à un certain point définitif, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*<sup>1</sup>.

Le développement serait alors la pièce principale du regard de l'homme blanc occidental pour aborder l'altérité dans un rapport largement impérialiste, où la bonne parole se répand sous ses diverses formes successives ou conjointes : missionnaire, militaire et coloniale, commerciale, éducative, sanitaire, humanitaire enfin. Qui pourrait nier qu'un certain « développement » est présent dans toutes ces conjonctures et dans ces rapports avec des autres sans lesquels le développement perd toute ampleur. Autrement dit, il n'y aurait pas de développement si n'apparaissaient pas des « sous-développés », « en développement », ... au moins des pauvres, dirait-on aujourd'hui où la lutte contre la pauvreté s'est substituée aux politiques de développement d'hier. Le concept demeure car il semble irremplaçable, à la fois mobilisateur et inopérant, c'est-à-dire propice aux consensus globaux et mous. La durabilité ajoutée à ces vertus d'aspiration consensuelle renforce le caractère d'évidence idéologique partagée. Mais l'idée d'une gestion économe des ressources suppose-t-elle que les tentatives de développement antérieures n'étaient que dilapidation ? La crise du développement qui courait depuis trois décennies peut être occultée temporairement en ajoutant une durée imprécise qui accorde un sursis à la croyance occidentale et lui permet ainsi de perdurer, tout en gardant l'indispensable dimension messianique sans laquelle cette croyance apparaîtrait comme un credo vain, ou tout simplement comme l'instrument de domination entre les sociétés qu'elle est aussi. Ayant précisé le lieu idéologique et scientifique de l'analyse, je me propose d'aborder cette logique idéologique historique en rappelant d'abord le caractère évolutionniste et progressiste du développement, avant d'analyser la tentative d'appropriation locale du développement durant l'époque tiers-mondiste (1960-1990).

Enfin, j'envisagerai le développement durable comme le dernier avatar du développement en tant qu'outil de gestion globale d'une planète virtuellement unifiée par le marché capitaliste mondialisé et son projet d'exploitation global.

<sup>1</sup> RIST G., 1993 – *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de Sciences Po.



## Le développement au service du progrès

Il était une fois le développement.

En amont de ce récit mythique du développement était la croyance au progrès. Cette notion, éminemment occidentale, est liée au siècle des Lumières qui porte un regard sur le monde et la place des autres. Le progrès est alors conçu comme linéaire et sans fin chez plusieurs Encyclopédistes. Il s'agit d'un projet occidental de civilisation qui se volatilise aujourd'hui dans le monde global, projet de civilisation occidentale hégémonique celui-là.

Le progressisme ou la croyance au progrès est profondément évolutionniste dans la mesure où il postule des stades dans un parcours en forme d'évolution allant positivement du moins bien au mieux : de l'esclavage à la liberté, de l'ignorance à la connaissance, de la maladie à la santé, de la privation à l'aisance, de la violence aux usages policés, de la barbarie à la civilisation. Toute la pensée européenne des Lumières tient dans cette aspiration à sortir de l'obscurantisme, suivant des étapes, le long d'une ligne par laquelle se définit le progrès. Alors que l'humanisme de la Renaissance exaltait une certaine libération de l'homme générique par la connaissance, le siècle des Lumières envisage sa mise en application au bénéfice des hommes dont les besoins et les droits sont construits pour être pris en compte. L'évolutionnisme trouvera son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle, avec des stades de civilisation similaires aux stades de la croissance selon Rostow. Entre les deux, l'intérêt a quitté l'homme de nature et de culture pour se porter sur sa capacité productive de richesses, c'est-à-dire sur une de ses potentialités : celle qui consiste à créer des richesses avant de s'interroger sur leur répartition.

Les étapes de la croissance économique selon Rostow sont symptomatiques d'un modèle des années 60. Face à l'évolutionnisme soviétique, l'Occident ne pouvait faire l'économie d'un projet ascensionnel, version capitaliste du progrès. Ce modèle de croissance économique d'origine américaine est parfaitement cohérent avec les séquelles de la Seconde Guerre mondiale qui, logiquement, fut une aubaine pour les États-Unis, en termes économiques et

politiques. L'invention du développement est en effet apparue dans la bouche du président Truman en 1948. Le point IV de son discours constitue la première évocation d'une politique de développement à l'égard non plus de nations européennes, qui étaient alors sinistrées, c'est-à-dire plus ou moins « sous-développées », comme on le dira vingt ans plus tard en parlant de l'Afrique ou de l'Asie – mais en direction « de la croissance des régions sous-développées ». La guerre froide sera un terrain parfait de surenchères évolutionnistes, c'est-à-dire de promesses de progrès social via la croissance économique, entre l'URSS et le bloc occidental.

L'aide économique constitue un bon moyen pour créer des besoins, fortifier des alliances et surtout amorcer des échanges stimulant d'abord l'industrie du plus fort. Cette leçon est valable pour toutes les puissances, qu'elles soient une ou multiples.

Ainsi deux idées apparaissent. D'une part, à l'ombre des Lumières, le développement libère les hommes en leur permettant de satisfaire leurs besoins. D'autre part, la croissance macro-économique, stimulée par la guerre froide, tend à s'appropriier le développement comme processus de croissance économique, appuyée sur un système productif assorti de statistiques gratifiantes. Le développement peut donc s'installer, dans ce contexte, dans un schéma évolutionniste qui le constitue en aspiration incontournable jusqu'à ce que ses effets pervers apparaissent, en particulier ceux – essentiels – liés au caractère aliénant et déstructurant de l'aide économique lorsqu'elle nourrit un rapport de domination inévitable et installe la dépendance.

## Les tentatives de lutte contre le développement comme domination

Malgré le caractère impérialiste de la tutelle des États-Unis et de l'URSS sur leurs États vassaux, la guerre froide a permis un débat qui interdisait l'émergence d'une pensée unique. Les tentatives des non-alignés à la Conférence de Bandoeng sont symptomatiques de l'émergence d'un nationalisme tiers-mondiste dont le principal projet politique s'appelle développement post-colonial.

L'échec du développement fut d'ailleurs, dans de nombreux États, la cause de l'échec du nationalisme suivi par le retour à un certain chaos ou à une dépendance néo-coloniale d'abord, multilatérale ensuite, à travers l'ajustement structurel et les « politiques uniques », qui transforment les gouvernements en simples médiateurs ou négociateurs avec le FMI ou la Banque mondiale et sapent leur légitimité.

Le développement fut le principal prétexte du néo-colonialisme français et britannique en Afrique par exemple. La manne d'une aide technique basée sur la substitution, sans conditionnalités démocratiques, a développé le clientélisme et la corruption, interdisant – entre autres facteurs – l'émergence de sociétés civiles aptes à gérer leurs propres ressources. La critique de l'aide apparue dans les années 70, les théories de l'échange inégal et du pillage du tiers monde visaient à dénoncer des dérives bilatérales par lesquelles on peut définir l'aliénation néo-coloniale. De cette critique, typiquement tiers-mondiste, naissent des concepts comme ceux de développement auto-centré, de développement communautaire, avec l'apologie du modèle tanzanien par exemple, sorte de modèle alternatif durant un temps, paré de toutes les vertus et simplement fondé sur la conjoncture temporaire d'une certaine discipline, d'un encadrement peu spontané, à l'inverse des croyances idéologiques de l'époque. En Amérique du Sud, la mystique communautaire chrétienne constituera « les communautés indigènes » en lieu élu de libération et l'idéologie de la participation mettra en orbite une rhétorique durable, puisqu'elle fait encore aujourd'hui l'objet d'incantations discrètes mais persistantes de la part des institutions multilatérales les plus technocratiques en quête d'alibis sociaux.

Le développement social acquiert à l'époque tiers-mondiste une importance marquée par un souci sincère, quoique idéaliste, de l'autonomie sociale et culturelle des sociétés aliénées par l'assistance développementaliste qui se substitue à tout projet local. La macro-économie et avec elle la croissance sont décriées au profit des initiatives locales et de l'autosuffisance alimentaire. Ce complexe idéologique cohérent constitue une véritable tentative pour rompre le carcan d'aliénation et de dépendance résultant de projets de développement étrangers, imposés de fait à coup d'aides à des

populations déstructurées par cette intrusion brutale de modèles occidentaux imposés plus que négociés au nom d'une vulgate développementaliste occidentale simpliste et simplificatrice. Les recherches menées sur les politiques de développement à cette époque constituent parfois des alibis. Elles alimentent marginalement la réflexion, mais ne modifient pas les politiques de façon notable, sans parler de celles qui, par commodité, s'insèrent servilement dans le courant et l'alimentent en statistiques récoltées par des enquêteurs salariés.

Au-delà de la crise du Fordisme et de celle de la dette, l'effondrement de l'Union soviétique, l'offensive néo-libérale contre le tiers-mondisme à partir de 1985, la montée en puissance et en prétentions de la Banque mondiale marginalisent ces tentatives à la fin des années 80. La chute de l'URSS crée un effet d'aspiration dans lequel s'engouffre un néo-libéralisme intégriste, qui assure que le développement est pour demain grâce au commerce et non plus grâce à l'aide, et que la démocratie sera donnée en prime contre une libéralisation radicale du commerce présentée finalement comme altruiste et sans objectifs de profits !

On sait dix ans après ce qu'il en est, et les mêmes parlent de lutte contre la pauvreté à défaut d'oser encore parler de développement. Un certain nombre de concepts idéologiques ont survécu à la chute du tiers-mondisme. Les « communautés » non occidentales sont encore gérées comme si elles étaient culturellement homogènes. Ce culturalisme de façade rend de grands services pour masquer l'exploitation économique, comme des oripeaux culturels à l'usage des opinions occidentales friandes d'exotisme marchand.

La notion de participation demeure de son côté inévitable. Elle s'entend désormais non comme un engagement social ou une intégration, mais comme participation à l'économie de marché en tant que consommateur discipliné. La participation consiste à payer et à être solvable, au Nord comme au Sud.

Le développement social enfin est une notion anodine depuis que la Banque mondiale s'en est saisie comme d'un alibi social. Si les milieux académiques ou intellectuels entretiennent l'aspiration légitime à une appropriation locale du développement, les contraintes externes sont telles qu'il s'agit d'un vœu aussi respectable qu'il demeure pieux.

L'émergence du « développement durable » vient donc à point nommé pour offrir au concept de développement une survie sous perfusion humanitaire et un changement profond de contenu, puisque de processus d'évolution il devient progressivement simple instrument de gestion d'un monde global, diaphane de tensions occultées.

## Le développement durable, outil de gestion globale

Au-delà de sa dimension de subterfuge idéologique, le développement durable s'analyse dans le cadre de la globalisation en cours. Par ce terme, on entend ici une unification et une intégration économiques, morales, culturelles, politiques mondiales dont l'Occident constitue le modèle et l'unique référence, sous sa forme anglo-saxonne en particulier. Aujourd'hui la gestion prévisionnelle tend à se substituer aux choix politiques ou de société. Dès lors qu'il n'existe plus, dans l'ajustement structurel, qu'une seule politique sanitaire, économique, éducative, toute déviance est sanctionnée par les bailleurs de fonds multilatéraux. L'exercice du pouvoir politique tend à se résumer à des arbitrages réalisés sous la bannière d'une bonne gestion dont on peut se demander si elle ne constitue pas aujourd'hui la meilleure définition de la bonne gouvernance. Cette dernière notion ne signifie-t-elle pas d'abord la conformité aux canons occidentaux en matière de gestion politique, économique, humanitaire ? À force de se référer à un ordre unique, les bons principes deviennent naturels et sont naturalisés. L'homme apparaît de moins en moins en société et de plus en plus dans l'environnement, dans lequel il n'est qu'une créature, une espèce parmi d'autres. Car la gestion de la planète constitue l'épuration de l'unification conceptuelle globale. L'inquiétude écologique enfonce dans les consciences le sentiment d'une interdépendance incontournable transformée positivement en responsabilité partagée, largement fictive.

La gestion des ressources épuisables se présente comme une nécessité contemporaine mais aussi comme un projet de régulation globale au nom d'une responsabilité partagée. Si l'idée avance, on

sait que certains États, nombreux, n'y souscrivent que du bout des lèvres, préférant les satisfactions à court terme. C'est pourquoi « la planète », bien au-delà des mouvements écologistes, apparaît comme un acteur idéologique essentiel, susceptible d'exercer un énorme pouvoir de validation des choix par globalisation. Au nom de cette sagesse écologique, bien peu appliquée, des normes et des conseils sont distribués aux citoyens comme des références majeures pour penser le monde comme unique, interdépendant, sorte de bien commun à gérer de façon responsable. Cela installe en politique l'idée qu'il y a un ordre à respecter en écologie, en économie, en morale, en droits. Que cet ordre soit produit en Occident semble interpellé peu de monde, en apparence. Dès lors que cet ordre est posé comme rationnel, légitime, responsable, se pose le problème de sa durée, c'est-à-dire de la pérennité du consensus qui le valide formellement en démocratie. Un ordre authentique, copié sur le modèle de la nature, une politique « naturelle », comme disent certains politiciens, est « naturellement » durable. Si les politiques de développement antérieures ont pour la plupart manqué leurs objectifs, c'est qu'elles ignoraient les lois du marché, la concurrence, l'initiative, nous dit la Banque mondiale. Dès lors que le qualificatif de durable est accolé au développement, cela signifie qu'une solution durable est enfin trouvée. Une telle astuce trompe peu, mais elle freine beaucoup la réflexion.

Car qui oserait prétendre que les politiques de développement menées avant la « durabilité » dilapidaient plus qu'aujourd'hui les ressources naturelles et humaines de la planète ? Ces ressources étaient savamment pillées en échange de quelques retours aux effets justement peu durables. La concurrence apparaît désormais encore plus sauvage. La notion de développement durable introduit donc l'illusion d'une rupture, car elle ne précise pas en quoi et où s'opère la rupture. Un pillage ordonné, systématique, global des ressources de la planète est autant pillage que celui, désordonné et moins global, qui fonctionnait dans les années 70-80.

L'émergence d'un « acteur idéologique planète » offre en outre un champ aux institutions multilatérales de régulation globale. Comme elles ne peuvent afficher le moindre parti pris, la référence à des ressources communes, à un bien commun (et par là unique), est nécessaire. Affirmant se soucier des intérêts de la planète et non

de ceux de l'Occident dominant, ces institutions doivent nécessairement produire une rhétorique technocratique qui légitime leurs actions et leurs inactions. L'inclusion de la durabilité introduit aussi un facteur de légitimité. Elle signifie que « on s'en occupe », globalement, au-delà des problèmes de contradictions locales présumées éphémères, non durables, bien qu'elles empoisonnent la vie des citoyens.

Les rustines apposées sur la baudruche du développement tel qu'il est proposé aux autres que soi signalent une logique idéologique rigoureuse. La durabilité renforce l'évidence de la globalisation, même si elle constitue une promesse vaine. C'est là sa principale nécessité, qui introduit l'évidence univoque là où auparavant se posaient des choix. L'introduction d'un carcan temporel, la durée, valide le projet malgré ses échecs en termes de résultats. Le développement se présente ainsi comme une aliénation durable qui autorise un système de gestion aux références globalisées et rend acceptables les formes contemporaines de domination économique, morale, politique. Lorsque s'inscrit une domination qui se déclare durable, l'espace de la révolte disparaît et le piège de la gestion durable se referme sur des sociétés figées, naturalisées, comme une chape de plomb qui s'abat sur la liberté et le choix.

Les nombreux mouvements de résistance à la mondialisation sont par nature alternatifs et envisagent un autre développement que celui de la vulgate occidentale évoquée ici. C'est tout le champ qui s'est déplacé. L'environnement lui-même devient un champ politique et le terrorisme fait son lit dans des rapports Nord-Sud exacerbés.

Pas plus que le développement humain, qui est un artifice pour conférences internationales, le développement durable n'est un concept porteur de sens. Il s'agit d'un artefact idéologique qui tient lieu de politique dans un univers technocratique de gestion à plat, de gouvernance sans acteurs. Les ingénieries vertes aussi bien qu'humanitaires produisent l'illusion d'une régulation qui ne s'impose qu'aux plus faibles, les gros pollueurs cherchant des décharges à loyer modéré au Sud, ou distribuant des leçons de morale humanitaire sur les droits de l'homme qui leur évitent de faire le ménage chez eux.

Il y a du chantage idéologique dans le développement durable, une sorte d'appel à la patience, après des décennies d'attentes frustrées par des promesses naïves ou cyniques. Le développement durable, c'est la promesse des nantis aux autres. C'est une dialectique d'appropriation/désappropriation en termes de droits, de biens, de terres, d'usages, les biens publics globaux servant pour le moment de prétexte à l'exploitation des plus faibles par les plus forts, tant qu'aucune instance internationale démocratique n'existe pour les gérer légitimement. Dans ce contexte global, ces biens, ces droits sont des marchandises exposées à toutes les prédatations, pourvu que celles-ci s'abritent derrière une rhétorique, en apparence éthique, le plus souvent commerciale.

Réguler tout cela supposerait de réguler les marchés. Nous en sommes loin tant que les « savoirs » et les « patrimoines » sont gérés comme des marchandises.

Le développement durable se présente donc comme un outil de gestion globale intégré qu'il faut analyser comme tel, c'est-à-dire comme un instrument idéologique, qui a peu à voir avec le développement, si l'on considère que ce terme a perdu son sens, depuis la fin de la guerre froide en particulier. Il a servi d'alibi géopolitique aux diverses formes de domination et n'a pas apporté de progrès social et économique irréversible à une échelle notable dans le Sud.

## Un trompe-l'œil durable

Le développement durable se présente aussi comme une formulation utopique mobilisatrice pour tous ceux, nombreux, qui peuvent y investir leurs aspirations légitimes. Il s'agit évidemment d'acteurs du Nord, chercheurs, universitaires, intellectuels, militants, en quête de sens. Ce n'est pourtant essentiellement qu'un trompe-l'œil idéologique en forme d'instrument de gestion globale, dépourvu de toute aspiration réaliste. En effet, la quasi-totalité des populations du Sud, à l'exception des bourgeoisies nationales globalisées, ne peuvent qu'être parfaitement indifférentes à cette promesse avortée, répétée, qu'est le développement, qui poursuit



sa fuite en avant dans une durabilité en forme de sursis illusoire tant que la question principale, celle des rapports de domination entre les sociétés et les hommes, n'est pas maîtrisée. Loin du développement durable et de sa pesante rhétorique technocratique, à la fois impuissante et prétentieuse, voire candide, la lutte contre la pauvreté a sonné la fin du développement depuis plusieurs années. La pauvreté serait fondamentalement la non-intégration à l'économie de marché, selon la Banque mondiale, qui consent à ces « incapables d'entreprendre » des allocations de survie sans s'interroger sur les causes de l'exclusion et de l'échec des pauvres.

Le développement durable apparaît alors comme le stade final (temporaire) du pillage du monde et de ses habitants ou, version positive, comme une saine exploitation marchande de la nature et de l'espèce humaine, assortie de quelques paravents. Marchés, éthique, droits, marchandises s'y échangent sans qu'aucun des acteurs puisse escompter autre chose que d'optimiser sa situation dominante ou de minimiser sa position dominée. C'est ce qu'on appelle négociation.

Peut-on sérieusement penser qu'une telle situation est durable, ou s'agit-il d'un simple mirage en forme de miroir aux alouettes nanties ? Parce que le développement fut une croyance occidentale, sa perpétuation durable ne dépasse pas les frontières idéologiques de l'Occident, fût-il global.

Maintenant que le développement n'est plus progressiste, faute de progrès, et qu'il ne signifie plus libération, ne lui reste-t-il que sa rémanence pour passer pour durable ?



# Développement durable ?

**ANNEXES**



## **Annexe A**

# Activité scientifique et développement durable : une analyse au travers du champ de la foresterie

---

**Jean-Paul LESCURE**

Botaniste

Quinze ans après le rapport Brundtland qui a vu émerger le concept de développement durable, dix ans après la Conférence de Rio qui en a assuré la promotion sur les plans médiatique et politique, on peut se demander comment ce concept s'est intégré dans les faits et particulièrement, dans le cadre de cet article, dans les pratiques de la recherche scientifique pour le développement. Pour ce faire, nous avons choisi de mener une étude bibliométrique sur le champ limité de la forêt tropicale, qui constitue en soi un objet privilégié. En effet, la forêt est au centre de deux des problématiques importantes mises en avant par le « développement durable », le stockage du carbone d'une part, la biodiversité d'autre part. Mais la forêt ne se résume pas à ces deux aspects. Les problèmes de déforestation interpellent l'adéquation des activités humaines à la notion de durabilité ; l'exploitation des forêts, qu'il s'agisse de produits ligneux (économiquement les plus importants) mais aussi non ligneux, pose le problème du partage équitable des bénéfices tirés de la ressource, et celui du bien-être social des populations forestières ; la richesse spécifique des forêts et la large gamme de produits potentiellement exploitables

pour la pharmacie ou la cosmétologie pose celui de la propriété intellectuelle. Bref, la forêt tropicale entendue au sens large, qu'elle soit humide ou sèche, dense ou claire, nous semble concentrer la majeure partie des problématiques soulevées par la mise en pratique du développement durable, depuis la représentation de l'objet jusqu'à la mise en valeur de ses ressources.

Pour documenter notre propos, nous avons choisi d'analyser la production scientifique mondiale telle qu'elle apparaît dans la base bibliographique du Commonwealth Agricultural Bureau (CAB) depuis 1990. Le choix de cette base relève de plusieurs arguments. D'une part, c'est l'une des plus grosses bases accessibles sur le sujet. D'autre part et surtout, elle présente un caractère très éclectique quant à la diversité des supports de publication qui y sont indexés. Elle référence en effet aussi bien des grandes revues internationales dites de rang A que des publications certes plus modestes mais destinées à une communication plus large vers un public d'utilisateurs. Elle représente donc, au travers de son contenu, l'ensemble des activités de recherche et de diffusion.

## Méthode

Nous avons interrogé la base pour la majorité des pays inter-tropicaux et sub-tropicaux susceptibles de se poser des questions de gestion forestière, y compris de reforestation. Le lecteur en trouvera la liste dans le tableau 1. La stratégie d'interrogation est donnée en fin de texte. On y trouve 32 pays africains, 3 pays de l'océan Indien, 12 pays asiatiques, 8 pays de la zone du Pacifique, 18 pays d'Amérique centrale et du Sud, 9 pays de la zone caraïbe, ainsi que le Queensland, en Australie, soit un total de 83 pays. Nous avons également analysé l'effort de recherche des pays développés sur l'ensemble des pays ciblés. Cet ensemble nous permet de dégager un certain nombre de statistiques qui montrent l'importance, pays par pays, de l'effort de recherche porté sur les problèmes agricoles au sens large et sur les problèmes forestiers en particulier, de donner des indications sur l'organisation de la coopération scientifique et de quantifier également, pays par pays, la capacité de recherche nationale et l'effort international de coopération scientifique.

Pour l'analyse globale de la production, comparant pays par pays la production générale et la production en foresterie en particulier (tabl. 2), deux séries de chiffres ont été retenues. La première comprend les scores répondant à la présence dans tous les champs de la base du nom des pays et de l'ensemble des mots clés définissant le domaine étudié. La seconde ne comprend que les scores répondant à la présence des mêmes éléments uniquement dans les champs « titre » et « résumé ». Pour l'analyse de la place de la recherche des pays développés et de celle des pays sélectionnés, seule la seconde série de chiffres, plus restrictive, a été retenue (tabl. 3).

L'analyse des mots clés rend compte des centres d'intérêt de la recherche internationale et souligne les particularités de la recherche française. Elle a été effectuée sur deux corpus constitués de la manière suivante. Le premier concerne la littérature internationale. Après tirage au hasard de 4 % des références, on a éliminé par lecture des titres et des résumés toutes les références qui ne correspondaient pas exactement au domaine étudié. Seules 1 256 références ont été conservées. Le second concerne la littérature française. Dans un premier temps, toutes les références mentionnant le mot « France » dans le champ « adresse des auteurs » ont été sélectionnées. Elles ont été également triées par lecture des titres et des résumés. Seules 782 références attribuables à un auteur français ont été conservées<sup>1</sup>. La recherche des principaux mots clés a été faite sur l'ensemble des champs de la base de données. Ces références excluent les recherches menées sur les plantes médicinales et les composés biochimiques de la biodiversité.

Un classement de l'occurrence des mots clés a été réalisé pour les deux corpus. Pour mettre en évidence les différences d'orientation thématique entre les deux corpus, nous avons testé au moyen du Chi les différences de fréquences observées pour les 218 mots clés communs aux deux bases et dont la fréquence cumulée d'apparition était supérieure à 20. Au seuil de probabilité de 95 %, 37 mots clés sont significativement plus employés par la littérature

<sup>1</sup> Un artefact est cependant dû au fait que de nombreux auteurs travaillant en coopération avec des institutions situées sous les tropiques échappent à cette sélection.

Tableau 1.  
Surfaces forestières et taux de déforestation dans les pays sélectionnés.

Pays	Superficie	Superficie forestière (2000)	Superficie forestière (%)	Taux annuel de déforestation Moyenne sur 10 ans
Angola	124 670	69 756	55,95	-0,2
Bangladesh	13 017	1334	10,25	1,3
Bélize	2 280	1 348	59,12	-2,3
Bénin	11 062	2 650	23,96	-2,3
Birmanie	65 755	34 419	52,34	-1,4
Bolivie	108 438	53 068	48,94	-0,3
Botswana	56 673	12 427	21,93	-0,9
Brésil	845 651	54 3905	64,32	-0,4
Brunei	527	442	83,87	-0,2
Burkina Faso	27 360	7 089	25,91	-0,2
Burundi	2 568	94	3,66	-9
Cambodge	17 652	9 335	52,88	-0,6
Cameroun	46 540	23 858	51,26	-0,9
Colombie	103 870	49 601	47,75	-0,4
Comores	186	8	4,30	-4,3
Congo-Brazzaville	34 150	22 060	64,60	-0,1
Costa Rica	5 106	1 968	38,54	-0,8
Côte d'Ivoire	31 800	7 117	22,38	-3,1
Cuba	10 982	2 348	21,38	1,3
Dominique	75	46	61,33	-0,7
El Salvador	2 072	121	5,84	-4,6
Équateur	27 684	10 557	38,13	-1,2
Fidji	1 827	815	44,61	-0,2
Gabon	25 767	21 826	84,71	ns
Gambie	1 000	481	48,10	1
Ghana	22 754	6 335	27,84	-1,7
Guadeloupe	169	82	48,52	2,1
Guatemala	10 843	2 850	26,28	-1,7
Guinée	24 572	6 929	28,20	-0,5
Guinée-Bissau	3 612	2 187	60,55	-0,9
Guinée équatoriale	2 805	1 752	62,46	-0,6
Guyana	21 498	16 879	78,51	-0,3
Guyane	8 815	7 926	89,91	ns
Haïti	2 756	88	3,19	-5,7
Honduras	1 189	5 383	452,73	-1
Inde	297 319	64 113	21,56	0,1
Indonésie	181 157	104 986	57,95	-1,2
Jamaïque	1 083	325	30,01	-1,5
Kenya	56 914	17 096	30,04	-0,5
Laos	23080	12561	54,42	-0,4



Tableau 1 (suite).

**Surfaces forestières et taux de déforestation dans les pays sélectionnés.**

Liberia	11 137	3 481	31,26	-2
Madagascar	58 154	11 727	20,17	-0,9
Malawi	9 408	2 562	27,23	-2,4
Malaisie	32 855	19 292	58,72	-1,2
Mali	122 019	13 186	10,81	-0,7
Martinique	106	47	44,34	ns
Mexique	190 869	55 205	28,92	-1,1
Mozambique	78 409	30 601	39,03	-0,2
Népal	14 300	3 900	27,27	-1,8
Nicaragua	12 140	3 278	27,00	-3
Niger	126 670	1 328	1,05	-3,7
Nigeria	91 077	13 517	14,84	-2,6
Nouvelle-Calédonie	1 828	372	20,35	ns
Panama	7 443	2 876	38,64	-1,6
Papouasie	45 239	30 601	67,64	-0,4
Paraguay	39 730	23 372	58,83	-0,5
Pérou	128 000	65 215	50,95	-0,4
Philippines	29 817	5 789	19,42	-1,4
Porto Rico	887	229	25,82	-0,2
RCA	62 298	22 907	36,77	-0,1
Rép. dominicaine	4 838	1 376	28,44	ns
Réunion	250	71	28,40	-0,8
Rwanda	2 467	307	12,44	-3,9
Salomon	2 856	2 536	88,80	-0,2
Samoa	282	105	37,23	-2,1
Sao Tomé	96	27	28,13	ns
Sénégal	19 253	6 205	32,23	-0,7
Sierra Leone	7 162	1 055	14,73	-2,9
Sri Lanka	6 463	1 940	30,02	-1,6
Surinam	15 600	14 113	90,47	ns
Tahiti	366	105	28,69	ns
Tanzanie	88 359	38 811	43,92	-0,2
Thaïlande	51 089	14 762	28,89	-0,7
Togo	5 439	510	9,38	-3,4
Trinidad	513	259	50,49	-0,8
Ouganda	19 965	4 190	20,99	-2
Vanuatu	1 219	447	36,67	0,1
Venezuela	88 205	49 506	56,13	-0,4
Viêt-nam	35 549	9 819	27,62	-0,5
Zaïre (RDC)	226 705	135 207	59,64	-0,4
Zambie	74 339	31 246	42,03	-2,4
Zimbabwe	38 685	19 040	49,22	-1,5

Source : Données FAO. Site Internet de la FAO, *Forest resource Assessment 2000*

française, 29 le sont plus par la littérature internationale, ce qui dénote des centres d'intérêt divergents (tabl. 4). L'analyse a été complétée par la comparaison des mots clés dont la fréquence cumulée d'apparition était comprise entre 10 et 19.

## Résultats

### **La répartition géographique de l'effort de recherche (tabl. 2)**

Sur l'ensemble des pays sélectionnés, la recherche sur les domaines forestiers et agricoles représente depuis 1990 un total de 425 603 références, soit environ 38 000 par an. Si on analyse la production scientifique concernant exclusivement la forêt, le total des publications indexées sur la période de référence est de 72 058, soit 16,9 % de la littérature générale. Si l'on ne prend en compte que les titres et résumés, ces valeurs sont de 219 693 pour la production globale concernant les pays choisis, dont 49 898 pour la foresterie, soit 22,7 % de la production. Malgré les enjeux liés à la forêt, les préoccupations concernant le domaine de l'agriculture restent donc largement dominantes.

La production est inégalement répartie. Si l'on ne considère que les champs « Résumés » et « Titres » des publications, 4 pays concentrent chacun plus de 5 % des publications (Inde, Brésil, Indonésie et Mexique), 21 entre 1 % et 5 % et 19 entre 0,5 % et 1 %. 44 pays ne font donc l'objet que d'un nombre très faible de publications (16 % à eux tous), et parmi eux des pays d'intérêt majeur tels que le Congo-Brazzaville (0,49 %) ou la RDC (0,45 %), le Gabon (0,37 %) en Afrique ou, en Asie, le Laos (0,17 %), encore fortement forestier.

On remarque également que l'intérêt marqué par la recherche sur un pays ne dépend ni de l'importance du couvert forestier (en % de la surface totale) ni du taux de déforestation. Autrement dit, l'importance de la ressource forestière ou la rapidité du rythme de la dégradation du milieu forestier ne sont pas les facteurs déterminants de la recherche.

Tableau 2.

**Classement des pays par nombre de publications les concernant  
(option « domaine d'étude » et « pays dans titre ou résumé »).**

Pays	Domaine d'étude et pays dans titre ou résumé	% de la production de l'ensemble des pays sélectionnés
Inde	6 775	13,58
Brésil	4 659	9,34
Indonésie	2 848	5,71
Mexique	2 803	5,62
Malaisie	1 783	3,57
Costa Rica	1 573	3,15
Australie (Queensland)	1 376	2,97
Nigeria	1 292	2,59
Thaïlande	1 203	2,41
Philippines	1 162	2,33
Kenya	1 114	2,23
Venezuela	904	1,81
Népal	883	1,77
Colombie	779	1,56
Cameroun	762	1,53
Tanzanie	722	1,45
Bangladesh	695	1,39
Pérou	666	1,33
Sri Lanka	652	1,31
Papouasie	641	1,28
Panama	613	1,23
Niger	594	1,19
Zimbabwe	592	1,19
Sénégal	574	1,15
Viêt-nam	519	1,04
Côte d'Ivoire	475	0,95
Équateur	474	0,95
Madagascar	465	0,93
Ghana	445	0,89
Cuba	427	0,86
Bolivie	377	0,76
Guinée	368	0,74
Porto Rico	365	0,73
Guyane	329	0,66
Guatemala	314	0,63
Honduras	310	0,62
Ouganda	308	0,62
Malawi	301	0,60
Zambie	282	0,57
Nicaragua	276	0,55
Burkina Faso	272	0,55
<b>Total</b>	<b>41 972</b>	<b>84,33</b>
<b>Total général</b>	<b>49 898</b>	<b>100,00</b>

Tableau 3.

**Classement des pays par le nombre de publications sur le pays réalisées par des chercheurs nationaux.**

Pays	Domaine et pays dans titre ou résumé	% de la production de l'ensemble des pays sélectionnés	Domaine et pays dans adresse et titre ou résumé	Littérature nationale en % de la littérature sur le pays
Inde	6 775	14,64	5562	82,10
Australie (Queensland)	1 376	2,97	1 070	77,76
Cuba	427	0,92	327	76,58
Nigeria	1 292	2,79	878	67,96
Brésil	4 659	10,07	3 105	66,65
Bangladesh	695	1,50	424	61,01
Venezuela	904	1,95	544	60,18
Mexique	2 803	6,06	1 461	52,12
Malaisie	1 783	3,85	840	47,11
Sri Lanka	652	1,41	300	46,01
Guadeloupe	73	0,16	31	42,47
Colombie	779	1,68	330	42,36
Porto Rico	365	0,79	151	41,37
Zimbabwe	592	1,28	239	40,37
Népal	883	1,91	343	38,84
Réunion	97	0,21	36	37,11
Philippines	1 162	2,51	429	36,92
Kenya	1 114	2,41	411	36,89
Ghana	445	0,96	158	35,51
Salomon	154	0,33	54	35,06
Costa Rica	1 573	3,40	530	33,69
Tanzanie	722	1,56	243	33,66
Thaïlande	1 203	2,60	396	32,92
Trinidad	123	0,27	39	31,71

**Les acteurs de la recherche****Le rôle des pays développés****(Union européenne, États-Unis, Canada, Japon, Australie)**

Si l'on admet que le nombre de publications est un indicateur de l'effort de recherche, cet ensemble de pays n'investit sur la forêt tropicale que 1,53 % de son effort global de recherche sur l'agriculture et la foresterie

En nombre absolu de publications, l'Union européenne arrive en tête avec 40,3 % de la contribution des pays développés à la

Tableau 3 (suite).

**Classement des pays par le nombre de publications sur le pays réalisées par des chercheurs nationaux.**

Pays	Domaine et pays dans titre ou résumé	% de la production de l'ensemble des pays sélectionnés	Domaine et pays dans adresse et titre ou résumé	Littérature nationale en % de la littérature sur le pays
Cameroun	762	1,65	241	31,63
Bénin	138	0,30	42	30,43
Viêt-nam	519	1,12	155	29,87
Malawi	301	0,65	85	28,24
Samoa	89	0,19	25	28,09
Sierra Leone	116	0,25	32	27,59
Botswana	167	0,36	45	26,95
Paraguay	139	0,30	37	26,62
Fidji	147	0,32	39	26,53
Ouganda	308	0,67	80	25,97
Indonésie	2 848	6,15	719	25,25
Vanuatu	94	0,20	23	24,47
Zambie	282	0,61	67	23,76
Burkina Faso	272	0,59	64	23,53
Burundi	69	0,15	16	23,19
Côte d'Ivoire	475	1,03	107	22,53
Brunei	112	0,24	25	22,32
Papouasie	641	1,39	142	22,15
Sénégal	574	1,24	120	20,91
Bolivie	377	0,81	77	20,42
Congo-Brazzaville	243	0,53	49	20,16
<b>Total pris en compte</b>	39 324		20 091	
<b>Total général</b>	46 272		20 905	

foresterie tropicale, suivie des USA (35,9 %), de l'Australie (14,1 %), du Japon (5,8 %) et du Canada (3,29 %). En Europe, les plus gros contributeurs sont le Royaume-Uni (13,3 %), la France (8,3 %), l'Allemagne (6,6 %) et les Pays-Bas (3,7 %), qui totalisent ainsi près de 78 % de la contribution européenne.

**La place des pays tropicaux (tabl. 3)**

La production nationale des pays tropicaux sur la foresterie représente 45 % de la production totale. Là encore, on observe une forte variabilité. Si l'on exclut l'Australie – classée ici dans les pays

développés et particulièrement concernée par sa forêt tropicale du Queensland –, Porto Rico, et les départements français d'outre-mer, on remarque le rôle majeur d'un certain nombre de pays tropicaux dans la recherche qui nous intéresse.

Sept pays produisent plus de 50 % des articles concernant leurs forêts. En premier lieu, nous soulignerons la place majeure de l'Inde, qui concentre 14,6 % de la production globale, dont 82 % est le fait de chercheurs nationaux.

Ce classement permet de distinguer plusieurs groupes de pays. Le premier est constitué de pays qui occupent une place importante par le nombre de publications et qui en assurent une partie significative, supérieure à 40 %. Parmi ceux-ci, on trouve, outre l'Inde, des pays émergents comme le Brésil, le Mexique et la Malaisie.

À l'opposé, on rencontre des petits pays où la foresterie suscite globalement peu de publications, mais qui en assurent une partie importante. Si on fixe arbitrairement ces seuils à moins de 2 % et plus de 30 % respectivement, on remarque le classement de Cuba, du Bangladesh, du Venezuela, du Sri Lanka, de la Colombie, du Zimbabwe, du Népal, du Ghana, des îles Salomon, de la Tanzanie, de Trinidad, du Cameroun et du Bénin.

De cet ensemble de données, on peut tirer des conclusions analogues aux précédentes. L'importance des travaux sur la forêt ne dépend ni de la couverture forestière ni de la vitesse de la déforestation. L'allocation de l'effort international de recherche procède d'autres logiques, qui sont parfois en cohérence avec les problèmes forestiers (cas du Brésil par exemple), mais qui laissent de larges secteurs géographiques peu documentés malgré leur importance en matière de forêts. C'est le cas de bien des pays d'Afrique, en particulier de ceux du bassin du Congo, mais également d'un pays comme la Papouasie, de pays d'Asie du Sud-Est comme le Laos ou le Viêt-nam, soumis à d'importants problèmes de déforestation, ou de certains pays d'Amérique du Sud pourtant largement forestiers comme l'Équateur, le Suriname, la Guyana, voire le Pérou.

### **Les thématiques de la recherche en foresterie**

Le concept de développement durable est supposé bouleverser les recherches en foresterie en apportant de nouveaux paradigmes. Il

ne s'agit plus en effet de se limiter à des études académiques sur le fonctionnement écologique ou à des inventaires de biodiversité, mais de prendre en compte non seulement les activités humaines mais également les problèmes sociaux et économiques liés à l'exploitation des forêts. Il s'agit également d'appréhender le devenir des peuples forestiers. Enfin, l'exigence de durabilité implique de s'intéresser au temps. Cela suppose que les objets même de la recherche se modifient. Il est possible au travers des mots clés de chercher à savoir comment la recherche répond à ces nouveaux enjeux.

Les principaux mots clés utilisés par la littérature internationale montrent clairement les objectifs que se donne la recherche. Si l'on exclut les mots porteurs de peu d'information comme *tropical forest*, *tropics*, *ecology* ou *biology*, leur ensemble permet de cerner les domaines majeurs de cette recherche.

Le premier et de loin concerne l'arbre et souligne clairement l'intérêt pour sa multifonctionnalité. Ce domaine est mis en évidence par les mots *multipurpose tree* et *tree*. Il se fonde également sur le mot *agroforestry* mais aussi sur les termes qui concernent la production d'arbres ou la gestion des peuplements tels que *silviculture*<sup>2</sup> ou des techniques plus spécifiques comme *thinning*. C'est bien l'arbre qui est l'objet de recherche plus que la forêt. La durabilité est souvent invoquée.

Un second domaine se construit autour de l'analyse de la biodiversité. Il se révèle par les mots de *taxonomy* – qui est loin d'être morte – et *new species*.

Le troisième domaine majeur concerne la reproduction de la ressource et particulièrement la phase sensible de la germination et de son contrôle. Il est souligné par les mots *seeds*, *seed germination*, *seedling growth*, *storage* (il s'agit souvent de conservation de graines), *germination*, *seed treatment*.

La santé des peuplements forestiers constitue un quatrième axe majeur de recherche. Il se révèle par les mots *agricultural entomology*, *forest pests*, *plant pathogenic fungi*, *plant pathology*, *plant disease*, *plant pathogen*, *fungal diseases*, *pest control*, *chemical control*.

<sup>2</sup> Il s'agit bien de cette orthographe « silviculture » qui appelle l'essentiel des références, alors que « sylviculture » est peu utilisée.

Les problèmes de conservation constituent également un axe important avec les termes de *nature conservation*, *nature reserves*, *environmental protection*.

Si le terme de *rural development* est souvent invoqué, il reste isolé et non relayé par d'autres mots associés dans la liste des mots les plus fréquents. On peut alors mettre en doute l'existence d'une recherche fortement impliquée sur ce thème, même si de nombreux articles prétendent y contribuer.

### **La recherche française dans le cadre de la recherche internationale**

La littérature internationale montre un intérêt majeur pour les semences, leur physiologie, leurs processus de germination. Cet intérêt est souligné par les fréquences de mots clés tels que *seed germination*, *seeds*, *germination*, *seed treatment*, *seedling growth*, qui totalisent 16,5 % des occurrences dans la littérature internationale contre 5,1 % dans la littérature française.

Un autre centre d'intérêt mieux valorisé par la littérature internationale que par la littérature française concerne les problèmes de maladies des plantes ou de ravageurs. Il est révélé par les mots clés *plant diseases*, *plant pathogenic fungi*, *plant pathology*, *plant pathogens*, *forest pests*, *pest control*, qui totalisent 16,6 % des occurrences dans la littérature internationale contre 6,1 % dans la littérature française.

L'intérêt pour la conservation est également plus développé dans la littérature internationale. Il apparaît autour des mots clés *nature conservation*, *nature reserves*, *environmental protection*, qui totalisent 8,7 % des occurrences dans la base internationale contre 2,5 % dans la base française. Enfin, la littérature internationale est très marquée par les usages alternatifs des arbres ou de la forêt (produits autres que le bois), ce qui se traduit par les scores des mots clés *mutipurpose trees* et *minor forest products*.

La littérature française privilégie d'autres centres d'intérêt qui se caractérisent par d'autres groupes de mots clés. L'analyse des pratiques de sylviculture et d'exploitation forestière est largement abordée, ce que reflètent les fréquences de mots clés tels que *logging*, *silviculture*, *thinning*, qui totalisent 12,7 % des occurrences pour la littérature française contre 5,1 % dans la littérature internationale.



Les symbioses fixatrices d'azote attirent particulièrement les chercheurs français qui utilisent souvent les mots clés tels que *nitrogen fixation*, *symbiosis*, *nitrogen-fixing trees*, qui totalisent 8,2 % des occurrences dans la littérature française contre 2,7 % dans la littérature internationale. La taxonomie est également bien représentée dans la littérature française, ce qui se traduit par les mots clés *taxonomy* et *new species* soit 17,9 % des occurrences contre 10,3 %.

La littérature française est marquée par les recherches sur les vecteurs de maladies humaines, ce qui se traduit par les fréquences des mots clés tel *disease vector*. Dans le domaine économique, elle se préoccupe plus particulièrement des marchés du bois, ce qui est marqué par la fréquence du terme *timber trade*. Enfin la littérature française s'intéresse fortement aux questionnements écologiques, ce qui se traduit par les mots clés *forest ecology*, *interactions*, *ecosystems*, *ecology*.

La même analyse faite sur les mots clés communs aux deux bases dont la fréquence cumulée est au moins égale à 10 et inférieure à 20 confirme ces résultats. Ainsi, le questionnement plus écologique de la littérature française est confirmé par les mots clés *cycling* (1,3-0,8)<sup>3</sup>, *dispersal* (0,9-0,4), *foraging* (1,2-0,3), *fragmentation* (1,0-0,6), *mutualism* (1,0-0,2), *regeneration* (1,2-0,6), *seed predation* (0,9-0,4), *social insect* (1,5-0,4). L'importance des recherches en écologie vectorielle est soulignée par les mots *disease transmission* (0,8-0,4), *vectors* (1,2-0,2). La recherche sur l'économie forestière est soulignée par les mots clés *markets* (1,0-0,2), *prices* (0,6-0,5). Mais un autre thème mieux représenté dans la littérature française apparaît avec ces mots clés moins fréquents. C'est celui du thème des paléo-environnements, avec les mots *palaeoecology* (1,5-0,4) et *palynology* (1,2-0,7).

Les points forts de la littérature internationale sont également soulignés par cette seconde analyse. L'intérêt pour les graines est confirmé par les fréquences de termes tels que *seed production* (1,1-0,3) et *seed size* (1,0-0,5) et celui pour les maladies des plantes

<sup>3</sup> Les chiffres qui ne sont pas en italique représentent les fréquences relatives (%) des mots clés dans la littérature française, les chiffres en italique celle des mots clés dans la littérature internationale.

Tableau 4.

**Principaux mots clés utilisés par la littérature.****Fréquence = ou < 20 sur l'ensemble des deux bases.****Classement par rang de fréquence dans la littérature internationale.***(en italique les mots privilégiés par la littérature internationale)*

Mots clés	Littérature internationale		Littérature française		Chi 2
	n	n %	n	n %	
<i>multipurpose trees</i>	161	1,43	63	0,80	15,89
tropical forests	136	1,20	153	1,93	15,77
taxonomy	85	0,75	88	1,11	6,12
rain forests	79	0,70	95	1,20	12,16
<i>seeds</i>	79	0,70	23	0,29	14,25
<i>sustainability</i>	79	0,70	35	0,44	4,96
Tropics	70	0,62	92	1,16	15,43
agricultural entomology	68	0,60	78	0,98	8,35
<i>rural development</i>	66	0,58	28	0,35	4,77
<i>nature conservation</i>	63	0,56	22	0,28	7,83
forest ecology	52	0,46	69	0,87	11,70
<i>seed germination</i>	52	0,46	3	0,04	27,95
<i>forest pests</i>	49	0,43	18	0,23	5,26
<i>trees</i>	45	0,40	17	0,21	4,44
new species	44	0,39	52	0,66	6,01
agroforestry	43	0,38	53	0,67	7,08
<i>seedling growth</i>	43	0,38	12	0,15	7,92
geographical distribution	41	0,36	45	0,57	3,85
ecology	37	0,33	43	0,54	4,59
tropical rain forests	37	0,33	43	0,54	4,59
<i>plant pathogenic fungi</i>	37	0,33	6	0,08	12,28
<i>leaves</i>	37	0,33	10	0,13	7,05
<i>plant pathology</i>	37	0,33	10	0,13	7,05
logging	35	0,31	50	0,63	10,04
biology	34	0,30	39	0,49	3,92
<i>plant diseases</i>	33	0,29	3	0,04	14,93
<i>plant pathogens</i>	29	0,26	5	0,06	8,94
<i>minor forest products</i>	29	0,26	6	0,08	7,53
<i>Nature reserves</i>	28	0,25	6	0,08	6,97
<i>utilization</i>	27	0,24	8	0,10	4,23
silviculture	23	0,20	35	0,44	7,89
<i>Fungal diseases</i>	23	0,20	4	0,05	6,82
<i>pest control</i>	23	0,20	6	0,08	4,31
<i>phosphorus</i>	23	0,20	6	0,08	4,31
remote sensing	22	0,19	30	0,38	5,09
<i>storage</i>	22	0,19	2	0,03	9,52
<i>environmental degradation</i>	22	0,19	4	0,05	6,23
<i>germination</i>	21	0,19	1	0,01	10,87

Tableau 4 (suite).

**Principaux mots clés utilisés par la littérature.**

Fréquence = ou &lt; 20 sur l'ensemble des deux bases.

**Classement par rang de fréquence dans la littérature internationale.***(en italique les mots privilégiés par la littérature internationale)*

Mots clés	Littérature internationale		Littérature française		Chi 2
	n	n %	n	n %	
<i>seed treatment</i>	21	0,19	1	0,01	10,87
<i>biomass production</i>	21	0,19	2	0,03	8,85
<i>fertilizers</i>	20	0,18	3	0,04	6,51
stand characteristics	19	0,17	30	0,38	7,21
<i>chemical control</i>	19	0,17	3	0,04	5,90
tropical timbers	18	0,16	33	0,42	10,57
<i>environmental protection</i>	18	0,16	4	0,05	3,98
<i>seasonal variation</i>	18	0,16	4	0,05	3,98
ecosystems	17	0,15	29	0,37	8,08
stand structure	17	0,15	27	0,34	6,48
flora	17	0,15	24	0,30	4,32
wild animals	17	0,15	24	0,30	4,32
rubber plants	16	0,14	33	0,42	12,65
parasites	16	0,14	30	0,38	9,88
morphology	13	0,12	21	0,27	5,04
nitrogen fixing trees	13	0,12	20	0,25	4,29
nitrogen fixation	11	0,10	24	0,30	9,63
disease vectors	11	0,10	22	0,28	7,73
symbiosis	10	0,09	20	0,25	6,94
diameter	9	0,08	33	0,42	22,57
interactions	9	0,08	23	0,29	11,10
savannas	8	0,07	26	0,33	15,93
recruitment	8	0,07	16	0,20	5,35
savanna woodlands	7	0,06	14	0,18	4,56
thinning	6	0,05	14	0,18	5,65
timber trade	4	0,04	17	0,21	12,03
bamboos	2	0,02	19	0,24	18,98

par celle des mots *biological control* (0,9-0,6), *biological control agents* (0,6-0,3), *insect control* (0,8-0,1), *insecticides* (1,1-0,1), *parasitoids* (0,7-0,3) alors que celui pour la conservation est encore souligné par les mots *land management* (0,7-0,6), *protection of forests* (1,2-0,4), *soil conservation* (1,0-0,5), *endangered species* (0,9-0,3), *environmental management* (0,7-0,1). Celui pour les produits non ligneux est également souligné par l'expression *cane and rattan* (1,0-0,4), *edible species* (1,0-0,4), *ornamental plants* (0,9-0,5).

Cette seconde analyse montre également que la littérature internationale se préoccupe plus des problèmes de fertilité chimique des sols, avec les mots clés *phosphorus fertilizer* (0,9-0,5) ou *potassium* (1,2-0,1). Elle montre également une plus forte intervention des questionnements sociaux avec les mots clés *sociology* (0,6-0,3), *social forestry* (1,0-0,3), *indigenous knowledge* (1,2-0,3), *women* (0,8-0,1). Le tableau 4 résume les observations ci-dessus.

## Conclusion

En conclusion, la recherche montre clairement son engagement sur les problèmes de la ressource et de sa pérennité. Mais sur ce plan, il convient de distinguer les produits. Pour le bois, principal produit forestier, la recherche s'oriente essentiellement sur les dégâts d'abattage et l'optimisation des techniques. En ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, on observe la faiblesse de l'effort de recherche malgré une politique très volontariste de la FAO<sup>4</sup> et l'existence de nombreux réseaux de chercheurs. Le fait majeur cependant reste à nos yeux l'émergence de la notion de multifonctionnalité de l'arbre, qui permet de rapprocher le monde forestier du monde agricole, même si les recherches en agroforesterie, très abondantes, restent trop souvent cantonnées dans le domaine de la recherche en station pour l'amélioration de la fertilité des sols.

En revanche, certains domaines nous semblent étrangement peu documentés. Ainsi la déforestation, ou les feux de forêt, suscitent relativement moins de publications que l'on pouvait s'y attendre. Le problème du carbone reste faiblement abordé, malgré les effets d'annonce du Protocole de Kyoto. La reforestation reste un problème trop peu exploré, malgré les efforts en ce sens de pays tels que l'Inde. Les études sur les ressources génétiques restent marginales.

Enfin, et c'est probablement l'aspect le plus négatif de ce panorama, malgré le concept de développement durable et son exigence de prise en compte des problèmes sociaux, malgré les prises de position

<sup>4</sup> La FAO a en effet organisé de nombreux colloques internationaux sur le thème et crée une division spécifique aux PFNL au sein de son Département forestier.

Tableau 5.

**Comparaison des thématiques privilégiées par la littérature française et la littérature internationale.**

Thèmes	Littérature française	Littérature internationale
Graines et germination	-	+
Maladies des plantes	-	+
Conservation	-	+
Produits non ligneux	-	+
Fertilité chimique des sols	-	+
Questionnements sociaux	-	+
Sylviculture	+	-
Fixation de l'azote	+	-
Taxonomie	+	-
Marché du bois	+	-
Écologie vectorielle	+	-
Fonctionnement écologique	+	-
Paléo-environnements	+	-

Le domaine de recherche exploré a été défini par l'expression suivante :

**Pas 1**

(silvopastoral\* or sylvopastoral\* or agrosilvopastoral) or (agroforest\*) or (shifting cultivation or slash « and » burn or swidden\*) or (aforest\* or afforest\*) or (forest\* or mangrov\* or woodland\*) or (deforest\*) or (silviculture or sylviculture) or logging or (nwfp not pakistan) or ntfp or minor forest products) or canop\*

L'analyse par pays a ensuite été documentée par les pas suivants, la séquence étant réalisée pour chaque pays.

**Pas 2 :** pays

**Pas 3 :** pays in ab or pays in ti

**Pas 4 :** pays in ad

**Pas 5 :** pays not (pays in ad)

**Pas 6 :** pays in ad or (pays in ab or pays in ti)

**Pas 7 :** pays in ad and (pays in ab or pays in ti)

**Pas 8 :** (pays in ab or pays in ti) not pays in ad

**Pas 9 :** 2 et 1

**Pas 10 :** 3 et 1

**Pas 11 :** 4 et 1

**Pas 12 :** 5 et 1

**Pas 13 :** 6 et 1

**Pas 14 :** 7 et 1

**Pas 15 :** 8 et 1

ab désigne le champ « Résumé », ti le champ « Titre », ad le champ « Adresse du premier auteur ».

très claires de toutes les instances internationales et des centres internationaux de recherche comme le CIFOR qui plaident pour une intégration des disciplines, les problèmes de société restent trop peu explorés. Même en considérant que l'image obtenue par cette étude bibliométrique est marquée par un artefact relevant de la banque de données utilisée, on peut se demander si le champ de la foresterie est réellement investi par les sciences sociales.

## **Annexe B**

# Notes bibliométriques sur les thèmes du développement durable

---

**Audrey AKNIN**

**Géraldine FROGER**

**Vincent GÉRONIMI**

**Philippe MÉRAL**

**Patrick SCHEMBRI**

Dans la base de publications « Banque mondiale » (documents disponibles) regroupant plus de 14 000 références, 1 844 documents sont référencés autour du développement durable. Le tableau 1 permet de suivre l'évolution de la part des publications en relation avec le développement durable dans le total des références. On voit l'émergence du développement durable comme axe de travail de la Banque mondiale à partir de 1988, avec un premier sommet en 1993, puis un tassement à partir de 1999. Par comparaison, on trouve 2 960 documents référencés sur le thème du développement social, et 4 558 documents référencés sur le développement économique. Les recherches croisées dans la banque de documents apportent des résultats intéressants : le croisement « développement » et « environnement » ne ramène que 14 références ! Le croisement « développement » et « social », 101, le croisement « environnement » et « économie » 79, et enfin le croisement « environnement » et « social » ramène 46 références. Le faible nombre de références trouvées à l'intersection du champ « environnement » et des deux autres champs illustre la difficulté d'intégration de ces trois dimensions.

Tableau 1.  
**Évolution de la part du développement durable dans les publications  
Banque mondiale (1971-2001).**

Années	Total des publications	Développement durable	Pourcentage
1971-1987	903	22	2,44
1988	279	26	9,32
1989	453	34	7,51
1990	510	37	7,25
1991	521	55	10,56
1992	586	79	13,48
1993	576	91	15,80
1994	1 136	119	10,48
1995	1 186	207	17,45
1996	982	170	17,31
1997	1 670	198	11,86
1998	1 369	220	16,07
1999	1 478	201	13,60
2000	1 593	201	12,62
2001	1 604	176	10,97



## **Annexe C**

# Remarques critiques sur l'intégration de l'environnement dans l'analyse économique

---

**Audrey AKNIN**

**Géraldine FROGER**

**Vincent GÉRONIMI**

**Philippe MÉRAL**

**Patrick SCHEMBRI**

Depuis les années 70, les théories de la croissance tentent, d'une manière ou d'une autre, d'intégrer l'environnement naturel dans leur problématique<sup>1</sup>. L'analyse porte sur la façon dont le mécanisme de croissance sollicite l'environnement, en tant que pourvoyeur de ressources et réceptacle de déchets issus de l'activité économique. L'analyse concerne également l'effet en retour de cette sollicitation sur le bien-être des agents et l'incidence des contraintes écologiques sur le développement économique.

À cet égard, les réflexions théoriques de l'économie de l'environnement prennent source dans le traitement des phénomènes hors marché (les externalités). Ces réflexions se sont souvent traduites par l'extension de l'analyse à un domaine plus large, qu'elle tente alors de réduire à sa propre logique. La première conséquence de cette extension prend forme lorsqu'on abandonne le cadre analytique de la croissance durable pour s'intéresser au développement

<sup>1</sup> Depuis le début des années 90, nous disposons de plusieurs revues de la littérature des modèles de croissance (exogènes et/ou endogènes) avec environnement. Sans faire preuve d'exhaustivité, nous citons BELTRATTI (1997), SCHEMBRI (2002), et les synthèses réalisées par Kany et Ragot ainsi que Chev e et Ragot dans SCHUBERT et ZAGAM  ( d., 1998).

durable. Dans la littérature économique, la croissance économique devient l'adjuvant essentiel du développement économique, la condition ultime du bien-être social. Dans ces circonstances, toute perspective d'ouverture sur l'environnement naturel ne doit pas entraver sa bonne marche.

La conception utilitariste du développement qui en découle suppose que la croissance économique est synonyme du progrès humain. Ce qui paraît discutable dans cette conception, ce n'est pas la façon dont l'économie de marché évoque la nature, mais plutôt la réalité même du système de marché. Le premier problème est contourné en assignant un prix implicite à la donnée écologique sans en analyser préalablement la substance. Le second est éludé en posant la croissance économique comme finalité unique et ultime. Procédant de la sorte, on évacue toute interaction entre le moyen et la fin en substituant les lois synchroniques de l'équilibre à celles, diachroniques, du développement (PERROUX, 1970). Il devient alors difficile d'évoquer la perception changeante des raretés à travers le temps.

En fait, l'évaluation économique se heurte au problème endémique de la rareté d'une ressource, telle la nature, dont l'usage paraît libre, sans coût et illimité. L'hypothèse de la substituabilité factorielle autorise le marché à s'affranchir des lois biologiques et physiques qui limitent par ailleurs les autres formes de vie. La rareté est, en cela, circonscrite à un problème unidimensionnel concernant l'allocation d'une masse donnée de biens parmi les consommateurs et d'un volume donné de ressources parmi les producteurs. Ajoutons que le prix devient un indicateur de tension uniquement au moment où les raretés sont réalisées (PASSET, 1996). En regard du caractère irréversible de l'épuisement de la ressource, il serait alors bien trop tard. Compte tenu de ces remarques, la solution qui consiste à proposer une évaluation implicite contourne le problème sans véritablement le résoudre.

## Une version dite « faible » de la durabilité

Le modèle de croissance optimale à la Ramsey a pour propriété essentielle de combiner la structure de la production et la structure

des préférences pour déterminer la trajectoire de développement durable. Dans ce modèle, l'exigence de durabilité écologique est définie uniquement dans les termes du bien-être « produit » par le système économique. Par référence à une éthique utilitariste, l'intérêt que peut représenter l'environnement naturel réside dans la perception même de l'usage qu'on en fait<sup>2</sup>. Sa valeur est purement instrumentale. Quelle que soit l'évolution de la qualité de l'environnement, une utilité non décroissante devient alors seule synonyme de durabilité. La conception utilitariste de la durabilité écologique ne cède que peu de place à l'environnement naturel en tant qu'entité autonome. En effet, les défenseurs de l'approche utilitariste soutiennent que la définition anthropocentrique de la durabilité engloberait celle purement physique, car aucun sentier de croissance satisfaisant le critère de l'utilité ne saurait être écologiquement insoutenable. Exprimé autrement, si l'économie ne peut maintenir un sentier de croissance optimale, l'utilité devrait obligatoirement décliner. Pareille proposition suscite plusieurs remarques. D'une part, la condition de l'utilité non décroissante, excluant *de facto* la problématique de la composition de la croissance, n'impose que le maintien d'un stock de ressources productives au cours du temps, fût-il seulement nourri en artefacts. D'autre part, cette même condition suppose implicitement que la nature, sous le rapport de l'équilibre de croissance qu'elle contraint, est extériorité.

De manière générale, les modèles de croissance reposent sur un critère de durabilité « faible », lequel reconnaît les substitutions factorielles et suppose qu'il est théoriquement possible de maintenir constante ou même d'accroître la valeur économique des actifs environnementaux, même s'ils sont exploités à un rythme positif. La question à laquelle l'économiste est alors confronté se résume ainsi : comment étendre l'analyse de la croissance et de l'optimum à l'externalité écologique tout en préservant la « pureté » de l'appareil théorique ? La réponse porte bien évidemment sur la manière d'internaliser les effets externes, laquelle manière se doit de légitimer la cohérence de l'ensemble. L'internalisation consiste

<sup>2</sup> De fait, l'épuisement d'une ressource naturelle n'est pas un problème en soi si elle est remplacée par un autre facteur de production ayant le même usage. Quant à la baignade, une mer polluée ne constitue pas un problème en soi si elle est remplacée par des piscines.

à assigner un prix, le seul support informationnel, à la ressource écologique, à l'aménité naturelle. La nature est ainsi réduite aux propriétés d'un actif, d'un bien économique comparable aux autres. L'évaluation implicite de l'environnement naturel suppose que l'externalité écologique soit quantifiable et exprimable en valeur économique. Elle présume également que les bénéfices et les coûts, de contenus divers, soient entre eux commensurables. Il s'ensuit que les programmes individuel et collectif deviennent les deux forces d'une même maximisation, le marché attribuant à chaque actif son produit marginal.

De plus, le choix de la structure des préférences n'est pas neutre par rapport à la définition du sentier de croissance durable. La forme de la fonction d'utilité doit assurer que la valeur économique de l'environnement naturel progresse à un rythme constant en longue période. Le sentier de croissance durable nécessite que toutes les variables croissent au même taux, à l'exception du stock de l'actif environnemental. En effet, la condition de durabilité impose simplement que le rythme d'exploitation des ressources écologiques n'excède pas le renouvellement de ces dernières<sup>3</sup>. De sorte que la dotation en ressources naturelles de l'économie demeure constante au cours du temps.

L'évaluation économique de l'externalité écologique nécessite une perception des effets externes par ceux qui les subissent tandis que ces effets se diffusent dans le temps. Ainsi révélée, la cohérence temporelle de l'ensemble des arbitrages implique en général leur assignation au même « prix du temps ». Puisque le taux d'actualisation est défini d'après le coût d'opportunité de l'actif économique à la marge de son emploi, tous les projets d'investissement deviennent concurrents. Par conséquent, la baisse du taux d'actualisation n'entraîne pas obligatoirement une moindre pression sur l'environnement naturel, car elle peut améliorer la rentabilité des projets écologiquement dommageables (FAUCHEUX et NOËL, 1995).

<sup>3</sup> Même si l'on assigne une fonction d'assimilation à la ressource écologique, l'exigence de durabilité impose que le rythme d'exploitation de l'actif environnemental égale exactement le rythme de régénération du milieu naturel. Si bien que la croissance économique, durable écologiquement, « préserve » le montant juste nécessaire de ses besoins en ressources écologiques au cours du temps. Par conséquent, les incertitudes quant aux effets en retour de l'évolution de l'environnement naturel sur les comportements de production et de consommation, quant aux rapports de substitution et de complémentarité qui animent les composantes de ladite ressource, sont éludées.

La préférence pour le présent suppose, dans sa définition, la prégnance d'une certaine forme de myopie dans la prise de décision. De manière générale, la myopie économique se définit uniquement d'après la distance temporelle qui sépare la date présente, que l'on fixe, et une date future. Or une véritable théorie dynamique de la prise de décision devrait supposer que l'incertitude déplace la date présente, dénaturant en cela cette propension naturelle, inexplicée, pour le présent. Si l'on considère que les plans économiques peuvent être révisés afin d'intégrer l'évolution de la connaissance, on devrait alors admettre que les conditions initiales varient au cours du temps ; de période en période des plans économiques sont élaborés sur la base d'informations nouvelles, et les plans qui portaient jusqu'alors sur le futur sont écartés en faveur d'une conception renouvelée du choix optimal. De fait, le processus de prise de décision évolue au cours du temps, la séquence se substituant ainsi à la simple distance temporelle. Cette observation devient importante lorsqu'on aborde la question de l'équité intergénérationnelle. Toute décision adoptée aujourd'hui influence de manière irréversible le degré de liberté des générations futures. La myopie séquentielle permettrait d'exclure toute analyse fondée sur un principe de neutralité intertemporelle qui supposerait un traitement commun de toutes les générations. Au même titre que l'actualisation, le principe de neutralité intertemporelle ne sert pas véritablement la cause environnementale lorsque la collectivité consomme un stock fini de ressources. Elle exprime, de surcroît, une certaine tendance à reporter au lendemain les actes qui constituent une charge ou une contrainte.

## Une évaluation critique des apports de la croissance endogène au développement durable

Les nouvelles théories de la croissance, qui approfondissent les conditions d'émergence et de développement des technologies nouvelles et celles afférentes à la rémunération de l'innovateur, précisent de manière inéluctable la condition technologique de la durabilité. Toutefois, la durabilité d'une économie repose sur des

hypothèses totalement *ad hoc* quant aux technologies des activités de production et de préservation de l'environnement<sup>4</sup>. Même si la justification théorique de ces hypothèses demeure communément admise, leur pertinence empirique reste encore à démontrer. Par leur seule présence, les termes de la maximisation intertemporelle sont ainsi préservés. En effet, l'optimisation dynamique par le contrôle optimal n'est en rien modifiée dans les structures endogènes de la croissance sous l'exigence de préservation. Elle concourt à la définition utilitariste de la croissance durable. La contrainte de préservation nécessite que les deux variables d'état, le stock de capital technique et le stock de capital naturel, ne soient pas « épuisées » simultanément (SCHEMBRI, 2002). Cette procédure d'optimisation dynamique n'encourage pas la complémentarité des sources de la croissance, mais plutôt leur substituabilité. Toutefois, contrairement aux modèles de croissance des années 70, ce n'est plus le capital technique que l'on substitue à la nature, mais le savoir technique.

Plus fondamentalement, nous notons que la meilleure compréhension des phénomènes qui président à l'émergence, puis au développement, des technologies nouvelles ne s'est pas traduite par une réponse novatrice concernant l'évaluation de l'environnement naturel. Au contraire, les nouvelles théories de la croissance prolongent et perpétuent les caractéristiques et autres insuffisances des théories dites traditionnelles. La préservation de la règle de Hotelling, même sous une version quelque peu modifiée, en constitue la parfaite illustration<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Les conditions de durabilité d'une économie confrontée à la pollution supposent : (1) la présence d'une activité de dépollution dont la technologie conduit à ce que le flux net de pollution soit homogène de degré zéro par rapport aux émissions et à l'effort de pollution ; (2) la pollution doit avoir le « statut » d'un facteur de production (en aucun cas celui d'un produit fatal), et être associée à un progrès technique qui en économise l'usage et qui autorise de fortes possibilités de substitution entre capital technique, savoir technique et capital naturel ; (3) une croissance qualitative, laquelle repose sur une différenciation (verticale ou horizontale) des biens consommés. Les conditions de durabilité d'une économie confrontée à l'épuisement d'une ressource naturelle se résument dans le respect de la règle de Solow-Hartwick, laquelle suggère que l'on peut léguer aux générations futures une quantité moindre de ressources naturelles, si cette perte est compensée par un stock de capital technique plus élevé.

<sup>5</sup> L'environnement naturel, toujours réduit aux propriétés d'un actif économique, n'est pris en compte qu'à hauteur de sa contribution marginale aux activités économiques de production, de consommation et d'innovation.

En revanche, le cadre analytique de la croissance endogène permet d'insérer clairement la politique économique dans la définition du sentier de croissance durable. Ce point est nécessaire à la promotion des politiques d'environnement et à l'évaluation des conséquences éventuelles de ces outils institutionnels sur la vie économique. Il prend une importance cruciale lorsqu'on évoque des phénomènes irréversibles tels que l'épuisement des ressources naturelles et les émissions de polluants. Il convient cependant de rappeler que ce nouvel attrait pour l'intervention publique n'est pas circonscrit aux seuls problèmes écologiques, mais découle de la seule présence des externalités marshalliennes qui suscitent la séparation entre l'équilibre et l'optimum.

Si l'exigence de préservation écologique consiste à maintenir les stocks courants en actif environnemental au même niveau, elle doit alors imposer une condition terminale sur le sous-ensemble des ressources écologiques sollicité par les activités économiques de production et de consommation. Or cette exigence ne s'impose pas véritablement à la croissance sous la forme d'un instrument de régulation qui affecterait les dotations globales en ressources naturelles exploitées, ni sous celle d'une incitation économique qui affecterait le prix courant de ces mêmes ressources. Elle serait interprétée comme un ensemble de valeurs (- objectif) à atteindre si l'on souhaite préserver les opportunités courantes pour les générations à venir<sup>6</sup>. Procédant ainsi, la question de la durabilité dans les termes de l'optimisation contribue à maintenir les conséquences éventuelles de la dynamique écologique au-delà du cadre analytique de la croissance et de l'optimum. Elle permet par ailleurs de simplifier le programme de maximisation en réduisant le nombre des variables d'état qui sont en jeu. Même si la préservation d'un stock d'actifs écologiques par les incitations économiques dépend de la possibilité de contrôle et d'observation de l'environnement naturel, de l'économie, de leurs échanges mutuels, il serait encore possible d'identifier une politique de préservation dont l'efficacité découlerait de la seule stabilité des processus naturels non maîtrisés.

<sup>6</sup> À l'inverse, si l'exigence de préservation consiste à maintenir les dotations en actifs écologiques entre les seuils critiques, le gouvernement devrait contraindre directement le rythme courant de l'activité économique.

Au final, les théories de la croissance soulignent que le choix du critère de durabilité, au niveau de la collectivité, n'est pas neutre quant à la définition d'une croissance (ou d'un développement) durable. De ce fait, la problématique environnementale, dans une perspective utilitariste, situe au premier plan la dimension hautement normative du développement durable, ainsi que celle purement technologique ayant trait aux conditions de sa mise en œuvre.



## **Annexe D**

# La faible prise en compte du développement durable dans les CSLP

---

**Audrey AKNIN**

**Géraldine FROGER**

**Vincent GÉRONIMI**

**Philippe MÉRAL**

**Patrick SCHEMBRI**

Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) (Banque mondiale, 2000 a et 2000 b) représentent un point de passage obligé pour les pays éligibles à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). Les difficultés rencontrées par les pays dans la rédaction d'un CSLP complet ont conduit à assouplir le mécanisme de déblocage des fonds par création d'une phase intermédiaire, sous la forme de CSLP-I. Effectivement, dans sa forme complète, un CSLP doit : (1) reposer sur une approche participative ; (2) proposer des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, avec un cadrage macro-économique à trois ans, mais aussi à plus long terme.

L'apparition du thème du développement durable dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté reste marginale (cf. tableau 1). Sur neuf documents intérimaires ou complets analysés, quatre ne renvoient à aucun moment à la notion de développement durable. Pour les autres pays, les références au développement durable apparaissent à travers les secteurs agricoles, de l'eau, des forêts. De ce point de vue, seule la Tanzanie dans son document intérimaire

élabore des éléments précis et datés de mise en place d'une stratégie de développement durable... curieusement absents du document complet.

Ces résultats illustrent la difficile appropriation du thème du développement durable dans des documents de politique économique à moyen et long terme. Sa traduction sous forme de mesures concrètes dans un programme général soulève des difficultés considérables. La prégnance des préoccupations financières de court terme participe évidemment à cet état de fait, au détriment de la prise en compte des dynamiques de long terme.

Tableau 1.

**Occurrences du développement durable dans les 9 CSLP et CSLP-I.**

CSLP-I Cameroun :	8 <sup>e</sup> et dernier objectif international rappelé par le Cameroun. Deux occurrences avec le thème forêt.
CSLP-I Ghana :	2 <sup>e</sup> des 5 objectifs attribués à la stratégie de développement et de croissance agricole accélérée. Schéma de pilotage sur la collaboration communautaire dans la gestion des ressources. Associé à la bonne gouvernance et à la démocratie participative. Gestion de l'eau, des forêts, de la pêche.
CSLP-I Kenya :	eau, électrification, « Public Safety, law and order ».
CSLP-I Sénégal :	aucune occurrence.
CSLP-I Tanzanie :	<i>National Conservation Strategy for Sustainable Development</i> (1996). Plan d'action et stratégie de conservation de la biodiversité. Adoption d'un plan national de lutte contre la diversification, proposition pour un cadre législatif sur l'environnement.
CSLP Burkina-Faso :	aucune occurrence.
CSLP Mauritanie :	secteur de la pêche, secteur de l'eau.
CSLP Tanzanie :	aucune occurrence.
CSLP Côte d'Ivoire :	aucune occurrence.

# Développement durable ?

**RÉSUMÉS**



## Environnement et développement – quelques réflexions autour du concept de « développement durable »

**Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI,  
Philippe MÉRAL et Patrick SCHEMBRI**

Force est de constater que le consensus tant politique que médiatique dont le développement durable fait l'objet contraste avec les controverses que cette notion suscite. Le terme est polysémique et son usage est aussi intensif qu'extensif. Pour garder le débat ouvert, il semble que cette notion ne doit pas être présentée comme un nouveau principe universel du « bien », sinon on s'interdit toute discussion sur ses conditions d'exercice, sur ses apports et sur ses limites. Il semble important de « déconstruire » cette notion, ou encore de revenir sur les conditions historiques de son émergence pour voir comment un discours sur le développement durable a pu se constituer et comment il a pu acquérir une légitimité sur le plan politique. Ce retour sur la naissance et l'avènement de la notion de développement durable va permettre d'analyser le discours économique dominant pour examiner, ensuite, certains aspects de la mise en œuvre de cette notion dans les pays en développement. Il semble d'ores et déjà important de souligner que la notion de développement durable ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur les conflits de valeur, l'enchevêtrement d'échelles, qu'elles soient temporelles ou spatiales, ainsi que sur les acteurs et/ou groupes sociaux qui participent à sa mise en œuvre ou qui en sont exclus.

## La dimension sociale du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ?

**Jean-Luc DUBOIS et François-Régis MAHIEU**

La question de la dimension sociale du développement durable est relativement nouvelle. Son intérêt vient de la persistance de la pauvreté et de l'exclusion sociale en période de croissance ainsi que de l'accroissement généralisé des inégalités et de la vulnérabilité. Trois critères permettent d'assurer la durabilité sociale du développement : l'accessibilité aux biens et aux services, la constitution des capacités, et l'équité intra- et intergénérationnelle. Que l'un d'entre eux ne soit pas respecté, et il n'y a plus de durabilité sociale possible. Or, les politiques publiques ne respectent pas toujours ces critères et peuvent être à l'origine de graves dysfonctionnements qui bouleversent les acquis sociaux. L'élaboration d'un principe de précaution sociale permet d'éviter qu'il en résulte des situations irréversibles. Il guide la mise en place de mesures innovantes en termes de justice et de partage. Les politiques actuelles en matière de développement mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté qui ne représente qu'un aspect de la durabilité. En effet, ne pas tenir compte de l'évolution des inégalités, surtout de capacités, accroît le risque de non-durabilité sociale. Il ne reste plus qu'à espérer que le recours à la gouvernance participative lors de l'élaboration des politiques publiques permettra de réduire un tel risque.

## De Rio à Johannesburg, les avatars de la biodiversité

**Catherine AUBERTIN**

Établie lors du Sommet de Rio, la Convention sur la diversité biologique devait définir les termes d'un système de régulation internationale pour la protection de la biodiversité. Si elle a, de fait, entériné la généralisation des droits de propriété sur le vivant et laissé à des contrats de droit privé le soin de valoriser les savoirs locaux sur la biodiversité, elle a aussi permis d'aborder dans un nouveau cadre cognitif les thèmes généraux concernant les relations hommes-milieux et, partant, l'ensemble des relations humaines.

L'objet de cette contribution est de retracer cette histoire en montrant comment le concept de biodiversité s'est transformé lors de chaque étape de la construction de ce problème d'environnement global, en même temps que se modifiaient les relations entre la science, le pouvoir et la société. Tout d'abord notion scientifique, synthèse des sciences de l'évolution et de la biologie, la biodiversité recouvre l'ensemble des relations que les hommes entretiennent avec leur environnement. Puis, la Convention sur la diversité biologique a attribué le statut de marchandise aux ressources génétiques et le statut de sociodiversité aux pratiques et savoirs naturalistes locaux. Aujourd'hui, à la veille du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, la question de l'érosion de la biodiversité a tendance à être dissoute dans le mot d'ordre consensuel d'éradication de la pauvreté et dans le mouvement antimondialisation. Les différents avatars de la biodiversité, qui révèlent autant de visions du monde, permettent ainsi de suivre l'évolution des enjeux de la Convention sur la diversité biologique, de la préparation du Sommet de Rio jusqu'à la veille du Sommet de Johannesburg.

## Patrimoines et savoirs naturalistes locaux

**Marie-Christine CORMIER-SALEM et Bernard ROUSSEL**

En matière de gestion durable de l'environnement et de conservation de la biodiversité, l'intérêt pour les savoirs naturalistes locaux va grandissant. Ces savoirs ont longtemps été méprisés par la science officielle. Les pratiques correspondantes furent vilipendées par la technique triomphante et souvent considérées comme la plus importante des causes de dégradation. Les uns comme les autres sont maintenant réhabilités, voire survalorisés. De plus en plus de scientifiques (et notamment les naturalistes, les écologues et les agronomes) y voient une somme d'informations inédites, pertinentes et précises sur les milieux et la biodiversité. De leur côté, les développeurs et aménageurs veulent y trouver un remède aux évolutions actuelles de l'environnement, perçues comme négatives, et des solutions efficaces en termes de gestion prudente et d'exploitation durable des ressources. Les préoccupations majeures concernant les savoirs naturalistes sont leur inventaire, leur protection et leur valorisation : d'outils de gestion, ils sont devenus objets de conservation.

L'engouement actuel pour les savoir-faire paysans ne doit pas faire oublier qu'ils ont fait l'objet de nombreux et anciens travaux aux optiques et objectifs très variés. Dans le cadre de cette contribution, les auteurs s'appuient sur ceux qui permettent de comprendre la genèse des liens entre savoirs locaux, développement durable, gestion de l'environnement et patrimoines naturels. Cette analyse tente également de saisir les enjeux et les stratégies qui tendent aujourd'hui à ériger ces savoirs naturalistes au rang de patrimoines et d'en présenter les conséquences.



## Espace, environnement et développement.

### Du bon usage des populations réfugiées: l'accueil des exilés soudanais en Ouganda

Luc CAMBRÉZY

Depuis la Conférence de Rio, les organisations internationales – et, parmi elles, le Haut Commissariat aux réfugiés – ont inscrit la protection de l'environnement dans leurs cahiers des charges. Mais les études conduites en Afrique dans les pays et les régions d'accueil des réfugiés montrent que la déforestation imputée à ces derniers est essentiellement un problème politique, lié autant aux conditions d'asile qu'à la pauvreté, l'absence d'infrastructures et la faiblesse des États dans les pays du Sud.

À défaut de pouvoir s'attaquer à la racine de ces problèmes et faute de moyens et d'action préventive, l'action humanitaire s'engage de plus en plus, après coup, dans de coûteux programmes de réhabilitation du couvert végétal aux résultats pourtant incertains et contestables. Dans le même temps, les pays d'accueil tendent à présenter la dégradation de l'environnement comme un argument légitimant la menace de conditionner leurs devoirs en matière de droit international et de protection des réfugiés à davantage d'aide humanitaire. La partialité des analyses sur l'impact réel des réfugiés sur l'environnement et l'importance des enjeux politiques et financiers conduisent ces pays à faire de l'environnement une sorte de « fonds de commerce » relevant davantage de la sphère de l'économie marchande que d'une réelle prise de conscience de responsabilités partagées. On tend ainsi à dissocier la problématique environnementale des enjeux politiques et territoriaux qui déterminent les véritables contrôle et accès aux ressources.

## La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques

**Pascale METZGER, Dominique COURET et URBI**

La promotion d'un « modèle viable d'établissements humains » est un des objectifs affichés par le Sommet de Rio. Dix ans plus tard, alors que plus de 50 % de la population du monde vit dans des villes, qu'en est-il de ce « modèle » ? Voit-on se dessiner dans les discours et dans les pratiques un modèle de « ville durable » ? Quelles sont aujourd'hui les réalités sociales et économiques du développement durable en ville ?

Du point de vue de la recherche scientifique, le panorama est plutôt décevant, dans la mesure où la problématique environnementale reste l'apanage des sciences de la terre pour lesquelles la ville n'est pas un objet d'études, bien que l'on trouve de nombreuses études qui approchent la question environnementale urbaine sous différents angles. Très concrètement cependant, le développement durable est à l'origine de réelles mobilisations et de nouvelles politiques de gestion dans la ville, à partir d'une formalisation des idées, des procédures et des outils qui se réalise à l'échelle internationale, sous l'influence marquée des pays du Nord. Par ailleurs, les nouvelles politiques et pratiques urbaines dans les villes du Sud sont, d'une certaine façon, sous la double contrainte du développement économique libéral et de la protection de l'environnement planétaire. Or, l'analyse des actions à promouvoir dans le cadre du développement durable montre une incompatibilité certaine avec l'économie libérale. On peut donc légitimement se poser la question : dans quelle mesure le concept du développement durable modifie-t-il la donne du développement ?

## Du discours global aux pratiques locales, ou comment les conventions sur l'environnement affectent la gestion de la forêt tropicale

**Geneviève MICHON**

La question des relations entre discours global et pratiques locales sur l'environnement est essentielle. Dix ans après Rio, on doit se demander ce que les déclarations de bonnes intentions et les conventions issues de la Conférence ont réellement changé sur le terrain. L'objet de cette contribution est de voir comment les grandes idées de Rio sur la conservation et la gestion participative ont été perçues et réappropriées par le niveau local, celui où la gestion des ressources s'opère au jour le jour.

Cette question est examinée à travers les avatars des normes et des instruments de gestion directement dérivés du concept de « communauté indigène ». L'auteur se place dans le contexte forestier, qui synthétise de nombreuses questions sur la gestion des ressources naturelles. Il analyse plusieurs exemples de réorganisation du discours et des pratiques locales autour de ces normes mises au goût du jour : la « tradition », en particulier la « sagesse environnementale » des populations forestières, la « participation », la « gouvernance », le « communautarisme ». Il confronte les discours et pratiques de deux types d'acteurs locaux : les villageois qui vivent sur la forêt (les praticiens) et les administrateurs forestiers (ceux qui décident localement du développement forestier). Le but du propos est de montrer que Rio a surtout servi à rhabiller une réalité où les jeux de pouvoir (pouvoir d'exclure ou d'inclure et de décider de l'accès aux ressources, des types d'usage, du partage de l'autorité sur ces ressources, du partage des bénéfices de l'utilisation de ces ressources) restent dominants, et où chaque groupe d'intérêt reformate son discours pour tenter de garder sa position, tout en tentant de séduire les nouveaux acteurs extérieurs tels que ONG nationales et internationales ou bailleurs de fonds.

## L'impact de la croissance démographique sur le développement : évolution d'une idée

**Michel PICOUËT et Frédéric SANDRON**

Une majorité de travaux étudiant la relation entre la croissance démographique et l'environnement optent d'emblée pour une position malthusienne, plus ou moins nuancée, fondée sur deux hypothèses : la première est que la croissance démographique est néfaste pour l'environnement, la seconde qu'elle est exogène et non influencée en retour par le contexte environnemental des populations. Peu de démographes se sont intéressés à cette thématique, et pourtant, le problème du devenir des générations futures figure dans la définition la plus usitée du développement durable. Le constat fait ici sur la relation croissance démographique-environnement est tout aussi valable pour la relation croissance démographique-niveau de vie, qui intéresse de la même manière puisque le développement durable comprend aussi bien des aspects environnementaux que socio-économiques.

L'objet de cette contribution est de montrer comment la population et plus précisément la croissance démographique sont considérées aujourd'hui dans le processus de développement durable. Une synthèse d'un courant de recherche en sciences sociales, apparu dans les années 80 et ayant pris de l'ampleur dans la décennie 1990, plus nuancé que les théories malthusiennes et booserupiennes, sera proposée. Seront ainsi abordés successivement la question de la transition démographique, les liens entre la croissance démographique, le développement économique et l'environnement, une étude de cas en Tunisie rurale et un commentaire sur les projections démographiques. L'objectif est de montrer que la croissance démographique n'est pas forcément la variable à stigmatiser dans la triade démographie-économie-environnement.

## Cordon sanitaire pour le Nord et insécurité nutritionnelle pour le Sud : le dilemme alimentaire aujourd'hui

**Georges COURADE et Francis DELPEUCH**

Les questions alimentaires occupent le devant de la scène mondiale. Si l'on prend brutalement conscience des risques d'une « artificialisation » toujours plus poussée des filières agroalimentaires en Occident, on ne peut oublier qu'une partie de la planète ne mange toujours pas à sa faim et n'est pas prête de le faire. Cela se retrouve dans les pays pauvres mais aussi à des degrés divers dans les pays riches, dans les zones pluvieuses ou sèches ou dans les campagnes isolées, tout comme dans les métropoles et dans les pays en guerre ou en paix. La faim reste un fléau avec lequel l'humanité vit depuis des millénaires malgré l'accroissement considérable des rendements céréaliers et des disponibilités pour les personnes solvables dans un petit nombre de pays excédentaires. Au Nord, la confiance des consommateurs a été ébranlée et la sécurité sanitaire des aliments remise en cause. Au Sud règnent malnutrition et insécurité alimentaire malgré les recettes miracles de la révolution génétique. La complexité des problèmes alimentaires et nutritionnels – enracinés dans le politique et le social, dans les villes et les campagnes – ainsi que les incertitudes nées de la mondialisation obligent à repenser le développement de manière globale. Celui-ci doit prendre en compte simultanément la production agricole, la santé publique, le bien-être social, les effets environnementaux à long terme ainsi que l'indispensable diversité culturelle et culinaire.

## Les émergences du microparasitisme dans le macroparasitisme global : un obstacle au développement durable ?

Pierre VIDAL et Jean-Paul GONZALEZ

Les maladies infectieuses, que l'on croyait en voie d'extinction dans les années 60-70 grâce aux progrès considérables de la médecine, de la santé publique, des vaccins et de la biothérapie, se sont rappelées à nous brutalement il y a vingt à vingt-cinq ans, par l'émergence de germes bactériens ou viraux inconnus, causant des maladies nouvelles graves et mortelles. La fièvre dengue hémorragique, la maladie d'Ebola, le Sida sont les plus marquantes parmi ces affections virales nouvelles ou en expansion.

La grande influence des maladies infectieuses sur l'histoire et le destin des communautés humaines a souvent été démontrée. Les auteurs rappellent ici les grandes maladies qui, pendant les deux derniers millénaires, ont troublé les développements économique et politique de l'humanité ; ils donnent des exemples de facteurs humains les ayant causées ou influencées. Puis ils passent en revue quelques-unes des maladies infectieuses apparues récemment, en mettant également l'accent sur leurs causes anthropiques. Ils tentent ensuite d'évaluer la menace que ce phénomène inquiétant peut constituer ou constitue déjà pour le développement durable, en soulignant combien tous les éléments de la vie et de sa biodiversité sont concernés et intriqués, en particulier par l'action et l'influence humaines, dans l'émergence de germes pathogènes pour l'homme, les animaux et les plantes, sur terre et dans les océans.

La conclusion provisoire montre que nous avons de réels moyens de prévention et de défense. Mais la lutte se doit d'être amplifiée, unifiée et globalisée, les germes ignorant les frontières. La question des maladies infectieuses qui menacent nos sociétés est donc cruciale pour un développement durable. Il n'est que de rappeler que l'évolution semble démontrer que nombre de microparasites ont précédé l'humanité, ils dureront aussi longtemps qu'elle, et sans doute persisteraient s'il y avait un « après » ; il font partie de l'Histoire et en sont un déterminant.

## Le défi de la mondialisation : marchandisation ou partage des savoirs ?

**Bernard SCHLEMMER, Jean-Yves MARTIN,  
Abdelkader SID AHMED, Roland WAAST**

Il n'est plus, dans la compétition économique internationale d'aujourd'hui, d'autre avantage comparatif que dans la connaissance. La question des savoirs est donc une question centrale du développement. Pour un certain nombre de pays, les années à venir seront déterminantes : soit ils se maintiendront dans le courant des échanges scientifiques, soit ils seront éliminés à terme, y compris des échanges économiques. Le maintien d'une capacité scientifique implique un système d'enseignement efficient, ce qui nécessite de trouver un équilibre entre enseignement de base et enseignement de pointe. Cet équilibre, sous la pression de la Banque mondiale en particulier, est actuellement rompu au bénéfice de la seule augmentation quantitative des effectifs de l'enseignement de base. Une réaction est visible, avec la floraison d'écoles qui se situent en marge du système scolaire public, mais ce mouvement spontané, même lorsqu'il parvient à former des individus, parvient difficilement à les retenir dans le cadre national. Entre savoirs non scolaires et accès au *main stream* scientifique, les pays du Sud ont encore des opportunités de ne pas se laisser distancer. Les savoir-faire patrimoniaux offrent une possibilité réelle de s'insérer dans le marché industriel. Dans le domaine de la science, on assiste à une transformation rapide des conditions de la recherche, à laquelle les pays du Sud s'adaptent plus ou moins. Mais le nœud du problème dépend avant tout des options qui seront prises au Nord : l'option prise sera soit commerciale et sécuritaire, soit de co-développement. Une course de vitesse est ainsi engagée.

## Le développement durable, instrument d'intégration globale

**Bernard HOURS**

Cette contribution s'attache à mettre en perspective la notion de développement durable dans le contexte historique des rapports Nord-Sud et du développement envisagé comme une idéologie occidentale, avec des phases idéologiques identifiées.

La première partie rappelle le couple évolutionniste développement/sous-développement dans une vision linéaire à la Rostow. Il s'agit d'un modèle de progrès. Le développement est d'abord économique. Le reste est supposé en découler. Les deux Grands de la guerre froide (URSS-États-Unis) sont sur ce point dans le même évolutionnisme. La seconde partie aborde l'émergence d'une volonté d'appropriation locale du développement durant les décennies tiers-mondistes (1970-1990). Avec les théories de la domination, de l'échange inégal, apparaissent les notions de développement communautaire, de développement auto-centré (cf. la vogue du modèle tanzanien). Durant cette période, le développement social prend une place importante, à côté de l'économie, ou contre elle. La troisième partie aborde le développement durable pour en faire une analyse idéologique. Son émergence traduit un certain échec du développement. Il s'agit d'un instrument d'intégration globale, car il appelle à une régulation et une responsabilité dans la gestion des ressources et induit la montée en puissance des institutions multinationales. L'ingérence (verte aussi bien qu'humanitaire) signale un effet d'intégration, tout comme les biens publics globaux et le marché des droits, le développement durable penchant vers la nature. Le développement durable se présente aussi comme une formulation utopique mobilisatrice. Il ne s'agit pourtant essentiellement que d'un trompe-l'œil idéologique en forme d'instrument de gestion globale.





**LAUZELLE**  
*2013 n. 2*

87350 PANAZOL  
(France)

N° Imprimeur : 4057075-04

Dépôt légal : Juin 2004

---

La crise environnementale que connaît actuellement la Terre marque les limites de la science et du progrès technologique et remet en cause nos savoirs et nos certitudes. Cette crise écologique s'accompagne à l'échelle de la planète d'une aggravation des inégalités entre pays du Sud et pays du Nord, signe patent d'un certain échec du développement.

Si l'environnement physique et biologique a été au cœur des discussions du Sommet de la Planète, tenu à Rio de Janeiro en 1992, le Sommet de Johannesburg d'août 2002 vise quant à lui à concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux dans une nouvelle démarche : le développement durable. Les contributions réunies dans cet ouvrage questionnent les différents aspects du développement durable : les doctrines qui le sous-tendent, l'évolution des pratiques locales face au discours dont il est porteur, enfin son insertion dans les grands enjeux de la mondialisation.

Le développement durable peut-il relever d'un discours autre que moral ? Il faut pour cela retrouver les origines des concepts – développement durable, développement social, biodiversité, savoirs locaux – et les défaire pour mieux les reconstruire. L'examen de contextes locaux – environnement urbain, forêts, populations en milieu aride, modalités d'accueil de réfugiés – montre le décalage entre les pratiques concrètes et la prétendue volonté de développement durable. Enfin, les échanges mondialisés révèlent de grands enjeux – et risques – globaux : l'insécurité nutritionnelle, les maladies virales émergentes, la diffusion inégale des savoirs, le trompe-l'œil idéologique que peut être le développement durable.

Ainsi, comme le montre explicitement cet ouvrage, questionner le développement durable, c'est aussi le remettre en question.

*The environmental crisis currently experienced by the world marks the limits of science and of technological progress and calls into question our knowledge and certainties. The crisis is accompanied at the global level by an aggravation of the inequalities between northern and southern countries, a clear sign of a certain failure of development.*

*Whereas the physical and biological environment was at the heart of discussions at the World Summit in Rio de Janeiro in 1992, the Johannesburg Summit in August 2002 is aimed at reconciling social, economic and environmental imperatives in a new approach: sustainable development.*

*The contributions in this book address the different aspects of sustainable development: the underlying doctrines, the evolution of local practices in the face of the discourse that it bears, and finally its insertion in major globalisation issues.*

*Can sustainable development stem from anything but a moral discourse? For this, the origins of the concepts—sustainable development, social development, biodiversity, local knowledge—must be sought and deconstruct so that they can be rebuilt better. Examination of local contexts—the urban environment, forests, populations in arid regions, the way in which refugees are hosted—shows the gap between actual practices and the pretended determination of sustainable development. Finally, globalised trade reveals the major global issues and risks: food insecurity, the emerging viral diseases, the unequal dissemination of knowledge and the ideological trompe-l'œil that sustainable development can be.*

*Thus, as is shown explicitly in this work, questioning sustainable development also means calling it into question.*

IRD Éditions

213, rue La Fayette  
75480 Paris cedex 10

Diffusion

IRD, 32, avenue Henri-Varagnat  
93143 Bondy cedex  
fax : 01 48 02 79 09  
diffusion@bondy.ird.fr



25 €

9 782709 915021

ISBN 2-7099-1502-2